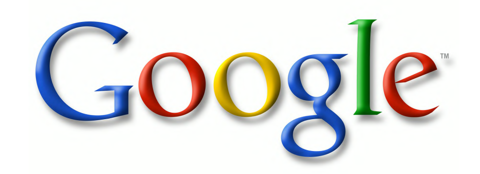
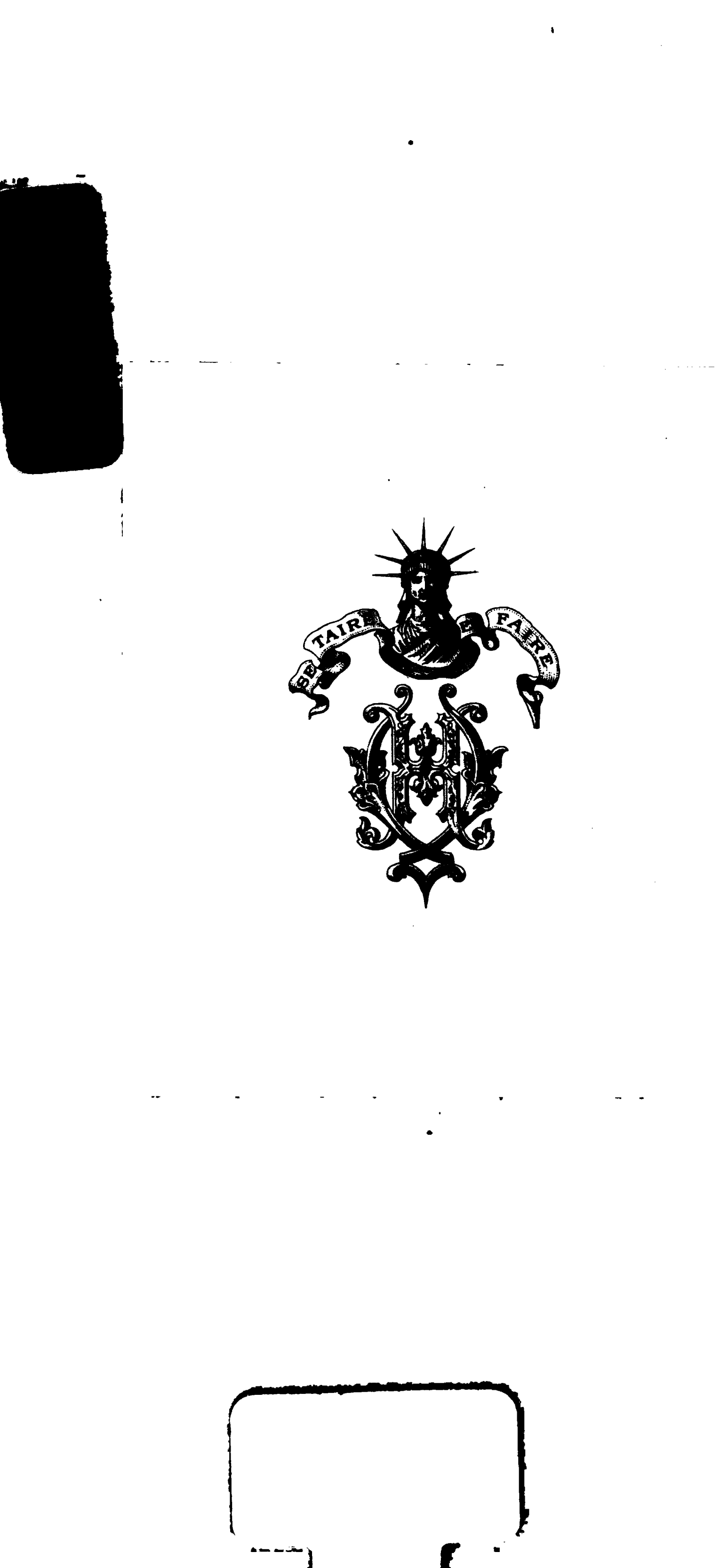



SE TAIRE ET FAIRE

HISTOIRE

DE FRANCE

SOUS LE MINISTÈRE

DU CARDINAL MAZARIN.

HISTOIRE
DE FRANCE

SOUS LE MINISTÈRE

DU CARDINAL MAZARIN

PAR M. A. BAZIN.

TOME PREMIER.

PARIS
CHAMEROT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
32, quai des Augustins.

1842

Paris — Imprimerie de Ducessois, 55, quai des Grands-Augustins,
près le Pont-Neuf.

HISTOIRE
DE FRANCE

SOUS LE MINISTÈRE

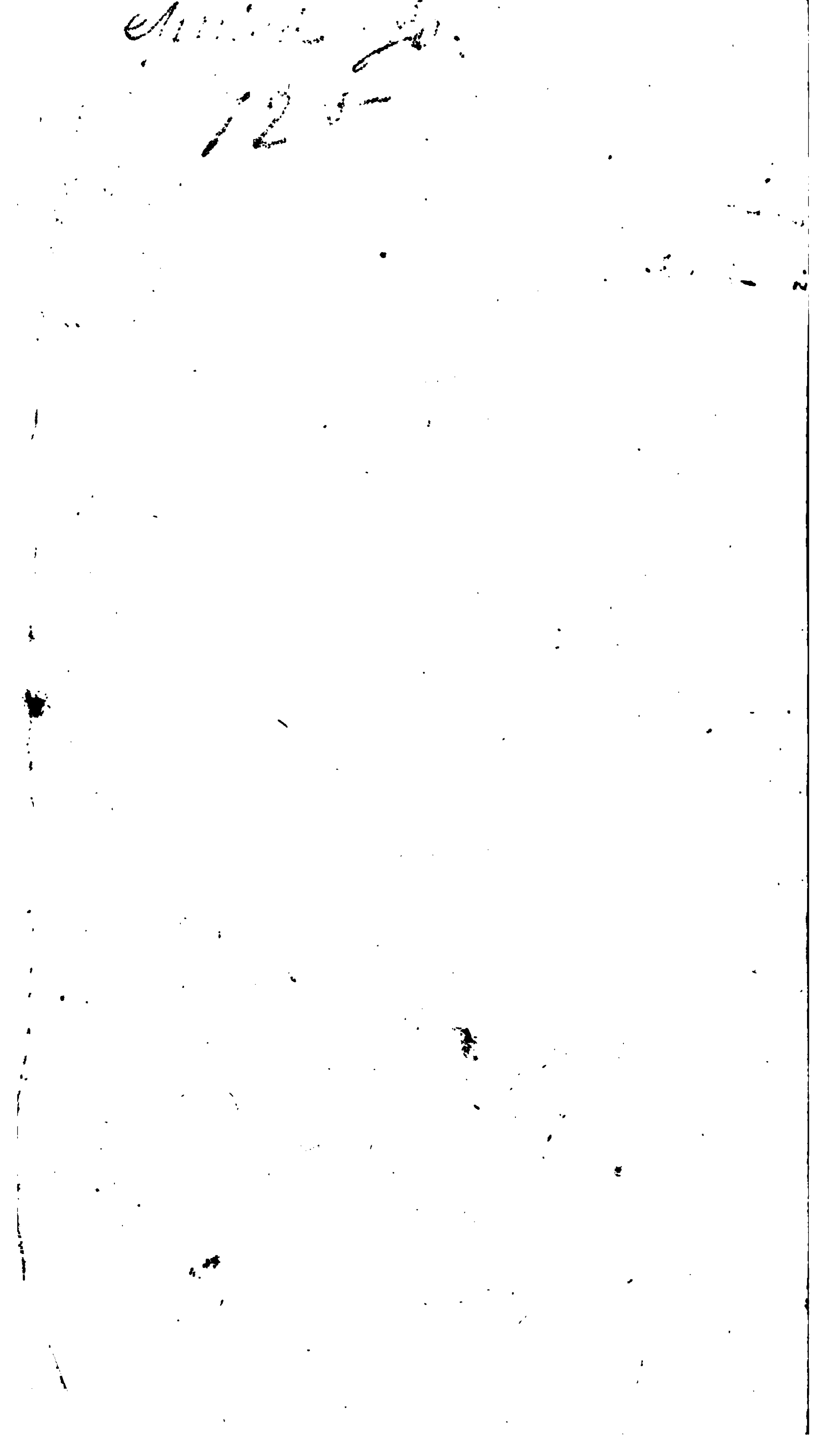
DU CARDINAL MAZARIN

PAR M. A. BAZIN.

TOME PREMIER.

PARIS
CHAMEROT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
33, quai des Augustins.

1842



AVERTISSEMENT.

Les deux volumes que nous publions aujourd'hui font suite à l'HISTOIRE DE FRANCE SOUS LOUIS XIII, imprimée en 1838, et achèvent le travail auquel M. A. Bazin a consacré quinze années de son temps. Dès 1830, il en avait indiqué l'étendue et les limites. Il annonçait alors qu'il s'occupait d'un ouvrage devant avoir pour titre: *Histoire de France depuis la mort de Henri IV jusqu'à la*

mort de Mazarin, 1610-1661, *six volumes in-octavo*. Un peu d'impatience l'a fait détacher de cette composition les quatre volumes qu'il a déjà donnés au public. Ceux-ci en forment la continuation et la fin. Le sujet ainsi conçu, et tel qu'il est rempli maintenant, présente une époque complète et parfaitement séparée de ce qui la précède comme de ce qui la suit dans l'ordre des temps. C'est celle où la royauté semble s'éclipser en France dans la personne de Henri IV assassiné, pour ne reparaître que cinquante ans plus tard sous la figure de Louis XIV. Ces cinquante ans sont remplis en grande partie par deux minorités, et par deux longs règnes de ministres cardinaux. L'analogie des situations y domine la différence même des caractères, de telle sorte que, depuis le jour où Sully disait en gémissant « Le temps des rois est passé, »

jusqu'à celui où le petit-fils de Henri IV déclare qu'il gouvernera par lui-même, c'est le même fait qui dure, sous Concini, sous Luynes, sous Richelieu, sous Mazarin ; l'absence de la volonté royale dans une monarchie. Toutefois, en terminant son œuvre, l'auteur n'a pas dû oublier qu'il lui avait plu de la diviser, et il a eu soin de faire que ces deux parties du même dessein fussent tout-à-fait indépendantes et distinctes, accomplies chacune en soi, sans aucun rappel ni renvoi de l'une à l'autre. La pensée seule de l'écrivain les unit; mais le lecteur, qui cherche surtout à s'instruire des événements, les trouvera toujours entiers et avec toute leur lumière dans chacun des ouvrages qu'il lui plaira de consulter.

HISTOIRE
DE FRANCE

SOUS LE MINISTÈRE

DU CARDINAL MAZARIN

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE I.

État du royaume au commencement de la régence. — Bataille de Rocroi. — Situation de la cour. — Les amis de la reine. — Changement dans le ministère. — Le duc de Beaufort et les Importants. — Retour de la duchesse de Chevreuse. — Ambassade pour la paix. — Siége et prise de Thionville. — Progrès de la cabale des Importants.—Complot contre le cardinal Mazarin. — Querelles de femmes.—Arrestation du duc de Beaufort.—Le parti des Importants dispersé. — Le duc d'Enghien revient de l'armée.

Au mois de mai 1643, la France avait un roi, âgé de moins de cinq ans, qui s'appelait 1643.
Louis XIV; auprès de lui, grandissait, comme un espoir et comme une ressource, son frère,

Philippe, duc d'Anjou, de deux années plus jeune : l'un et l'autre sous la garde d'une mère, régente absolue du royaume. Cette royale famille se tenait à Paris, dans le Louvre, entourée de ses serviteurs, au milieu d'une population joyeuse et dévouée. Les restes du monarque défunt n'étaient pas là, comme à l'ordinaire, pour attrister les premiers jours d'un nouveau règne. Dès le lendemain de la mort de Louis XIII, le château de Saint-Germain, où son corps reposait inanimé, était devenu désert. La foule des princes, des courtisans, des seigneurs, avait suivi la reine à Paris. Tel avait été l'empressement général à s'éloigner de la funèbre demeure, qu'à grand' peine avait-on pu retenir en ce lieu trois personnages nécessaires pour autoriser l'ouverture du corps. Il y fallait, suivant le cérémonial, un prince, un officier de la couronne et le premier gentilhomme de la chambre. Ce fut un étranger de maison souveraine, Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, qui remplit ce devoir,
15 mai.
avec le maréchal de Vitry et le marquis de Souvray. Le cœur du feu roi fut remis aussitôt aux mains des jésuites, ses entrailles portées à Notre-Dame de Paris, et, cinq jours après sa mort,
19 mai.
son cadavre, accompagné seulement, comme

c'était la volonté du défunt, de ceux qui avaient composé sa maison, s'acheminait tout droit de Saint-Germain vers l'église de Saint-Denis, où il devait attendre, pendant plus d'un mois, la cérémonie de ses obsèques. A ce dernier acte dans lequel figurait le nom de Louis XIII, reparut le nom de Richelieu. Le cardinal de Lyon, frère du ministre, qui, depuis plusieurs années, résidait le plus souvent dans son diocèse, s'y livrant à de bonnes œuvres, mêlées de quelque singularité, vint reprendre, sur le cercueil de 22 juin.
son maître, ses fonctions de grand-aumônier.

Mais, en ce moment, il existait peu de sympathie pour un deuil, peu d'attention pour des funérailles. Paris était en fête. L'entrée de son jeune roi, la proclamation de la régence « libre « et entière » dans la personne de la reine, la victoire de Rocroi, survenue tout à coup comme une sorte de consécration divine pour le règne qui commençait, toutes ces nouveautés avaient emporté les esprits dans une sorte d'ivresse. A la dernière surtout, il ne manquait rien de ce qui remue fortement l'esprit des hommes. L'étrange vision qui avait annoncé au roi mourant un combat et un triomphe, l'à-propos soudain de l'événement, l'âge du vainqueur, justifiaient

assez ces transports immodérés que réveille si facilement en France le récit des exploits militaires. Il y avait alors, au collége de Navarre, un jeune homme de seize ans, qui étudiait en philosophie; arrivé dans Paris, peu de mois auparavant, tout exprès pour y voir rentrer et mourir le cardinal de Richelieu. Cet écolier se nommait Jacques-Bénigne Bossuet. Quand on l'entend, presque un demi-siècle plus tard, du haut de la chaire apostolique, empruntant à la poésie ses plus riches images pour raconter la première victoire du grand Condé, on ne peut douter que sa jeune imagination n'ait été, dès ce temps, saisie de cet enthousiasme qui se reproduisait, dans sa vieillesse, avec des paroles si magnifiques. L'histoire a des mouvements moins passionnés, et voici ce que lui fournissent les narrations contemporaines sur cette brillante ouverture d'un règne et d'une renommée.

La dernière campagne, du côté des Pays-Bas, avait laissé l'armée du comte d'Harcourt et du maréchal de Guiche en possession des places précédemment conquises, moins Lens et la Bassée. L'ennemi, rentré sur son territoire, s'y rendait fort et nombreux pour une expédition nouvelle, que devait commander encore le vain-

queur de Honnecourt, don Francisco de Mello, avec le général Beck et le comte de Fuentès. Vers la fin de la vie de Louis XIII, il avait été résolu d'opposer à cette invasion, qu'on prévoyait, le nom et l'ardeur d'un jeune chef d'armée, prince du sang, dont la présence devait attirer sous le drapeau toute la noblesse. On avait d'ailleurs attaché à ses côtés, pour lui donner aide et conseil, le marquis du Hallier, devenu maréchal de Lhôpital et lieutenant-général de l'armée. Sous ses ordres servaient, comme maréchaux de camp, les sieurs de Gassion, de la Ferté-Senneterre et d'Espenan. L'armée du maréchal de Guiche, rassemblée autour d'Arras, se tenait à sa disposition. Les ennemis étaient déjà en campagne, lorsque le duc d'Enghien put Avril. se rendre à son poste, dans Amiens. Ils marchaient par corps séparés, sur divers points de la frontière dont ils inquiétaient les places, de manière à déconcerter les secours. Enfin on les vit joindre toutes leurs forces, et s'arrêter de- 10 mai. vant Rocroi ; c'était donc une conquête qu'ils allaient tenter sur le sol français. La ville était faible et mal pourvue : vingt-huit mille hommes des meilleurs soldats de l'Espagne entouraient ses murailles. Mais le duc d'Enghien avait prompte-

ment rassemblé ses troupes, tirées toutes fraîches de leurs garnisons, et, de son camp, porté vers Saint-Quentin, il observait les progrès des Espagnols. Lorsqu'il fut assuré de leur dessein, il s'avança en toute hâte, par Guise et Aubenton, vers Rocroi, et s'arrêta au village d'Aubigny, où il compta son armée, forte de dix-huit mille hommes d'infanterie et de sept mille chevaux. Dans sa route, il apprit la mort du roi, et il est probable que cette nouvelle, au lieu de le décourager, lui fit seulement voir son commandement affranchi de toute surveillance. Il assembla donc le conseil, et proposa le secours de la ville à force ouverte. Jean de Gassion, qui venait d'y jeter une centaine d'hommes, fit rapport de l'état du siége. Tous les officiers, hors lui et le
17 mai. baron de Sirot, premier mestre de camp de la cavalerie, furent d'avis de tenter seulement l'introduction d'un renfort. Le duc prit sur lui de combattre. En conséquence, il poursuivit son
18 mai. chemin en ordre d'attaque, et se trouva, le lendemain, devant les Espagnols qui, au lieu de disputer le chemin, se tenaient prêts à la bataille, laissant derrière eux la ville assiégée, et déchargeant leurs canons sur les Français, à mesure qu'ils s'étendaient dans la plaine. Alors ces deux ar-

mées, résolues à mesurer leur puissance meurtrière, passèrent tout le soir, toute la nuit, l'une en face de l'autre, se touchant presque, et attendant le jour qui devait éclairer cette lutte, en effet semblable à celle de « deux braves en champ « clos. » Suivant les uns, le prince s'endormit et s'éveilla le dernier; d'autres, au contraire, le louent de n'avoir pris aucun sommeil. L'engagement devait avoir lieu dès le lever du soleil; car on avait su par un transfuge que le corps du général Beck, détaché de l'armée espagnole, devait venir la joindre, et on voulait le prévenir. Aux premieres lueurs du matin, le duc parcourut les rangs de ses soldats, leur donna son nom pour mot de ralliement, et fit sonner ou battre la charge. Des deux côtés, on était prêt. L'aile droite des Français, emportée par la fougue du sieur de Gassion et par celle du prince, renversa ce qui était devant elle; mais leur aile gauche plia. Le marquis de la Ferté-Senneterre, qui la menait, fut blessé et pris. Le maréchal de Lhôpital, en essayant de la rallier, eut le bras cassé. Alors le baron de Sirot, sans en attendre l'ordre, fit donner la réserve qu'il commandait, et « fut si heureux, comme il dit avec modestie, que de soutenir l'ennemi et

19 mai.

même de le repousser rudement. » Maintenant le centre des Espagnols se trouvait serré entre le duc d'Enghien victorieux, et le baron de Sirot qui venait de réparer un échec. Leur aile gauche n'existait plus; leur aile droite, entraînée par un premier succès, avait reculé en désordre. Ce qui restait de leurs troupes était la vieille infanterie d'Espagne, formée aux guerres des Pays-Bas, et composée de quatre mille cinq cents hommes en quatre régiments, jusque-là immobile et serrée, ne s'ébranlant ni pour la poursuite, ni pour la déroute. Elle fut attaquée plusieurs fois en tête, en flanc, par derrière, et repoussa, pendant deux heures, tous les assauts. Son général octogénaire, le comte de Fuentès, qui se faisait porter en litière devant le front de cette forteresse vivante, fut jeté mort par terre. Enfin le terrible bataillon se rompit, laissant deux mille morts et deux de ses colonels sur la place. La perte totale des Espagnols s'élevait à six mille hommes; un nombre presque égal de prisonniers demeurait entre les mains du vainqueur, qui paya sa victoire par la mort de deux mille des siens. Le général Beck, précipitant sa marche, n'arriva que pour recueillir les fuyards et protéger leur retraite jusqu'à Marienbourg. Rocroi

était délivré, la frontière de France préservée, et la fortune laissait au jeune héros toute la gloire du combat, toute la conduite de l'armée; car le maréchal de Lhôpital et le marquis de la Ferté-Senneterre, retiré des mains de l'ennemi, avaient tous deux des blessures à guérir. Cinq coups de mousquet pourtant avaient porté sur la personne du prince, mais pour ne lui faire qu'une meurtrissure.

Telle était l'assistance qui venait de loin à la régence, et rien auprès d'elle ne lui était sujet d'alarme. L'oncle du roi, si souvent coupable, tant de fois pardonné, gardait encore assez de l'humiliation qu'il avait subie, pour ne pas être de longtemps redoutable. L'estime où l'on tenait alors le duc d'Orléans se trouve tout entière dans un mot du prince de Guémené, homme d'esprit qui méritait d'être connu autrement que par sa femme. Un jour que Gaston lui tendait la main pour l'aider à descendre d'une estrade, qu'on appelait aussi un échafaud : « Je suis, lui dit-il, le « premier de vos amis à qui vous ayez rendu ce « service. » Le seul mérite dont on eût pu jusqu'ici lui faire honneur, sa louable fidélité pour la femme qu'il avait épousée en Lorraine, perdait maintenant de son intérêt. La princesse Margue-

rite était entrée en France d'après la permission donnée par le feu roi. Une nouvelle célé-
26 mai. bration de leur mariage avait eu lieu au château de Meudon, le jour même de son arrivée ; en telle sorte que, de cette longue aventure, il restait seulement un ménage régulier entre deux époux, désabusés de leur première passion, séparés depuis neuf ans, vieillis loin l'un de l'autre, et presque embarrassés de se retrouver devant un monde railleur, à qui l'objet de cet amour si constant semblait passablement maussade. Le prince de Condé ne demandait que de l'argent ; le duc d'Enghien avait goûté de la gloire ; le duc de Longueville, remarié depuis un an à la fille du prince de Condé, pouvait se tenir content de l'honneur qu'on lui avait fait en le choisissant pour traiter de la paix générale. Les exilés, les bannis, les fugitifs revenaient de toute part, sans s'inquiéter des arrêts rendus contre eux, et que le parlement annulait à loisir. Jamais la cour n'avait été plus nombreuse et plus belle, plus jeune et plus riante. Tout l'ennui, toute la terreur, qui avaient pesé si longtemps sur ces nobles existences vouées à l'éclat et au plaisir, augmentaient encore le charme de cette couronne d'enfant, soutenue par une

femme, autour de laquelle on les voyait se rassembler et reprendre leur splendeur. Le parlement, fier d'avoir fait un acte d'autorité souveraine, et de révoquer chaque jour des condamnations, accueillait encore dans son sein tous ceux qu'on en avait éloignés, même le président Lecoigneux, qui venait siéger à côté de son successeur. Le peuple attendait la paix, et, pour patienter, il s'enorgueillissait de la victoire. Tout cela ressemblait singulièrement à ce qu'on appelle le bonheur public, et les satisfactions particulières ne manquaient pas pour se mêler à la joie universelle. « On donnait tout, on ne refu« sait rien, » dit le cardinal de Retz. Un courtisan déclarait que toute la langue française se réduisait maintenant à ces cinq petits mots : « La reine « est si bonne. » Il y avait alors peu de gens pour témoigner qu'ainsi avait commencé la régence de Marie de Médicis; et, s'ils s'étaient avisés de ce souvenir, on ne les eût certainement pas écoutés; ils n'auraient fait que de l'histoire.

L'unique embarras qui pût dès-lors frapper un esprit exercé au maniement des affaires humaines, était celui qu'on rencontre dans tous les changements de règne, de système ou de faveur, dans toutes les successions de personnes qui n'ont

pas à continuer seulement le passé, mais qui sont obligées, ou qui promettent, d'en réparer les torts; c'était la difficulté de contenter ses anciens amis, et la nécessité plus ou moins prochaine de sévir contre eux. Il n'y a peut-être pas, dans toute la suite des temps, une révolution, grande ou petite, qui n'ait commencé par là son établissement. La reine Anne d'Autriche avait eu cette fortune, en ses mauvaises années, que beaucoup de gens, souvent sans son aveu, s'étaient compromis pour elle, et que le plus grand nombre de ses vrais serviteurs lui avaient gardé leur foi. De plus, tous ceux que la disgrâce avait frappés, sous le gouvernement du cardinal de Richelieu, croyaient pouvoir lui demander de la reconnaissance pour ce qu'ils avaient souffert, comme s'il y eût eu entre les victimes une sorte de communauté dont le règne présent devait être le bénéfice. Dans cette disposition turbulente, la haine et la cupidité se combinaient à part égale. On voulait avoir, mais on voulait ôter. Même chez ceux qui n'avaient rien perdu, il y avait jalousie contre ceux qui avaient gagné, et les plus désintéressés croyaient n'attendre que justice, en exigeant qu'on dépossédât les créatures de l'ancien ministère. Dès les premiers jours, et dans

l'intérieur de sa maison, la régente avait commencé en quelque sorte les réparations de l'amitié. La marquise de Senecey reprit auprès d'elle sa charge de dame d'honneur, occupée par la comtesse de Brassac qui fut renvoyée en Poitou, quoique la reine eût fini par l'estimer. La marquise fut encore nommée gouvernante du roi. Madame de Hautefort fut rétablie dame d'atours de la reine; son domestique de la Porte devint premier valet de chambre du roi. Mais, dès ce moment aussi, on put voir que les mouvements de son affection seraient tempérés par une prudence qui passerait bientôt pour de l'ingratitude, et qui peut-être en avait déjà l'instinct. Le marquis de Châteauneuf, prisonnier dans Angoulême depuis dix ans, prisonnier pour des torts commis à la suite de la reine, et de complicité avec ses plus chers confidents, eut seulement permission « de se retirer en telle de « ses maisons des champs qu'il voudrait. » Il parut croire, et on lui fit entendre sans doute, que c'était là un restant d'égards pour la volonté du feu roi, qui faisait durer sa captivité jusqu'à la paix. Il s'installa donc le plus près qu'il put de la cour, à Montrouge. C'était se mettre à portée de la faveur, mais aussi sous la main des cabales.

1 juin. (margin, beside "mitié. La marquise de Senecey reprit auprès")
10 juin. (margin, beside "marquise fut encore nommée gouvernante du")
25 mai (margin, beside "seulement permission « de se retirer en telle de")

Cependant le ministère demeurait comme le défunt roi l'avait établi, mais humble, faisant le moins de bruit qu'il était possible, incertain de sa durée, et laissant passer par dessus sa tête les joies bruyantes, les félicitations, les bravades, tout le tumulte de l'avénement. La conscience de tout le monde était qu'il ne se conserverait pas entier, et celle des ministres ne pouvait balancer que sur le choix de celui d'entre eux dont la retraite devenait nécesaire. La première place n'était plus à disputer; elle demeurait au cardinal Mazarin. Il est vrai que la reine avait en même temps fait entrer dans son conseil, avec le titre de ministre d'Etat, son premier aumônier, l'évêque de Beauvais, en qui tous les témoignages s'accordent à reconnaître une intelligence fort médiocre et une extrême probité; mais on ne lui avait donné aucune action dans les affaires, et son influence se renfermait dans la répartition des grâces, dans cette espèce de gouvernement domestique, où se complaisent les petits esprits. Le cardinal Mazarin lui en abandonnait tout l'honneur, et paraissait se résigner au travail ingrat du cabinet, aux ordres pour les chefs d'armée, aux instructions pour les négociateurs. Le secrétaire d'État chargé de la

guerre était trop nouveau pour qu'on lui voulût beaucoup de mal. Michel Letellier restait donc aussi hors de question. Des trois personnes qui formaient, avec le cardinal Mazarin, le conseil imposé par le feu roi à la reine, et qu'on appelait spirituellement « les collatéraux de la ré« gence, » le chancelier semblait le plus exposé. On le méprisait pour sa soumission aveugle aux caprices violents du cardinal de Richelieu; on le détestait pour sa propre rudesse; on l'accusait encore de s'être prodigieusement enrichi par voies illicites. Les gentilshommes lui reprochaient la mort récente du marquis de Cinq-Mars; mais, avec plus d'amertume encore, les gens de lettres lui demandaient compte du meurtre juridique qui leur avait enlevé François-Auguste de Thou. Il était haï du parlement, qu'il avait maltraité en toute occasion, lui, sorti des rangs de cette compagnie. Cependant il fut épargné, par le motif surtout qu'en lui retirant les sceaux, il aurait fallu les donner au marquis de Châteauneuf. Il y avait assez peu de griefs contre le surintendant des finances Bouthillier; ce fut lui qu'on renvoya. Son emploi fut donné 10 juin.
en commun au président le Bailleul, serviteur particulier de la reine, et au comte d'Avaux,

qui devait bientôt aller en Allemagne, comme l'un des plénipotentiaires pour la paix générale. Cette disgrâce partielle, dont personne n'a daigné indiquer le prétexte, semblait ne pas atteindre le comte de Chavigny, fils du surintendant et sécrétaire d'État; il eut la fierté de vouloir la partager, et offrit la démission de sa charge. Il se trouva aussitôt quelqu'un pour en acheter le titre. C'était le comte de Brienne, qui avait exercé déjà cette fonction pendant vingt-huit ans, et qui avait eu la précaution de se retirer trois mois avant la mort de Louis XIII, pour se trouver, sous le règne suivant, en posture d'opprimé: ministre secondaire et obscur, aussi docile qu'un autre au vouloir puissant de Richelieu, mais qui savait habilement s'excuser, où il fallait, d'avoir obéi. Il s'était donné à la reine pour un homme qui ne voulait suivre que ses intérêts, et elle le récompensa de sa bonne intention en lui permettant d'acheter
23 juin. la charge du comte de Chavigny, c'est-à-dire le département des affaires étrangères. Alors le ministère fut complet, et l'on put voir à quelles conditions le cardinal Mazarin s'y était maintenu. Le surintendant et son fils devaient en quelque sorte payer sa rançon; or c'étaient

les deux plus anciens amis qu'il eût trouvés en France.

Mais, à côté du conseil, il y avait l'intimité, et il parut bientôt impossible de mettre d'accord ces deux influences. Le duc de Beaufort ne voulait pas descendre des hautes espérances où quelques jours de confiance l'avaient élevé. Pour avoir eu à garder dans une chambre deux enfants que personne ne menaçait, il se faisait valoir beaucoup plus que s'il eût gagné la bataille de Rocroi. Jeune, beau, fier, hardi, brusque et hautain dans sa parole, il ne voulait pas laisser oublier que la reine l'avait proclamé « le plus « honnête homme du royaume; » mais sa probité était de celles qui dispensent les autres de l'estime en se vantant outre mesure. Il avait repoussé avec mépris toutes les avances du cardinal, et ne reconnaissait d'autre ministre que l'évêque de Beauvais. Sa petite cour se recrutait de tous ceux qui ne trouvaient pas leur compte dans le nouvel établissement, et de quelques esprits chagrins qui persistaient dans leur ressentiment contre les survivants de l'ordre ancien. Dans ce nombre on retrouvait le comte de Fontrailles, cet habile agent de la dernière conspiration, qui s'était enfui si à propos. Il ne pouvait

comprendre que, la chance ayant tourné, le duc d'Orléans, son maître, ne poussât pas à bout la clientèle du ministre qui l'avait si peu ménagé. Le prince de Marsillac avait bien de ce côté quelques engagements; mais la supériorité de sa raison l'empêchait d'y entrer trop avant. Il nous apprend lui-même ce fait très-curieux, qu'aux yeux des mécontents « c'était un crime de voir « le cardinal, » et qu'il fut contraint, pour ne pas encourir tout à fait leur réprobation, de se faire ordonner par la reine les civilités qu'il avait à lui rendre. L'abbé de Retz avait été sollicité aussi de se lier avec eux; mais la reine venait de lui
8 juin. accorder la coadjutorerie de l'archevêché de Paris, et il se croyait encore sous le lien de la reconnaissance. Ce fut d'ailleurs à cette occasion qu'il déclara, en forme de maxime politique, que chaque chose avait son temps, et qu'en ce moment « il n'était pas séant à un honnête « homme d'être disgracié. » Au reste il fit plus tard à cette cabale bien plus de mal que son refus ne pouvait lui en causer alors. Car, en écrivant ses Mémoires, il la désigna comme la réunion de « quatre ou cinq mélancoliques, qui « avaient la mine de penser creux. » Le public aussi l'avait jugée à sa manière, en appelant

ceux dont elle se composait « les Importants. »

Cependant rien ne paraissait encore terminé, et le ridicule même, qui va si vite en France, n'était pas tout à fait acquis au parti du duc de Beaufort, tant qu'on restait incertain sur la position qu'allait prendre la duchesse de Chevreuse. La déclaration du roi lui fermait le royaume pendant toute la durée de la guerre, et, même après la paix, lui interdisait l'approche de la cour. Il n'était pas possible que la reine obéît à cet excès de haine; mais la question était de l'accueil qu'on lui ferait et du degré d'affection qu'elle allait retrouver chez son amie, devenue maîtresse absolue d'un royaume où elle avait autrefois partagé seulement ses ennuis. Il avait été facilement accordé qu'elle reviendrait; on avait envoyé à Bruxelles l'intendant de sa maison pour la chercher; elle s'était mise en route dans un appareil presque triomphal, suivie de vingt 6 juin.
carrosses qui l'escortèrent hors de la ville; elle avait traversé le pays espagnol, la frontière et les villes de France, en recevant partout de grands honneurs; elle était ainsi parvenue jusqu'à Roye, lorsqu'elle vit arriver à sa rencontre, deux jour- 12 juin.
nées de chemin avant le lieu où son mari l'attendait, le prince de Marsillac, non pas le plus vieux,

mais le plus sensé de ses amis. Il venait l'engager à ne se pas méprendre sur l'état présent de la cour, à ne compter que modérément sur son crédit auprès de la reine, à quitter ce qu'il y avait de trop familier dans ses anciennes habitudes, surtout à ne pas manifester trop d'aversion pour le nouveau ministre. La duchesse l'écouta, promit de suivre ses avis, continua son chemin, prit en passant son mari auprès de Senlis, et vint
14 juin. saluer la reine au Louvre. Toute la cour était attentive. La reine, qui avait eu le temps de se préparer, la reçut « avec beaucoup de marques « d'amitié. » La Gazette publia que dix années de fatigues et de chagrins n'avaient apporté aucun changement à sa beauté. Mais on s'aperçut bientôt qu'il y avait de la froideur, de la contrainte, dans le commerce des deux amies. La reine trouvait à la duchesse des défauts qu'elle n'avait pas remarqués autrefois, et que la jeunesse n'excusait plus. « La souveraine, dit ma« dame de Motteville, était devenue sérieuse et « dévote ; la favorite était demeurée dans les « mêmes sentiments de galanterie et de vanité. » C'est à peine s'il était besoin d'un intérêt politique pour brouiller complétement deux femmes ainsi disposées. Toutefois le cardinal Ma-

zarin s'empressa d'offrir ses services à la duchesse, et de lui demander un peu de bonne volonté. Celle-ci prit au sérieux cette posture suppliante et fit ses conditions. Ce qu'elle exigeait, on doit le dire, était pour ses amis. Il lui fallait le rétablissement du marquis de Châteauneuf, un gouvernement au prince de Marsillac, la restitution de celui de Bretagne au duc de Vendôme. Le cardinal se défendit avec tout l'art de la coquetterie la plus raffinée, ne rebutant pas celle qui le pressait, faisant toujours espérer et n'accordant rien. Au bout de quelques semaines, la duchesse de Chevreuse n'avait plus qu'une colère impuissante à porter dans la cabale du duc de Beaufort.

Maintenant on pouvait songer aux affaires de l'État. Elles avaient alors un double objet : la négociation de la paix et la continuation de la guerre. Les préliminaires arrêtés à Hambourg en 1641 ayant été ratifiés en 1642, et l'échange des passeports opéré au commencement de cette année, la double conférence de Munster et d'Osnabruck devait s'ouvrir le 15 juillet. On apprenait que de toutes parts les négociateurs des différentes puissances s'acheminaient vers l'un ou l'autre lieu de réunion ; la France avait donc à faire partir les siens. Le cardinal Mazarin

avait été destiné d'abord à cette grande mission;
mais depuis il lui était échu tout un royaume à
23 mars. gouverner. Le comte de Chavigny dut ensuite
le remplacer, et il parut d'abord fort réjoui de
cet honneur; mais, en y réfléchissant mieux, il
jugea trop périlleux pour sa fortune de quitter
la cour au moment où une révolution s'y pré-
parait. Plus tard, lorsqu'il se démit de sa charge,
4 juillet. on lui offrit encore, comme un dédommagement
honorable, le voyage d'Allemagne; mais, le
départ ne se faisant pas vite, il eut le temps de
se rétracter, et le cardinal Mazarin lui-même
jugea convenable de le retenir. Le duc de Lon-
8 mai. gueville avait été déclaré, par le feu roi, chef de
la députation, où devait nécessairement figurer
le comte d'Avaux, signataire du traité préli-
minaire, et dès longtemps versé dans la connais-
sance de tous les intérêts qui partageaient l'Em-
pire. Le titre de surintendant des finances qu'on
venait de lui donner n'avait d'autre but que de
relever sa position aux yeux des étrangers. On
15 septembre. lui adjoignit le comte Abel Servien, ancien secré-
taire-d'état, longtemps employé sous le cardinal
de Richelieu, et qui s'était retiré depuis sept ans
de la cour sans qu'on puisse trouver à sa dis-
grâce d'autre motif que celui donné par le comte

de Brienne, savoir : « qu'il était soupçonné « d'avoir rapporté au premier ministre quelque « chose qui avait été dit dans la chambre du « roi. » Le comte Servien était donc un de ceux qui demandaient à être réintégrés, et il avait eu quelque désir de la charge obtenue par le comte de Brienne. Le cardinal Mazarin l'avait connu en Piémont, où il avait habilement négocié, dans l'année 1631, le traité de Chierasco. Il le fit choisir pour troisième plénipotentiaire, et se crut assuré d'une intelligence plus étroite avec celui des trois ambassadeurs qui lui devait sa nomination. On avait depuis longtemps reçu en France les passeports délivrés par l'empereur, 8 juillet. auquel ce titre, jusque là contesté, fut désormais reconnu. On y avait annoncé presque aussitôt que les ambassadeurs se préparaient à 11 juillet. partir; mais ce fut seulement trois mois après le jour fixé pour la réunion qu'ils se mirent en 12-20 octobre route, et encore ne prirent-ils pas le droit chemin pour arriver là où ils étaient attendus par les plénipotentiaires de l'empereur et de l'Espagne, déjà rendus à leur poste. Ils devaient passer par les Provinces-Unies pour y renouveler l'alliance de la France avec la république, comme on l'avait déjà fait avec la Suède et la

landgrave de Hesse, afin d'apporter dans le congrès un accord de tous les intérêts, rafraîchi en quelque sorte par de récents traités. Ils furent arrêtés quelque temps à Mézières, par le refus que faisaient les Espagnols, gardiens de cette frontière, de donner passage aux envoyés de Portugal et de Catalogne, qui se cachaient derrière la députation française; mais enfin ils obtinrent de continuer leur marche sans rendre compte de leur suite, et ils arrivèrent en Hol-
Novembre. lande où ils trouvèrent plus d'embarras qu'on ne pouvait raisonnablement en prévoir. Le résultat de tous ces retards fut d'ajourner l'espoir de la paix, de tenir le congrès en suspens, et de donner à la maison d'Autriche quelques prétextes pour accuser la France de vouloir éterniser la désolation de l'Europe; le cabinet français se défendait en disant que le seul moyen de faire un traité durable était de prendre ses mesures pour n'y pas être trompé.

Et cependant la guerre continuait sur tous les points. Après la victoire de Rocroi, qui mettait le royaume à couvert, on ne pouvait manquer de tenter une nouvelle conquête sur le territoire ennemi. Le duc d'Enghien avait ramené son armée à Guise, et l'on était en doute de la

direction qu'il allait prendre. Il soumit à la cour et lui fit approuver le dessein d'assiéger Thionville. Pendant qu'il s'emparait de quelques petites villes du Hainaut, le marquis de Gesvres fut envoyé de Reims avec un corps de neuf 8 juin. mille hommes, détaché de l'armée de Champagne, pour reconnaître la place. Le duc d'Enghien y mena bientôt, en grande hâte, une partie de ses troupes, dont il laissa le reste au baron de Sirot, 14 juin. nommé maréchal-de-camp, pour venir le joindre plus lentement avec l'artillerie et le bagage. Malgré le secret de l'entreprise, la feinte expédition contre le Hainaut qui en couvrait les préparatifs, et la promptitude de l'exécution, la ville menacée avait reçu deux fois des secours, d'abord avant l'arrivée du marquis de Gesvres, puis à travers un de ses quartiers. Toutes les 17 juin. forces des assiégeants s'y trouvèrent bientôt réunies par l'arrivée du baron de Sirot et du 28 juin. train qu'il conduisait. Après vingt jours de travaux, pendant lesquels on avait eu à repousser deux sorties, la tranchée fut ouverte, et bien- 8 juillet. tôt le canon battit rudement les remparts. Les attaques eurent lieu avec plus de pétulance que l'usage des siéges ne le voulait, le prince soutenant par raisons et par exemples que la savante

lenteur des opérations est encore ce qu'il y a de plus meurtrier pour les soldats, à cause des maladies et des autres accidents qui surviennent. Ce qu'il y avait de certain, au moins, c'est que sa méthode un peu brusque coûtait plus cher aux officiers, dont il périt un assez grand nom-
4 août. bre dans les divers combats. En un même jour deux maréchaux-de-camp, le sieur de Gassion et le marquis de Gesvres, furent mis hors de service, le premier blessé à la tête d'une mousquetade, le second tué par l'explosion d'une mine qui avait tardé à prendre feu. Alors le duc d'Enghien voulut bien soumettre son ardeur à quelques précautions. Il poussa donc plus profondément ses mines, et en fit connaître l'état au
8 août. gouverneur de Thionville, qui consentit à capituler. On lui accorda des conditions honorables qui furent exécutées fidèlement, et les Français
10 août. prirent possession de cette ville, dont la conquête devenait plus précieuse par le souvenir du désastre éprouvé, quatre ans auparavant, à la vue de ses remparts. La Gazette de France attribua surtout ce glorieux succès à la bonne discipline du camp, « où aucun régiment n'entrait « en garde qu'il n'allât auparavant recevoir la « bénédiction du Saint-Sacrement et pratiquer

« tous les actes de piété, par la direction de six « pères jésuites et autres religieux. » Cependant il ne paraît pas que ces témoignages de dévotion aient tout à fait rassuré les assiégés. La capitulation portait expressément « que les personnes « ecclésiastiques pourraient se retirer avec leurs « biens et meubles, et que celles qui voudraient « demeurer auraient pleine liberté d'exercer les « offices dépendant de la foi catholique. » Malgré une promesse si injurieuse pour un général et des troupes professant la même religion, les capucins de la ville ne voulurent pas encore se fier au vainqueur, et suivirent la garnison à Luxembourg. La prise de Thionville fut célébrée à Paris par un Te Deum solennel dans l'église de Notre-Dame. 18 août.

Le duc d'Enghien demeura trois semaines dans sa conquête, qu'il remit en état de défense, et il la laissa sous la garde d'un gouverneur, avec deux mille hommes de garnison, pour aller reprendre Sirk sur la Moselle, ville de l'électorat de Trèves, dont les Espagnols s'étaient emparés en 1635. Il s'en rendit maître en trois jours, passa la Moselle, et s'achemina vers Longwy, en allant de sa personne braver le général Beck jusqu'à la porte de Luxembourg. Il ne parut pas possible

3 septembre.

4 septembre.

d'ajouter encore une ville à celles qu'on avait prises, et l'armée fut distribuée dans la Lorraine pour s'y reposer, pendant que son jeune chef
15 septembre. allait se montrer à cette cour, si pleine de son nom, et qu'il n'avait pas vue depuis le nouveau règne. Il y trouva encore un sujet de joie : six semaines auparavant, pendant qu'il dirigeait ses batteries sur les bastions de Thionville, la duchesse, sa femme, lui avait donné un fils,
29 juillet. dont le cardinal Mazarin fut le parrain, comme il l'avait été du roi.

Mais ce n'était là qu'un événement de famille, rendu plus intéressant par une heureuse rencontre du hasard. Il s'en était accompli un autre, précipité sans doute par son approche, et qui avait alors toutes les conditions d'un fait politique. La régence d'Anne d'Autriche avait déjà consommé ce premier acte que nous avons indiqué comme le début nécessaire de tous les pouvoirs nouvellement établis. Ses amis les plus chauds, les plus purs, les plus exclusifs, les plus irréconciliables avec ceux qui lui avaient été contraires, venaient d'encourir sa disgrâce; la cabale des Importants était dissipée. Depuis l'arrivée de la duchesse de Chevreuse, et les efforts adroitement inutiles du cardinal Mazarin pour la

gagner, les relations entre le parti boudeur et la reine avaient pris ce caractère d'aigreur que l'intervention d'une femme devait nécessairement y apporter. Le duc de Beaufort n'était pas seulement un mécontent, obstinément attaché aux idées de réaction et persévérant dans les vieilles rancunes; il était aussi l'amant déclaré de la duchesse de Montbazon, qui faisait cause commune avec la duchesse de Chevreuse, fille de son mari. Ces deux dames, dont la plus jeune portait le titre de belle-mère, attiraient à elles ce qu'il y avait de plus galant hors de l'armée, et offensaient la reine par le bruit de leurs moqueries contre le cardinal-ministre. De son côté, le duc de Beaufort ne négligeait rien pour se faire considérer comme un profond machinateur de complots : « On tenait cabinet mal à « propos, dit le cardinal de Retz; on donnait « des rendez-vous sans sujet; les chasses même « paraissaient mystérieuses. » Ce cardinal pourtant ne pense pas que les choses aient été poussées jusqu'à une entreprise sérieuse contre la vie du ministre; et il faut remarquer en passant qu'il est moins scrupuleux quand il s'agit d'affaires où il a pu s'attribuer un rôle. Ce n'est pas sa faute, en effet, si l'on doute un peu, ou plutôt

si l'on est conduit à ne rien croire des conspirations qu'il prétend avoir formées pour se défaire du cardinal de Richelieu par un assassinat. Ici, au contraire, il est constant que des propositions de meurtre avaient eu lieu entre le duc de Beaufort et ses confidents. C'était d'ailleurs une tradition du dernier règne, et l'on sait que les partis procèdent toujours par imitation de leurs devanciers. Un de ceux qui étaient entrés dans ce dessein, Henri de Campion, nous en a laissé un témoignage tout à fait sincère. Comme l'exécution devait consister en un coup de main, où il fallait que le duc de Beaufort fût présent, elle dépendait entièrement de l'occasion, que les circonstances pouvaient faire plus ou moins favorable. On en avait déjà manqué plusieurs, quand un des incidents les plus minces qui puissent survenir dans le monde élégant, fournit au cardinal Mazarin un prétexte de surveillance et de rigueur. La duchesse de Longueville tenait le premier rang parmi les beautés de la cour. Fille du prince de Condé, elle appartenait par son père, par son frère, par son mari, à ceux qui ne voulaient que continuer avec plus de douceur le règne précédent. Sa mère était en intelligence étroite avec la régente, et c'était elle surtout qui

servait à tenir éloigné le marquis de Châteauneuf, pour la part qu'il avait eue dans la condamnation du duc de Montmorency son frère. Cet intérêt aurait suffi sans doute pour rendre la jeune duchesse odieuse aux deux dames qui gouvernaient le duc de Beaufort; mais elle comptait à peine vingt-quatre ans; la duchesse de Montbazon en avait plus de trente; l'une était proclamée aujourd'hui ce que l'autre avait été longtemps; il y avait donc entre elles toutes les conditions d'une haine mortelle. Or il arriva que, dans la chambre de la duchesse de Montbazon, se trouvèrent tombées par terre deux lettres « passionnées, bien écrites, et d'un beau « caractère de femme. » De cette chambre était sorti tout à l'heure le comte de Coligny, Maurice de Châtillon, fils aîné du maréchal. On supposa que les deux lettres s'étaient échappées de sa poche, et on voulut y reconnaître la main de la duchesse de Longueville, en ce moment enceinte, et qui avait alors, après un an de mariage, « une grande réputation de sagesse et de « vertu. » Nous devons nous hâter de dire que ni l'un ni l'autre n'était vrai, que ces lettres avaient été perdues par un autre amoureux, et qu'elles compromettaient une autre dame, dont

les mémoires de mademoiselle de Montpensier nous ont charitablement conservé les noms. Le prince de Marsillac, en qui la personne intéressée se confia, et qui ne la nomme pas, fit toutes les démarches convenables pour justifier la duchesse de Longueville, sans perdre celle dont il avait le secret; les lettres furent montrées avec la discrétion qu'il fallait, et brûlées ensuite devant la reine. Cependant des copies en avaient circulé avec la première attribution que la malignité leur conservait toujours; les propos moqueurs de la duchesse de Montbazon demeuraient sans rétractation et sans excuse. Il y avait des épées au côté des amis de la duchesse de Longueville; il y en avait une surtout, celle de son frère, que l'ennemi de la France voyait maintenant briller, et qui bientôt peut-être demanderait réparation de l'affront fait à sa sœur. La duchesse de Montbazon avait aussi ses champions, et il se fit à l'hôtel de Chevreuse une assemblée de quatorze princes, que les maisons de Vendôme, de Savoie, de Lorraine, de Rohan et de Larochefoucauld pouvaient armer pour sa cause. Les deux moitiés de la cour étaient ainsi en présence, et si cette attitude de défi couvrait les projets d'assassinat contre le ministre, il lui était pos-

sible de s'en servir pour se protéger. On essaya d'abord une réconciliation entre les dames. A un jour fixé, devant des personnes choisies, des paroles concertées furent adressées par la duchesse de Montbazon à la princesse de Condé, qui lui fit une réponse convenue. Cela pouvait passer pour une espèce d'accommodement. Mais quelques jours après, la princesse et la duchesse se rencontrèrent par hasard en même lieu, le soir, dans un jardin public situé à l'extrémité des Tuileries, où la reine avait accepté de la duchesse de Chevreuse « une collation. » Comme cette fois rien n'était réglé pour leur approche, elles ne purent s'aborder même froidement. La princesse exigeait que la duchesse de Montbazon se retirât, celle-ci n'en voulait rien faire; il y eut un long débat entre les amis de l'une et de l'autre, après lequel la partie de plaisir fut rompue, et l'on se sépara « sans avoir rien mangé. » La duchesse de Montbazon reçut aussitôt l'injonction de se rendre dans une de ses maisons. Cette peine, infligée à une femme pour un manque de bienséance, ne semblait pas atteindre le duc de Beaufort et son parti. Le duc voulut qu'elle devînt une affaire d'état; il affecta de se montrer à la reine avec la mine d'un homme irrité, de lui ré-

pondre brusquement, d'afficher, en un mot, l'impertinente familiarité de la mauvaise humeur. Les rendez-vous avec les affidés du complot n'en continuaient pas moins. Le projet d'assassinat commençait à s'ébruiter, soit par des confidences imprudemment placées, soit par les indiscrétions de ceux mêmes qui avaient le plus d'intérêt à se taire. Ce fut encore « une collation » qui amena le dénouement. La reine en avait accepté une chez le comte de Chavigny, au bois de Vincennes. Le duc de Beaufort voulut troubler ce divertissement en y portant son air chagrin; la reine le reçut assez mal; il revint à Paris, et, trouvant le cardinal au Louvre, il lui fit, ou des questions, ou des menaces, dont le résultat fut que le ministre ne crut pas pouvoir rentrer chez lui sans une grosse escorte. Le soir du jour suivant, comme le duc s'était encore rendu seul au Louvre, sans s'inquiéter de la peur qu'il avait faite et pour témoigner qu'il n'en avait aucune, il fut arrêté par le capitaine des gardes de la reine, et on le conduisit le lendemain au donjon de Vincennes. Le duc de Vendôme, qui était à Conflans près Paris, eut ordre de se retirer dans sa terre d'Anet, le duc de Mercœur son fils aîné, dans une de ses maisons; le

1 septembre.

2 septembre.

marquis de Châteauneuf fut obligé de quitter Montrouge pour aller dans le Berri; les comtes de Montrésor et de Béthune reprirent le chemin de l'exil, qu'ils avaient subi pour le duc d'Orléans, et où le duc d'Orléans les laissait retourner. Au bout de quelques jours, l'évêque de Beauvais, ministre incapable, mais ami fidèle, fut invité à regagner son diocèse, et la duchesse de Chevreuse, après être restée un peu de temps à Paris pour dissimuler sa disgrâce, fut reléguée à Dampierre, puis à Tours. Le comte de la Châtre, colonel-général des Suisses, qui s'était comporté dans toute cette intrigue en galant homme, et qui l'a racontée en homme d'esprit, fut dépouillé de sa charge, qu'on remit au vieux maréchal de Bassompierre comme si elle lui eût toujours appartenu. Le chancelier Séguier ne fit aucune difficulté de signer une déclaration à cet effet, encore bien que ce fût précisément son gendre, le marquis de Coislin, qui en eût été pourvu après la démision du maréchal, « laquelle était reconnue « pour nulle et de nul effet, comme ayant été « donnée en prison. » Les autres affiliés plus obscurs du parti des « importants » se dispersèrent, et le cardinal Mazarin resta tellement maître de la faveur, qu'il put maintenant sans

11 septembre

danger en donner part au comte de Chavigny. La visite que la reine venait de lui faire à Vincennes prouvait déjà une meilleure disposition à son égard, et le public en fut pleinement instruit par la Gazette, où il était dit que « la reine, « connaissant par expérience la singulière intel- « ligence de ce ministre d'état, avait trouvé « plus à propos pour son service de le retenir « dans ses conseils que de l'envoyer à Munster. »

19 septembre.

Telle était la situation où le retour du duc d'Enghien avait trouvé la cour. Le jeune héros pouvait se glorifier d'une révolution opérée par la seule annonce de son arrivée, et qui écartait de son chemin tout sujet d'offense ou d'ombrage. Mais le profit réel en revenait au cardinal ministre. Tous les mémoires contemporains s'accordent à constater l'immense effet de terreur, d'étonnement et de respect, produit par l'arrestation du duc de Beaufort. Mais ce que personne, à notre connaissance, n'a encore remarqué, c'est la ressemblance, trop exacte pour être involontaire, entre le premier acte qui déclara la puissance du cardinal de Richelieu, et celui qui établit l'autorité de son successeur. Dans l'une et l'autre occasion, ce fut la maison de Vendôme qui fournit les victimes. L'emprisonnement du père, en

1626, avait eu le même but que celui du fils en 1643, et le donjon de Vincennes se fermait encore sur un petit-fils de Henri IV, comme il avait reçu, dix-sept ans auparavant, deux de ses fils en des circonstances tout à fait pareilles. Il faut que le duc de Mercœur ait été reconnu bien innocent des torts de son frère pour qu'on n'ait pas complété l'analogie aux dépens de sa liberté. Un autre rapport entre ces deux événements, attesté par madame de Motteville, c'est que la reine, au moment de l'exécution, dissimula sa colère tout aussi bien qu'avait su faire autrefois le roi son mari, « de qui elle avait appris « cette laide, mais nécessaire vertu; » qu'elle s'entretint familièrement au Louvre avec celui qu'elle allait faire arrêter, et que leurs propos eurent encore pour sujet le divertissement de la chasse. Ce que la reine put ajouter, d'elle-même et de son sexe, à cette conduite, fut de pleurer en se couchant sur les belles qualités de ce pauvre prince qu'elle envoyait en prison.

Du reste, cet événement parut assez grave pour qu'on l'annonçât au dehors avec quelque solennité. Une longue lettre officielle, signée du roi, en donna la nouvelle et en expliqua la cause, non-seulement aux parlements, aux offi-

ciers de la couronne et aux gouverneurs des pro-
vinces, mais encore aux ambassadeurs et aux
généraux qui commandaient les armées. Le car-
dinal Mazarin, en s'adressant particulièrement à
l'un de ces derniers, lui écrivait : « Après avoir
« inutilement employé la douceur et les bien-
« faits pour divertir les mauvais desseins de
« quelques esprits, la reine a été contrainte
« d'user d'une plus forte conduite pour les dis-
« siper et pour assurer la tranquillité du dedans.
« Vous pouvez juger combien cette princesse
« se doit être fait de violence de quitter les mou-
« vements de la bonté qui lui est si naturelle
« pour entrer dans ceux de la justice et dans les
« moyens fâcheux d'une précaution nécessaire.
« Pour moi, qui suis venu dans le ministère
« avec cette ferme et inébranlable résolution de
« n'y considérer jamais mes intérêts, de n'y
« faire déplaisir à personne et d'y faire plaisir à
« qui je pourrai, ça été pour moi une très-sen-
« sible douleur de n'avoir pu détourner un
« accident qui ne m'est pas moins fâcheux qu'à
« ceux qui le souffrent. »

CHAPITRE II.

Le duc d'Enghien mène un renfort au maréchal de Guébriant. — L'armée d'Allemagne passe le Rhin. — Siége de Rottweil. — Prise de cette ville. — Mort du maréchal de Guébriant. — Déroute de son armée à Tuttlingen. — Campagne d'Italie. — Prise de Trino. — Le vicomte de Turenne maréchal de France. — Il va commander l'armée d'Allemagne. — Campagne de Catalogne. Le roi d'Espagne se rend près de son armée. — Les Espagnols prennent Monzon. — Combat naval devant Carthagène. — Vue générale du mouvement politique en France. — Ambassade du comte d'Harcourt en Angleterre. — État de la cour après l'arrestation du duc de Beaufort. — Duel entre le duc de Guise et le comte de Coligny. — Disgrâce de madame de Hautefort. — La cour établie au Palais Cardinal.

Le duc d'Enghien ne parut à la cour que pour y prendre en quelque sorte possession de l'enthousiasme causé par ses exploits, et pour montrer à la reine, aux ministres, aux courtisans, **1643. 15 septembre.**

au peuple, aux dames surtout, son jeune front couvert de lauriers. Applaudi, fêté, caressé de
2 octobre. tous, il quitta Paris, le dix-septième jour après son arrivée, pour retourner en Lorraine. Il avait été résolu qu'il ferait avancer une partie de ses forces vers le Rhin, où le maréchal de Guébriant se trouvait en mauvaise posture. Ce maréchal avait passé quatre mois dans ses quartiers par delà le Rhin, le long de la forêt Noire, fort empêché à remettre en ordre et à retenir ses troupes. L'armée qu'il commandait était certainement la plus difficile qu'on pût avoir à conduire; elle se composait d'étrangers toujours prêts à désobéir, et d'un petit nombre de Français qui ne pouvaient s'apprivoiser au service d'Allemagne. Il lui fallait donc de l'argent pour garder les uns, des renforts pour entraîner les autres, et le cabinet de Paris, préoccupé d'autres soins, ne lui envoyait rien, quoiqu'il démontrât
Mars. fort bien « qu'il importait plus à la France de « soutenir la guerre en Allemagne que de con« quérir des villes en Flandre. » La mort du roi lui avait été un autre embarras, parce qu'elle
Mai. donnait aux lieutenants du feu duc de Weymar, avec lesquels Louis XIII avait traité, un prétexte de se croire déliés de leurs engagements. Il y

avait en Suisse des agents de Venise qui travaillaient à lui débaucher ses soldats pour le service de la république, alors en guerre avec le pape. Le corps hessois qui l'accompagnait, le quitta. Juin.
Les nouvelles troupes qu'on lui avait envoyées à regret, chétives et mal pourvues, étaient toujours prêtes à se débander pour retourner dans leurs bonnes garnisons de Lorraine et d'Alsace. Malgré tout cela, il s'était mis en campagne pour 18 juin.
divertir l'ennemi, dont toute la puissance pouvait se porter contre le duc d'Enghien. Il prit son chemin par la Souabe, en remontant le long du Rhin, vers le lac de Constance, où il allait chercher l'armée de Bavière et celle du duc Charles de Lorraine. Dix jours après il était à Engen, en présence des Bavarois qui avaient 28 juin.
passé le Danube et se tenaient campés près de Sigmaringen. Là, tout ce qu'il put faire fut de se maintenir et d'empêcher que l'ennemi n'allât Juillet.
secourir Thionville. Pour l'occuper davantage, il se porta vers le Necker, dans l'intention d'assiéger Rottweil, qu'il trouva trop bien défendu, Août.
et alors il se rapprocha du Rhin, l'armée ennemie manœuvrant toujours à ses côtés, mais sans le dépasser, et ne faisant que couvrir le pays dont elle occupait les places. Cette marche,

pleine de fatigues et sans grande occasion de gloire, mais qui avait utilement servi « à épauler « le siége de Thionville, » ramenait le maréchal au-devant du secours dont il avait besoin pour faire quelque entreprise. Il était à Wolfag, dans le marquisat de Bade, quand Thionville se rendit. Bientôt il repassa le Rhin au-dessus de
2 septembre. Strasbourg, et il attendit en Alsace le renfort que le duc d'Enghien devait lui amener.

Le motif qui faisait confier à ce jeune prince la conduite du secours était l'aversion toujours plus grande des Français pour la guerre au delà du Rhin. Lui seul, croyait-on, pouvait prévaloir contre cette répugnance, et lancer, en quelque sorte, les soldats qui avaient vaincu sous lui, dans ce pays où il ne devait pas les suivre. Le
9 octobre. duc alla donc joindre son armée en Lorraine, la fit marcher vers l'Alsace, et s'arrêtant à Sarrebourg, il en détacha quatre mille hommes de pied et quinze cents chevaux, sous les ordres
21 octobre. directs du comte de Rantzaw, pour s'avancer jusqu'aux quartiers du maréchal de Guébriant,
1 novembre. près de Benfeld. Il y arriva bientôt lui-même, passa toutes les troupes en revue, les vit traverser le Rhin, et se rendit en Bourgogne où son armée s'acheminait. Alors le maréchal de Gué-

briant s'avança par la Souabe, droit vers Rottweil, pendant que les Bavarois l'attendaient dans le marquisat de Bade. Tout son objet était d'aller prendre ses quartiers d'hiver en pays ennemi, et cette ville devait les protéger. Il en commença donc aussitôt le siége; mais le colonel allemand Roze, qu'il avait envoyé en reconnaissance avec 7 novembre.
une partie de sa cavalerie, se laissa surprendre et fut cruellement défait. Quelques jours après, le maréchal fut atteint d'une canonnade partie 17 novembre.
de Rottweil. La ville n'en fut pas moins prise, et le maréchal s'y fit porter mourant. Pendant 19 novembre.
qu'il y recevait des secours inutiles, son armée continuait sa route, mais sous plusieurs chefs, partant sans accord et sans suite dans les mouvements. Les colonels allemands ne reconnaissaient plus de général; le comte de Rantzaw ne commandait que l'armée de secours; les régiments de la vieille armée d'Allemagne n'obéissaient qu'au marquis de Montausier, leur maréchal-de-camp. Il s'ensuivit que l'ennemi put s'approcher sans qu'on signalât sa marche. Le quartier-général qui venait de se former à Tuttlingen fut assailli tout à coup par le duc 24 novembre.
Charles de Lorraine, ayant sous ses ordres les généraux Mercy, Hatzfeld et Jean de Wert. En

un instant tout le canon fut enlevé et tourné contre la ville, ouverte déjà par trente brèches. Il fallut capituler, et l'ennemi prit ainsi, presque sans coup férir, tous les officiers-généraux français et leur corps d'élite. Les autres quartiers, sans communication de l'un à l'autre et sans commandement supérieur, furent forcés avec peu de résistance, sinon de la part d'un régiment italien qui portait le nom du cardinal Mazarin. Les Allemands furent ceux qui souffrirent le moins et qui s'enfuirent le plus vite. Au bout de quelques jours les débris de cette armée se réfugièrent à Brisach et en Alsace. Le maréchal qui l'avait commandée n'eut pas la douleur de la voir en déroute. Le jour même où elle se laissait battre honteusement, il rendait le dernier soupir dans Rottweil, sa dernière conquête.

C'était là un rude échec, et qui pouvait balancer les succès obtenus en Flandre. Mais on s'était accoutumé à ne pas grandement tenir compte de ce qui se passait au delà du Rhin. La perte de l'armée fut en quelque sorte couverte par le bruit des honneurs funèbres rendus au général sous qui elle avait été longtemps victorieuse. Il paraît qu'on avait destiné au maréchal de Guébriant l'éducation du jeune roi, et

nous ne trouvons rien dans sa vie qui ne justifie ce choix. Sa mort fut considérée comme un deuil public, pour lequel il se fit des prières dans toutes les églises, et il fut décidé qu'on l'enterrerait solennellement à Notre-Dame. Il fallut se hâter d'enlever son corps de Rottweil, que l'ennemi allait reprendre : on le mit en sûreté à Brisach, d'où il fut amené en grande pompe jusqu'à Paris. Nous ne croyons pas déroger à la dignité de l'histoire en disant que, derrière le cercueil, marchait un vieux serviteur qui avait combattu sous deux illustres généraux, et dont le roi de France devait à présent prendre soin. C'était le fort cheval noir du duc de Saxe-Weymar, tiré du chariot pour porter un chef d'armée, et légué par ce prince au maréchal de Guébriant. Le maréchal, en mourant, avait désiré qu'il fût conduit à Paris, pour achever noblement sa vie dans l'écurie du roi, et cette disposition fut exécutée.

Il s'agissait maintenant de nommer un nouveau général pour l'armée d'Allemagne. Cet emploi ingrat et périlleux fut confié au plus jeune des maréchaux, au vicomte de Turenne. L'honnête simplicité de son caractère, son attachement exclusif à ses devoirs de capitaine, l'avaient

maintenu, sinon en crédit, du moins en fonction, pendant que le duc de Bouillon, son frère, du fond d'une prison où l'avait jeté la folle envie de conspirer, rachetait sa vie au prix de Sedan, sa ville souveraine. Après la prise de Perpignan, il était revenu à Paris, attendre ce qu'on ferait de lui la campagne suivante, et le feu roi l'avait
27 mars. désigné pour conduire en Italie un corps français qui devait y servir sous les ordres du prince Thomas de Savoie. Son départ fut longtemps retardé par l'incertitude où la maladie du roi tenait les affaires. Après sa mort, il reçut
30 mai. un nouvel ordre d'aller en Italie, et la promesse d'un bâton de maréchal, comme une sorte d'indemnité offerte à sa famille pour la perte de Sedan qu'on ne voulait pas rendre à son frère. Durant ce temps, les Espagnols avaient repris
27 mai. Tortone, sans que le prince Thomas et le comte du Plessis-Praslin pussent les troubler dans leur siége par la prise d'Asti. L'arrivée du vicomte de
30 juin. Turenne fit cesser le repos qui avait suivi ces mouvements. L'armée de France et de Savoie se mit en marche pour forcer Villeneuve d'Asti à se
12 juillet. rendre, et fit mine d'assiéger Alexandrie. Les Espagnols y ayant jeté un fort secours, emprunté aux garnisons voisines, le prince Thomas alla
4 août.

investir Trino, autre conquête de l'Espagnol sur les états de Savoie. Après sept semaines d'une vigoureuse défense, la garnison capitula. La prise de Pondesture termina cette campagne, où l'on avait regagné quatre villes. Le vicomte de Turenne n'en avait pas vu la fin. Il lui était venu ordre de retourner à Paris, dès qu'on serait maître de Trino. A son arrivée, il fut déclaré maréchal de France, et prêta serment de cet office entre les mains de la reine, la veille du jour où Jean de Gassion, comme lui de la religion réformée, fut pourvu de la même charge. On ne le laissa pas jouir longtemps à la cour de son nouveau titre. Trois semaines après, le maréchal de Turenne allait prendre, sur le bord du Rhin, le commandement des débris de l'armée dispersée à Tuttlingen. Il avait alors trente-deux ans.

27 septembre. 26 octobre. 16 novembre. 4 décembre.

Du côté de l'Espagne, la France avait conquis le Roussillon et occupait la Catalogne. Le maréchal de la Mothe, vice-roi de la province, avait réussi, dans le commencement de l'année, à repousser deux entreprises de l'ennemi sur les villes de Flix et de Miravel. Il fournit bientôt sa part de succès au règne nouveau par la reprise d'Almenara qui précéda de quelques jours

7 mai.

la mort du roi. Cependant la protection française n'était pas tellement chère aux Catalans révoltés qu'il ne se trouvât parmi eux des gens mal disposés pour leur nouveau maître, et désireux de renouer les liens de leur patrie avec celui dont elle s'était séparée. Déjà un homme, qui passait à Paris pour traître, et dont on vantait la fidélité à Madrid, avait introduit les soldats
20 avril. « du roi de Castille » dans la vallée d'Aran; il eut du moins le tort de ne pas réussir; car les Français parvinrent à les en chasser. La révolte se reproduisit sous une autre forme, celle du
Mai. soulèvement populaire, dans la ville même de Barcelone, où elle était excitée par des prêtres. Cependant le roi Philippe IV faisait de grands efforts pour réparer ses pertes. Aguerri et comme émancipé par la marche hardie qu'il avait poussée l'année précédente jusqu'à vingt lieues en deçà du théâtre de la guerre, il voulait dorénavant commander ses armées et gouverner son état. Pour cela, il avait commencé par jeter en prison son général malheureux, le marquis de
14 janvier. Leganez; ensuite il avait disgracié son ministre, le comte-duc d'Olivarès, qui régnait pour lui depuis vingt-deux ans, et enfin, à l'imitation du feu
mai. roi de France, il venait de mettre son royaume

sous le patronage de la Vierge. La suite de la campagne allait apprendre laquelle des deux offrandes aurait été le mieux agréée. Repoussés deux fois, devant Flix et Miravel, par le maréchal de la Mothe, les Espagnols laissèrent à celui-ci pendant plusieurs mois toute liberté d'offensive, et il put s'emparer successivement d'Estadilla, de Benavarre et de Calasansa. Mais à la fin, fortifiés du voisinage de leur roi qui était venu de nouveau s'établir à Sarragosse, ils attaquèrent avec succès un corps français près de Lerida. Ce petit avantage les enhardit au point qu'après les grandes chaleurs, qui retenaient les troupes de part et d'autre dans leurs quartiers d'été, toute leur armée, s'avançant de Fraga, parut menacer Lerida ou Flix. Le maréchal de la Mothe se porta au secours de ces deux villes et en fit retirer l'ennemi, qui, changeant sa marche, passa la Cinca vers Monzon, sous le commandement du comte Piccolomini. Ce nouveau général, que l'empereur venait de céder au roi d'Espagne, parut ramener la fortune du côté qu'elle avait si longtemps abandonné. Après avoir donné l'alarme à Balaguer et à Lerida, il alla mettre le siége devant Monzon, qu'il investit avec une partie de son armée, pendant que l'autre

Juin. Juillet.

25 juillet.

Septembre.

Octobre.

faisait tête au maréchal de la Mothe. Celui-ci,
14 novembre. s'étant présenté devant les lignes des assiégeants, ne crut pas possible de les y attaquer, et laissa la garnison se défendre. Elle le fit avec courage,
6 décembre. mais fut réduite à capituler, et le roi d'Espagne, cette fois, en retournant à Madrid, put se vanter d'avoir entendu le canon qui lui rendait une ville. La perte de Monzon, après toute une campagne d'assez bons succès, fut encore compensée pour la France par une victoire navale, que rem-
4 septembre porta devant Carthagène le jeune duc de Brézé-Fronsac, héritier de la surintendance des mers laissée par le cardinal de Richelieu et que lui disputaient en ce moment les intrigues de cour.

A tout prendre donc, l'année avait été heureuse, et ce n'était pas réellement peu d'honneur que d'avoir, dans l'avénement d'un roi enfant, au lendemain de la mort d'un ministre qui tenait toutes les affaires dans sa main puissante, sous une régence confiée à la sœur de l'ennemi contre lequel le royaume était armé, au milieu des brigues et des cabales qui demandaient une réaction, soutenu partout et dans la même voie l'intérêt politique de la France. Ce résultat, tout à fait sérieux et incontestable, relève singulièrement les moyens qu'il avait fallu prendre pour

maintenir l'autorité là où elle était. On ne l'aurait certainement pas obtenu, si, suivant le penchant des affections et les préférences de l'opinion publique, la faveur s'était portée, avec tout ce qu'elle donne et tout ce qu'elle laisse prendre, vers ceux qu'on nommait les serviteurs de la reine. Tous ceux, en effet, qui avaient souffert pour elle ou avec elle, sous l'administration et le règne passés, étaient originairement ou s'étaient faits les adversaires du système dans lequel le royaume était engagé. Ils avaient écrit, parlé, cabalé, agi, intrigué contre la guerre, contre les alliances hérétiques ; ils tenaient leur popularité, soit du sentiment religieux, qui gardait toujours quelque complaisance pour la couronne d'Espagne, soit du désir ardent que chacun avait de voir enfin la paix rétablie. Par ce double motif, ils étaient conduits, volontairement ou malgré eux, à terminer promptement la querelle, ce qui est une mauvaise disposition pour y garder ses avantages. Ils étaient encore presque tous les obligés de la maison d'Autriche, à raison des traités secrets faits avec elle, des secours d'argent ou de l'asile qu'ils en avaient reçus, des amitiés particulières qu'ils y avaient contractées. Toutes ces causes n'auraient donc

pas manqué d'entraîner même les volontés les plus retenues dans une ligne toute différente de celle qui fut suivie, et qui devait l'être pour l'honneur du pays, pour des intérêts bien autrement graves que ceux dont on semblait s'occuper. Le cardinal de Retz assure que le premier acte de l'évêque de Beauvais, en qualité de ministre d'état, fut « de demander aux Hollandais « qu'ils se convertissent à la religion catholique, « s'ils voulaient rester alliés de la France. » C'est là, nous le croyons bien, un fait inventé pour rendre la moquerie plus piquante; mais ce n'est que l'exagération d'une vérité. L'évêque de Beauvais, comme personne et comme représentant d'un parti, suivait la tradition du cardinal de Bérulle, qui avait mis plus d'intelligence, sans doute, mais un pareil zèle, au service de la même idée. Pour lui et pour les plus ardents catholiques de France, il ne pouvait pas y avoir d'amis parmi les hérétiques, pas d'agrandissement qui ne coutât trop cher à ce prix. A leurs yeux, c'était presque une impiété que d'avoir quelque différend avec la couronne qui conservait, dans toute sa pureté, le dépôt de la foi. Or, cette opinion était celle que les ennemis du dernier ministre avaient surtout ameutée

contre lui. Comme on s'en était servi, il eût fallu la satisfaire. Mêlée à la passion bien excusable que les peuples avaient pour la paix, elle eût rendu la réconciliation prompte et tous les sacrifices faciles. Ce rapprochement entre les deux puissances rivales aurait eu toutes les conséquences que l'on a tant et trop reprochées à la régence de Marie de Médicis ; après quoi, comme l'opposition des intérêts était fondamentale, il eût fallu nécessairement, plus tard et avec des conditions qui pouvaient ne pas se trouver si favorables, recommencer Richelieu. Au lieu de cela, on le continuait.

Pendant qu'on s'avançait lentement et avec mesure vers le terrain assigné aux négociations, quatre armées avaient combattu en Flandre, au-delà du Rhin, en Italie, en Catalogne : l'une d'elles avait remporté d'éclatants triomphes. La marine de France s'était montrée avec avantage, et on avait encore trouvé de quoi former un corps de troupes dans le Boulonnais, sous le commandement du vieux duc d'Angoulême, soit pour repousser une aggression des Espagnols, soit pour appuyer le duc d'Enghien, et le remplacer sur la frontière de Flandre pendant qu'il allait joindre l'armée d'Allemagne. Le royaume était calme, et il n'y avait réellement

d'agitation qu'à la cour, pour quelques ambitions bruyantes. Cependant, bien loin du centre de l'autorité, la rébellion avait reparu, mais telle qu'on l'avait déjà vue et punie deux fois en 1637 et en 1639, simple sédition de paysans qui n'en voulaient qu'à l'impôt. C'était dans le Rouergue qu'elle venait d'éclater, sous prétexte que les taxes étaient trop dures, et qu'on ne pouvait pas les payer. Le comte de Noailles, gouverneur de cette province, y fut envoyé pour mettre à la raison ces nouveaux Croquants; mais, trop confiant aux promesses d'obéissance qu'il recevait, il se
17 septembre. laissa enfermer dans Villefranche par sept ou huit mille hommes armés qui s'emparèrent des faubourgs et assiégèrent la ville. « Quelques ca« dets de gentilshommes, dit une relation du « temps, commandaient à ces villageois. » Le comte de Langeron, avec ses troupes du gouver-
5 octobre. nement d'Auvergne, accourut pour le dégager. A son approche, les Croquants se retirèrent pour se retrancher dans les châteaux dont ils s'étaient emparés. Le comte de Noailles se mit à leur poursuite; plusieurs chefs de la révolte lui furent livrés pour être pendus, et les contemporains se bornent à dire qu'en peu de temps « toute cette « canaille se dissipa. »

Ce n'était pas avec cette facilité que les troubles intérieurs s'apaisaient dans un pays voisin qui avait cessé depuis longtemps d'être redoutable à la France, et qui maintenant lui faisait pitié. Les derniers rapports du cardinal de Richelieu avec le roi Charles d'Angleterre avaient été une menace, et les choses en étaient à tel point dans ce royaume que le continuateur de sa politique pouvait commencer les siens par une démarche secourable. Depuis le consentement du roi Charles à la mort du comte de Strafford, acte d'inexcusable faiblesse qui commence à bon droit une longue série de malheurs, de nouveaux outrages l'avaient contraint à courir les hasards de la guerre civile. Il y avait un an déjà qu'elle durait avec des succès divers, mais également funestes pour la nation et pour le monarque, lorsqu'on voulut essayer si l'entremise de la France pourrait terminer cette lutte d'un si terrible exemple. C'était certainement quelque chose de touchant que ce soin ami d'une couronne, portée par une tête si jeune, pour le péril d'autrui, et il semblait qu'il y avait là de quoi désarmer les plus farouches. On choisit pour cette ambassade le comte d'Harcourt, qui n'avait pas eu cette année d'emploi

22 mai 1641.

4 septembre. 1642.

militaire, mais qui était demeuré à la cour où on
8 août. l'avait fait grand-écuyer, en échange du gouvernement de Guyenne qu'il fallait rendre au fils du duc d'Épernon. Il paraît que le roi d'Angleterre lui-même l'avait désigné au choix de la régente, dans l'espoir qu'un prince lorrain, l'un des plus illustres généraux qui fussent en France, aurait quelque crédit auprès des rebelles. Cependant, à peine arrivé à Douvres,
10 octobre. l'ambassadeur extraordinaire y reçut un déboire qui présageait mauvaise issue à sa mission. Devant lui avait pris sa route un gentilhomme anglais, le chevalier Montagu, depuis longtemps bien connu en France où il se mêlait de toutes les intrigues, le même qui avait voulu faire la paix devant La Rochelle, maintenant l'un des confidents de la reine. Habitué à se porter en tous lieux où il y avait des affaires difficiles à traiter, il voulut se jouer à celles d'une révolution, comme il avait si souvent fait aux différends courtois des souverains. Le
15 octobre. parlement le fit arrêter à Rochester et l'enferma dans la tour de Londres. Le comte d'Harcourt le réclama comme faisant partie de sa suite. On lui répondit qu'un Anglais qui cachait son nom dans son pays devait compte de ses projets à ses

concitoyens, et ne pouvait être protégé par le droit des gens. L'ambassadeur extraordinaire se rendit tout droit à Londres, où il fut reçu « avec la même cérémonie que si le roi y avait « été présent. » De là il partit pour Oxford, où étaient le roi et la reine, depuis quelques mois revenue de Hollande. Il y reçut encore meilleur accueil et voulut entamer aussitôt l'objet de son ambassade. Il demandait, avant toutes choses, une alliance offensive et défensive de la Grande-Bretagne avec la France; et, après que le roi Charles se serait engagé pour son royaume, on l'aiderait à s'y rétablir. Les historiens anglais prétendent que toute cette bonne volonté était feinte, que la France ne désirait aucunement tirer d'embarras le roi Charles, qu'elle négociait pour l'apparence et pour la réputation, mais sans vouloir en venir à aucune fin. Il est certain que leur assertion a le résultat pour elle; car, après quelques jours passés à Oxford, le comte d'Harcourt revint à Londres. Il y offrit son intervention pacifique au parlement qui la déclina par des formalités; il fit encore quelques voyages à Oxford, échangea des compliments avec les deux chambres, et repartit pour la France, laissant la guerre plus allumée que

28 octobre.

14 novembre.

janvier 1644.

jamais et les ennemis du roi plus unis. Il n'en reste pas moins à savoir s'il eût pu mieux réussir, et si l'accommodement par voie diplomatique est chose facile avec les chefs d'un peuple animé par le double enthousiasme de la religion et de la liberté. Si c'est là un point douteux, rien ne l'est moins que la fausseté d'une anecdote rapportée dans quelques livres, et qui attribuerait la rupture de cette négociation à ce que plusieurs gentilshommes de l'ambassade auraient combattu dans les rangs des royalistes devant Newbury. Le combat dont il s'agit, et où périt en effet, les armes à la main, un fils du marquis de la Vieuville, précéda d'un mois entier l'arrivée du comte d'Harcourt en Angleterre.

Septembre 1643.

Telles étaient, au dehors, les affaires assez sérieuses dont le cardinal Mazarin s'était conservé la direction, en faisant arrêter un étourdi, en dispersant quelques brouillons et en éloignant une femme. Depuis ce coup d'état, la cour était restée tranquille, et le cardinal jouissait sans trouble d'une faveur qui exerçait déjà quelque peu la médisance. A l'exception des Importants qui, en gardant leurs haines, s'étaient retranchés eux-mêmes de la réconciliation générale, tout le

monde se trouvait à peu près content. Les créatures du dernier ministère gardaient ce qu'elles avaient acquis; ceux qui avaient encouru sa disgrâce obtenaient des absolutions et des indemnités. Outre les grands seigneurs, tels que le duc d'Elbeuf, le duc d'Épernon, le duc de Guise, dont les condamnations avaient été successivement annulées, on recevait en grâce des coupables d'un ordre inférieur, notamment les gouverneurs de places qui s'étaient rendus trop tôt à l'ennemi, comme celui de la Capelle et celui de Corbie. L'abbé de Morgues, cet infatigable écrivain de libelles pour le compte de la reine-mère et de l'Espagnol, se montrait la tête haute dans Paris et même au Louvre. Le père Caussin, cet ancien confesseur du roi, qui avait voulu lui laisser sa maîtresse et lui ôter son ministre, était revenu du fond de la Bretagne. Malgré tant de ressentiments qui pouvaient trouver où se prendre, il n'y avait pas encore eu de querelles particulières. La première apparition du duc d'Enghien à la cour, peu de temps après l'affront fait à sa sœur, mais peu de jours aussi après l'emprisonnement du principal coupable, s'était passée sans bruit. Il y revint aussi- 9 novembre
tôt qu'il eut conduit son secours d'hommes au

maréchal de Guébriant, et plus d'un mois se passa encore sans qu'il parût être resté aucun souvenir fâcheux de ce petit scandale, ce que nous remarquons parce qu'aucun historien ne s'en est douté. Au bout de ce temps, la querelle, vieille de cinq mois, se réveilla. Le duc de Guise était, comme nous l'avons dit, au Août. nombre de ceux qui avaient obtenu sans peine leur abolition, et qui volontiers s'en seraient passé. Bien dégagé maintenant de ses liens ecclésiastiques, et regrettant peu son archevêché de Reims dont un autre était pourvu, il était revenu en France absolument comme il en était sorti, laissant à Bruxelles, ainsi qu'il avait laissé à Paris, une femme qui se prétendait unie à lui par mariage. Cela faisait deux, et maintenant il en recherchait une troisième. Pour une affaire où doit figurer un personnage de ce caractère, il n'est pas grand besoin de chercher des causes raisonnables. Quelle part le duc de Guise avait-il eue dans les impertinences du duc de Beaufort? Comment se trouvait-il l'adversaire désigné du champion de madame de Longueville? Pourquoi, dans le rang qu'il tenait, et le duc d'Enghien présent, devait-il se mesurer avec un autre qu'un frère? Les contemporains ne prennent pas

la peine de nous l'expliquer. Tout ce qu'ils nous disent, c'est qu'on blâmait le comte de Coligny d'avoir laissé joindre son nom à celui d'une femme dans un médisant propos sans mettre sa vie en péril, et que celui-ci, pour se battre avec quelqu'un, provoqua le duc de Guise. Tel était le différend qui armait maintenant l'un contre l'autre l'arrière petit-fils de l'Amiral et le petit-fils du Balafré.

Suivant notre façon vulgaire de juger les convenances, cette provocation faisait bien plus de tort à l'honneur de la duchesse que la méprise dont elle s'était offensée ; c'était en quelque sorte donner une signature et une adresse à ces lettres, dont l'origine et la destination demeuraient au moins douteuses. Alors, et dans ce monde élevé, on en jugeait autrement. Le déshonneur était de rester sans éclat et sans vengeance. Le duel eut 12 décembre.
lieu en plein jour, dans la Place-Royale. On assure que la duchesse de Longueville en était spectatrice, cachée derrière une fenêtre du logis de la duchesse de Rohan. Les deux adversaires avaient chacun un second. Le comte de Coligny eut le bras traversé par le fer de son ennemi, et laissa échapper son épée, ce qui lui fut cruellement reproché. Son second, qui était le comte

d'Estrades, eut l'avantage sur celui du duc de Guise, qu'il blessa dangereusement, et, quoique blessé lui-même, il offrit au duc de continuer le combat; ce seigneur refusa généreusement une partie devenue inégale. Ainsi toute la gloire fut pour lui, et le malheureux comte de Coligny, vaincu, désarmé, gravement atteint, fut encore en butte aux railleries cruelles des jeunes gens et des femmes, qui ne lui pardonnaient pas de survivre. Il n'y a pourtant pas moyen de mettre en doute sa bravoure et la réalité de sa blessure. Car le maréchal de Turenne, qui s'y connaissait apparemment, écrivait quelques jours après à sa
29 décembre. sœur : « Je vous prie de faire compliment de ma « part au maréchal de Châtillon sur l'affaire de « son fils, si vous jugez que cela soit nécessaire. » Mais, en ce temps comme toujours, les sympathies étaient pour le vainqueur, et le vaincu ne pouvait même espérer de compassion qu'en mourant. Une épigramme, conservée par la douce madame de Motteville, engageait la duchesse de Longueville à se consoler « de ce que son « amant avait demandé la vie, puisque c'était « pour elle qu'il voulait vivre. » En dépit des railleurs, le comte de Coligny ne tarda pas beaucoup à leur donner la satisfaction qu'ils exi-

geaient. Au bout de quelques mois, il expira, et on lui disputa encore le mérite de sa mort; car on l'attribua uniquement au chagrin. Quant au duc de Guise, il ne paraît pas que personne soit venu l'inquiéter dans sa victoire. Il est probable qu'il s'éloigna quelque temps de la cour pour laisser tomber la procédure commencée par le parlement sur cette infraction publique aux lois du royaume. Mais il n'y eut en effet contre lui ni disgrâce déclarée, ni revanche proposée. On dit même que le comte de Coligny, étant allé prendre asile dans la maison du duc d'Enghien, fut obligé d'en sortir par la volonté du prince de Condé, qui voulut sagement écarter de sa famille une dangereuse solidarité.

C'est ainsi qu'avait fini l'année d'où datait le nouveau règne. On ne pouvait nier que les huit mois qui lui en revenaient eussent été assez bien remplis. Une grande victoire, une ville prise, une péripétie d'intérieur consommée, un petit-fils de Henri IV mis en prison, le pouvoir maintenu dans la ligne politique où il marchait depuis vingt ans, la guerre et les négociations partout continuées, tel était l'ouvrage du cardinal Mazarin, et le résultat de la confiance, ou de l'affec-

tion toute subite, qu'il avait su inspirer à une femme. Il y avait beaucoup de gens qui trouvaient tout cela fort mauvais ; il ne restait plus à la cour qu'une personne qui osât le dire. Cette personne était madame de Hautefort, la plus nouvelle et la plus chère amie de la reine, celle qui lui avait sacrifié la position où le chaste amour du feu roi pouvait l'élever. Tout ce qu'elle put gagner pourtant fut de subsister quelques mois après la disgrâce de la duchesse de Chevreuse. On ne lui demandait que de se taire ; elle ne le voulut pas. Elle avait le privilége que s'arrogent les vertus sévères, de blâmer les attachements coupables ou les familiarités qui en ont l'apparence. Elle en usa jusqu'à devenir importune. La reine, qui croyait avoir assez fait pour sa réputation en observant toutes les pratiques d'une dévotion extrême, s'indigna de cette censure
avril 1644. obstinée. Une occasion de dépit s'étant offerte, elle la poussa jusqu'à une séparation complète, et madame de Hautefort eut ordre de ne plus se présenter devant elle. Ce dernier acte se passa dans l'hôtel que le cardinal de Richelieu avait légué à son maître. Depuis quelques mois, la reine
7 octobre 1643. avec ses enfants avait quitté le vieux palais des rois pour aller établir sa cour dans cette fas-

tueuse demeure d'un sujet. Le cardinal Mazarin, qui logeait déjà au Louvre depuis la découverte du complot formé contre lui, vint aussi occuper un appartement dans cette nouvelle habitation où il trouvait en même temps honneur et sûreté. Car son logis était « dans la « cour donnant sur la rue des Bons-Enfants, où « il y avait sentinelle et corps de garde comme « aux autres issues et entrées. »

CHAPITRE III.

Renouvellement du traité d'alliance avec les Provinces-Unies. — Ouverture des conférences de Munster et d'Osnabruck. — Campagne sur les bords du Rhin. — Les Impériaux prennent Fribourg. — Le duc d'Enghien va joindre le maréchal de Turenne. — Bataille de Fribourg. — Retraite de l'armée bavaroise. — Prise de Philisbourg et d'autres villes sur le Rhin. — Le duc d'Orléans commande une armée. — Siége et prise de Gravelines. — Mauvais succès des Français en Catalogne. — Bataille de Lerida. — Prise de Lerida par les Espagnols. — Les Français lèvent le siége de Tarragone. — Mort de la reine d'Espagne. — Le maréchal de la Mothe mis en prison. — Campagne en Italie. — Prise de Santhia. — Guerre entre le pape et le duc de Parme. —La France rétablit la paix.—Mort du pape.—Élection d'Innocent X.—État de la cour.—Les ducs de Vendôme et de Bouillon sortent de France. — Sédition à Paris. — Agitation dans le parlement. — Naissance du Jansénisme. — Publication du livre « de la Fréquente communion. » — La reine d'Angleterre se réfugie en France.

—

Pendant que la cour de France, sans attendre que le deuil du feu roi fût terminé, passait joyeusement l'hiver à danser, et « qu'on y enten« dait les violons, comme le témoigne mademoi- 1644.

selle de Montpensier, jusque dans les chambres « tendues de noir, » les ambassadeurs français, envoyés au congrès de Munster, s'étaient arrêtés
Décembre 1645. en Hollande. Le but de leur passage par les Provinces-Unies était d'y renouveler l'alliance de la France avec cette république, et de se concerter sur les demandes réciproques que les deux puissances devaient soutenir ensemble dans la prochaine négociation. Après tant d'années qui s'étaient passées dans une active communauté d'intérêts, il ne semblait pas qu'il dût y avoir beaucoup de peine à s'accorder sur ce qu'on voulait de part et d'autre. Cependant les plénipotentiaires ne trouvèrent pas les esprits disposés à un concours prompt et franc. Outre la défiance que pouvait avoir conçue toute la nation hollandaise sur les intentions de la France, il y avait, dans le sein même du pays, des opinions diverses et des intérêts opposés. On voulait assez unanimement la fin des hostilités; mais un parti nombreux préférait une trêve à un traité de paix. De ce côté se plaçait tout naturellement le prince d'Orange, chef militaire, dont la puissance reposait sur l'état de guerre, et peu curieux de voir arriver le moment où il faudrait en compter avec une liberté jalouse. De tout cela il résulta

que les états-généraux, avec qui les plénipotentiaires avaient à traiter, montrèrent peu d'empressement et de bonne volonté pour régler même ce qui semblait être de simple forme. Les revers de l'armée française en Allemagne, une aggression subite des Suédois en Danemarck, qui pouvait déplacer la guerre et ôter à la France l'assistance de ses alliés les plus belliqueux, servirent aux états-généraux de nouveaux motifs pour élever leurs prétentions. Résolus à n'accepter qu'une trêve, ils voulaient obliger la France à ne pas demander davantage, et cette couronne, qui tendait secrètement au même but, affectait d'insister sur une paix entière pour obtenir comme pis-aller ce qu'elle désirait le plus. L'art de la diplomatie consistant surtout à ne pas dire sa pensée entière, même à ses amis, de peur qu'un adversaire ne l'entende, on avait beau viser à même fin, on n'en avançait pas plus vite. A ces difficultés se joignaient encore des disputes sur le cérémonial; car la nouvelle république voulait être honorée, dans la personne de ses ambassadeurs et dans les actes publics, comme l'était depuis longtemps celle de Venise. Enfin, après trois mois de discussions qui n'avaient pas été sans aigreur, une convention fut réglée à 1 mars 1644.

La Haye par laquelle les traités précédents étaient confirmés; les deux puissances promettaient de s'entr'aider et se soutenir respectivement dans la négociation de paix ou trêve qui allait se faire, sans pouvoir rien conclure que conjointement et d'un commun consentement, ni aller plus vite l'une que l'autre; avec stipulation expresse que les conquêtes faites par chacune d'elles leur seraient conservées, et garantie de l'une envers l'autre pour la paix ou la trêve qui serait conclue. En attendant, la France et les Provinces-Unies devaient, cette année même, mettre en campagne, de part et d'autre, une armée de vingt-cinq mille hommes pour attaquer, chacune de son côté, une place de telle considération que les ennemis en reçussent un notable préjudice, et la France fournissait douze cent mille livres pour les frais de l'expédition. Les trois actes qui contenaient ces conditions avaient été l'œuvre commune des deux plénipotentiaires, d'Avaux et Servien, et de l'ambassadeur ordinaire en Hollande; car le duc de Longueville, chef de la députation pour Munster, ne s'était pas rendu à La Haye. On en regarda la conclusion comme un succès remporté sur les Espagnols, qui jusque-là se croyaient sûrs de faire,

quand ils le voudraient, leur accommodement particulier avec les états-généraux. Mais les deux plénipotentiaires, qui en partageaient assez également l'honneur, ne tardèrent pas à se diviser sur un incident de médiocre importance. Le comte d'Avaux, en prononçant devant les députés des états-généraux sa harangue de congé, s'imagina d'y faire entrer une recommandation en faveur de leurs concitoyens catholiques. C'était ce que le président Jeannin avait fait en 1609, lorsque l'intervention de Henri IV venait de terminer le premier traité qui reconnut l'indépendance de ces provinces. Mais on ne pouvait nier que, depuis ce temps, elles l'eussent assez bien consolidée par leurs propres efforts, et que la protection de la couronne eût cessé dès longtemps d'être aussi tutélaire, aussi désintéressée surtout, qu'elle l'était alors. Partant elle n'avait plus le droit de tenir le même langage envers un pays qui traitait avec elle de puissance à puissance, et qui ne voulait pas qu'on se mêlât de ses affaires intérieures. L'allocution du comte d'Avaux fut donc fort mal reçue; son collègue Servien assura qu'il ne la lui avait pas communiquée, et elle fut blâmée par le cardinal Mazarin.

Le traité signé et ratifié, les deux plénipoten-
tiaires se mirent en route séparément pour Muns-
17 mars. ter. Le comte d'Avaux y arriva le premier. Il y
trouva déjà rassemblés, les ambassadeurs de l'em-
pereur, savoir le comte Louis de Nassau et le
docteur Isaac Wolmar; ceux d'Espagne, le comte
de Zappada, dom Brun de Dole et dom Diego,
comte de Saavedra; l'envoyé de Venise, Aloys
Contarini, l'un des médiateurs. Un autre média-
19 mars. teur, le nonce du pape, Fabio Chigi, suivit de
près le comte d'Avaux. A son entrée, l'ambas-
sadeur français voulut s'assurer le pas sur ceux
de l'Espagne, et fit monter à cheval vingt gen-
tilshommes autour de sa voiture pour soutenir
la dispute, que les Espagnols évitèrent prudem-
ment en restant chez eux. Le comte Servien re-
3 avril. joignit bientôt son collègue, et on put croire
alors que les négociations allaient commencer,
malgré la mort du comte de Zappada, qui passait
seulement pour un personnage d'apparat. Une
10 avril. messe et une procession solennelles en annon-
cèrent l'ouverture. Mais si le congrès de Munster
s'organisait lentement, celui d'Osnabruck était
encore plus en retard. Il y manquait d'abord la
partie médiatrice, le Danemarck, maintenant en
guerre avec l'un de ceux qu'il avait voulu récon-

cilier. Les Suédois, représentés à Osnabruck par le fils du chancelier Oxenstiern et par Adler Salvius, refusaient avec raison l'intervention pacifique d'un ennemi, tandis que le comte d'Aversberg et le docteur Jean Crane, commissaires de l'empereur, persistaient à ne vouloir faire ni recevoir aucune communication en l'absence d'un médiateur : leur but secret étant d'attirer dans la même négociation la querelle entre le Danemarck et la Suède, ce qui leur donnait un allié de plus, soit pour réclamer à son profit, soit pour conclure à ses dépens. Pendant que, de ce côté, tout était arrêté par l'absence des Danois, de l'autre on s'était avancé jusqu'à la communication des pleins pouvoirs. Mais chacun avait trouvé celui de la partie opposée rempli de fautes, d'omissions affectées ou de qualifications ambitieuses. Cette première démarche, qui aboutissait seulement à une dispute, parut bientôt avoir été trop prompte, puisque, dans le congrès voisin, on n'était pas allé si loin. Le peu qu'on Juillet. avait fait pour s'aboucher demeura donc comme rétracté, et l'on se tint plusieurs mois en présence, uniquement occupé à s'accuser l'un l'autre de mauvaise volonté pour la paix. Enfin le résultat des opérations militaires qui avaient eu

lieu cette campagne décida l'empereur à faire un pas de plus vers l'accommodement. Le roi de Danemarck ayant déclaré qu'il ne s'opposait
12 septembre. nullement à ce que l'on commençât les pourparlers en l'absence de ses ambassadeurs, l'empereur consentit à entrer en traité avec les Suédois sans médiateur ; les pleins pouvoirs des ambassadeurs à Osnabruck furent trouvés suffisants. Il fallut encore du temps et des contestations pour régler et assortir ceux des plénipotentiaires
20 novembre. à Munster. Les termes en furent pourtant arrêtés, et, sans attendre que les originaux fussent arrivés avec les signatures des souverains, il fut résolu que chaque partie produirait ses premières propositions pour la pacification générale. Cette
4 décembre. communication eut lieu assez promptement ; aussi était-ce ce qu'il y avait de plus aisé et de moins utile dans la négociation, chacun y devant mettre surtout ce qui ne pourrait pas être accepté. Les Impériaux demandaient le rétablissement de toutes choses au point où elles avaient été arrangées entre la France et l'Empire, quatorze années auparavant, par le traité de Ratisbonne, alors qu'il n'y avait entre les deux couronnes qu'un sujet de débat, l'investiture du duché de Mantoue au profit du légitime héritier

protégé de la France : d'où s'ensuivait la restitution de toutes conquêtes, et le rétablissement de tous princes dépossédés, nommément du duc de Lorraine. L'Espagne proposait aussi la réintégration de chaque puissance dans ce qui lui avait appartenu avant la guerre faite ou déclarée, suivant les anciens traités. Ainsi parlaient ceux qui avaient perdu. Quant à ceux qui avaient gagné, ils ne pouvaient être pareillement explicites, et leur position ne permettait pas une égale franchise. Ils jetaient donc en avant, et comme pour remplir l'espace, des demandes préalables. C'était, de la part des Suédois, que les états de l'Empire, électeurs, princes et villes, fussent conviés à l'assemblée générale pour y régler définitivement tous les droits; de la part des Français, que, cette convocation s'effectuant, l'électeur de Trèves, prisonnier depuis neuf ans, y pût paraître avec liberté entière et en possession réelle de ses états et dignités. Quand, après tant de lenteur à se mettre en chemin, on partait encore de si loin, il était évident qu'on n'était pas prêt à se rencontrer, et qu'il faudrait encore plus d'une campagne comme celle qui venait de finir pour donner de l'activité au désir de la paix.

C'était en Allemagne surtout que les armes de

la France avaient été heureuses. Le désastre survenu l'année précédente à Tuttlingen, la mort d'un général en chef, la captivité de plusieurs officiers-généraux, la présence de l'armée ennemie sur la frontière de l'Alsace, appelaient naturellement de ce côté les soins de la défense. On eut une raison de plus d'y pourvoir lorsque les Suédois, en se jetant sur le duché de Holstein pour commencer la guerre avec le Danemarck, cessèrent d'occuper les forces de l'Empire, et leur laissèrent la liberté de se porter vers le Rhin. Le maréchal de Turenne avait pris le commandement des troupes, revenues en désordre et sans chef de leur triste expédition contre Rottweil. Ne pouvant les maintenir dans l'Alsace, qu'on lui avait d'ailleurs recommandé d'épar-
Janvier. gner, il leur fit prendre quartier en Lorraine et dans une partie de la Franche-Comté. A force de soins et de dépenses, où il ne ménagea pas, dit-on, ce qu'il pouvait avoir de bien, il remit bientôt la cavalerie sur pied, recruta son infanterie dans le pays voisin, et, aidé des renforts qui lui furent envoyés de France, il se vit bientôt à la tête d'une armée, faible en nombre, mais bien ordonnée et pleine de courage. Cependant l'ennemi
10 mai. avait repris Rottweil et investi Uberlinghen.

Maître de cette ville, il marchait sur Fribourg en intention de l'assiéger. Le maréchal de Turenne, qui s'était rapproché du Rhin sur la nouvelle de ces progrès, se résolut à le passer pour 3 juin.
disputer la campagne aux Bavarois. Arrivé devant Fribourg, il envoya le colonel allemand 4 juin.
Roze attaquer un corps de cavalerie qui fut complétement défait, « encore bien, dit le ma-« chal dans sa dépêche, que plusieurs officiers « eussent temoigné se souvenir de l'affaire de « Tuttlingen. » Ce petit succès n'empêcha pas les Bavarois de pousser jusqu'à Fribourg et d'y 20 juin.
mettre le siége. Le maréchal ne put que les inquiéter par des attaques partielles, et la ville, 28 juillet.
après avoir tenu cinq semaines, fut réduite à capituler. En ce moment, un nouveau renfort et un chef nouveau arrivaient à l'armée d'Allemagne. Le duc d'Enghien, qu'on avait fait gouverneur de Champagne, s'était tenu quelque mai.
temps dans cette province, où il avait ordre d'assembler une armée pour s'opposer au général Beck du côté du Luxembourg. Mais à peine avait-il fait sa jonction au-delà de Mézières avec les troupes levées pour la France dans le pays de Liége, qu'il reçut commandement de se porter en toute hâte au secours de Fribourg assiégé.

C'était là un bien autre emploi que celui dont il avait eu la perspective, et qui lui promettait seulement la prise de quelques châteaux et la garde d'une frontière. Il avait des forces à peu près égales à celles du maréchal de Turenne, qui allaient elles-mêmes passer sous ses ordres, et deux maréchaux devaient lui obéir; car déjà le maréchal de Guiche servait sous lui comme lieu-
20 juillet. tenant-général. Il s'achemina donc promptement de Mézières vers le Rhin, du côté de Brisach; mais il apprit à Benfeld la reddition de Fribourg. Cependant la dépêche du maréchal de Turenne lui donnant l'espoir de trouver encore l'ennemi prêt à combattre, il passa le Rhin et vint tenir conseil avec les deux maréchaux et le gouverneur de Brisach sur ce qui était à faire. Il fut résolu d'attaquer les Bavarois dans leurs retranche-
2 août. ments, et le duc fit avancer son armée pour joindre celle du maréchal de Turenne. L'art le plus habile et la plus heureuse disposition du terrain semblaient protéger le camp des Bavarois, commandé par François de Mercy. De hautes montagnes et un bois marécageux en formaient l'enceinte; tous les abords en étaient garnis de redoutes et de palissades; des postes nombreux couvraient le revers des hauteurs. Le duc d'En-

ghien se chargea de l'attaque directe par les montagnes; le maréchal de Turenne prit un chemin détourné pour gagner une autre issue qui s'ouvrait sur le flanc de l'ennemi, et que défendait une ravine profonde, avec un épais abattis de bois. Les deux approches devaient se faire en même temps, quelques heures avant la nuit. Quand le duc d'Enghien supposa que le maréchal avait atteint le but de sa marche, il donna l'ordre du combat. Deux de ses régiments furent d'abord repoussés; alors il mit pied à terre avec le maréchal de Guiche, et conduisit lui-même à la charge les régiments de Conti et de Mazarin; tous les volontaires se précipitèrent sur ses pas. Ce mouvement entraînant le reste de l'armée, les palissades furent franchies, les redoutes emportées, la ligne de défense rompue, et l'on se posta sur la croupe de la montagne, dont les Bavarois avaient bravement disputé tous les échelons. De son côté, le maréchal de Turenne avait forcé les premières défenses qui fermaient l'étroite entrée où se portait son attaque; il y avait trouvé une vigoureuse résistance et les meilleures troupes du comte de Mercy : des combats meurtriers avaient eu lieu à chaque pas. Il n'avait pu pénétrer et s'étendre dans la plaine

3 août.

où reposait le camp ennemi ; mais il en occupait le passage à la portée du mousquet des Bavarois. La nuit arrêta les combattants dans cette position qu'on croyait retrouver le lendemain ; mais
4 août. le jour la montra changée à l'avantage des Allemands. Abandonnant au duc d'Enghien la montagne qu'il avait occupée, au vicomte de Turenne l'entrée de la plaine, le général Mercy avait improvisé un autre retranchement sur une hauteur plus près de Fribourg, où il rallia toutes ses troupes et son canon. Alors les Français se répandirent sans obstacle des deux côtés dans la plaine où l'ennemi se tenait la veille. Une forte pluie et la fatigue du combat précédent obligèrent le duc d'Enghien à se reposer toute cette journée. Le matin de celle qui suivit, les Français
5 août. s'avancèrent contre le nouvel obstacle qu'on leur avait créé. Une première tentative, imprudemment faite par un des maréchaux-de-camp, engagea le combat avant que l'ordre en fût donné. Rien n'étant prêt pour la soutenir, les assaillants et ceux que le bruit avait appelés à leur aide furent fort maltraités par l'ennemi. Le duc d'Enghien, à l'armée duquel ces troupes appartenaient, courut pour les rallier, les maintint quelque temps à force de courage, perdit la

plus grande partie de ses gens et fut contraint à se retirer. Joint ensuite au maréchal de Turenne, il voulut essayer une nouvelle attaque, qui fut encore sans autre succès qu'un immense carnage. La nuit seule y mit fin, laissant les Allemands maîtres de leurs positions et les Français dans le camp où ils s'étaient établis.

Telle avait été, dans la simplicité de ses résultats positifs, la bataille de Fribourg, dont il a bien fallu retrancher le fait, devenu historique comme tant d'autres, du bâton de commandement jeté dans les lignes ennemies par le prince de Condé, puisqu'aucun de ses contemporains n'en a eu connaissance. Cette bataille avait duré soixante heures, divisées par un jour de repos sous les armes. On n'y avait ni gagné du terrain, ni débusqué l'ennemi, ni sauvé ou délivré une ville; mais, de part et d'autre, s'était montrée une admirable valeur, ici, unie à l'habileté qui évite les fautes, là, jointe au coup d'œil rapide qui les comprend et les répare. Il était difficile pourtant d'y reconnaître pour l'un ou pour l'autre une victoire; le plus clair était une perte énorme pour tous les deux. Celle des Français comprenait un nombr considérable d'officiers, de sorte qu'il y avai

en même temps beaucoup de gloire et beaucoup de deuil pour les familles de gentilshommes. « Je vous jure, écrivait le duc d'Enghien au
8 août. « cardinal Mazarin, que jamais armée n'a été si « proche de sa ruine que celle des ennemis. Dieu « ne l'a pas voulu; nous en retrouverons peut-« être l'occasion. » Le profit de cette sanglante rencontre se décida au bout de quelques jours. Les deux généraux, ayant renoncé à forcer les Bavarois dans leurs retranchements, s'occupèrent à leur couper les vivres. Après trois journées passées à enterrer les morts et à diriger les blessés sur Brisach, leur armée se porta vers Lan-
9 août. gendenzlingen, dans le dessein d'intercepter les communications du général Mercy avec le pays qui le nourrissait. Celui-ci quitta aussitôt son poste, pour faire sa retraite. Les deux armées se rencontrèrent près de San-Peter, où l'avant-
10 août. garde des Français voulut troubler la marche des Bavarois, et fut repoussée. Cependant l'ennemi refusa de continuer le combat, et poursuivit rapidement sa route, abandonnant son bagage, ses munitions et quelques pièces d'artillerie. Ce fut là ce qui détermina les Français à se proclamer vainqueurs. Le chevalier de Gramont, frère du maréchal de Guiche, fut envoyé

à la cour, pour en porter la nouvelle. « L'armée « ennemie s'est sauvée, écrivait encore le duc « d'Enghien, mais avec un désordre et une con- « fusion étranges. » Sur sa parole, on pensa qu'il y avait eu assez de bonheur pour remercier le ciel, et on fit chanter un Te Deum dans l'église de Notre-Dame.

12 août.

20 août.

Ce qui eût tout à fait justifié cette solennité, c'eût été sans doute la reprise de la ville pour laquelle était venu le duc d'Enghien; mais Fribourg paraissait devoir résister plus longtemps entre les mains de ses nouveaux possesseurs, qu'il n'avait pu faire avec sa garnison française. Il fut donc décidé qu'on profiterait de la retraite de l'ennemi pour parcourir en victorieux le pays de Bade, y prendre des villes, et se porter sur Philisbourg. Après douze jours de marche et l'occupation de douze villes, comme Baden, Durlach, Wisloch et Germersheim, en deçà du Rhin, l'armée se réunit devant Philisbourg, où elle mit le siége. Pendant qu'on en faisait les travaux, un détachement des troupes françaises se présenta devant Spire, qui ne fit aucune résistance. Philisbourg soutint mieux la réputation de ses remparts; mais, avec une garnison faible et sans secours du dehors, le gou-

24 août.

29 août.

verneur ne put faire qu'une honorable défense, 9 septembre. et capitula le onzième jour de tranchée ouverte. Le maréchal de Turenne passa ensuite de l'autre côté du Rhin, se fit recevoir dans Worms, puis dans Openheim, et enfin dans Mayence, qui 17 septembre. n'était pas préparée à soutenir un siége. Tout ce progrès fait et toutes ces places occupées, presque sans combat, n'en donnaient pas moins un air de conquête à la marche de l'armée française depuis Fribourg, et lui assuraient, en effet, l'avantage de la bataille livrée devant cette ville, pendant que l'armée bavaroise, se tenant immobile dans son poste d'Heilbronn, semblait consentir à sa défaite. Les relations officielles pouvaient dire, sans trop d'exagération, que « tout « le Rhin était retourné à ses anciens maîtres, « qui, depuis la seconde race de nos rois, « l'avaient perdu par leurs dissensions et les « guerres civiles; » car, de Bâle jusque près de Coblentz, les deux rives en étaient occupées par les troupes ou les garnisons de France, et la bonne amitié qu'on entretenait avec la ville de Strasbourg rendait la communication libre entre les deux parties de son cours. Pour compléter cette position, il restait à s'emparer de Landaw et de Frankenthal. Après avoir pris possession

de Mayence, le duc d'Enghien revint à Philisbourg, d'où il envoya une partie de ses troupes assiéger Landaw. Le marquis d'Aumont, maréchal-de-camp, y fut tué, et le maréchal de Turenne, ayant pris le commandement à sa place, força la ville à se rendre. Ce fut là le terme des opérations communes entre le duc d'Enghien et le maréchal de Turenne. Le duc prit la route de Metz avec ce qui restait des troupes qu'il avait amenées, et on eut beaucoup de peine à empêcher les autres soldats de les suivre. Le maréchal de Turenne demeura sur les bords du Rhin avec son armée d'Allemagne, chargé de défendre toutes ces places nouvellement occupées contre le général bavarois qui, le voyant seul, se rapprocha bientôt de lui. Le maréchal crut devoir repasser le Rhin, mit une bonne garnison dans Philisbourg, s'établit de sa personne à Spire, et passa ainsi l'hiver à observer l'ennemi, pendant que le jeune prince allait raconter ses exploits à la cour, et que le maréchal de Guiche, devenu duc de Gramont par la mort de son père, recueillait l'héritage de ses biens et de ses gouvernements.

24 septembre. 28 septembre. Octobre. 19 octobre.

En ce moment la flatterie des courtisans avait à se partager entre deux vainqueurs, et le gouvernement de la régence trouvait parfaitement

son compte à cette incertitude qui modérait l'importance de l'un par celle dc l'autre. La campagne de 1644 venait de révéler dans la famille royale un nouveau chef d'armée, un héros qui avait bien tardé à se déclarer. Le duc d'Orléans avait passé la première année du nouveau règne en de petites intrigues, où figurait pour lui son favori l'abbé de la Rivière, et dont le but était de renier ses anciens amis, pour faire le plus grand profit possible dans la distribution des grâces sans en donner part à personne. Cette année, il s'avisa qu'un peu de gloire militaire ne siérait pas mal au généralissime des armées du roi, et il voulut commander en Flandre à la place du duc d'Enghien. En vertu du traité conclu avec les Provinces-Unies, il avait été convenu que les Français assiégeraient Gravelines. Pour assurer ce dessein et ne mettre en aucun risque la capacité de celui qui le devait exécuter, on fit choix des meilleures troupes ; on lui donna pour lieutenants les maréchaux de la Meilleraye et de Gassion avec le comte de Rantzaw qui, plus heureux que ses compagnons de Tuttlingen, avait déjà racheté sa liberté. L'armée, divisée en trois corps sous ces trois chefs, s'avança par Amiens, Abbeville et Péronne, en tenant l'ennemi incertain sur le

but de sa marche, s'empara en passant de quelques petites places et se joignit tout entière devant Gravelines, où le duc d'Orléans en prit le comman- 1 juin.
dement. L'entreprise semblait difficile, et d'habiles gens l'avaient jugée téméraire. On était aidé, il est vrai, par la flotte hollandaise qui tenait la mer et empêchait le secours des vaisseaux espagnols; mais les rivières et les canaux qui entouraient la ville, les fortifications dont elle était munie, la garnison nombreuse qu'elle renfermait, une armée espagnole qui avait pris position à Bergues, concouraient puissamment à la défendre. Les assiégés essayèrent d'abord d'inonder les Français au moyen de leurs écluses; des ingénieurs hollandais écartèrent ce premier danger dont leur pays avait l'habitude. Les lignes étant formées dans le peu de terre solide qu'on pouvait trouver, un fort détaché vers la mer fut bientôt emporté, ainsi que les redoutes 13 juin.
qui le joignaient à la ville. L'attaque, se trouvant dès lors resserrée, fut poussée vigoureusement, malgré les vives sorties des assiégés et l'assistance que leur donnait la nature des lieux. Les Français y perdirent, comme toujours, un bon nombre de leurs principaux officiers. Comme toujours aussi, il y eut de fréquentes contestations

entre les différents chefs qui les commandaient. Cependant les opérations successives du siége s'achevèrent avec ensemble et sans notable accident. Les Espagnols ne firent d'autre tentative
4 juillet. pour le troubler que de vouloir jeter dans la place trois cent soixante officiers réformés de leurs troupes, qui furent tous pris par le comte de Rantzaw, et, moins de deux mois après les premières ap-
28 juillet. proches, la ville fut réduite à capituler. A ce moment, la mauvaise intelligence éclata plus que jamais entre les deux maréchaux. Le plus ancien s'était offensé de ce que les ennemis avaient fait leurs propositions au plus jeune, qui s'excusait moqueusement de s'être trouvé trop près d'eux. Lorsqu'il s'agit d'occuper la place conquise, le maréchal de la Meilleraye réclama le poste d'honneur pour le régiment des gardes qui était de son corps, et le maréchal de Gassion pour le régiment de Navarre qui avait combattu sous lui du côté par où l'on entrait. Peu s'en fallut qu'on n'en vînt aux mains sur cette difficulté, qui fut décidée par le duc d'Orléans en faveur du maréchal de la Meilleraye.

La prise de Gravelines avait précédé la bataille de Fribourg. Il paraît même que ce fut la certitude d'y réussir qui amena l'ordre donné au duc

d'Enghien de quitter la Champagne, où il se tenait prêt à tout événement, pour se porter sur le Rhin. On la regardait comme un grand succès militaire, et elle acquittait noblement la France de la promesse faite aux Provinces-Unies. Quelle que fût la préférence naturelle du public pour celui des deux maréchaux qui n'appartenait pas à l'ancien règne et n'était pas le parent du cardinal de Richelieu, rien n'indique qu'on ait reproché au maréchal de la Meilleraye d'y avoir démenti son ancienne renommée; seulement celle du maréchal de Gassion s'en accrut. Quant au duc d'Orléans, sa part de mérite en cette occasion eût été fort médiocre, s'il fallait en croire le comte de Brienne: « J'ai entendu dire, écrit« il, qu'il s'y passa plusieurs choses qui faisaient « assez connaître qu'il voulait tout ce qui ne de« vait pas coûter beaucoup. Avec cela, sa vie « était si précieuse à ses officiers qu'ils le dé« tournaient des grandes choses quand il fallait « la hasarder. » Il n'en eut pas moins à Paris, dans les réjouissances qui se firent pour célébrer cette conquête, tout l'honneur de la réussite. Dans sa relation, il avait eu soin d'en réclamer une part pour son abbé de la Rivière « qui s'é« tait employé utilement aux travaux du siége. » 4 août.

Les récits des divers combats qui s'y étaient livrés, en constatant des pertes nombreuses, nommaient aussi avec distinction plusieurs jeunes gens d'illustre maison qui avaient suivi l'oncle du roi, et, entre autres, l'heureux adversaire du comte de Coligny, le duc de Guise. Le duc d'Orléans ne tarda pas à quitter l'armée quoiqu'il eût annoncé qu'il allait poursuivre ses exploits. Le maréchal de la Meilleraye s'en étant retiré déjà malade ou mécontent, le commandement resta
9 août. au maréchal de Gassion, qui s'était emparé de l'abbaye de Watten pendant que le duc faisait réparer les fortifications de Gravelines. On lui
16 août. adjoignit le duc d'Elbeuf, et la campagne s'acheva, sous ces deux chefs, à faire des courses dans la Flandre, où de leur côté les Hollandais
7 septembre. assiégèrent et prirent le Sas-de-Gand. Les choses, du reste, s'étaient passées tellement entre le maréchal de Gassion et le duc d'Elbeuf qu'il y
Décembre. eut rendez-vous pris pour tirer l'épée sous les murs d'Amiens et qu'il fallut les séparer sur le terrain du combat. Ils furent mandés l'un et l'autre à la cour, et la Gazette publia bientôt que
24 décembre. « leur différend avait été composé à l'hôtel du « Luxembourg, de sorte qu'ils allaient désormais « décharger leur colère sur les ennemis. »

La campagne avait été glorieuse en Allemagne, profitable en Flandre ; elle fut désastreuse en Catalogne. Le roi d'Espagne, animé par les premiers succès de son réveil tardif, encouragé surtout par la reine sa femme, généreuse fille de France qui s'était faite Espagnole pour l'honneur de la couronne qu'elle partageait, voulut encore soutenir ses armées de sa présence, et mettre en quelque sorte la main à la reprise de son domaine. Pour cela, ayant envoyé dans les Pays-Bas le comte Piccolomini, dont le commandement n'était pas agréable aux Espagnols, il quitta Madrid de bonne heure et s'établit à Sarragosse. 9 février.
Quand il eut rassemblé toutes ses forces, il s'avança en personne avec son armée pour assiéger Lerida. 8 mai.
Le maréchal de la Mothe, qui s'était porté à sa rencontre du côté de Balaguer, réussit à jeter quinze cents hommes dans la ville ; mais 15 mai.
l'introduction de ce secours lui coûta cher. L'armée espagnole, prenant au sérieux le combat qu'il lui offrait pour la distraire, marcha tout entière contre lui, l'enveloppa, lui tua deux mille hommes, prit tout son bagage et son canon, et le poursuivit jusqu'à Cervera. Après cette défaite, le maréchal ne put de longtemps se remettre en campagne, et les Espagnols conti-

nuèrent le siége sous les yeux de leur roi. La ville se défendit bien et tenait encore, lorsque le Juillet. maréchal de la Mothe reparut devant les retranchements espagnols avec une armée nouvelle. Mais il les trouva hors de crainte d'être forcés, et, pour opposer la prise d'une ville à la perte prochaine de celle qu'il ne pouvait sauver, il ré- 31 juillet. solut d'assiéger Tarragone. Lerida se rendit bientôt, et Tarragone résista. Le maréchal s'était 24 août. pourtant déjà emparé d'une forte position qui couvrait la ville du côté de la mer, lorsque l'approche du roi d'Espagne le contraignit à lever le siége pour s'opposer à sa marche victorieuse, 20 septembre. qui semblait menacer Barcelone. Appelé par les cris d'effroi des Catalans, il ramassa toutes ses troupes, et alla occuper les passages qui défendaient l'entrée de la province. Un événement cruel pour le roi Philippe IV vint arrêter en ce moment la lutte prête à s'engager : il apprit que la reine sa femme était malade, et courut à Ma- 6 octobre. drid pour recevoir son dernier soupir. Son absence et la douleur de cette perte ôtèrent aux Espagnols toute idée de continuer leurs progrès. De part et d'autre on prit ses quartiers d'hiver. Mais tout n'était pas fini pour le maréchal de la Mothe. On lui préparait en France le même trai-

tement, pour s'être laissé battre devant Lerida, qu'avait éprouvé en Espagne le marquis de Leganez, battu par lui au même lieu deux années auparavant. Il reçut ordre de se rendre à la cour. Comme il passait par Lyon, il fut arrêté et enfermé au château de Pierre-Encise. Cette disgrâce fut attribuée au mauvais vouloir que lui portait le secrétaire-d'état Letellier, successeur de Sublet des Noyers dont le maréchal était parent; et les défenses qu'il publia plus tard accusent positivement ce ministre de l'avoir laissé dans sa vice-royauté sans argent et sans secours, entouré d'espions ou de traîtres. Ce qui est certain, c'est qu'au bout de deux ans et demi seulement on trouva une qualification pour les torts qu'on lui reprochait, et il fut mis en jugement « pour manquements et malversations commis « en sa charge de vice-roi, particulièrement en « la distribution des deniers destinés au paie- « ment et à la solde des armées. » 28 décembre.

Depuis que la France avait pris pied sur le territoire espagnol, la guerre en Italie n'avait plus pour elle qu'un intérêt secondaire où l'on semblait seulement assister un allié. Tout s'y réduisait, entre les états de Savoie et le Milanais, à s'enlever quelques places, et à faire marcher de

petites armées qui évitaient surtout de se joindre. La France y entretenait toujours, au meilleur compte qu'il lui était possible, un corps de troupes placé sous les ordres du prince Thomas, avec toutes les forces du duché; mais elle en avait rappelé successivement ses généraux les plus favorisés. Le comte du Plessis-Praslin y soutenait seul, et avec beaucoup de zèle, l'honneur du commandement français. Au commen-
7 janvier. cement de cette année, le prince Thomas vint à Paris, où on lui fit un brillant accueil. Il en re-
13 mars. partit bientôt pour aller se mettre à la tête de son armée rassemblée aux environs d'Asti. Quand il put la faire entrer en campagne, il en dé-
27 juillet. tacha une partie sous les ordres de son frère Maurice, l'ancien cardinal, afin de tenter une surprise sur la ville d'Arona, et, n'ayant pu y réus-
12 août. sir, il résolut d'assiéger dans les formes Santhia, forte place à quelques lieues de Verceil. Pendant qu'il y était occupé, les Espagnols s'emparèrent
27 août. de la citadelle d'Asti, d'où ils menaçaient la ville. Le prince se hâta de la secourir et y
31 août. jeta un renfort considérable commandé par un maréchal-de-camp, après quoi il retourna
6 septembre. continuer son siége. Santhia ne tarda pas à se rendre, et le prince conduisit l'armée devant

Asti pour en reprendre la citadelle. La garnison espagnole se défendit bravement, mais fut enfin réduite à rendre la place. Le prince Thomas essaya ensuite contre Finale une entreprise où il espérait être secondé de l'armée navale de France. Mais, ne la trouvant pas au rendez-vous, il fut obligé de retourner sur ses pas avec beaucoup de fatigue et de perte pour regagner ses quartiers d'hiver en Piémont. 30 septembre.

Ce n'étaient pas là toutefois les seules hostilités qui fussent engagées au-delà des Alpes. Depuis trois ans deux puissances italiennes se faisaient la guerre, et l'une d'elles était précisément cette couronne pacifique dont tous les soins semblaient devoir s'employer à prévenir ou à terminer les querelles des princes chrétiens. Un intérêt purement temporel avait pourtant armé le pape Urbain VIII contre le duc de Parme. Il s'agissait du duché de Castro, fief ecclésiastique concédé par le pape Paul III à la maison de Farnèse, et où le duc actuel voulait fortifier des places, ce que le Saint-Père prétendait être contraire aux droits comme à la sûreté de l'état pontifical. Le pape commença par menacer le duc d'excommunication, fit marcher des troupes et s'empara de Castro. A son tour, le duc leva Octobre 1641.

des soldats, obtint passage de ses voisins, traversa la Romagne et s'avança jusque près d'Orvieto. Rome, qui comptait alors en Europe assez de cardinaux belliqueux, n'en avait pas pour défendre la ville sacrée. Le pape alla chercher à Malte un général de ses troupes, et ce fut un
1642. Français, Achilles d'Estampes de Valançay, autrefois maréchal-de-camp au service du roi, puis entraîné hors de son pays par la disgrâce de la reine-mère, qui fut chargé de commander les Romains. On le fit mestre-de-camp général sous le cardinal Antoine, et, assisté du commandeur Henri son neveu, ambassadeur de Malte à Rome, il conduisit avec quelque peine l'armée ecclésiastique contre l'ennemi. Mais si les Romains étaient lents à combattre, ils étaient habiles à traiter. Le duc, se laissant arrêter par des propositions d'accommodement, perdit le temps, donna au bailly de Valançay celui de se fortifier et d'aguerrir les siens, de sorte qu'il lui fallut bientôt faire retraite. Alors les princes italiens commencèrent à s'alarmer; le grand-duc de Florence, le duc de Modène et la république de Venise se liguèrent contre le pontife ambitieux qui venait de dépouiller un de ses voisins. La guerre s'étendit
1643. donc dans toutes les possessions du Saint-Siége

qui touchaient à ces différents états. Le pape fit assez heureusement face à ces nombreux assaillants avec lesquels il se livra de nombreux combats, et les avantages y furent partagés. Cette campagne valut au bailly de Valançay le chapeau de cardinal. 14 décembre. Cependant la France n'avait cessé de s'entremettre pour la paix. On l'avait peu écoutée quand la chaleur des premières entreprises faisait espérer de prompts succès. La fatigue et les pertes 1644. éprouvées des deux côtés rendirent cette année les esprits plus traitables. Le cardinal Bichi, nommé par la cour de France son plénipotentiaire en cette négociation, et le marquis de Fontenay-Mareuil, son ambassadeur à Rome, terminèrent enfin le débat par deux traités signés le même jour à Ferrare, l'un entre le pape et le 30 mars. roi très-chrétien agissant pour le duc de Parme, l'autre où le roi intervenait entre le pontife et les princes ligués. Dans l'un, le pape, sur l'instante prière du roi, accordait au duc l'absolution de l'excommunication qu'il avait encourue, et lui promettait la remise de Castro ainsi que de tous ses autres biens confisqués, avec restitution de part et d'autre des places prises; l'autre faisait cesser dès à présent tous actes d'hostilité et rendait à chacun ce qui lui appartenait, dans

l'état où les choses se trouvaient avant la guerre. Le roi très-chrétien était garant de toutes ces conventions, et devait employer ses armes contre celle des parties qui refuserait de les exécuter. Suivant le témoignage de l'ambassadeur qui avait travaillé à cet accommodement, il n'en résultait aucun avantage matériel pour la France; elle aurait même eu quelque intérêt à la continuation de la guerre, puisque les princes qui s'y trouvaient engagés n'auraient pu assister les Espagnols dans la défense du Milanais, ni ceux-ci dégarnir de troupes leur royaume de Naples. Mais elle se contentait de l'honneur que lui apportait sa médiation généreuse, et elle l'augmentait de cette circonstance que ni l'empereur ni le roi d'Espagne n'avaient pu réussir à faire admettre la leur, quoique le différend les touchât de plus près.

Le pontife guerroyant qui venait de troubler l'Italie était en ce moment fort malade; il mou-
29 juillet. rut quelques mois après le traité. L'élection de son successeur intéressait grandement la France. Elle avait, en ce cas comme toujours, une préférence et une aversion; mais elle comptait, pour servir l'une et l'autre, sur celui des deux cardinaux, neveux d'Urbain VIII, qui lui était affidé. Antonio Barberini manqua tout à fait ou de fidé-

lité ou d'adresse. Le candidat de la France, trop tôt présenté, fut exclu par l'Espagne. Celui dont elle ne voulait pas ayant gagné même le cardinal Antonio, qui feignait de croire que sa seule considération engageait la France à le repousser, réunit tous les suffrages et fut élu. C'était le cardinal Pamphili, Romain, qui prit le nom d'Innocent X. Le cardinal Mazarin n'avait pas seulement contre lui la répugnance qui pouvait résulter de ses dispositions favorables à la couronne ennemie, il existait encore entre eux d'anciens ressentiments personnels. C'était donc un double motif pour employer hautement tous les moyens que sa position lui donnait de contrarier cette élection. Le ministre du roi aima mieux agir par ruse, et il trouva ses maîtres en cet art dans le pays d'où il était venu. Sa faute fut de ne pas laisser voir assez ses intentions à ceux qui les devaient servir, et de s'en rapporter à l'intérêt d'un autre pour une chose qu'il avait fort à cœur. On attribua au déplaisir qu'il en conçut une maladie qui parut alors mettre ses jours en danger, et dans laquelle il reçut de la reine les preuves les plus touchantes d'une tendre affection.

15 septembre

Octobre.

Cet attachement de la régente pour son prin-



cipal ministre ne trouvait plus ni obstacle ni censure à la cour depuis que madame de Hautefort l'avait quittée; on se contentait d'en médire, et la reine se justifiait assez lestement aux dépens du cardinal et de sa nation. Cependant on distribuait des grâces. L'année précédente on avait fait deux maréchaux ; celle-ci, on créa cinq ducs et pairs, le maréchal de Vitry, le comte de Gramont, père du maréchal et du chevalier, le comte de Tresmes, capitaine des gardes, le sieur de Liancourt, premier gentilhomme de la chambre, et le comte de Brion, premier écuyer du duc d'Orléans, pour lequel fut rétabli le duché de Damville, éteint par la mort du dernier duc de Montmorency son oncle. Le duc d'Orléans lui-même voulut avoir sa part de faveurs, et il se trouva qu'elle était prise encore à l'héritage de ce malheureux seigneur, mort pour lui. On lui
9 mai. donna le gouvernement de Languedoc, racheté du maréchal de Schomberg qui eut le gouvernement de Metz. Ce fut dans le même temps que
16 mai. le duc d'Enghien obtint le gouvernement de Champagne. Ainsi tout le monde était pourvu et content. Ceux qui se plaignaient étaient loin et on ne les entendait pas. Il y eut pourtant deux personnages qui voulurent faire quelque bruit

par leur retraite, comme cela s'était vu si souvent sous la régence de Marie de Médicis. Ce fut d'abord le duc de Bouillon, mécontent de ne pouvoir obtenir la restitution de sa ville de Sedan. Rien n'était sans doute plus déplacé que cette prétention. Après une révolte ouverte contre le roi, il était resté en possession de sa souveraineté; après une conspiration flagrante, il l'avait cédée pour racheter sa vie. A supposer que la reine lui dût quelque reconnaissance, c'eût été s'acquitter aux dépens du royaume que de remettre entre ses mains une place frontière du Luxembourg, au moment même où l'on venait de faire des conquêtes dans ce pays. Le duc, las d'attendre en vain à Paris qu'on lui donnât satisfaction, s'était retiré à Turenne. On apprit bientôt qu'il en était parti secrètement avec sa femme 22 mars.
et ses enfants, sans qu'on sût où il dirigeait sa marche. Ce mystère causa d'abord quelque alarme, et la reine en écrivit avec un peu d'in- 13 avril.
quiétude au maréchal son frère; mais on ne tarda pas à se rassurer quand on sut que le but de son voyage était d'aller prendre du service à Rome dans les troupes pontificales. La paix venait d'être signée lorsqu'il y arriva, et ce qui fut le plus singulier, c'est qu'on le contraignit peu de mois

après à sortir de Rome pendant le conclave, par la crainte qu'il n'eût quelque pouvoir secret de la France pour agir dans l'élection du nouveau pape. Presque en même temps, le duc de Vendôme quitta aussi le royaume. On lui avait donné ordre de se tenir dans sa maison d'Anet avec sa famille. Comme on était venu y chercher ceux qu'on soupçonnait d'avoir trempé dans le complot de son fils contre le cardinal Mazarin, il se persuada qu'on en voulait à sa liberté, et se mit en route déguisé pour gagner la Suisse.

Mars.

Personne cependant ne s'était intéressé à ce double départ, et le temps s'écoulait fort doucement dans l'attente ou dans la joie des nouvelles de l'armée. La reine avait quitté, au bout de la première année, la sévérité de son grand deuil, et ne demandait pas mieux que d'égayer ce qui lui en restait. Elle alla passer quelques semaines à Ruel, chez la duchesse d'Aiguillon, et il ne faut pas omettre que cette partie de plaisir avait un but généreux. En ce moment, une offense publique venait d'être faite à la mémoire du cardinal de Richelieu : un intérêt d'argent en était la cause. Le prince de Condé s'était avisé d'exploiter à sa façon la gloire et le crédit de son fils. En son nom et du droit de la

14 mai.

Juin.

jeune duchesse d'Enghien, il avait demandé la nullité du testament fait à Narbonne par le cardinal; la cause avait été plaidée tout récemment et avec éclat à la grand' chambre du parlement. Mai. « L'aigre et mordant » Gaultier, l'avocat du prince, s'y était signalé par une violence extrême contre le ministre, et par de malignes insinuations sur la préférence qu'il accordait à sa nièce d'Aiguillon. On citait surtout pour un trait délicat le passage de son plaidoyer où, montrant le cardinal comme ensorcelé par les charmes d'une femme, il s'était écrié : « Ce Samson « perdait toute sa force dans les bras de cette « Dalila. » Le parlement avait ajourné la décision du procès par un arrêt d'appointement au 25 mai. conseil, et c'était en quelque sorte pour effacer les souillures de l'audience, que la reine était venue s'établir, avec toute sa cour, chez la partie outragée.

Un événement, tout nouveau pour la plupart de ceux qui vivaient alors, lui fit quitter cette 5 juillet. agréable demeure. « Il avait plu au peuple de « Paris, comme dit madame de Motteville, de « s'émouvoir au sujet de certains impôts qu'on « avait voulu mettre sur les maisons, » et voici ce qui avait amené cette émotion. Les anciennes

ordonnances défendaient de bâtir dans les faubourgs de Paris. Suivant l'usage de France, on n'avait jamais observé cette prohibition, et de nombreux bâtiments s'étaient élevés. De la contravention résultait la possibilité de lever quelque argent à titre d'amende. C'est ce qui fut or-
27 janvier. donné par arrêt du conseil, et les officiers du Châtelet furent chargés de mesurer, dans chaque faubourg, l'emplacement des constructions nouvellement établies, pour appliquer à ceux qui en étaient détenteurs la taxe de quarante ou cinquante sols par toise de terrain. Ceux-ci se
Mai. pourvurent au parlement, qui reçut leur requête d'autant plus volontiers que l'on avait prétendu soustraire à sa juridiction l'exécution des mesures ordonnées. Alors commencèrent des
19-26 mai. pourparlers entre le parlement et les ministres, par suite desquels l'opération du « toisé » fut
Juin. suspendue et transférée des officiers du Châtelet, juges subalternes, à une commission de conseillers d'état et de maîtres des requêtes, sur lesquels le parlement n'aurait pas autorité. On les fit assister de soldats, dont la présence alarma la ville. Le parlement, qui avait aussi différé ses remontrances, résolut maintenant de les porter à la reine, et les gens du roi l'allèrent troubler

pour cet objet dans ses divertissements de Ruel. 4 juillet.
Pendant tout ce temps, la foule se portait dans la grande salle du palais, demandant justice, invoquant le secours des magistrats, et faisant entendre des propos injurieux contre les ministres, surtout contre le contrôleur-général d'Emery, qu'on faisait auteur de cette imposition nouvelle. Ce tumulte, qui bruissait auprès de la
grand' chambre, échauffa bientôt les chambres 4 juillet.
des enquêtes, composées des plus jeunes conseillers, qui voulurent se mêler à la discussion. Le peuple, n'en voyant rien sortir, se répandit dans la ville, jeta des cris, s'arma de bâtons, menaça de brûler la maison du contrôleur-général : les curieux accoururent, les timides se sauvèrent, et l'émeute occupa les rues, « sans « chef, sans dessein, » dit Talon, mais au grand effroi des habitants paisibles. Le prince de Condé arriva de Ruel, où le premier président se rendait en même temps avec les gens du roi, et, pour maintenir l'action du pouvoir, il fit exécuter, sous ses yeux, le toisé d'une maison dans le faubourg Saint-Germain. La journée avait été sans dommage, mais non sans épouvante. Le
lendemain, la reine vint s'établir au Palais- 5 juillet.
Royal, et le parlement rendit arrêt contre les

séditieux. Mais l'agitation, qui n'avait eu qu'un jour sur la place publique, continua longtemps dans le sein de la compagnie. Les conseillers des
6-7 juillet. enquêtes s'en prirent à la personne du premier président Molé, qui refusait de les admettre à la relation de la dernière audience donnée par la reine. Cette querelle, tout à fait intérieure, dura plus d'un mois, quoique la cause publique qui l'avait amenée eût cessé d'y avoir part, un arrêt du conseil ayant modifié les mesures dont on s'était plaint. Elle s'envenima encore d'une
2 août. contestation sur les rangs entre les conseillers de la grand'chambre et les présidents des en-
8 août. quêtes, et se calma enfin, plus par lassitude que par raison, pour se renouveler à la première occurrence.

En celle-ci s'était manifesté déjà un des obstacles contre lesquels l'administration de la régence aurait à lutter. On pouvait croire qu'il n'y avait plus à craindre de soulèvements pour les intérêts des princes; mais il était évident que l'impôt, devenu excessif, allait provoquer des résistances qui s'appuieraient du parlement. Le moyen de s'en garantir était de satisfaire cette puissante compagnie dans son ambition de corps et dans les prétentions des particuliers. Mais ce

n'était vraiment pas chose facile. On avait déjà essayé de la gagner par une déclaration du roi « rendue de son propre mouvement, y était-il dit, « et sans en avoir été requis, » où l'on concédait à chacun de ses membres tous les priviléges des secrétaires du roi. Cette grâce n'avait pas empêché le parlement de saisir la première occasion où sa juridiction recevait atteinte pour se porter au secours « du pauvre peuple. » Les jalousies de tout le corps contre le clergé, contre les financiers, contre l'autorité du grand conseil, le désir d'étendre ses prérogatives, ses divisions intérieures, où il fallait que le gouvernement prît parti jusqu'à ce qu'un accident vînt joindre la compagnie entière contre lui, toutes ces causes de désordre éclataient déjà au bout de dix-huit mois, et la multitude avait paru sur la place publique. Cependant on ne pouvait arrêter tout à coup les dépenses, et il fallait bien chercher l'argent où il était. La première ressource dont on s'avisa, après le toisé des maisons illégalement bâties, fut un emprunt forcé en échange de rentes sur les aides qui devaient être distribuées aux plus riches. Le parlement voulut d'abord y soumettre seulement ceux qui avaient eu quelque intérêt dans les deniers publics, et il finit, après un long

25 janvier.

4 septembre.

6 septembre. débat, par excepter de la contribution à l'emprunt tant de gens, en commençant par « les officiers « des quatre compagnies souveraines, » que dans le fait les financiers seuls y pouvaient être compris.

Au même temps où l'ordre matériel laissait voir des symptômes de trouble, il en éclatait d'autres dans la région plus élevée, mais non plus paisible, de l'intelligence. La dispute théologique se réveillait ardente, avec l'attrait qu'elle avait eu toujours pour les esprits pétulants et les inquiétudes qu'elle faisait naître dans les âmes timorées. Depuis l'invasion du protestantisme dans le monde chrétien, l'église catholique avait eu trop à se défendre pour trouver le loisir de se diviser, comme il s'était vu trop souvent, sur quelques points de sa croyance ou de sa discipline. Maintenant qu'elle avait en quelque sorte pris son parti des immenses conquêtes arrachées à son domaine, l'activité, l'ambition ou le zèle de ses écrivains se reportait librement sur ces mille distinctions que l'argumentation introduit dans le développement et le commentaire d'une même foi. On peut être fier ou se trouver heureux d'employer la pensée et le langage à des débats plus sérieux, plus féconds en résultats utiles. Mais

il ne faut pas méconnaître la portée de ceux qui ont occupé d'autres siècles. Pour une société dont toutes les parties se tenaient par le lien religieux, ce ne pouvait être quelque chose d'indifférent que de savoir à quelles conditions Dieu avait mis le salut des particuliers, et sur quelles bases reposait l'autorité dans le général. Or c'était à ces deux fins essentielles qu'aboutissaient toutes les recherches des théologiens, par des chemins trop longs sans doute, trop hérissés de difficultés oiseuses et puériles, et où les intérêts humains, l'orgueil, la jalousie, la haine, tenaient évidemment trop de plaee. En France, la discussion des matières religieuses demeura longtemps empreinte de préoccupations politiques. La question du pouvoir des papes dans le temporel, qui produisit tant d'écrits au commencement du règne de Louis XIII, quoique traitée d'une manière toute spéculative et sans application à des événements actuels ou prévus, touchait cependant de trop près aux discordes sanglantes dont on sortait à peine, pour rester dans les bornes d'une simple controverse doctrinale. La lutte engagée contre la société des jésuites portait beaucoup plus sur des faits que sur des opinions. Ce fut un religieux de cet ordre, François Garasse, déjà

connu par plusieurs pamphlets bouffons, qui reprit assez malheureusement en 1625, et sous une forme sérieuse, la dispute purement théologique. Un gros livre qu'il publia en latin sur « les Vérités capitales de la religion, » amena de vives réfutations, mais qui s'adressaient plus à l'auteur qu'à l'ouvrage et à ses maximes. Son livre fut censuré par la Sorbonne en 1626, sans que les jésuites parussent y prendre intérêt, et ce premier sujet de querelle fut oublié. Le père Garasse, désavoué par ses frères, alla s'enfermer en silence dans leur couvent de Poitiers, où, un an après, il termina sa vie turbulente par la plus belle mort qui soit offerte au prêtre chrétien, en soignant dans un hôpital les victimes d'une maladie contagieuse.

Cependant il se formait, à l'ombre de la plus pacifique retraite, une nouvelle école de théologiens armés de science pour la dispute. Il était arrivé, en 1625, qu'une communauté de religieuses avait quitté sa vieille maison des champs pour s'établir à Paris. Dans ce couvent, appelé Port-Royal, se trouvaient cinq sœurs, filles de l'avocat Antoine Arnauld, et l'une d'elles en était abbesse; leur mère, veuve depuis 1619, était venue elle-même se ranger sous les lois

de sa seconde fille. Cette famille, si féconde en femmes pieuses, ne l'était pas moins en hommes austères et savants. Outre les trois frères des cinq religieuses, on y comptait les fils de leur sixième sœur, qui les rejoignit plus tard; l'aîné de ces fils était Antoine Lemaître, le plus célèbre avocat de son temps. Toutes ces personnes d'âge et de sexe divers, liées par le sang, par la piété, par l'étude, reconnaissaient en quelque façon pour chef spirituel l'abbé de Saint-Cyran, Jean du Vergier de Hauranne, qui, dans une position habilement modeste, avait su gagner beaucoup de respect et de réputation. Les hommes de mœurs sévères, de conduite pure, indifférents aux biens et aux grandeurs, sont quelquefois assez enclins à l'esprit de contradiction et de cabale. Cet abbé n'en était certainement pas exempt. Il semblait ne vouloir que rendre les oracles d'une érudition profonde et retirée sur les matières de la foi; mais il n'en fournissait pas moins à la polémique des écrits anonymes. Il avait refusé les dignités de l'Église; mais il travaillait volontiers à s'attacher des prosélytes. Il avait accordé ses soins à la communauté de Port-Royal, et bientôt le couvent de filles devint pour les hommes un centre de réu-

nion. Des logements même y furent construits « aux dehors » de la sainte clôture pour recevoir de pieux solitaires, et ce fut un grand sujet d'admiration quand on vit Antoine Lemaître, âgé seulement de trente ans, dans tout l'éclat de sa renommée, quitter sa gloire acquise et ses brillantes espérances pour s'enfermer dans une
Janvier 1638. cellule de cet obscur asile. La petite colonie, ainsi établie, commençait à s'étendre sous l'autorité de l'abbé de Saint-Cyran; elle avait entrepris déjà l'éducation de plusieurs enfants: mais surtout elle écoutait les enseignements du maître et se pénétrait de sa doctrine, lorsque le cardinal de Richelieu, importuné du bruit qui sortait de
14 mai 1638. cette solitude, fit enlever et conduire à Vincennes celui qui semblait l'animer.

Il ne paraît pas, quoi qu'on en ait dit, que cette rigueur ait eu des causes plus secrètes. L'abbé de Saint-Cyran, et ses élèves ne l'ont pas dissimulé, professait, sur plusieurs points les plus mystérieux de la religion, des sentiments contraires à ceux que « le relâchement des temps » avait accrédités. Il voulait avec raison les répandre; cela ne pouvait se faire qu'en attaquant les opinions reçues et les pratiques ordinaires. Il y avait donc en lui toutes les conditions d'un

novateur, et, à ce seul titre, il ne pouvait manquer d'offenser le ministre suprême de l'état. Il lui était encore suspect par ses liaisons avec l'évêque d'Ipres, Corneille Jansénius, qui venait tout récemment de publier un livre, pour le roi d'Espagne son souverain, contre les armes et les alliances de la France. Enfin il y avait d'évidents rapports entre ce qu'il était devenu et ce qu'avait été le cardinal de Bérulle. Il fallait beaucoup moins de motifs à un ministre comme Richelieu pour mettre quelqu'un en prison. On commença des informations portant exclusivement sur la doctrine religieuse qu'il enseignait à ses adeptes. Ceux-ci furent relégués d'abord dans la maison abandonnée de Port-Royal des Champs, puis chassés de cette demeure, et l'abbé de Saint-Cyran resta prisonnier deux mois encore après la mort du cardinal.

Mai. Juillet.

6 février 1643.

Pourtant, du fond de sa prison, il avait continué à gouverner son troupeau dispersé qui ne tarda pas à regagner sans bruit le bercail. Une autre consolation lui vint d'ailleurs. Son plus ancien ami, le compagnon fidèle de sa pensée théologique, Corneille Jansénius, était mort presque au moment de son arrestation; mais il laissait un livre, œuvre secrète de toute sa vie,

6 mai 1638.

Septembre 1640. et ce livre fut publié posthume à Louvain. Les ouvrages de controverse ne sont pas faits pour le succès tranquille. Celui-ci remplit parfaitement son but. Comme il remuait la question infinie de « la Grâce, » à laquelle un décret pontifical de 1611 défendait de toucher, le pape Urbain VIII avait d'abord voulu en arrêter la publication ; mais il finit par le censurer complétement à raison des propositions hérétiques qu'il contenait, et qu'un de ses prédécesseurs, Pie V, avait déjà condamnées, soixante-quinze ans auparavant, dans la personne de Michel Baïus. En France, comme ailleurs, « l'Augustinus » de l'évêque d'Ipres, trouva des partisans et des adversaires. L'abbé de Saint-Cyran en délégua aussitôt la défense à Antoine Arnauld, le dernier né des vingt enfants de l'avocat, le plus jeune frère des religieuses de Port-Royal. Il avait alors trente ans et venait d'être reçu docteur en théologie. La première attaque était venue de la chaire ; le docteur Arnauld voulut y répondre par un écrit apologétique qui pourtant ne fut pas publié. Mais le jeune théologien avait mieux à faire qu'à combattre pour un autre. Lui aussi, il était auteur d'un ouvrage où reposait une partie de la doctrine commune, couvé pour ainsi dire sous l'aile de

6 mars 1642.

l'abbé de Saint-Cyran et qu'il avait hâte de mettre en lumière. Ce livre parut; il avait pour titre « De la Fréquente Communion », et son objet était de rendre plus rare, plus difficile, de soumettre à plus d'épreuves, à des dispositions intérieures plus étudiées, l'usage du sacrement. C'était l'application, au fait le plus palpable et le plus délicat, du système adopté par l'école nouvelle sur les conditions de « la Grâce », système qui tendait en général à faire ce don de Dieu moins dépendant de la pratique et de l'intervention du prêtre. Ainsi la dispute déjà saisie du livre étranger, ouvrage d'un défunt, eut encore à se jeter sur une production née en France, dont l'auteur était vivant et à sa portée. L'abbé de Saint-Cyran vit ce double débat s'échauffer et mourut.

Août 1643.

11 octobre 1643.

Parmi les contradicteurs les plus ardents de ces deux ouvrages se leva bientôt toute la société des jésuites. Il n'est guère besoin d'expliquer leur animosité par le ressentiment qu'ils avaient conservé contre les fils de l'avocat Arnauld, leur ancien adversaire, ou par la rancune qu'ils gardaient à l'abbé de Saint-Cyran pour avoir combattu, sans se nommer, leur père Garasse. La vérité est que toute la doctrine des nouveaux

venus était contre la leur, que toute la réformation proposée attaquait des habitudes de croire et d'agir qu'ils étaient partout en possession de diriger. Dans les questions de principes ce ne saurait être un tort que l'aggression; car les principes sont éternels, et nulle prescription ne vaut contre eux. Mais il n'en est pas moins juste de constater, pour le fait, d'où venait le trouble et qui avait la défensive. Celle-ci appartenait incontestablement aux jésuites. Jansénius s'en prenait à un de leurs frères, Molina, écrivain du siècle précédent; l'abbé de Saint-Cyran leur enlevait des pénitents, et les poursuivait de ses livres anonymes; Antoine Arnauld enfin avait écrit son livre tout exprès pour combattre les instructions « plus humaines » données par un des leurs à une princesse que les hôtes de Port-Royal avaient ramenée, de fort loin, à la dévotion extrême. Les hommes et les choses étaient donc profondément engagés dans la querelle. Après les sermons et
1644. les pamphlets, on en vint aux actes, et de ce moment la dispute religieuse entre dans l'histoire.

Pendant que le docteur Arnauld croyait n'avoir à défendre son livre que contre des théo-
Mars. logiens et dans son pays, un ordre de la reine lui enjoignit de partir pour Rome afin d'en

rendre compte au Saint-Père. Ses amis avouent que le cas était embarrassant ; car on lui offrait une glorieuse occasion de se faire entendre, et, au pis aller, d'être condamné avec éclat. Cependant il ne voulut pas se hasarder à cette expérience, et prit le parti de se cacher. L'université, dont il était membre, la maison de Sorbonne, à laquelle il venait d'être associé, allèrent, l'une après l'autre, prier la reine « et les principaux de l'état » 12-14 mars.
de ne pas le contraindre à obéir. Le parlement à son tour se chargea de l'en dispenser. Sur le seul bruit de cet ordre donné à un sujet du roi de porter sa cause devant un tribunal étranger, toutes les chambres voulurent s'assembler, et la reine ayant mandé les présidents avec les gens 17 mars.
du roi pour empêcher qu'on n'en délibérât, les magistrats soutinrent fortement contre le chancelier que les priviléges de l'église gallicane ne permettaient pas de faire juger un Français en matière ecclésiastique ailleurs qu'en France, soit par la juridiction ordinaire, soit par un concile national. Le chancelier se contenta de répondre qu'il fallait faire cesser la division causée par le livre du docteur Arnauld, et qui était arrivée jusqu'à ce point « que, dans Amiens, on avait « failli en venir aux mains et se cantonner. »

Cette conversation ne terminait rien et les conseillers des enquêtes, auxquels on refusait même d'en faire la relation, persistèrent longtemps à demander l'assemblée de toutes les chambres, ce qui interrompit en partie le cours de la justice.
21 avril. Enfin, au bout d'un mois, la reine leur fit dire qu'elle voulait voir ce différend terminé, et pour y disposer davantage les jeunes conseillers, les gens du roi leur déclarèrent, comme d'eux-mêmes, que « le principal objet de la contestation n'existait plus, que la reine ne rétractait « pas publiquement son ordre, parce que ce « serait contre la dignité du souverain, mais « que l'intercession du parlement avait réussi, « non-seulement pour l'affaire particulière et la « personne du sieur Arnauld, mais pour la con« séquence et l'avenir. » Ainsi la dispute resta en France, partageant les théologiens, les évêques et le public. Les écrits se multiplièrent, tant sur le livre du docteur Arnauld que sur celui de Jansénius, dont ce docteur se porta formellement le champion, et sur les maximes de feu l'abbé de Saint-Cyran, et sur la morale attribuée aux jésuites, de sorte qu'il y eut pour longtemps de l'agitation jetée dans les esprits, de la haine semée dans les cœurs.

Ce fut au milieu de ces préoccupations que la France vit apparaître, tout à l'extrémité de son territoire, une grande infortune qui aurait pu lui servir d'avertissement, et qui obtint à peine un peu de sympathie vulgaire. Un vaisseau hollandais, échappé à l'artillerie de la flotte anglaise, 26 juillet. venait d'amener dans le port de Brest, fugitive et poursuivie d'imprécations, cette fille de Henri IV, que, dix-neuf ans auparavant, la Grande-Bretagne avait reçue pour reine avec tant d'applaudissements. La guerre continuant avec plus de fureur entre les troupes du roi son mari et celles du parlement, elle avait quitté Avril. Oxford, dans la crainte d'y être enfermée par un siége, et elle était allée chercher, à Exeter, un asile plus sûr pour attendre la naissance de l'enfant qu'elle portait dans son sein. A peine avait-elle mis au monde une fille qui eut nom Hen- Juillet. riette, que l'approche des armées la contraignit encore à gagner Weymouth, où elle s'embarqua pour la France. On lui envoya aussitôt le com- 4 août. mandeur de Souvray pour recevoir ses ordres, et elle se fit conduire à Nantes, puis remonta la Loire jusqu'à la Charité, afin d'aller prendre les 28 août. eaux de Bourbon. Ce fut seulement lorsqu'elle eut séjourné dans ce lieu, et ensuite à Nevers, que,

plus de trois mois après son arrivée en France,
5 novembre. elle fit son entrée dans Paris, avec une solennité qui dut lui être cruelle. On lui donna le Louvre pour logis, et le château de Saint-Germain pour maison de campagne; on lui promit une pension de douze mille écus par mois; on lui accorda même quelques secours d'armes et de munitions pour le roi son mari. Mais ce bon traitement, auquel l'intérêt politique ne s'associait pas, avait pour mobile unique la pitié, c'est-à-dire, de toutes les affections humaines, la plus prompte à s'user par la présence de celui qui l'a fait naître.

LIVRE DEUXIÈME.

CHAPITRE I.

Différend avec le parlement. — Arrestation du président Barillon. —Mort de ce magistrat. — Le comte d'Harcourt vice-roi en Catalogne. — Prise de Roses et de Balaguer.—Progrès des Suédois. —Défaite du maréchal de Turenne à Marienthal. — Le duc d'Enghien va le secourir. — Bataille de Nordlingen. —Prise de Trèves. — Campagne de Flandre. — Prise de Mardick, de Bourbourg, de Béthune, de Lillers, de Saint-Venant, d'Armentières, de Menin. — Secours porté au prince d'Orange. — Prise de Hulst. — Mardick repris. — Campagne de Piémont — Prise de Vigevano — Suite de la négociation pour la paix générale. — Enregistrement d'édits de finances en lit de justice.—Assemblée du clergé. — Le coadjuteur de Paris. — Mariage du roi de Pologne avec Marie de Gonzague. — Scandale dans la famille de Rohan. — L'Opéra.

La France avait à réparer un échec en Catalogne, des succès à poursuivre en Flandre et en Allemagne ; elle devait pourvoir à la continuation de la guerre en Italie, et prendre ses 1645.

avantages dans la négociation de la paix générale à Munster. Mais le conseil de la régence trouvait encore, plus près de lui, de quoi s'occuper. Il s'était à peu près délivré, au moins pour quelque temps, des cabales de cour; il ne l'était pas du peuple de Paris et du parlement. Aussi les procédures entre le gouvernement et cette compagnie deviennent-elles désormais une partie nécessaire des événements généraux. Le parlement y avait toujours cet avantage que le dernier état auquel il lui plaisait de les laisser ne terminait rien; il gardait alors dans ses registres quelque arrêt non exécuté, mais non anéanti, dont il reprenait plus tard les errements quand il croyait l'occasion venue de faire résistance. Outre les affaires que nous avons racontées, il lui restait en réserve un différend avec l'autorité royale au sujet d'un office de conseiller, supprimé et remplacé par édit du roi, mais dont l'ancien titulaire venait d'être remis en possession par arrêt de la cour, qui annulait sans plus de façon l'institution de son successeur. Il était encore saisi d'une plainte portée par l'université contre l'enseignement de quelques professeurs jésuites dans leur collége, laquelle plainte avait été enlevée à sa juridiction par arrêt du

1 juillet 1644.

Mars.

conseil ; ce qui lui donnait lieu de s'élever, comme il fit, contre les évocations fréquentes de causes dont la justice ordinaire devait connaître. 21 janvier 1645. Il venait d'arrêter, sur ce sujet, après avoir eu communication des explications fort douces données par le chancelier, qu'il serait fait des re- 4 février. montrances très-humbles au roi et à la reine régente, lorsqu'une doléance nouvelle des habitants de Paris vint lui fournir un grief plus in- Mars. telligible et plus populaire. On avait cru faire beaucoup pour les propriétaires des maisons bâties malgré les ordonnances, en remplaçant la taxe proportionnelle d'abord imposée et qui devait, disait-on, produire huit ou dix millions, par l'imposition générale d'un million réparti entre tous les contrevenants. Ils réclamèrent encore contre ce mode de perception et adressèrent leurs requêtes au parlement, en les appuyant de leur 17 mars. présence tumultueuse dans la salle du palais. Le premier président obtint de la reine qu'il serait sursis à la levée de cet argent, et promit de son côté que le parlement ne prendrait aucune décision. Mais déjà les conseillers des enquêtes s'étaient emparés de la plainte publique et de- 20 mars. mandaient l'assemblée de toutes les chambres. Le premier président la leur refusa. Alors recom-

mença la dispute intérieure avec ses formes accoutumées, l'invasion de la grand'chambre par les jeunes conseillers, le refus par les anciens d'entrer en délibération, les audiences passées à se regarder et à ne rien faire, le jugement des procès interrompu. Après avoir quatre fois tenté
24 mars. ce moyen, les enquêtes s'avisèrent de s'assembler entr'elles dans la chambre dite de Saint-Louis, en ayant soin d'affirmer que pareille chose s'était pratiquée déjà, quelques soixante ans auparavant ; et là il fut décidé qu'on entrerait de nouveau dans la grand' chambre, qu'on sommerait le premier président d'abord, puis tous les autres dans leur ordre, d'ouvrir la délibération, et qu'à leur refus elle serait ouverte par le plus ancien des enquêtes. La reine leur fit porter une défense expresse de s'assembler; et pourtant au jour fixé,
27 mars. l'audience publique étant ouverte, les avocats au barreau, les curieux dans l'auditoire, on vit tout à coup les jeunes conseillers se précipiter dans la grand' chambre, s'emparer des bancs, chasser les avocats, et s'asseoir à côté ou en face de ceux qui siégeaient pour juger. Dans toute cette violence, il y avait cependant une singulière discipline. Malgré la résolution prise, aucune parole ne fut proférée. On resta de part et d'autre en

présence et silencieux, jusqu'à l'heure où l'audience, qui n'avait pas lieu, devait finir; après quoi l'on se sépara. Ainsi les choses s'étaient toujours passées, toutes les fois qu'il y avait eu pareille tentative, sauf que le public n'en était pas témoin. Ici, il avait fait plus que de voir; car seul il avait parlé. « Toutes les femmes de pau-« vres gens des faubourgs, dit Talon, étaient « entrées dans la grand' chambre, et trois ou qua-« tre, se mettant à genoux à l'entrée du parquet, « avaient imploré justice et miséricorde, se plai-« gnant de leur pauvreté, des charges qui leur « étaient imposées, des soldats qu'on leur don-« nait à loger. »

La reine avait mandé une députation du parlement, qui se rendit au Palais-Royal aussitôt après « ce désordre. » Le chancelier prononça un discours « long, éloquent, injurieux, aigre, « offensif contre messieurs des enquêtes jusqu'au « dernier point de l'outrage. » La reine, le duc d'Orléans, le prince de Condé, s'exprimèrent tour à tour avec plus ou moins de vivacité sur ce qui s'était passé. Un président des enquêtes voulut répondre; la reine lui interdit rudement la parole. Le premier président fut à peine écouté, et la députation fut congédiée avec ces

deux déclarations de la volonté souveraine : défense de s'assembler, injonction de livrer la feuille où était écrite la délibération faite en la chambre de Saint-Louis. La nuit y ajouta des rigueurs
28 mars. personnelles. Trois membres des enquêtes reçurent, au lever du jour, un ordre d'exil pour différentes villes ; un autre, plus mal traité, le président Barillon, fut arrêté dans son logis par des archers qui le firent partir en toute hâte pour la citadelle de Pignerol. Celui-ci était du nombre de ceux qui passaient pour les amis particuliers de la reine, qui avaient résisté et souffert sous le règne précédent, qui voulaient peut-être que le règne nouveau leur en tînt trop de compte. Il était, dans sa position, ce qu'avaient été à la cour la duchesse de Chevreuse et le duc de Beaufort, ce que serait demeuré au parlement le président le Bailleul, si on ne l'eût nommé surintendant des finances. Au reste, il avait déjà fait l'expérience de la disgrâce. Dès l'année 1631, il avait failli être exilé, pour s'être opposé à la déclaration rendue contre le duc d'Orléans ; il l'avait été réellement en 1636, mais pour peu de temps, à l'occasion des difficultés élevées par les chambres des enquêtes sur une création de nouveaux offices ; enfin, en 1638, on l'avait

encore envoyé à Tours, par suite de la part qu'on lui attribuait dans l'émotion populaire au sujet des rentes de l'hôtel-de-ville en retard de paiement; et il n'était venu reprendre sa place au parlement que lors du pardon général accordé par le feu roi prêt à mourir.

A cette nouvelle, il n'y eut plus moyen d'empêcher l'assemblée de toutes les chambres. Il y fut décidé qu'on se rendrait en corps chez la reine, et quoique, dans l'intervalle, elle eût fait dire qu'elle était au lit malade, mais qu'elle recevrait la compagnie le lendemain, on n'en partit pas moins, à pied, au nombre de cent quarante, les huissiers en tête, pour s'acheminer vers le Palais-Royal, au risque ou dans l'espoir d'entraîner la foule après soi. Le parlement fut introduit dans la cour du palais, dont on ferma les portes derrière lui, « encore bien, dit Talon, « que nous fussions suivis seulement de nos « valets. » La maladie de la reine n'était pas feinte, et, de plus, ni le duc d'Orléans, ni le cardinal Mazarin, ne se trouvait alors à Paris. Le surintendant des finances vint faire entendre aux magistrats qu'on ne pouvait les recevoir ce jour-là, et ils se retirèrent dans leurs carrosses, « quoique messieurs des enquêtes eussent bien

« souhaité de s'en retourner à pied, comme on
29 mars. « était venu. » Le lendemain, le parlement revint au Palais-Royal, en même appareil; mais, cette fois, il le trouva rempli de seigneurs et de gentilshommes. La reine était sur son lit, « tout « habillée et coiffée de nuit, » ayant auprès d'elle le duc d'Orléans et le prince de Condé. Tant de gens de condition encombraient sa chambre, qu'il n'y put entrer qu'un petit nombre de magistrats. Le premier président demanda, pour le parlement, qu'on lui rendît ses membres exilés. Le chancelier répondit, au nom de la reine, que trois d'entre eux avaient mérité ce traitement pour leur conduite en ces derniers jours; et, quant au président Barillon, qu'il avait été arrêté pour des considérations d'état, dont le parlement serait juge, lorsque la reine voudrait lui faire son procès; que, du reste, elle défendait expressément toute assemblée des chambres, hormis celle où il serait fait relation de cette audience, et ordonnait à toute la compagnie de reprendre le cours ordinaire de ses fonctions. Le parlement obéit, en arrêtant toutefois qu'il serait fait des remontrances pour le retour des exilés. On dispensa, dès à présent, de partir ceux qui étaient relégués dans les provinces, et

quelque temps après, la reine appela une députation de la compagnie, pour lui annoncer qu'elle les rétablissait dans l'exercice de leurs charges. Mais, cette fois encore, elle leur déclara qu'elle « ne pouvait ni ne devait élargir « le président Barillon, étant bien informée des « menées et pratiques secrètes dans lesquelles il « s'était engagé avec ceux qui témoignaient être « mécontents du gouvernement de l'état. » Le parlement ne se tint pas pour content de cette grâce incomplète. Les conseillers des enquêtes avaient bien repris la partie de leur service qu'ils faisaient avec ceux des autres chambres; mais, entre eux, ils ne travaillaient à l'expédition d'aucun procès, demandant toujours qu'on leur rendît le président qui leur manquait. Une nouvelle démarche du parlement vers la reine ayant été sans succès, toute la compagnie réunie résolut, à la majorité de deux voix, de faire des remontrances par écrit, de nommer des commissaires pour les rédiger, et de se tenir dans une sorte de permanence afin de surveiller leur travail. Il y eut des conseils donnés à la reine pour en finir par l'autorité. Cependant elle se contenta de la menace; elle fit venir une députation des magistrats, et leur enjoignit de rendre la justice,

27 avril. 30 mai. 4 juin. 18 juin.

sous peine d'encourir son indignation, sauf à s'occuper de leurs remontrances aux jours et heures extraordinaires. Le prince de Condé se
19 juin. rendit au parlement pour assister à la délibération sur la relation de cette visite. Une seule voix fut d'avis de s'en tenir à ce qui était décidé, et,
20 juin. « le lendemain, dit Talon (c'est-à-dire après « trois mois d'interruption), on commença, « dans toutes les chambres, à juger les procès « des particuliers. »

En donnant place dans notre récit à ces longs et froids débats de l'autorité royale et du parlement, nous avons encore soin de n'y admettre que ceux où le public était intéressé et qui marchent par conséquent de pair avec les faits militaires ou politiques. Ils nous ont montré déjà, dans leur allure méthodique et compassée, s'arrêtant parfois, mais ne reculant jamais, un esprit d'opposition qui faisait chaque jour des progrès et où le peuple commençait à recourir. Les occasions devaient en reparaître souvent; car tout ce qu'on faisait demandait de l'argent, et partout où l'on en cherchait, on trouvait une plainte qui aboutissait à quelque partie de la juridiction du parlement. En ce moment c'était surtout aux besoins des armées qu'il fallait pourvoir. Le pre-

mier soin avait dû être de renforcer le côté où l'on semblait avoir faibli. A la place du maréchal de la Mothe, rappelé de Catalogne et mis en prison, on avait envoyé pour vice-roi et pour chef d'armée, dans cette province conquise, le Février. comte d'Harcourt, dont les exploits en Piémont avaient un peu vieilli, couverts comme ils étaient par la malheureuse campagne de 1642 en Picardie, et par deux années de repos. On lui adjoignit, avec un corps séparé et la charge particulière d'assiéger la ville de Roses, le comte du Plessis-Praslin, désigné d'abord pour l'ambassade de Rome, mais qui avait grande hâte de se voir maréchal de France par d'autres services. Roses, situé à l'extrémité de la Catalogne vers le Roussillon, semblait avoir été oublié par la conquête, et les Espagnols en restaient toujours maîtres avec une bonne garnison, servie et approvisionnée par la mer. Le comte du Plessis y 2 avril. mit le siége après avoir perdu son maréchal-de-camp, le sieur de Fabert, enlevé sur le chemin de Figuères par un parti ennemi. Au bout de sept semaines, il força la ville à se rendre, recou- 24 mai. vra son prisonnier, et, laissant ses troupes au comte d'Harcourt, il alla recevoir à Paris le Juillet. bâton de maréchal. Quant au comte d'Harcourt,

il s'était avancé contre l'armée espagnole, qu'il trouva derrière la Sègre, et il en détruisit l'avant-
23 juin. garde dans un combat livré près de Llorens; puis il se posta près de Balaguer, dans le dessein de réduire cette ville par famine. Le roi d'Espagne, qui était revenu encore à Saragosse, essaya de la sauver, d'abord par une diversion sur Flix, qui ne réussit pas, puis par la marche d'un puis-
15 septembre sant convoi dont le comte d'Harcourt s'empara. Privé de secours, le gouverneur de Balaguer, dont la garnison s'était inutilement augmentée par la retraite de l'armée battue devant Llorens,
20 octobre. fut obligé de capituler, et remit la place au comte d'Harcourt. La prise de ces deux villes, Roses et Balaguer, en renouvelant la gloire du prince lorrain, rattacha plus fortement à la France l'affection des Catalans qui commençait à se refroidir. Des mauvaises dispositions répandues avant son arrivée par quelques témoignages de fortune contraire, il ne resta que les débris d'une conspiration formée dans Barcelone par une femme, servie par un jeune homme et par un prêtre, et que l'imprudent amour d'un officier de l'armée française avait trop favorisée. Ce projet fut découvert lorsqu'on n'avait plus rien à en craindre, et le gentilhomme espagnol

qui s'y était engagé le paya de sa tête. La femme et le prêtre furent épargnés.

En Allemagne, le général suédois Torstenson venait de donner aux Français un heureux exemple. Poussant devant lui l'armée impériale qui était allée le chercher dans le Danemarck, il Janvier. l'avait ruinée entièrement par de savantes manœuvres, et il était entré dans la Bohême où l'empereur lui opposa vainement une armée nouvelle. Après l'avoir défaite en bataille rangée 6 mars. à Jankaw, près de Tabor, il s'avançait dans la Moravie et dans l'Autriche, laissant une armée libre sous les ordres du général Kœnigsmarck pour se joindre avec les Français. Ceux-ci, en petit nombre et répartis dans les villes conquises, s'étaient maintenus tout l'hiver le long du Rhin, sous le commandement du maréchal de Turenne. Ils se mirent bientôt en marche pour aller cher- 30 mars. cher les Bavarois qu'on croyait fort diminués par des secours envoyés à l'empereur. Le comte de Mercy parut vouloir éviter le combat, et les Français arrivèrent sans obstacle jusqu'à Marienthal, où le maréchal de Turenne ne put refuser à sa cavalerie la permission de se disperser à quelque distance pour chercher du fourrage. Ce grand général avoue qu'il en prit la résolu-

tion « mal à propos, » et nul, sans doute, ne saurait rien ajouter à ce blâme. En effet, l'ennemi n'était pas si loin et si mal en ordre qu'on l'avait pensé. Dès qu'il vit les troupes françaises séparées, il porta toutes ses forces contre le prin-
5 mai. cipal corps que le maréchal avait gardé, l'attaqua brusquement, et le mit en déroute après une vigoureuse défense. Le maréchal de Turenne fit sa retraite vers le Mein, passa cette rivière, et rallia le reste de ses troupes dans le pays de Hesse, malgré les conseils de la landgrave qui aurait bien voulu l'éloigner de ses états. Il faut dire, à l'honneur de ceux qui gouvernaient le royaume, que cette défaite ne fit tomber sur le général malheureux aucun reproche, qu'on le plaignit, qu'on le consola, et qu'on s'occupa aussitôt de le secourir.

C'était la seconde fois que le maréchal de Turenne demandait assistance, et, pour la seconde fois, ce fut le duc d'Enghien qui courut à son aide. On avait assemblé pour ce prince une armée dans le Verdunois et le Barrois, avec laquelle il devait agir en Luxembourg. Il alla en prendre
24 mai. le commandement pour la conduire en Allemagne. Pendant ce temps, les Suédois du général Kœnigsmarck et l'armée de Hesse s'étaient joints

au maréchal de Turenne, et toutes leurs forces Juin.
unies marchèrent au-devant du prince qui s'a-
vançait par Spire. Il s'était arrêté quelque temps
en Lorraine pour y protéger le siége qu'on
venait de mettre devant la forte place de la
Mothe, demeurée au pouvoir du duc Charles de-
puis la fausse paix de 1641, et dont la garnison,
commandée par le sieur Cliquot, incommodait
cruellement les villes voisines. Comme on avait
craint que le duc Charles n'essayât de la secou-
rir, le duc d'Enghien avait eu ordre de veiller
à ses mouvements. Cette crainte étant passée et
la place investie par le marquis de Villeroy, qui
s'en rendit bientôt maître, le duc prit sa route 7 juillet.
vers le Rhin et fit sa jonction sur les bords du 1 juillet.
Necker avec les forces du maréchal et celles des
alliés. Ce ne fut cependant pas pour longtemps;
car presque aussitôt les Suédois se retirèrent.
Avec les troupes de France et celles de Hesse, le
duc d'Enghien, qui s'était assuré le passage du 8 juillet.
Necker par la prise de Wimpfen, continua sa
route vers le Tauber, dans le voisinage du lieu
où le maréchal de Turenne avait été défait, et
prit Rotenburg où il donna quelques jours de 15 juillet.
repos à son armée. Jusque-là l'ennemi s'était
contenté de couvrir les villes qui semblaient me-

nacées, et il avait plusieurs fois forcé le duc à changer ses desseins, en évitant toujours de livrer bataille. Mais lorsqu'il vit l'armée fran-
30 juillet. çaise s'avancer vers Dunckelspiel avec l'intention évidente de porter la guerre du côté de la Bavière, il se tint plus près de sa marche et parut décidé à chercher l'occasion d'un engagement. Une première fois les deux armées furent en
1 août. présence auprès de Dunckelspiel, mais sans pouvoir s'aborder autrement que par le canon. Deux jours après, le duc, ayant continué sa route jusqu'auprès de Nordlingen, rencontra les Bava-
3 août. rois en plaine et résolut de les attaquer avant qu'ils eussent pu choisir leur position et faire des retranchements. Le combat fut en effet livré peu d'heures après celle où de part et d'autre on avait appris qu'on se touchait. Des deux côtés il y eut beaucoup de valeur et d'obstination; des deux côtés il se fit une perte énorme. L'aile droite des Français, commandée par le maréchal de Gramont, lieutenant du duc d'Enghien, fut culbutée, et le maréchal lui-même fait prisonnier; l'infanterie, qui formait le centre, acharnée à la prise d'un village que l'ennemi défendait, s'y ruina sans profit. La victoire fut remportée par l'aile droite où était le maréchal de Turenne

avec les Allemands. Le duc d'Enghien, à la tête des Hessois, s'élança pour le soutenir; la cavalerie impériale ne put résister à ce choc, et laissa prisonnier aux mains des Français le général Gleen qui la commandait. Au lieu même où l'avantage avait été pour les Bavarois, ils avaient perdu leur chef, le comte de Mercy, tué d'un coup de mousquet. Celui qui avait poussé devant lui l'aile du maréchal de Gramont était Jean de Wert. Il revenait vainqueur au poste d'où il était parti, quand il fut surpris de se trouver seul sur pied en face d'un ennemi victorieux comme lui. La nuit les empêcha de terminer la querelle, et Jean de Wert se retira « n'en ayant pas plus de raison « que nous, dit le maréchal de Turenne, si ce « n'est que l'armée où il servait avait perdu son « général. » Ainsi, l'honneur de la bataille demeura aux Français, encore bien que chèrement acheté. Le duc d'Enghien en rapporta généreusement au maréchal de Turenne la part qui lui revenait. Celle qu'on ne pouvait lui contester à lui-même était d'avoir partout gaiement exposé sa vie, dont il avait pour témoignage trois chevaux tués sous lui et une blessure au bras; mais peut-être n'avait-il pas encore assez appris l'art de vaincre à meilleur marché. Ce qui était égale-

ment certain, c'est que toute son infanterie était écrasée, que la cavalerie venue de France avait fui honteusement, qu'enfin la cavalerie allemande ou weymarienne avait seule rétabli la journée; et ce n'était pas à celle-ci peu de gloire que d'avoir ainsi effacé, sur le même champ de bataille, le souvenir d'une défaite essuyée onze années auparavant par le valeureux chef dont elle portait encore le nom. Quant au maréchal de Gramont, il ne paraît pas que l'opinion publique lui ait tenu rigueur pour l'avoir vu une seconde fois malheureux. Toutes les relations attestent qu'il s'était comporté en homme de cœur, qu'abandonné de ses cavaliers, il avait ouvert les rangs ennemis avec deux régiments d'infanterie, et ne s'était rendu qu'environné de toute part, tous les siens tués autour de sa personne, lui-même blessé et désarmé. Après avoir été conduit à Donawert et de là dans Ingoldstadt, avec le corps du comte de Mercy, il fut échangé contre le général Gleen, et vint rejoindre le duc d'Enghien au siége de
20 août. Dunckelspiel.

Les résultats de la victoire remportée près de
8 août. Nordlingen s'étaient bornés à l'occupation de
24 août. cette ville et ensuite à celle de Dunckelspiel, qui
se défendit quelques jours. Le misérable état où

la bataille avait réduit l'armée victorieuse ne lui permettait pas de se porter en avant. Il fut donc résolu qu'on retournerait vers le Necker pour assiéger Heilbronn. Mais comme l'armée était arrivée devant cette ville, son jeune chef tomba malade. Il fallut en détacher une escorte pour l'accompagner jusqu'à Philisbourg, où le maréchal de Gramont le conduisit avec mille chevaux. Bientôt le siége d'Heilbronn parut aux deux maréchaux ne pouvoir être heureusement terminé. Ils rentrèrent donc dans la Souabe et s'y tinrent quelque temps à distance de l'armée ennemie. Mais à ce moment l'empereur, délivré de la crainte que lui causaient les Suédois, par le mauvais succès de leur principale armée devant Brinn en Moravie, se trouvait en état de secourir le duc de Bavière. L'archiduc Léopold son frère accourait en grande hâte vers le Danube avec des troupes. Les deux maréchaux résolurent alors de se retirer sur le Rhin, en repassant le Necker à Wimpfen. Ils arrivèrent ainsi sans dommage à Philisbourg, où les Hessois quittèrent l'armée, après lui avoir tenu fidèle compagnie et rendu bon office. Les Impériaux et les Bavarois ne la laissèrent pas longtemps tranquille dans son poste au delà du Rhin. Il lui fallut donc traverser ce fleuve sous la protection du

2 septembre.

3 octobre.

13 octobre.

canon de la ville, le maréchal de Turenne restant sur l'autre bord pour couvrir la retraite. Alors l'ennemi, satisfait d'avoir fait évacuer aux Français le territoire allemand, acheva son ouvrage par la reprise de toutes les villes qu'ils avaient occupées en Souabe, comme Wimpfen, Dunckelspiel et Nordlingen. Le maréchal de Turenne repassa le Novembre. Rhin à son tour, et, tandis que son collègue retournait à Paris, il voulut terminer la campagne par un coup d'éclat. L'archevêque électeur de Trèves venait enfin de recouvrer sa liberté; mais sa ville principale était toujours au pouvoir des Espagnols. Le maréchal entreprit de la lui restituer. Il partit donc de Bingen avec peu de troupes et se présenta devant Trèves qui ne demanda que deux jours pour se rendre. L'électeur, arrivé de Coblentz, se tenait tout prêt à y faire son entrée dès que la capitulation serait signée. 20 novembre. Il fut donc rétabli, après dix ans, dans sa capitale et dans son palais. Puis le maréchal mit ses troupes en quartier d'hiver le long du Rhin et de la Moselle, c'est-à-dire à peu près dans le même lieu d'où il était parti pour chercher tant de hasards sans autre profit que beaucoup de gloire.

Si les conquêtes manquaient à l'armée qui avait vaincu devant Nordlingen, celle que le duc

d'Orléans avait encore commandée en Flandre était suffisamment pourvue de villes gagnées. Elle s'était mise en mouvement un peu tard, le prince qui devait la conduire ayant commencé la campagne par aller refaire sa santé aux eaux de Bourbon. A son retour, il se rendit à Calais d'où il fit marcher toutes les troupes qu'on lui avait assemblées, par Ardres et Watten, vers la rivière de Colme dont il fallait opérer le passage. Après une première tentative inutile, il la traversa et alla mettre le siége devant le fort de Mardick qui couvrait l'entrée du port de Dunkerque. Au bout de dix-neuf jours la place se rendit, et le comte de Rantzaw obtint le bâton de maréchal pour la part de service qu'il y avait eue, mais à la condition de quitter la religion protestante, ce qu'il fit aussitôt. Ensuite on prit le fort de Link bâti sur la Colme et qui en assurait le chemin. De là le siége fut transporté devant Bourbourg qu'il ne fallait pas laisser derrière soi au pouvoir de l'ennemi, et qui fut enlevé en dix jours. Tout ce qui appartenait aux Espagnols vers la mer se trouvant ainsi occupé, sauf Dunkerque, l'armée s'avança dans le pays, s'empara de Cassel, de Merville sur la Lys, et vint attaquer Béthune qui, se trouvant alors sans garnison, ne fit aucune ré-

Avril. mai.

3 juin.

20 juin.

9 juillet.

16 juillet.

23 juillet.

9 août.

29 août.

sistance. Là le duc d'Orléans s'arrêta, content d'avoir à nommer tant de places conquises en trois mois, et laissa son armée répartie entre les maréchaux de Gassion et de Rantzaw. Le dernier s'empara de Lillers, l'autre de Saint-Venant et de la Mothe-aux Bois. Puis ils se joignirent pour assié-
10 septembre. ger Armentieres qui ouvrit ses portes aux premiers coups de canon ; de là, poursuivant leur chemin le long de la Lys, ils prirent Varneton, Comines, Menin, passèrent auprès de Courtray,
28 septembre. et allèrent se joindre au prince d'Orange arrêté depuis longtemps par le canal de Bruges qu'il ne pouvait passer, ayant en tête l'armée du duc de Lorraine qui en gardait l'autre bord. Les Français ayant ouvert la route à son armée, leurs forces réunies traversèrent la Lys à Deinze, puis le petit et le grand Escaut, et, tous ces passages opérés avec bonheur par leur assistance, les deux
6 octobre. maréchaux laissèrent le prince d'Orange assiéger
4 novembre. Hulst dont il se rendit bientôt maître. Pour eux, ramenant leur armée près de Courtray, ils élargirent leurs quartiers le long de la Lys par la prise de quelques villes où ils se maintinrent tout l'hiver, sans pouvoir empêcher cependant que les Espagnols leur enlevassent, par deux
Octobre. coups de main heureux, d'abord Cassel, puis,

ce qu'on avait regardé comme le fruit le plus important de la campagne, la forteresse de Mar- Décembre. dick. C'était la première fois que la fortune jouait un de ses mauvais tours au maréchal de Gassion, demeuré seul chef des deux armées, et, ainsi qu'il arrive ordinairement à ceux qu'elle favorise, on le lui reprocha comme une faute.

La guerre, que nous avons déjà vue assez tiédement conduite en Italie, avait dû se refroidir encore depuis que le comte du Plessis avait quitté ce pays pour aller en Catalogne. Il s'était fait d'ailleurs, dans le Piémont, un changement qui avait rempli les premiers mois de cette année. La France, en renouvelant par un traité 5 avril. son alliance avec les états du duc de Savoie, venait de remettre en sa possession les places qu'elle occupait depuis sept ans, en vertu de cette protection hautaine dont le cardinal de Richelieu avait imposé les conditions à la régente Christine. Le duc Charles-Emmanuel était enfin 8 avril. rentré dans sa capitale, dont la citadelle seule restait gardée par les Français, et il avait donné à ses villes des gouverneurs de son choix, avec des garnisons qui recevaient ses ordres. Le prince Thomas venait à peine de mettre ses troupes en 7 août. campagne, lorsque le maréchal du Plessis, re-

tourné de sa glorieuse expédition contre la ville de Roses, alla reprendre son emploi ordinaire. Le but de la tardive et faible tentative formée par le prince était d'attaquer Vigevano, petite ville située près du Tésin, et défendue par un
15 septembre. bon château; il s'en rendit maître après un siége de quelques jours, et retourna joindre, sur les frontières du Piémont, le maréchal du Plessis auquel il avait donné rendez-vous vers Novarre.
19 octobre. Les Espagnols attendirent le prince au passage d'une rivière, où il lui fallut s'ouvrir le chemin par un rude combat. Mais la jonction des deux corps ne put même avoir l'effet de gagner des quartiers d'hiver dans le Milanais, et, bientôt après, ils rentrèrent en Piémont.

Cette nouvelle campagne avait ajouté aussi tout un an à la négociation de la paix, sans en avancer beaucoup la conclusion. Ce qu'on appelait « la première proposition de la France » ayant paru, comme il était vrai, ne contenir ni offre, ni demande, où la discussion pût se porter utilement, on pressait les plénipotentiaires d'en fournir une autre. Pendant ce délai qu'ils avaient voulu gagner, il était arrivé, suivant leur désir, un assez grand nombre de députés des villes et princes d'Allemagne, ce qui avait amené

de nombreuses disputes pour les rangs et les distinctions du cérémonial. Un second écrit, 24 février.
dressé par le cardinal Mazarin lui-même, et qui n'était guère plus explicite, ne servit à peu près qu'à renouveler les dissentiments entre les comtes d'Avaux et Servien, l'un moins, l'autre plus dépendant et affidé du cardinal. Bientôt la liberté de l'électeur de Trèves ôta aux Français le prétexte le plus honorable de leurs retards. L'empereur et l'Espagne leur acordèrent encore satisfaction sur quelques points relatifs à l'ordre et au mode des conférences. Le comte d'Avaux et le docteur Wolmar, qui s'étaient rencontrés 16 avril.
le jour de Pâques devant la sainte table, avaient échangé, en présence même du sacrement, les promesses d'un zèle plus ardent pour l'œuvre dont ils étaient chargés. Des articles pouvant former la base d'un traité avec l'empereur furent donc présentés en même temps, « le jour et au 11 juin.
« nom de la Sainte-Trinité, » par les Français à Munster, par les Suédois à Osnabruck. L'arrivée du duc de Longueville, chef de la députa- 30 juin.
tion française, qui ne s'était pas encore rendu à son poste, suivit de près cette communication, et apporta l'occasion d'une nouvelle difficulté, au sujet du titre d'altesse qu'il réclamait comme

souverain de Neufchâtel, mais que les étrangers ne voulaient pas lui reconnaître. Ce fut seulement plus de trois mois après avoir reçu le double
25 septembre. document de la Suède et de la France, que l'empereur y répondit par une déclaration qui en repoussait toutes les propositions, mais avec des paroles habilement ménagées pour rallier à sa cause l'intérêt des princes allemands. Quant à l'Espagne, il n'y avait pas même eu un commencement de pourparler avec elle, les Provinces-Unies ne s'étant pas encore décidées à faire partir leurs ambassadeurs, sans lesquels on ne voulait rien entamer. Au milieu de cette lenteur solennelle, on trouvait cependant de l'activité pour l'intrigue, pour toutes les industries de cet art qui agit dans l'ombre, qui divise les intérêts, embrouille les affaires, arrive aux fins les plus simples en apparence par mille finesses laborieuses, et dont on ne saurait comprendre le travail infini, quand on se borne, comme nous devons le faire ici, à en indiquer les progrès opérés ou les résultats obtenus. Les transactions diplomatiques du congrès de Munster et d'Osnabruck forment à elles seules la matière d'un long ouvrage qui, fort heureusement pour nous, ne reste pas à faire; un écrivain du siècle der-

nier, le père Bougeant, en a développé toute la suite et tous les incidents avec une admirable clarté.

Ce qui en résultait de plus certain, quant à présent, était qu'il fallait se tenir prêt à continuer la guerre, et cette nécessité ramenait aux expédients pour trouver de l'argent, aux obstacles qu'on y rencontrait. Déjà on avait présenté au parlement trois édits dont c'était là, par divers moyens, le but unique; la compagnie les avait refusés ou modifiés. Afin de faire cesser d'un seul coup, et l'opposition déjà formée, et celle qu'on prévoyait pour d'autres mesures financières prêtes à éclore, il fut résolu de tenir un lit de justice. A la première nouvelle de ce dessein, les chambres des enquêtes demandèrent qu'on s'assemblât, et, comme on n'avait pas de prétexte légitime, elles proposèrent de reprendre, après deux mois de silence et d'oubli, les remontrances pour la liberté du président Barillon, qui, dans ce même instant, se mourait à Pignerol. Le premier président refusa l'assemblée, les enquêtes protestèren , envahirent encore la grand'chambre, et le lit de justice fut indiqué, puis retardé d'un jour pour attendre le retour du duc d'Orléans. A cette cérémonie, le

Juin.

28 août.

30 août.

7 septembre.

roi parut avec un habillement qui causa quelque surprise. On l'avait vu déjà portant « pourpoint « et chausses, » même monter à cheval. Cette fois, pour remplir la fonction de roi la plus solennelle, il avait repris sa robe d'enfant, « ce qui « fut interprété en ce sens, dit Talon, qu'on « voulait témoigner que, même à la bavette, il « pouvait faire acte de pouvoir souverain. » Le chancelier fit donner lecture de dix-neuf édits, la plupart portant création d'offices, d'autres établissant des droits nouveaux sur les échanges de biens mobiliers et les donations. L'avocat-général Talon, après avoir longuement parlé contre la présentation des lois en lit de justice, conclut, comme il y était obligé, à l'enregistrement. Les présidents du parlement avaient eu soin de réclamer d'avance contre l'usage qui s'introduisait de prendre en telles occasions l'avis des ducs et pairs avant le leur. On n'en tint aucun compte, et le chancelier, ayant recueilli les opinions, ce qui n'était en pareil cas qu'une simple forme, prononça l'arrêt de vérification. Dans ce court échange de quelques mots dits à l'oreille, le chancelier Seguier avait laissé échapper des paroles qui furent sévèrement commentées. Il avait répondu, disait-on, à des magistrats qui allé-

guaient leur conscience pour refuser les édits, « qu'il y a deux sortes de conscience, l'une « pour les actions particulières et l'autre pour « les affaires d'état, la première étroite et rigide, « la seconde large et s'accommodant à la né- « cessité. » Or c'était là une de ces vérités que les plus sévères mettent en pratique, mais qui, formulée en axiome, ne manque jamais de révolter les moins scrupuleux. Du reste, aucune protestation, aucun essai de résistance ne suivit cet enregistrement forcé. Le parlement entrait en vacances, et n'aurait pas voulu perdre un jour de son repos. La mort du président Barillon faisait d'ailleurs cesser le principal grief de la compagnie. Deux mois après, elle reprit ses fonc- 10 novembre. tions de justice, « et tout l'hiver, dit Talon, se « passa dans le silence. »

Cependant l'esprit d'opposition au gouvernement avait pénétré dans un corps plus calme, plus pacifique, plus détaché en apparence des intérêts mondains, et là il avait trouvé un organe vif, intelligent, capable de dessein et de conduite. L'abbé de Retz, devenu, comme nous l'avons vu, coadjuteur de son oncle à l'archevêché de Paris, installé dans cette dignité sous le titre 31 janvier 1644. d'archevêque de Corinthe, croyait sans doute

déjà le temps passé, où il lui avait semblé qu'on ne pouvait décemment se brouiller avec la cour. Il siégeait dans l'assemblée du clergé convoquée
11 juin 1645. à Paris, et qui s'était réunie cette année. Or, le premier acte de cette assemblée avait paru offensant à la reine, et c'était le coadjuteur qui se trouvait en avoir eu l'initiative. Il avait proposé, et l'on avait résolu, d'inviter à venir y prendre place, même sans élection de leurs provinces, tous ceux que le cardinal de Richelieu avait violemment fait sortir de l'assemblée précédente, tenue à Mantes en 1641. La reine pensait que c'était là un outrage à la mémoire du roi son mari, pour qui elle s'était reprise d'un grand respect, et elle en fit d'aigres reproches au coadjuteur. Celui-ci, au lieu de se corriger, appuya encore la réclamation d'un des évêques privés de leur siége pour avoir participé, en 1632, à la révolte où le frère du roi entraîna le duc de Montmorency. Le gouvernement présent, qui avait accepté jusqu'à un certain point la solidarité du passé, en fut d'autant plus mécontent qu'il lui fallut céder, et recourir au pape pour obtenir comme une grâce ce qu'il demandait à contre-cœur. La mauvaise humeur qu'on commençait à prendre contre le coadjuteur s'accrut

bientôt de plusieurs occasions où il eut à disputer avec le cardinal Mazarin, toujours dans l'intérêt de sa dignité ecclésiastique ou dans celui de son corps. Ce fut d'abord une solennité religieuse qu'on voulait faire célébrer à Notre-Dame par un prélat étranger, et dont il revendiquait le droit exclusif; puis, l'opposition qu'il forma, en invoquant la doctrine de l'Église, contre un édit de finances qui stipulait des intérêts pour argent prêté, condition qualifiée d'usure par les canons; ensuite, l'inclination qu'il manifestait pour la nouvelle doctrine théologique de l'abbé de saint-Cyran et de son école; enfin, et ici nous copions les termes d'un mémoire inédit où l'on trouve tous les titres du cardinal de Retz à la vénération des personnes religieuses, « le zèle avec lequel il protégea un « des curés de Paris que la cour voulait obliger « à violer les statuts en admettant à la sainte « communion un comédien des plus infâmes et « des plus débordés. » Tels furent les premiers démêlés du coadjuteur de Paris avec ceux qui gouvernaient l'État, et l'on peut voir qu'ils étaient tout ecclésiastiques, que le jeune prélat, de mœurs assez peu sévères, y affectait une grande austérité de principes et de discipline.

Aussi ne tarda-t-il pas à conquérir parmi les gens d'église une estime que, ni les autres actions de sa vie, ni même la publication de ses mémoires, n'ont jamais pu détruire; et, à cette époque déjà, il se vantait d'avoir appris « que toutes les puis« sances ne peuvent rien contre la réputation « d'un homme qui la conserve dans son corps. »

Cette solennité, dont l'archevêque de Corinthe n'avait pas voulu céder l'honneur à un étranger, était le mariage d'une reine. La cour de France était en ce moment tout occupée d'un caprice du sort qui venait de placer sur un trône la plus désespérée peut-être de ses princesses à marier. Wladislas VII, roi de Pologne, devenu veuf à l'âge de cinquante ans, après avoir eu l'ambitieux projet de réunir tous les droits à la couronne de Suède en épousant la jeune reine
12 juillet. Christine, s'était résolu à prendre pour femme cette Marie de Gonzague que le duc d'Orléans avait aimée en 1628, qui avait aimé en 1642 le grand-écuyer de Cinq-Mars, et qui était encore sans époux en 1645. Du reste, l'année était favorable aux filles de sa maison pour trouver
Avril. des maris; car, quelques mois auparavant, la princesse Anne, sa sœur cadette, délaissée par le duc de Guise, s'était unie, secrètement il est vrai,

à un frère de l'électeur palatin, qui embrassa bientôt la religion catholique. Quant à la princesse Marie, ses noces se firent à Paris avec une grande solennité, qu'augmenta encore l'ébahissement ordinaire des Parisiens pour tout ce qui vient de loin et avec quelque étrangeté de mœurs ou de costume. Les deux « entrées » des ambassades polonaises, qui eurent lieu à quelques semaines de distance, l'une pour la signature des articles, l'autre pour la célébration du mariage par procuration, firent longtemps, mais la dernière surtout, l'admiration et la joie de tous ceux qui les avaient vues, ou qui en écoutaient le récit. La France, d'ailleurs, s'avouait tout à fait vaincue par la richesse des habillements et la bonne mine des hommes que « la Scythie » lui avait envoyés; elle se consolait seulement en apprenant que ces étrangers « ne portaient pas de « linge, ne couchaient pas dans des draps, mais « s'enveloppaient nus dans des peaux de four- « rure; qu'ils avaient la tête rasée, et que, dans « tout ce qui touchait leurs personnes, ils étaient « fort malpropres. » La cérémonie religieuse se fit pourtant sans appareil dans la chapelle du Palais-Royal, parce que le coadjuteur de Paris avait refusé de prêter son église à l'évêque polonais de

3 novembre.

16 septembre.

29 octobre.

5 novembre.

Warmie qui devait officier : mais le festin royal
8 novembre. qui suivit, et le bal donné quelques jours après, furent magnifiques. La nouvelle reine eut le plaisir d'y figurer en son rang, tenant à distance tous ceux qui avaient pu jusque-là se dire ses égaux ou ses supérieurs. Madame de Motteville raconte que le favori du duc d'Orléans, l'abbé de la Rivière, ayant voulu malignement lui faire regretter le titre qu'elle avait pu espérer en France, elle lui répondit avec fierté : « Chacun a sa destinée « marquée; celle de votre maître était de rester frère « ou oncle de roi, la mienne de devenir reine. »

Au même temps où la maison de Gonzague, importée d'Italie en France, s'élevait à la royauté par un mariage, un mariage aussi faisait entrer la honte et le scandale dans une des familles les plus illustres de ce pays. Le nom de Rohan, que l'histoire du règne précédent prononce avec tant de respect, était livré maintenant, par le fait des femmes qui le portaient, à toutes les licences de la moquerie publique. Le duc Henri, de son mariage avec la fille du duc de Sully, n'avait laissé qu'une fille, pour laquelle il ne semblait pas qu'on pût trouver d'alliance hors des maisons royales ou souveraines. Lasse d'attendre que les convenances de noblesse, de fortune,

de dignité, de religion et de politique, se rencontrassent dans le choix d'un époux, elle s'était décidée à en prendre un qui fût seulement à son gré, et son affection s'était portée sur un jeune gentilhomme du nom de Chabot, venu de bon lieu, mais peu accommodé de biens, et joignant à ce malheur le tort plus grave de n'être distingué que comme un agréable danseur. Il paraît qu'elle était servie dans cette inclination, contre la volonté de sa mère, par quelques-uns de ses parents, par le duc d'Enghien à qui Henri de Chabot donnait pareille assistance en ses amours, enfin par la reine elle-même, qui ne devait pas en effet trouver mauvais l'abaissement de cette famille longtemps redoutable. Le résultat de tout ce complot fut un mariage contracté au château Août.
de Sully, entre la riche héritière, disposant de sa personne sans le consentement maternel, et l'aimable gentilhomme, qui obtint un brevet de duc avec la permission de s'appeler Rohan. Ce n'était là toutefois qu'une mésalliance dont, après quelques brocards, on aurait oublié la faute, une heureuse fortune de cadet à laquelle on se serait accoutumé. Mais la duchesse douairière porta le ressentiment de l'offense qu'on lui avait faite jusqu'à l'oubli complet de son honneur. Peu

de jours après le mariage de sa fille, elle produi-
26 août. sit en justice un jeune garçon de quinze ans, né à Paris dans le temps où le duc de Rohan était à Venise, présenté sous des noms supposés au baptême catholique, et qu'elle prétendait être son propre fils, issu de son mariage, partant héritier du nom et des biens délaissés par son mari. Or, sa conduite avait toujours été telle que personne ne doutait qu'elle dît vrai, en se déclarant mère de cet enfant subitement révélé. Mais la clandestinité de sa naissance, le mystère de sa vie, ce que les jurisconsultes appellent « titre et possession d'état, » repoussaient le nouveau venu de la succession légitime, et la loi lui refusait sa mère, qui se nommait, pour ne pas avoir à lui donner un père qui n'était pas le sien. Après une procédure de plusieurs mois, dont on peut aisément se figurer quels fu-
26 février 1646. rent les commentaires, un arrêt par défaut, rendu au profit des deux époux et de quarante-huit parents, contre la duchesse douairière et celui qu'elle proclamait son fils, rejeta leur demande, en « défendant au jeune « Tancrède de se prétendre fils du feu duc de « Rohan, et à la duchesse douairière, comme « à tous autres, de lui en donner la qualité. »

Il était difficile, sans doute, d'imaginer une fin plus cruelle pour une grande renommée.

Ce dernier événement, qui, suivant l'expression naïve de mademoiselle de Montpensier, « faisait « l'entretien de toute la terre, » nous a peut-être assez éloignés des choses sérieuses, pour que nous puissions faire entrer ici un souvenir qui n'est pas sans quelque importance dans l'histoire des choses frivoles. Le cardinal de Richelieu avait donné à la France le noble divertissement de la tragédie et de la comédie, le cardinal Mazarin lui fit connaître un autre emploi du théâtre, qui a conservé jusqu'à nous, dans son nom même, la trace de son origine italienne. Un soir de cet hiver, toute la cour se rassembla dans la grande salle du Petit-Bourbon, pour y assister à un plaisir nouveau. Là, des comédiens venus d'Italie représentèrent devant elle un drame chanté, sous le titre de « la Folle sup-« posée, » dont l'auteur était Giulio Strozzi, « avec des décorations, machines et change-« ments de scène, jusqu'à présent inconnus en « France, » de l'invention de Giacomo Torelli, et « des ballets fort industrieux et récréatifs, » de Giovanni-Batista Balbi. Ce furent là, sans aucun doute, la première apparition et les pre-

14 décembre 1645.

miers importateurs de ce qui s'appelle encore l'Opéra. Plus tard on compta, parmi les torts les plus graves reprochés au ministre, l'introduction de ce ruineux passe-temps. En ce moment, c'était un habile effort de courtisan que de paraître ne pas s'y ennuyer.

CHAPITRE II.

Arrivée du comte de Trautmansdorf à Munster. — Suite des négociations. — Démarche singulière des Espagnols. — Commencement de traité avec l'empereur. — L'Espagne travaille à détacher les Provinces-Unies de l'alliance française. — La France protége les neveux du dernier pape. — Secours donnés au roi d'Angleterre. — Le roi Charles se livre aux Écossais. — Expédition vers les côtes d'Italie. — Combat naval devant Orbitello. — Mort du duc de Brezé. — Le siége d'Orbitello levé. — Campagne de Flandre. — Le roi quitte Paris pour voir son armée. — Prise de Courtray. — Nouvelle prise de Mardick. — Menin repris. — — Prise de Dunkerque. — Mort du prince de Condé. — Le prince d'Orange devient fou. — Le maréchal de Turenne va joindre les Suédois au-delà du Rhin. — Progrès des deux armées en Allemagne. — Campagne de Catalogne. — Le comte d'Harcourt échoue devant Lerida. — Prise de Piombino et de Porto-Longone. — Accommodement avec le pape. — Nouvelle rumeur dans le parlement. — La reine nommée surintendante de la navigation. — Madame de Hautefort mariée au maréchal de Schomberg. — — Mort du duc de Bellegarde et du maréchal de Bassompierre. — Le marquis de Villeroy maréchal de France. — Les Petits-maîtres.

La négociation de la paix générale, qui pouvait à peine se dire commencée après dix-huit mois de congrès ouvert, sembla enfin devoir prendre quelque activité par l'arrivée à Munster

1646.

28 novembre 1645.

d'un nouveau plénipotentiaire de l'empereur. C'était le comte Maximilien de Trautmansdorf, le principal conseiller de Ferdinand, qui venait de quitter la cour de son maître, où il laissait des influences ennemies de son crédit, pour s'employer par lui-même à cet ouvrage que le comte de Nassau et le docteur Wolmar n'avaient pu seulement ébaucher. Outre l'expérience et l'habileté, il avait encore, de plus qu'eux, le pouvoir, le secret du maître, la possession acquise des affaires. Son dessein parut être bientôt de séparer, soit les princes allemands, soit les Suédois, des intérêts de la France; mais la division des uns et la défiance des autres l'empêcha d'y réussir. Il fallut donc donner suite à cette espèce de prélude où l'on s'était essayé de part et d'autre. C'était le tour des Français et des Suédois
7 janvier 1646. de répliquer; ils le firent avec assez d'accord sur les articles principaux, où figuraient notamment les prétentions de chaque couronne pour la conservation d'une partie de ses conquêtes. La France demandait à garder la haute et la basse Alsace, ainsi que Philisbourg et son territoire. La Suède voulait avoir la Poméranie entière, ou, avec la moitié de cette province, toute la Silésie, et en outre les évêchés de Brême, Verden, Hal-

berstadt, Osnabruck et Minden. C'était là de quoi porter les états de l'Empire à se rapprocher tous ensemble de leur souverain pour maintenir dans son entier le territoire impérial; mais en même temps qu'ils se montraient contraires à ces ambitieuses demandes de l'étranger, ils ne pouvaient s'entendre sur le règlement des difficultés intérieures qui concernaient la religion, et cette désunion tenait chacun des deux partis dépendant de la couronne qui pouvait favoriser l'un ou l'autre. Ce n'était pourtant pas ce qui donnait le plus d'occupation aux plénipotentiaires; car, ici du moins, on en était à parler net : le difficile était là où on ne pouvait encore s'expliquer. Les huit députés des Provinces-Unies étaient 11 janvier.
enfin arrivés à Munster, et il fallait maintenant s'ouvrir avec l'Espagne comme on le faisait avec l'empereur, en ayant soin d'avoir les mêmes ménagements pour les Hollandais que ceux dont on usait envers les Suédois. Sur ce point, l'idée fixe du cardinal Mazarin était d'obtenir pour la France la cession des Pays-Bas espagnols, sauf à en faire une petite part aux Provinces-Unies, et d'offrir en échange la restitution de la Catalogne, même du Roussillon, que l'on voulait regarder comme assez acquis à la couronne de France

pour qu'elle pût en disposer. Mais ce projet, qu'il n'avait pas même encore fait connaître aux trois plénipotentiaires de France, ne pouvait se produire qu'avec de grandes précautions. Tandis que le cardinal cherchait un moyen de le faire entrer dans la discussion, soit par la voie des médiateurs, soit par celle des Impériaux, les Espagnols s'avisèrent, pour le déconcerter, d'une proposition singulière. Franchissant tout d'un coup les longs chemins et les mille détours par lesquels procède l'art des négociations, les plénipotentiaires d'Espagne avaient fait dire à ceux de France que « leur roi, touché des maux dont « la chrétienté était affligée, et voulant, autant « que possible, prévenir ceux que l'invasion du « Turc pouvait causer, » s'en remettait à la reine Anne d'Autriche, sa sœur, du soin de régler les conditions de la paix entre les deux couronnes, persuadé « qu'en procurant l'avantage « de son fils, elle aurait aussi l'égard convenable « à la maison dont elle était sortie. » Il ne fallait pas autant d'habileté qu'en avait le cardinal Mazarin pour découvrir l'artifice de cette offre. Aussi se contenta-t-il, comme dirent fort bien les médiateurs, « de renvoyer l'éteuf, » en faisant déclarer par la reine « qu'elle était trop

23 février.

8 mars.

« intéressée, comme régente et comme mère, « pour accepter la dignité de juge, ni celle de « médiatrice; qu'elle s'exposerait trop au blâme « du monde si elle faisait en cette qualité les « concessions même qu'elle pourrait légitime- « ment consentir comme partie; qu'elle avait « consulté de nouveau les princes et son conseil « sur les moyens d'avancer la paix, et que les « conditions ne sauraient en être autres que de « laisser à chacun ce qu'il tenait actuellement, « si mieux n'aimait le roi d'Espagne rendre la « Navarre, l'ancien patrimoine des rois de « France, auquel cas on lui en ferait une com- « position plus qu'équivalente. » « Je proteste « devant Dieu et les hommes, ajoutait la reine, « que si je proposais l'un et l'autre étant ré- « gente d'Espagne, je croirais en cela me bien « souvenir de ma maison. » Puis, après s'être ainsi récusée et avoir indiqué au roi son frère ce qu'il avait à demander, elle ordonnait, dans une autre lettre aux plénipotentiaires, d'inviter le roi d'Espagne « à faire lui-même ouverture « des moyens par lesquels il croyait que la paix « pouvait être rétablie, offrant d'accepter les « conditions qu'il jugerait raisonnables, dans « la supposition qu'elles seraient proportionnées

« à la constitution présente des affaires de part « et d'autre, aux avantages qu'y avait obtenus « la France, et aux apparences qui se trouvaient « de les augmenter à l'avenir. » Le duc d'Orléans et le prince de Condé écrivirent séparément au duc de Longueville pour témoigner, par leur approbation, du bon accord qui existait sur ce point entre eux et les ministres. Du reste, on n'avait pas jugé convenable de laisser l'opinion publique se former sur la démarche des Espagnols, et le rédacteur de la Gazette avait reçu l'ordre formel de n'en rien imprimer. Plus tard seulement, et lorsque cette nouvelle
17 mars. fut ébruitée, on publia la venue d'un courrier qui avait fait espérer une paix prochaine, mais en ajoutant « que les présents des ennemis « étaient suspects, et qu'on verrait bientôt la « différence qu'il y a entre la sincérité et une « captieuse franchise. »

Et cependant les préparatifs se faisaient avec la même ardeur pour une nouvelle campagne. C'était en quelque sorte à la pointe de l'épée, en montrant une armée prête à envahir la Flandre et le maréchal de Turenne disposé à passer le Rhin, que la France voulait faire accepter ses propositions de paix par l'empereur et par le roi

d'Espagne. « En ce qui touche la campagne pro-
« chaine, écrivait le cardinal Mazarin, je vous 20 janvier.
« puis bien assurer que nous ne songeons nulle-
« ment à Munster, et ne nous reposons point sur
« les belles espérances de votre négociation ; car
« jamais on n'a fait de plus grands appareils. »
Alors même qu'on croyait avancer vers la pacification, on ne s'était pas ralenti. Le traité ordinaire pour la combinaison des opérations entre l'armée des Provinces-Unies et celle de 6 avril.
France avait été signé. Le maréchal de Turenne s'était rendu à son poste. Il y avait donc nécessité d'en finir, si on voulait éviter une nouvelle épreuve des armes, qui pouvait apporter d'autres chances et multiplier les prétentions. Le dernier mot de la France avec l'empereur était qu'on lui 31 mars
accordât les deux Alsaces, moyennant quoi elle semblait se désister de Philisbourg. Avec l'Espagne il avait bien fallu renoncer au dessein favori d'acquérir les Pays-Bas, puisque les Provinces-Unies s'étaient effrayées de l'autre voisinage qu'on voulait leur donner. On s'en tenait donc à l'abandon par l'Espagne des places conquises en Flandre et dans le Luxembourg, à celui du Roussillon, et à la conclusion d'une trêve tant pour la Catalogne que pour le Portugal. L'empe-

reur avait songé d'abord à s'entendre avec le roi catholique, pour que celui-ci se chargeât seul de la satisfaction réclamée par les Français en
7 avril. leur cédant la Franche-Comté. Mais cette proposition avait été rejetée, et enfin il s'était décidé
19 avril. à détacher l'Alsace de l'héritage acquis à sa maison, en exigeant seulement une indemnité pécuniaire pour son parent l'archiduc du Tyrol. Les Français obtenaient ainsi ce qu'ils désiraient le plus. Mais il sembla qu'ils voulussent se dédommager contre l'empereur des espérances dont il leur fallait se relâcher avec l'Espagne. Ils insistèrent alors fortement sur l'ensemble de leurs premières demandes, surtout en ce qui concernait Brisach et le Suntgaw; ensuite ils revinrent sur l'abandon qu'ils avaient paru faire de Philisbourg. Il restait donc à régler, entre l'empereur et la France, une sorte d'appoint et des conditions accessoires, puis à coordonner cette partie du traité avec les autres intérêts; et, quoiqu'il y eût là une perspective assez certaine de la paix, on était
Mai. encore loin d'y atteindre. Quant à l'Espagne, on ne saurait dire qu'il y eût eu un pas de fait pour se rapprocher. Cependant on voyait, de ce côté là, se nouer contre la France une partie fâcheuse, qui était peut-être trop dans la nature des choses

pour qu'on pût toujours la détourner, mais que l'empressement du cardinal Mazarin pour l'acquisition des Pays-Bas avait certainement rendue plus facile. Il était devenu évident que la nouvelle république de Hollande, pouvant tout recevoir de l'Espagne, ne ferait cause commune avec la France qu'autant qu'elle croirait en avoir besoin pour obtenir ce qui lui manquait d'étendue, de force, de sécurité; que, dès qu'elle trouverait son compte avec la puissance ennemie, elle ne s'inquiéterait pas de soutenir, dans ses nombreuses et diverses prétentions, la puissance alliée qui avait manifesté si vivement le désir de s'agrandir jusqu'à ses frontières. En un mot, l'empereur n'avait pu réussir à séparer les Suédois des Français; l'Espagne travaillait plus heureusement à en détacher les Provinces-Unies par un traité particulier. Le succès de cette tentative était, nous le répétons, trop naturel, trop nécessaire, pour qu'on puisse reprocher sérieusement au cardinal Mazarin même de l'avoir hâté, par une ambition aussi grande, aussi utile au royaume, que celle de lui donner en même temps l'Alsace tout entière et les Pays-Bas. Son habileté avait contre elle l'intérêt positif des Provinces-Unies, et ne pouvait

compter que sur le faible sentiment de la reconnaissance.

Tel était, non pas le détail infini, mais le progrès réel de la négociation pour la paix, au moment où la saison était venue de continuer la guerre. L'hiver s'était passé en France fort tranquillement. Le parlement, comme nous l'avons dit, avait gardé un profond silence, et l'on prétendait déjà que toute sa pétulance était ensevelie avec le président Barillon. On avait été moins heureux avec les états de Languedoc qui refusaient depuis deux ans une augmentation d'impôt, et qui s'obstinèrent encore cette fois dans leur résistance. Le cardinal Mazarin jouissait sans aucun trouble de la haute faveur à laquelle il s'était élevé, et il en usait, on doit le dire, non-seulement avec modération, mais avec une louable affection pour les intérêts de la France. Il venait de recevoir un nouvel honneur : la reine l'avait nommé « surintendant de l'éducation du jeune roi. » Le marquis de Villeroy, petit-fils de l'ancien secrétaire d'état, devait exercer sous lui la charge de gouverneur, ce qui ne s'était pas encore vu, et ce qui n'en indiquait que mieux une position hors du commun, justifiée du reste par sa qualité de parrain du royal

Janvier. mars.

9 mars.

pupille. De toutes les personnes qui avaient été contraires à l'établissement de son crédit, une seule était dans la position de lui nuire. C'était la duchesse de Chevreuse qui, de Tours où on l'avait reléguée après la dispersion de la cabale des Importants, avait trouvé encore une fois le 1644. moyen de s'enfuir, de traverser la Bretagne et de s'embarquer pour la Hollande, où elle rendait impunément à son pays, par haine du cardinal, tout ce qu'elle pouvait de mauvais services. Cependant il y avait en France un de ses amis qui paya pour elle. Le comte de Montrésor, qui avait eu permission de revenir à la cour après huit mois d'éloignement, qui, depuis, n'avait cessé de visiter la duchesse à Tours ou de correspondre avec elle, et qui se préparait en ce moment à l'aller rejoindre en Hollande, fut arrêté dans Pa- 6 mai. ris et conduit à la Bastille, d'où on le transféra, pour garder prison, au château de Vincennes.

Le cardinal s'était donné aussi un grand relief de générosité en étendant le patronage de la France sur la famille du dernier pape, persécutée avec une étrange violence par son successeur. On se rappelle que l'élection d'Innocent X avait surtout été décidée, contre l'intérêt français, par la défection plus ou moins volontaire et intelli-

gente du cardinal Antonio Barberini. Sa conduite lui avait aussitôt fait retirer par la reine cette espèce de mandat, non gratuit, que chaque royaume catholique donnait alors à quelqu'un des cardinaux romains, et que ceux-ci exerçaient à leur tour sous le titre orgueilleux de « protection. » Il arriva bientôt que le nouvel élu, peu reconnaissant d'un service rendu de mauvais gré, poursuivit le cardinal Antonio pour lui faire rendre compte de l'administration des finances sous le pontificat de son oncle, et aussi pour la mort d'une religieuse de Bologne dont on voulait le trouver coupable. Celui-ci crut prudent de
29 septembre 1645. quitter Rome et de s'embarquer pour Gênes. Alors le cardinal Mazarin, qui avait essayé vainement de se réconcilier avec le pape, se porta hautement protecteur de ceux qu'il traitait en ennemis. Il invita le fugitif à venir en France; il autorisa ses deux frères, le cardinal François, autrefois chargé des affaires d'Espagne, et don Thadée, ancien préfet de Rome, à se mettre, dans la ville sainte où ils étaient restés, comme à couvert sous les armoiries du royaume très-chrétien. Ceux-ci pourtant ne s'y trouvèrent pas long-
16 janvier 1646. temps en sûreté, et partirent aussi de Rome pour venir chercher asile au même lieu que leur

frère. Paris vit donc, à quelques mois d'intervalle, arriver dans ses murs trois neveux de pape auxquels le cardinal Mazarin donnait logement dans son palais. Il faut dire que ce retour subit d'affection pour la famille d'Urbain VIII n'était pas tout à fait désintéressé, au moins de ressentiment personnel contre le pape régnant. Le cardinal Mazarin avait sollicité de celui-ci le chapeau pour son frère Michel, autrefois religieux dans un couvent de Jacobins à Rome, maintenant et depuis quelques mois en possession de l'archevêché d'Aix; prétendant ainsi emporter dès les premiers pas ce qu'avait obtenu le cardinal de Richelieu pour la prise de La Rochelle, l'élévation de deux frères au cardinalat. Le refus obstiné de cette faveur aidait merveilleusement sa tendresse pour les opprimés. Le pape ayant publié contre eux une bulle, dans la forme d'un réglement général qui « défendait à tous les cardinaux de s'absenter sans congé, sous peine de « confiscation de leurs biens, d'interdiction des « églises, et enfin de dégradation, nonobstant « tout emploi et commission qu'ils pussent avoir « des princes séculiers, » ce fut à cet acte qu'on résolut de s'en prendre : et le parlement, toujours prêt à offrir son aide quand il s'agissait de

7 janvier. } 5 mars.

Novembre 1645

20 février 1646.

contrarier le pouvoir ecclésiastique, en fut bientôt saisi par un réquisitoire de l'avocat-général
20 avril. Talon. Un arrêt de la cour, jugeant l'appel comme d'abus qui lui était déféré contre cette bulle
21 avril. non signifiée, non publiée en France, mais « dont « il y avait plusieurs copies imprimées, » fit très-expresses défenses et inhibitions à tous sujets du roi de la retenir, lire, publier et débiter. Le point sérieux de l'affaire, qui était presque une rupture avec la cour de Rome, alla augmenter les nombreuses difficultés destinées à être, ou résolues par la paix, ou tranchées par la guerre.

On avait aussi fait quelque chose pour le roi d'Angleterre, dont la position devenait chaque jour plus critique. Des envois d'hommes, d'armes et d'argent n'ayant pu suffire à réparer les pertes de son armée, le cardinal Mazarin avait essayé de lui en trouver une autre, et pour cela il avait entretenu des relations avec les chefs de l'armée écossaise. « Depuis six mois, écrivait-il
23 février. « aux plénipotentiaires français dans le congrès « de Munster, j'ai introduit une négociation « pour unir les Écossais au roi d'Angleterre, « qui est présentement le seul et le plus prompt « moyen de remettre un peu ses affaires. Si

« j'eusse été cru dès le commencement, comme
« je l'ai été depuis quinze jours, la chose serait
« déjà conclue à sa satisfaction. Je continue
« pourtant mes soins, mais non pas avec l'espé-
« rance que j'avais alors, si la reine d'Angleterre
« avait voulu conseiller au roi son mari de
« consentir à un point qu'ils désiraient (l'abo-
« lition de l'épiscopat), comme il l'a fait depuis
« peu. Il y a longtemps que je les ai avertis l'un
« et l'autre que l'unique moyen qu'ils avaient
« de sortir d'affaire était de diviser leurs enne-
« mis et d'en gagner une partie pour s'en servir
« à forcer les autres à l'obéissance, et que,
« pour cette fois, il valait mieux s'adresser aux
« Écossais, parce qu'outre qu'ils déféraient
« beaucoup aux conseils de la France, dont ils
« sont si anciens amis, ils n'avaient pas l'aver-
« sion pour la royauté que témoigne le parti
« anglais indépendant. » Il y avait certainement là de la bonne volonté et du jugement. Mais le roi Charles rétracta bientôt la promesse que sa femme avait faite en son nom. Il hésita, il tenta d'autres voies, il écouta d'autres conseils. La défiance, si naturelle aux malheureux, offense toujours l'orgueil d'un bienfaiteur. Le cardinal se plaignit, comme c'est l'usage, de ce que le

roi, qu'il ne pouvait secourir complétement, « contribuait lui-même à sa perte. » « Le mal
24 mars. « est grand, disait-il, et le malade ne s'emploie « pas de son côté, ainsi qu'il devrait, à faire « valoir les remèdes pour sa guérison. » Enfin on apprit que Charles Ier s'était comme évadé
7 mai. presque seul de la ville d'Oxford où les troupes du parlement se préparaient à l'assiéger; qu'il avait erré plusieurs jours dans le pays, sans laisser connaître, et peut-être sans bien savoir où
15 mai. il voulait aller; qu'il était arrivé au camp des Écossais devant Newark, petite ville du Nottinghamshire qui tenait encore pour lui et dont il les mit en possession; que, de là, il les avait
23 mai. suivis dans leur marche rétrograde jusqu'à Newcastle, accueilli d'abord comme un hôte importun, puis gardé comme un otage ou un prisonnier.
31 mai. Le cardinal Mazarin écrivait encore à ce sujet : « Nous avons eu nouvelles que le roi de « la Grande-Bretagne est heureusement arrivé « dans l'armée des Écossais; mais nous ne sa- « vons pas ce qui en proviendra, cette résolu- « tion n'ayant pas été prise dans le temps que je « l'avais ménagée avec les autres et qu'elle pou- « vait lui être fort utile, et n'y étant venu qu'à « la dernière extrémité, quand toutes les autres

« ressources lui ont manqué : outre qu'il faut « tout appréhender en un prince malheureux et « jusqu'à présent mal conseillé. » Ainsi se trouve parfaitement expliquée la conduite du cabinet français dans cette circonstance, qui eut des suites si funestes pour l'infortuné monarque. Le conseil qu'on lui avait donné n'avait certainement rien de perfide. Pour qu'on pût bien savoir s'il était sage, il aurait fallu que le prince l'eût suivi au moment où il l'avait reçu, lorsque les choses y étaient préparées. Le retard dans l'exécution est tout à fait à la décharge de celui dont on a pris avis, et chacun sait que, dans les révolutions, le temps perdu à délibérer se remplit trop vite d'événements qui déplacent les chances de succès.

La saison d'entrer en campagne étant arrivée, il parut d'abord que le premier effort des armes françaises devait avoir lieu par la mer. Dès les premiers jours d'avril, le duc de Brézé était parti de Paris pour prendre le commandement de la flotte rassemblée à Toulon. Les conjectures étaient différentes sur sa destination ; les uns croyaient qu'elle devait être dirigée sur l'île Majorque, les autres contre Tarragone ; on sut bientôt qu'elle avait fait route vers les côtes d'Italie au nombre 26 avril.

de cent cinquante voiles. En ce moment on était fort mécontent à la cour de France des procédés de la duchesse de Savoie. C'était encore l'influence d'un seigneur savoisien sur l'esprit de cette princesse qui lui attirait les reproches et
7 avril. les menaces dont elle avait déjà éprouvé l'effet sous le ministère de Richelieu. Mais on vivait dans la meilleure intelligence avec ses deux beaux-frères, surtout avec le prince Thomas qui avait passé plusieurs semaines à Paris, et qui en
24 avril. était parti pour exécuter sa part du projet formé par le cardinal Mazarin. Or ce projet s'éloignait assez des opérations ordinaires où l'on employait l'armée du Piémont. Il s'agissait d'en embarquer une partie, commandée par le prince Thomas lui-même, et de s'en servir pour une descente. Le lieu menacé était une pointe de terre, s'avançant dans la Méditerranée entre la Toscane et les états du pape, dont les Espagnols étaient restés maîtres et qui servait de relâche à leurs vaisseaux allant ou venant de l'état de Milan au royaume de Naples. L'expédition était donc réellement formée contre l'ennemi; mais elle devait, dans l'intention du cardinal, avoir un autre effet. Elle plaçait un corps d'armée française à courte distance de Rome, et on espérait que ce voisi-

nage rendrait le pape plus traitable. La flotte, étant donc partie de Provence, alla se présenter devant la côte de Gênes, au port de Vay, où elle trouva le prince Thomas avec ses troupes que les Génois lui avaient permis de faire passer sur leur territoire. On fit monter sur les vaisseaux deux 2 mai.
mille fantassins et quelque cavalerie ; puis on tourna vers la Toscane, et, après quelques retards causés par les vents, l'armée prit terre à Monte-Argentero, près de Porto-Hercole, d'où elle s'a- 10 mai.
vança pour reconnaître Orbitello, la principale défense du pays. Il se trouva que le gouverneur était un homme de cœur, ayant appris la guerre sous le prince Thomas quand il était avec les Espagnols, et qui voulut faire honneur à son ancien général en se défendant bien contre lui. Pendant qu'on l'assiégeait dans sa ville, la flotte de Naples arrivait à son secours. Les vaisseaux 14 juin.
français la reçurent avec vigueur et la forcèrent à se retirer fort maltraitée. Mais un boulet de canon avait mortellement frappé leur jeune amiral ; ce fut le comte du Doignon, son lieutenant, qui acheva la victoire. Cependant le siége de la place n'en allait pas mieux. Le prince Thomas y était attaché depuis deux mois, lorsqu'une armée espagnole, arrivant par terre et traversant

les états romains où elle s'était singulièrement
15 juillet. grossie, vint le forcer à la retraite. Le duc de Florence donna passage à sa cavalerie, et l'infanterie remonta sur la flotte qui la ramena en Piémont. Le maréchal du Plessis avait eu ordre d'aller renforcer le siége; le prince Thomas le rencontra en chemin à Livourne, et le fit revenir avec lui. C'était là véritablement un échec, et d'autant plus fâcheux pour le cardinal Mazarin qu'il l'avait reçu à la vue de son pays, dans l'exécution d'un dessein tout personnel, où l'avantage de guerre était évidemment le plus faible intérêt, et, pour tout dire, que le pape en triomphait au moins à l'égal des Espagnols.

Heureusement on avait mieux réussi en Flandre. Le plan de la campagne qui devait s'y faire
10 avril. avait été arrêté dans un conseil tenu à Liancourt, où le duc d'Orléans, le cardinal Mazarin et le secrétaire d'état Letellier s'étaient rendus de Paris, et pour lequel ils avaient appelé de Flandre le maréchal de Gassion, demeuré tout l'hiver maître de ses positions sur la Lys. Bientôt on annonça que toute la cour allait se porter sur la frontière de Picardie, « afin de donner chaleur « aux troupes du roi, et d'entraîner de ce côté « quantité de noblesse et de gens de guerre qui

« ont accoutumé de suivre la personne royale. » Ce voyage n'était rien de moins, dans le langage des courtisans, que « la première campagne du « roi, » et on racontait qu'il avait fallu l'autorité de ses deux gouverneurs pour l'empêcher de 8 mai.
monter à cheval en sortant de Paris. La reine sa mère, la fille du duc d'Orléans et le cardinal Mazarin l'accompagnaient dans cette expédition, qu'il ne poussa pas d'abord plus loin que Chantilly et Compiègne. Cependant deux corps d'armée avaient été rassemblés, l'un en Picardie, pour être commandé par le duc d'Orléans, l'autre en Champagne, sous les ordres du duc d'Enghien. Ils devaient se réunir tous deux pour assiéger Courtray. Après un long séjour à Compiègne, la cour s'était établie dans Amiens, d'où le duc 28 mai.
d'Orléans, ayant pour lieutenant le maréchal de 5 juin.
Rantzaw, alla enfin joindre son armée près d'Arras; le duc d'Enghien s'y acheminait de son côté avec le maréchal de Grammont, et le maréchal de Gassion en avait rapproché ses troupes; de sorte que l'oncle du roi se trouvait à la tête de trente-trois mille combattants, ayant sous lui le second prince du sang et quatre maréchaux de France: car le maréchal de la Meilleraye y était encore arrivé de surcroît pour faire sa charge de grand-

maître de l'artillerie, dont il ne voulut pas céder l'emploi à un autre. Toutes ces forces et tous ces
13 juin. chefs s'avancèrent donc contre la ville dont le siége avait été résolu. L'armée espagnole, sous les ordres du duc de Lorraine à qui le roi catholique en avait remis le commandement, se présenta pour les y troubler, mais avec tant « de « mollesse et d'incertitude, » dit le maréchal de Gramont, qu'elle perdit plusieurs occasions assurées de ruiner les Français mal pourvus de vivres et de munitions. Au bout de quinze jours,
28 juin. la ville se rendit, en présence de trente mille hommes de son parti qui n'avaient pas risqué une seule attaque pour la secourir. La nouvelle
8 juillet. de cette prise fit chanter le Te Deum à Paris, où le roi, la reine et le cardinal Mazarin étaient revenus d'Amiens lorsque l'armée se mit en marche. L'abbé de la Rivière, principal conseiller du duc d'Orléans, avait suivi son maître, et toutes les relations sont pleines de moqueries sur les fréquentes terreurs que manifesta durant le siége cet homme d'église, le seul peut-être de sa profession qui n'eût pas alors le courage militaire.

Pendant que les Français avaient agi, les troupes des Provinces-Unies ne s'étaient pas re-
18 juillet. muées. Après qu'on eut mis Courtray en état de

défense, toute l'armée s'avança vers le Sas-de-Gand où le prince d'Orange était posté, pour lui fournir le renfort dont il disait avoir besoin. Les Espagnols, qui semblaient d'abord vouloir lui disputer le chemin, se retirèrent à son approche sous le canon de Bruges, d'où ils purent 21 juillet.
voir les troupes des deux pays se joindre sur les bords du canal, et six mille Français, commandés par le maréchal de Gramont, passer du côté du prince d'Orange. Avec ses forces diminuées de ce nombre, le duc d'Orléans revint à Courtray, d'où il se porta vers la mer, pour achever les conquêtes de la précédente campagne. Il prit d'abord la ville de Bergues, et investit 31 juillet.
ensuite le fort de Mardick. Là, il y eut une vigoureuse résistance qui coûta cher à la noblesse française, et qui servit à renouveler la gloire du duc d'Enghien. Les assiégés ayant fait une sortie sur son quartier, il se mit à la tête des volon- 10 août.
taires et les repoussa, en payant chaudement de sa personne, mais avec grande perte de seigneurs et de gentilshommes. Au nombre des blessés était le prince de Marsillac, qui avait enfin repris service dans l'armée, peut-être parce que la duchesse de Longueville, quittait Paris 21 juin.
pour aller à Munster. Le duc d'Enghien lui-

même avait été atteint légèrement à la main, et, deux jours après, il eut le visage brûlé par l'explosion d'une grenade venant de l'ennemi, ou, selon le comte de Bussy, par le feu qui se mit à un paquet de poudre dans la main d'un des siens. L'arrivée de la flotte hollandaise, qui s'était trop fait attendre, vint aider les assiégeants, en rendant impossible la communication entre Dunkerque et Mardick. Privé des secours qu'il rece-
25 août. vait de la ville voisine, le fort se rendit pour la seconde fois aux Français, qui venaient de perdre
18 août. la ville de Menin enlevée hardiment par les Espagnols. Après quoi le duc d'Orléans, pen-
26 août. sant avoir assez fait, se retira de l'armée, dont le duc d'Enghien prit le commandement.

On peut croire que ce jeune prince n'avait pas peu souffert d'agir en sous-ordre, avec un chef sans grand renom de hardiesse. On ne lui laissait guère maintenant que des travaux à conduire. Cependant lorsqu'il eut appris qu'un corps d'armée, venu de Lorraine sous les ordres du marquis de la Ferté-Senneterre, gardait les places de la Lys menacées par la reprise de Menin, il jugea qu'il pouvait, sans trop d'imprudence, entreprendre le siége de Dunkerque. Pour cela, il alla d'abord attaquer la ville de

Furnes, dont il se rendit maître après s'en être ouvert le chemin par quelques escarmouches; puis il s'occupa d'assurer son entreprise en fortifiant cette nouvelle conquête, qui devait le couvrir et lui servir de magasin. Bientôt Dunkerque fut investi. Au bout de cinq jours, la circonvallation était achevée et la tranchée ouverte. Deux semaines après, le gouverneur de la ville en signait la capitulation, et, aucun secours n'ayant paru dans le délai fixé, le duc d'Enghien y fit son entrée. La rapidité de ce succès semble presque le rendre insignifiant. Les hommes de guerre qui nous ont laissé des mémoires, Puységur, Sirot, Bussy, tous trois présents au siége, n'en parlent que comme d'une action ordinaire, où ils ne signalent ni beaucoup de difficultés, ni beaucoup de périls. Mais l'immense réputation de cette ville, dont les vaisseaux étaient depuis longtemps redoutables au commerce de France et de Hollande, surtout la légitime partialité de l'opinion publique pour le jeune héros de Rocroy, de Fribourg et de Nordlingen, en firent un événement éclatant. Le prince s'en enorgueillit lui-même au point de saisir cette occasion pour humilier, par une sévère réprimande, le maréchal de Gassion, auquel il avait dû sa première

7 septembre.

19 septembre.

7 octobre.

11 octobre

victoire, et qui se retira fort mécontent à Courtray. Le gouvernement de Dunkerque fut donné au maréchal de Rantzaw. Après l'y avoir installé, le duc d'Enghien prit soin de munir les places dont la France était en possession sur la Lys, et de distribuer aux troupes leurs quartiers d'hiver; 13 novembre. puis il revint à Paris, où, quelques semaines 26 décembre. après, il vit mourir son père Henri de Bourbon, âgé de cinquante-huit ans, laissant la réputation d'un homme discret, habile, prudent, corrigé de l'ambition turbulente par l'avarice, et, dans tous les temps, fort peu entendu à la guerre.

Tandis que l'armée française prenait des villes, le corps auxiliaire, conduit par le maréchal de Gramont pour renforcer l'armée des Provinces-Unies, y jouait un rôle assez triste. Le maréchal avait trouvé le prince d'Orange aussi peu en volonté qu'en état d'agir. Toutes les relations portent que la maladie avait éteint l'énergie de ce prince, et rendent croyable l'anecdote racontée dans les mémoires du maréchal. On y lit que, lors de sa première conférence avec le chef d'armée dont il venait prendre les ordres, le maréchal fut fort étonné d'entendre le prince d'Orange lui proposer, pour toute réponse à son rapport, « de « danser une courante à l'allemande, » en ajou-

tant que « c'en était le moment ou jamais. » Le plus grand mal de ces accidents fàcheux, quand ils arrivent à ceux qui commandent, c'est qu'il faut en souffrir et les dissimuler. Le dessein pour lequel la jonction s'était faite regardait la ville d'Anvers, et l'occasion se présentait belle pour l'assiéger, par la concentration des forces espagnoles autour de Bruges. On fut obligé d'y renoncer et de borner tout l'emploi de la double armée à se maintenir dans le pays de Waes, faisant tête aux Espagnols qui avaient repris leur poste de Termonde, et qu'on empêchait ainsi de troubler les Français dans leurs entreprises. Bientôt pourtant les états-généraux trouvèrent ce séjour trop dispendieux et exigèrent que l'on rentrât davantage dans le pays. En conséquence, le maréchal de Gramont renvoya toute son infanterie en France par mer, et suivit, avec sa cavalerie, les Hollandais qui s'embarquèrent pour Berg-op-Zoom. De là, on devait aller assiéger la petite ville de Lière entre Anvers et Malines; mais l'arrivée de la princesse d'Orange, qui se montrait depuis longtemps fort zélée pour l'accommodement avec les Espagnols, vint arrêter le peu de bonne volonté qu'on pouvait inspirer à son mari, et la séparation des troupes fut

14 septembre.

16 septembre.

2 octobre. résolue. Le maréchal de Gramont eut toute la peine et toute la responsabilité du retour, qu'il voulut faire par terre pour conserver sa cavalerie entière. Il l'exécuta heureusement en allant de Berg-op-Zoom à Maestricht, et rentra en France
9 octobre. par Sedan, sans autre mauvaise rencontre que celle d'un détachement espagnol qui lui tua quelques hommes de son arrière-garde, dans les bois de Saint-Hubert au pays de Luxembourg.

Du côté du maréchal de Turenne, il n'y avait pas eu liberté complète d'opérations militaires. Les mouvements de l'armée d'Allemagne étaient subordonnés au progrès de la négociation. Le plan de campagne avait d'abord été de joindre les deux armées de France et de Suède pour les faire agir ensemble. Mais l'espoir qu'on avait d'un arrangement particulier avec le duc de Bavière retarda longtemps cette jonction. Le maréchal fut donc en quelque sorte consigné sur
Mai. les bords du Rhin, et les préparatifs qu'il avait faits pour passer ce fleuve furent perdus. Plus tard, l'empereur et la Bavière ayant uni leurs troupes contre les Suédois, il fallut bien exécuter, et avec plus de difficulté, ce qu'on avait promis. Le maréchal se vit donc obligé d'aller jusqu'à
20 juillet. Wesel chercher un passage sur le Rhin, et, après

une longue marche, il joignit le général suédois Wrangel sur les frontières de la Hesse, entre Wezlar et Giesen, c'est-à-dire à quelque vingt lieues de l'endroit d'où il était parti pour faire dix fois autant de chemin. Les deux armées 10 août. jointes manœuvrèrent habilement pour prendre position sur le Mein, et de là s'avancer vers la Bavière sans que les Impériaux essayassent de les combattre. Elles arrivèrent ainsi jusqu'au Danube, qu'elles passèrent, l'une à Donawert, l'autre à Lavinghen, puis elles s'emparèrent de Rain, ville forte au-delà du Danube et du Lech. 22 septembre. Elles avaient déjà mis le siège devant Augsbourg qu'elles pressaient vivement, lorsque l'approche des Impériaux et des Bavarois les contraignit à 12 octobre. se retirer sur le Danube. Après s'y être fortifiées, comme l'ennemi s'avançait vers Memingen pour les forcer de se retirer en Franconie, elles allèrent le chercher dans ses retranchements, et, ne pouvant le forcer à combattre, elles s'avancèrent jusqu'à Landsberg, d'où elles poussèrent des Novembre. partis aux portes même de Munich. Cette marche hardie força les Impériaux à se retirer par la Bavière où ils laissèrent les Bavarois défendre leur pays, et les confédérés restèrent au-delà du Danube.

C'était là encore un succès, mais surtout un succès politique ; car il devait résulter nécessairement de cette nouvelle épreuve que le duc de Bavière se lasserait de livrer ses états en proie pour la cause de l'empereur et se retirerait de la lutte. On aurait donc eu assez de quoi se réjouir, si la guerre eût été aussi heureuse en Catalogne qu'en Flandre et en Allemagne. Mais le comte d'Harcourt n'y avait pas cette fois mieux réussi que, deux années auparavant, le maréchal de la Mothe, et il ne tenait pas au sort des combats qu'il ne subît même disgrâce. La campagne avait eu de ce côté un objet unique, le siége de Lerida.
{ Mai. Novembre. } On y avait passé sept mois dans l'intention de prendre cette ville par famine et, au bout de ce
22 novembre. temps, le comte d'Harcourt avait été forcé à la retraite par une armée à la tête de laquelle reparaissait le marquis de Leganez, son ancien adversaire dans les guerres d'Italie. Mais c'était, à la fin de l'année, le seul point où l'on eût manqué de conquêtes ; car déjà le cardinal Mazarin avait eu sa revanche de l'échec d'Orbitello. L'armée navale, revenue à Toulon, y avait été promptement réparée. On lui avait envoyé, avec des troupes nouvelles, le maréchal de la Meilleraye qui s'était bientôt dégoûté de son emploi inférieur en

Flandre et cherchait à s'occuper. Il eut ordre de prendre en passant, sur la côte de Gênes, le maréchal du Plessis avec une partie de l'armée du Piémont, et ces deux généraux de terre naviguèrent ensemble pour opérer une nouvelle descente. Leur dessein s'arrêta sur l'île d'Elbe, dont une moitié appartenait au roi d'Espagne, l'autre au duc de Florence, et, pour s'en assurer mieux la possession, ils commencèrent par assiéger et prendre Piombino, situé sur la côte en face de l'île. Puis ils mirent le siége devant Porto-Longone, la principale place des Espagnols dans l'île d'Elbe, et ils s'en rendirent maîtres après une assez longue résistance. Le cardinal d'ailleurs obtint de cette nouvelle entreprise ce qu'il en attendait le plus; le pape, effrayé une seconde fois par le voisinage des troupes françaises, se montra plus facile pour le rétablissement des Barberins dans leurs biens et charges, et donna même quelque espérance du chapeau pour l'archevêque d'Aix, lorsque la France lui aurait envoyé un ambassadeur. C'était peut-être un peu trop que deux expéditions militaires pour obtenir un pareil résultat. Mais, dans la rivalité de deux grands royaumes, toutes choses servent à signaler la puissance de l'un et de

18 septembre.

8 octobre.

28 octobre.

17 septembre.

l'autre, et il est certain que la réputation de la France y gagna chez ses alliés comme chez ses ennemis.

Le peuple de Paris, pour sa part dans les événements heureux de la campagne, avait eu la célébration de trois Te Deum. Le parlement, pendant tout ce temps, n'avait trouvé qu'une seule occasion de s'agiter, et la cause en était tellement insignifiante que l'avocat-général Talon lui-même ne se donne pas la peine de l'expliquer. Il s'agissait de l'exécution « d'aucuns des édits » enregistrés au dernier lit de justice. Dans le nombre il y en avait un que le parlement n'approu-
23 juillet. vait pas; la reine le révoqua pour éviter les assemblées de chambres que l'on commençait à demander. Cette satisfaction fut comme un signal donné aux conseillers des enquêtes, qui re-
27 juillet. commencèrent à envahir la grand'chambre, à empêcher les audiences et à ne pas délibérer. Les
28 juillet. gens du roi reçurent une lettre de cachet qui leur enjoignait de faire connaître aux chambres des enquêtes le mécontentement de la reine, et de leur dire que, si elles persistaient, il serait fait usage « des voies de l'autorité. » Une première
30 juillet. fois ils ne purent s'acquitter de cet ordre, parce qu'ils trouvèrent les conseillers des enquêtes

en chemin pour venir dans la grand'chambre; mais le lendemain ils les surprirent de bon matin dans leurs chambres respectives, et leur déclarèrent les commandements de la reine. Après quoi on s'assembla pour délibérer sur la défense de s'assembler. Les conseillers de la grand' chambre promirent de convoquer toutes les chambres quand il en serait besoin, l'impossibilité d'en prévoir tous les cas ayant été reconnue de chacun; il fut convenu que, lorsqu'il y aurait doute, la question serait examinée dans des conférences amiables, et, pour cette fois, on tomba d'accord qu'il n'y avait nul motif de recourir à cette mesure. L'intérieur de la cour n'avait pas donné plus d'alarmes au gouvernement. Il s'y était bien vu quelques symptômes de mauvaise humeur lorsque la mort du duc de Brézé fit vaquer la charge de surintendant de la navigation et le gouvernement de Brouage. Le prince de Condé prétendait faire passer à son fils cet héritage d'un beau-frère; mais on n'avait pas trouvé prudent de remettre ce pouvoir de plus dans une jeune main. Pour éteindre toute jalousie, on s'était résolu à en investir par lettres-patentes la reine régente elle-même, « qui fut dispensée de prêter « serment en cette qualité : » ce que le parle-

31 juillet.

16 juillet ment enregistra, sauf quelques modifications conformes aux ordonnances ; et bientôt la riche succession, ouverte au profit du duc d'Enghien par la mort de son père, vint éloigner son esprit de cette ambition. Dans ce calme parfait dont jouissaient la reine et son ministre, on avait vu reparaître à la cour cette ancienne amie des jours mauvais, dont la censure avait été trouvée importune aux premiers temps de la prospérité. Madame de Hautefort y était revenue avec l'appui et comme sous le couvert d'un mari. Peu de jours avant son mariage avec le maréchal de Schom-
24 septembre. berg, elle alla saluer, à Fontainebleau, la reine « qui lui fit bon accueil, » et le cardinal Mazarin « qui la reçut d'une manière très-obligeante. » La Gazette, que nous citons ici, n'oublie pas de rappeler « la grande part que les qualités excel« lentes de cette dame lui avaient donnée aux « bonnes grâces du feu roi. » Dans le même temps, ce qui restait des souvenirs galants de l'ancienne cour sembla s'éteindre à la fois, par
13 juillet. la mort du duc de Bellegarde, âgé de quatre-vingt-trois ans, et par celle du maréchal de Bassompierre, qui, revenant à Paris par Pro-
12 octobre. vins, se mit au lit en apparence de bonne santé dans une hôtellerie de cette ville, et ne se ré-

veilla plus. Le bâton de maréchal de France, qu'il laissait vacant, fut donné au marquis de 22 octobre. Villeroy. Le maréchal de Schomberg eut sa charge de colonel général des Suisses. Mais il paraît qu'il ne se trouva personne pour hériter de ces formes civiles et respectueuses par lesquelles se manifestait chez lui le désir de plaire aux femmes, et qui faisaient dire à madame de Motteville que « la jeunesse de quelques-uns des « plus polis de ce temps-là ne valait pas les restes « du maréchal de Bassompierre. » En effet, il s'était produit à la cour une nouvelle école de bonnes façons qui affectait le ton leste et tranchant, la brusquerie, l'impatience, toute l'allure des conquérants et des victorieux. Les jeunes gens qui la composaient prétendaient ne reconnaître pour chef et pour modèle que le duc d'Enghien, et ils avaient obtenu déjà d'être désignés par un sobriquet railleur : on les nommait « les Petits-maîtres. »

CHAPITRE III.

Suite de la négociation à Munster. — Les Provinces-Unies arrêtent leurs conditions. — Trêve avec la Bavière. — Fêtes de l'hiver — Le prince de Condé en Catalogne. — Siége de Lerida. — Levée du siége. — Sédition dans l'armée du maréchal de Turenne. — Campagne de Flandre. — Mort du maréchal de Gassion. — Campagne d'Italie. — Révolte en Sicile. — Soulèvement de Naples. — Mas-Aniello. — Progrès de la révolution. — Don Juan d'Autriche repoussé. — Mort du prince de Massa. — Le duc Henri de Guise se rend à Naples. — Arrivée de la flotte française devant Naples. — Henri de Guise proclamé duc de la république. — Retraite de la flotte.

Tandis qu'on se battait en Flandre, en Allemagne, en Catalogne et sur les côtes de la Méditerranée, le traité de paix générale, qui se négociait à Munster, avait encore fait un pas. 1647.

Désormais la satisfaction réclamée par la couronne de France, pour la part qu'elle avait prise à la guerre d'Allemagne, demeurait fixée : l'empereur lui cédait Philisbourg, en outre de ce qui lui avait déjà été délaissé de ses conquêtes. Mais il s'agissait maintenant de contenter les Suédois, et ceux-ci se montraient difficiles. Leurs exigences avaient pour effet, non seulement de retarder la conclusion du traité à l'égard de toutes les parties, mais encore de remettre en question et de subordonner aux événements les articles même sur lesquels on était tombé d'accord. Le résultat le plus évident, pour ceux qui ne pouvaient bien juger les difficultés sérieuses d'un arrangement où tant d'intérêts contraires devaient être démêlés, c'était qu'on ne voulait pas faire la paix, et chaque peuple accusait de ce tort son gouvernement, pendant que les gouvernements s'en rejetaient le reproche de l'un à l'autre. Si nous avions sous les yeux des lettres écrites en ce temps par quelques bourgeois de Vienne, de Madrid ou de Stockolm, nous y retrouverions sans doute des plaintes pareilles à celles qu'exprimait alors à Paris le médecin Guy-Patin : « On dit ici, écrivait-il, que toute l'es-« pérance de la paix est abattue. Je n'y ai point

Septembre 1646.

Décembre.

26 décembre.

« été trompé, car je ne m'y suis jamais attendu, « et il n'y en a jamais eu de bonne apparence, « puisque tout l'avantage et le profit de la guerre « appartient à ceux qui peuvent nous donner la « paix, laquelle aussi n'est que de Dieu comme « la guerre est des hommes. » Cependant l'Espagne avançait davantage dans le dessein qu'elle avait conçu de détacher les Provinces-Unies de l'alliance française, en traitant séparément avec ses anciens sujets ; elle y était aidée par la connivence ardente de la princesse d'Orange, par le triste état où le prince était réduit, par la prévention populaire, qui venait de se déclarer contre la France lorsqu'elle avait manifesté le dessein d'acquérir les Pays-Bas espagnols ; enfin par les espérances de gain dont cette nation marchande était toujours préoccupée, et qui avaient maintenant pour objet les possessions du Portugal dans les Indes. Les conditions du traité particulier étaient tout-à-fait arrêtées entre la république et le roi d'Espagne. Il ne s'agissait plus, pour les députés des Provinces-Unies, que d'exercer une nouvelle espèce de médiation entre leurs alliés et leurs ennemis. C'était à peu près la même position que celle des Français à l'égard de l'empereur et de la Suède ; mais il faut

reconnaître que, dans celle-ci, la France se comportait avec plus de loyauté, avec moins d'empressement à se séparer de ses amis; il est juste aussi de dire qu'en ce qui concernait les prétentions des Suédois, la France était moins étrangère que ne l'étaient les Provinces-Unies à tous les points de contestation des Français avec l'Espagne, lesquels embrassaient l'Italie, la Lorraine, la Catalogne, le Portugal, toutes choses où la république n'avait pas d'intérêt ou bien avait un intérêt contraire. Les plénipotentiaires de France ne trouvèrent rien de mieux pour contrarier dans leurs efforts ceux des Provinces-Unies, que de s'adresser à la république elle-
Janvier 1647. même, et le comte Servien, l'un d'eux, alla négocier à La Haye contre la négociation de Munster.

Il y eut pourtant alors un traité qui marcha vite; aussi la partie la plus intéressée y était-elle poussée par quelque chose d'autrement pressant que les considérations ordinaires de la politique. Le duc de Bavière avait trop longtemps voulu jouer, entre l'empereur et la France, le rôle d'un allié nécessaire ou d'un ennemi qu'on pouvait gagner. La France s'était en effet toujours attachée à le ménager, et dernièrement encore les égards

que l'on conservait pour lui avaient retardé la jonction des troupes françaises avec les Suédois. Mais une fois le maréchal de Turenne lancé au-delà du Rhin, les opérations militaires avaient marché sans aucune retenue, et le dommage qu'elles venaient de causer à ses états, la peur encore plus grande qu'il en avait eue, le ramenèrent bientôt à désirer un accommodement qui le mît dès à présent hors de cause. Des conférences eurent donc lieu dans la ville d'Ulm, entre les envoyés des généraux français et suédois d'une part, de l'autre ceux de Bavière. L'empereur voulait avoir part au traité; mais il en fut poliment exclu. Il ne pouvait s'y agir que d'une suspension d'armes, et la difficulté consistait à déterminer les villes qui resteraient, de part et d'autre, occupées ou restituées. Là encore, les Suédois, ayant affaire à un prince catholique, étaient les plus exigeants. La France, qui ne perdait pas l'espoir de s'en faire un ami, avait la charge difficile d'adoucir ses alliés. Enfin la cessation d'hostilités entre la Bavière et les confédérés fut convenue, le duc de Bavière laissant 14 mars.
quelques-unes de ses villes aux Français, d'autres aux Suédois, et s'engageant à retirer toutes les troupes qu'il avait au service de l'empereur, du

roi d'Espagne et de leurs adhérents. Ainsi l'année s'ouvrait avec la perspective d'une nouvelle campagne, où la France aurait un allié de moins contre l'Espagne, les Provinces-Unies sur l'assistance desquelles on ne pouvait plus compter, et, par compensation, un ennemi aussi de moins dans le parti de l'empereur.

On s'y préparait à la cour fort gaiement. Les relations et les mémoires ne parlent en ce temps que de divertissements et de fêtes. La conscience religieuse de la reine avait été un peu inquiétée par la sévérité de son curé, celui de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui blâmait le plaisir de la comédie. Mais une consultation de théologiens, obtenue par l'abbé de Beaumont, Hardouin de Péréfixe, précepteur du roi, la rassura complétement. Comme le cardinal Mazarin avait introduit pour sa part, dans les amusements du théâtre, le drame italien en musique, ce scrupule de dévotion, qui s'en prenait surtout aux libertés de la scène italienne, passa pour une espèce d'opposition détournée contre le ministre, et les courtisans n'en affectèrent que plus d'admiration pour les chanteurs, les décorations, les machines, venus de par-delà les monts. L'enthou-
5 mars. siasme éclata surtout lorsque, dans les derniers

jours du carnaval, le cardinal fit représenter au Palais-Royal une pièce ayant pour sujet « Orphée, » et dont les machines seules coûtèrent, dit-on, plus de quatre cent mille livres. Dans ces fêtes se faisait remarquer par dessus les autres femmes, tant pour son rang que pour ce qu'elle a soin d'appeler elle-même « sa belle taille, « sa bonne mine, sa blancheur et l'éclat de ses « cheveux blonds, » Mademoiselle, fille du duc d'Orléans, âgée alors de vingt ans, et toute prête pour les plus illustres alliances. Sur ses pas s'empressait, avec toute l'assiduité d'un amant obséquieux, le prince Charles de Galles, plus jeune qu'elle de trois années, réfugié en France depuis quelques mois, et qui oubliait trop, dans les joies de la cour, que les Écossais venaient de vendre le roi son père aux parlementaires an- 7 février.
glais. Mais la fière princesse regardait avec dédain cet héritier douteux d'une couronne avilie. Il y avait pour elle des places vacantes sur deux trônes où des souverains manquaient de compagnes. Le roi d'Espagne, veuf depuis plus de deux ans, n'avait pas encore choisi d'épouse, quoique la mort récente du seul fils que lui eût 9 octobre 1646.
donné son mariage le conviât à en essayer un nouveau. L'empereur aussi avait perdu, quelques

13 mai 1646. mois auparavant, sa femme, sœur du roi d'Espagne et de la reine Anne d'Autriche. Mademoiselle avait eu quelque espérance de voir le roi catholique rechercher sa main, et cette union entrer dans les articles de la paix; mais ce monarque avait enfin fixé son choix sur la fille de l'empereur et de sa sœur défunte. Maintenant elle aspirait exclusivement au partage de la couronne impériale, et, dans cette préoccupation, « elle ne regardait, dit-elle, le prince de Galles « que comme un objet de pitié. »

Le nouveau prince de Condé n'avait pas participé à toutes ces réjouissances; le deuil qu'il portait l'en tenait écarté. Il eut d'ailleurs bientôt à se préparer pour le commandement qu'on lui avait destiné. Cette fois il devait aller là où les armes de la France avaient faibli, en Catalogne, d'où le comte d'Harcourt était rappelé. Il faut laisser les historiens dire que l'unique vue du cardinal, en lui donnant cet emploi, était de l'éloigner de la cour, puisqu'ils ne savent jamais rien mieux que la pensée secrète des gens. Mais il y avait nécessité de relever la réputation des armées françaises dans un pays où, depuis plusieurs années, elles avaient eu le dessous, et ce n'était pas une médiocre gloire, pour

celui qu'on en chargerait, de remplacer un général qui, jusqu'à cette dernière épreuve, avait passé pour le plus habile et le plus heureux. Le choix qu'on avait fait du prince était donc en quelque sorte indiqué. Il se montra fort empressé de l'accepter. Il partit de Paris pour aller prendre possession, en passant, de son gouvernement de Bourgogne, et continua son chemin jusqu'à Barcelone, où le maréchal de Gramont le joignit bientôt. Là, il résolut de poursuivre le dessein que le comte d'Harcourt n'avait pu achever, mais d'y employer l'attaque par force. Toute l'armée se porta donc devant Lerida, et occupa aussitôt les anciennes lignes de circonvallation que les Espagnols n'avaient pas ruinées; elle y passa cinq semaines à pousser ses travaux et à recevoir les vigoureuses sorties des assiégeants, commandés par don Gregorio Brit; après quoi le siége fut levé, et ce fut le prince de Condé lui-même qui proposa ce parti. La principale cause de cette retraite fut attribuée aux mauvais renseignements qu'avait donnés un officier, tué dans la tranchée, et sur lequel on pouvait hardiment rejeter tous les torts; la désertion des soldats y détermina encore le prince, qui fut loué par tous les gens sérieux pour ne s'être pas opi-

23 mars.

13 mai.

18 juin.

niâtré, comme il y avait trop lieu de l'attendre de lui, à une entreprise sans espoir. Cependant le caractère français ne perdit pas en cette occasion ses bonnes habitudes. Malgré l'immense faveur dont jouissait le jeune général auprès du public, son mauvais succès fit naître une longue série de malins couplets qui laissèrent le nom de « Lerida » au mode d'une chanson. Il passa le reste de la campagne à faire rafraîchir ses troupes, à fortifier les places, à prendre la petite ville
9 octobre. d'Ager, à secourir Constanti, à observer l'armée ennemie avec laquelle il eut seulement une faible
22 octobre. escarmouche. Puis il mit ses troupes en garnison et revint à Paris, peu content sans doute de
27 novembre. n'avoir ajouté en un an à la renommée de ses exploits que des éloges donnés à sa prudence, moins satisfait encore d'avoir encouru la popularité des vaudevilles.

D'autres motifs rendirent presque inutile l'armée du maréchal de Turenne. Après le traité conclu avec la Bavière, il semblait que le profit devait en être de faire marcher ensemble les troupes de Suède et de France contre celles de l'empereur, affaiblies par la défection des Bavarois. Mais le cardinal Mazarin avait hâte de terminer le traité avec l'empereur; il croyait y être

suffisamment aidé par le duc de Bavière, et ne voulait pas procurer aux Suédois les moyens d'appuyer ou d'augmenter leurs prétentions par de nouveaux progrès dont ils auraient tout le fruit. Le maréchal reçut donc l'ordre formel de quitter l'Allemagne, d'y laisser les Suédois agir 15 avril.
seuls, de repasser le Rhin et de se porter vers le Luxembourg pour seconder l'armée de Flandre. Le plus ou le moins de fidélité de la part du duc de Bavière, le plus ou le moins de sincérité de la part de l'empereur, devaient apprendre si l'on avait pris, politiquement, le bon parti; militairement, il était sûr qu'on prenait le mauvais. De plus, tous ceux qui servaient sous le maréchal de Turenne n'obéissaient pas au même titre. Les Allemands, conservant toujours l'esprit des troupes weymariennes, croyaient pouvoir délibérer sur l'emploi qu'on faisait de leurs bras. Aussi, à peine le maréchal eut-il passé le Rhin à Philisbourg pour gagner la Moselle, que la Juin.
cavalerie allemande refusa de marcher plus avant, et, après quelques pourparlers, elle retourna vers le Rhin, près de Strasbourg, sous les ordres du lieutenant-général Roze. Le maréchal l'y suivit avec la plus grande partie des forces qui lui étaient restées, et peu s'en fallut qu'il ne fît

charger une moitié de son armée par l'autre. Il voulut pourtant essayer de la douceur, permit aux révoltés de repasser le Rhin, vint se mettre presque seul au milieu d'eux, les accompagna quelques jours dans leur marche, fit arrêter
22 juillet. leur chef qu'il avait eu l'adresse de rendre suspect, regagna tous les officiers et deux régi-
2 août. ments avec lesquels il sabra ceux qui voulaient
17 août. continuer leur route, ramena ces débris qu'il remit en ordre au lieu où son infanterie l'attendait, passa de nouveau le Rhin près de Strasbourg, et arriva encore assez à temps dans le Luxembourg
8 septembre. pour obliger les Espagnols à détacher contre lui un corps de leur armée, pendant qu'il assiégeait quelques châteaux autour de Montmédy.

Tandis que le maréchal de Turenne était obligé de perdre son temps en courant après une partie de son armée, les maréchaux de Gassion et de Rantzaw, fort mal unis entre eux, avaient eu à défendre les conquêtes de la France dans les Pays-Bas. Toutes les forces de l'Espagne, autrefois partagées contre deux ennemis, pouvaient maintenant se joindre sans regarder derrière elles, assurées qu'elles étaient de n'avoir rien à redouter des Provinces-Unies, dont les armées étaient dissoutes, dont le chef militaire, Frédéric-Henri,

prince d'Orange, venait de mourir. Elles avaient 14 mars.
reçu pour général l'archiduc Léopold, frère de
l'empereur, et sa présence semblait annoncer
qu'on se disposait à un grand effort. Il com-
mença par assiéger Armentières, où déjà, quel- 11 mai.
ques mois auparavant, on avait découvert et Janvier.
puni un complot d'une partie des habitants pour
livrer la ville aux Espagnols. En ce moment la
cour venait, ainsi qu'il s'était vu l'année précé-
dente, de se porter dans le voisinage de la guerre.
« Le roi avait quitté Paris, comme disait la Ga- 9 mai.
« zette, pour aller assembler son armée vers la
« frontière de Picardie. » Le duc d'Orléans était
depuis un mois aux eaux de Bourbon avec sa
femme. Le maréchal de Gassion accourut de
Courtray au rendez-vous des troupes avec les- 15 mai.
quelles on voulait secourir la ville assiégée.
Mais ni les mouvements assez faibles des deux
maréchaux, ni la vigoureuse résistance du
sieur du Plessis-Bellière qui commandait
dans la place, ne purent empêcher qu'elle se
rendît à une armée nombreuse et bien forti- 31 mai.
fiée dans ses lignes. Tout le tort en fut rejeté,
non sans raison, sur les maréchaux de Gassion
et de Rantzaw, qui ne pouvaient s'entendre pour
agir, et n'avaient de chaleur que pour se blâmer

l'un l'autre. Le maréchal de Villeroy, en leur
6 juin. conduisant un convoi, crut être parvenu à les réconcilier, et on les fit marcher ensemble vers Landrecies où l'archiduc avait mis le siége après
27 juin. s'être emparé du château de Comines. Mais, à peine arrivés devant les retranchements, ils se querellèrent de nouveau et montrèrent qu'ils ne pouvaient servir que séparés. Ils se séparèrent donc pour opérer chacun de leur côté une diver-
15 juillet. sion. Le maréchal de Rantzaw alla prendre Dix-
19 juillet. mude et le maréchal de Gassion la Bassée, pendant que Landrecies se rendait à l'archiduc.
18 juillet. Puis ils se joignirent pour faire face à l'armée espagnole, et s'éloignèrent de nouveau l'un de l'autre, mais cette fois en meilleure intelligence.
Septembre. Pour assurer au moins à la France l'avantage de cette campagne, où l'on avait perdu autant de villes qu'on en avait pris, il fut résolu que le maréchal de Gassion assiégerait Lens. Son armée en
3 octobre. effet s'empara de cette place au bout de sept jours : mais il en coûta la vie du brave capitaine qui la commandait. Le maréchal de Gassion y
2 octobre. fut blessé dans une attaque et mourut bientôt, fort à propos peut-être pour sa gloire; car, depuis quelque temps, sa vivacité naturelle avait pris un singulier caractère d'impatience et d'ai-

greur, qui pouvait l'emporter à des résolutions funestes. Après sa mort, les ennemis reprirent Dixmude, sans que le maréchal de Rantzaw, qui avait maintenant le commandement de toute l'armée, pût sauver son unique conquête, et, de part et d'autre, on alla se renfermer dans ses quartiers d'hiver. 14 octobre

C'était encore là un maigre succès, et, comme malgré l'acquisition que l'on avait faite en Italie d'un nouvel allié, le duc de Modène, tout s'était borné, du côté du Milanais, à l'occupation de quelques places par ce prince sans que l'armée du maréchal du Plessis et du prince Thomas eût pu en tirer avantage, on pouvait dire la campagne perdue et l'on eût cherché vainement de quoi se réjouir, si les Espagnols n'avaient pas reçu d'ailleurs une terrible atteinte. Deux révoltes avaient éclaté cette année dans la partie la plus éloignée de leurs possessions européennes, et semblaient renouveler pour eux cette fatalité de l'an 1640, qui leur avait ôté à la fois le Portugal et la Catalogne. La première, dont le souvenir s'est presque perdu, s'était déclarée en Sicile. Elle avait eu pour cause tous les maux dont se plaignent les peuples attachés par la conquête à une puissance étrangère, et gouvernés par des

délégués de leurs maîtres; l'occasion immédiate en avait été la crainte de la famine. On y avait
20 mai. procédé, à Palerme, par l'ouverture des prisons, le pillage des maisons riches, le meurtre des officiers qui levaient les taxes. Puis les autres villes avaient suivi cet exemple à l'exception de Messine, et le marquis de Los-Velez, gouverneur pour le roi d'Espagne, s'était vu forcé de transiger avec les rebelles jusqu'à ce qu'il eût recouvré la force nécessaire pour les punir. Pendant qu'il y rétablissait avec peine son autorité par de sanglantes exécutions, un second soulèvement, bien autrement mémorable, s'était opéré de l'autre côté du détroit.

Les rêves que la fièvre dispense au cerveau d'un malade n'ont certainement rien de plus étrange, de plus désordonné, de plus rapide, de plus changeant, que les premières scènes de la
7 juillet. révolution de Naples. C'est d'abord le peuple de cette ville, tel qu'on peut se le figurer à deux siècles en arrière de notre temps et sous la domination espagnole, répandu par groupes épais sur la place du marché pour assister aux préparatifs d'une fête religieuse. Là une dispute s'élève pour savoir lequel, du jardinier ou du marchand, doit acquitter la taxe imposée depuis quelques

mois sur les fruits par un décret du vice-roi. Le magistrat intervient et condamne les gens de campagne à payer. Aussitôt l'un d'eux, pour exprimer son dépit, renverse par terre ses provisions et convie la multitude à s'en régaler. Un des assistants, Thomaso Aniello, natif d'Amalfi, revendeur de poisson sur le marché, et beau-frère, à ce qu'il paraît, de ce paysan, saisit l'occasion du tumulte, le tourne contre le magistrat, l'excite contre l'impôt qui l'avait amené, et, appelant à son aide une bande de jeunes garçons déjà enrôlés pour figurer à la fête prochaine, met en fuite les officiers de recette, s'empare de leur bureau, en arrache les meubles et les registres pour en former un bûcher que la flamme a bientôt dévoré. Maîtresse de ce terrain, la foule se grossit, se presse, se pousse, roule à travers la ville vers le palais du vice-roi, désarme les Espagnols et les Allemands qui le gardaient, détruit tout ce qu'elle y trouve, se saisit du vice-roi, lui fait mille outrages, le poursuit dans un couvent où il s'était réfugié, lui arrache un écrit qui abolit tous les impôts sur les subsistances, et, pendant qu'il va chercher un abri hors de la ville, les vainqueurs retournent à leur place du marché, brisent en chemin les portes

des prisons, font proclamer l'abolition des taxes, puis votent avec de grandes acclamations l'incendie de toutes les maisons habitées par les receveurs, fermiers ou autres intéressés de l'impôt. Dans ce mouvement de quelques heures qui anéantissait à la fois tous les prestiges de l'autorité et tous les instruments de la force, il s'était opéré un prodigieux développement de facultés chez l'homme qui, le matin, n'avait été que le plus prompt à commettre une offense brutale, qui, le soir, exerçait déjà le pouvoir de commander à tous. Mas-Aniello, comme l'appelaient familièrement ses compagnons, ce pauvre poissonnier à qui l'on n'avait connu jusqu'alors que ce qu'il fallait d'énergie pour gagner son pain, portant encore avec sa pauvreté le fardeau d'un ménage et d'un enfant, aussitôt qu'il avait eu proféré le cri de révolte, dès qu'il avait vu le torrent populaire se déchaîner à sa voix, s'était senti lui-même enlevé hors de sa nature, et avait au même instant rassemblé en lui toute cette puissance dont il se fit l'âme, dont les bras sans nombre étaient devenus ses bras. Ce jour, le jour suivant et cinq autres jours encore, il n'y eut dans Naples d'autre loi que sa volonté, et sa volonté se trouva constamment prête à tout,

prompte, nette, droite, violente sans doute, mais honnête et pure. Le premier jour, il avait vaincu sans armes ; le second, il procédait, avec le peuple armé, à l'exécution de la terrible sentence dictée par la victoire ; le troisième, il dictait les conditions de la paix ; le quatrième, il échappait à une tentative d'assassinat ; le cinquième, après avoir obtenu toutes les promesses qu'il avait exigées, il allait hardiment livrer sa tête aux embrassements suspects d'un maître humilié. Mais alors il avait quitté le vêtement du travail, du combat, de la souveraineté populaire, ou plutôt il avait pris un vêtement, et une toile d'argent couvrait sa redoutable nudité. Le sixième jour, il régnait ; le septième, il marchait en triomphe à côté du vice-roi pour faire consacrer par la religion les concessions arrachées par la révolte. Le huitième et le neuvième, il était fou. Le dixième enfin, un jour de fête solennelle, quelques hommes le tuaient publiquement comme un animal pris de la rage, et le peuple traînait son cadavre par les rues. Le lendemain, ce même peuple, ramassant avec respect les restes de son héros, lui faisait de pompeuses obsèques. 16 juillet.

Quand cette destinée tout à fait sans pareille se fut accomplie, l'événement commun,

la révolution, suivit son cours. Elle avait été faite contre l'impôt et ceux qui en profitaient. Elle avait respecté le principe de la puissance établie dans le pays, en se contentant de la désarmer et de lui faire accepter ses conditions. Ou le hasard, ou le calcul, ou de naturelles défiances, l'avaient renfermée tout entière dans les mains du peuple, sans en donner aucune part à la noblesse du pays, chez laquelle au contraire elle avait pris plus d'une proie et plus d'une victime. Maintenant elle restait armée, en état de trêve avec l'ancienne domination qui avait traité, qui attendait la ratification de ses promesses par le souverain, et qui retranchée dans l'enceinte fortifiée d'un palais, n'en essayait pas moins de pénétrer par ses agents dans les conseils des révoltés. Les premières nouvelles
30 juillet. qui en étaient venues en France présentaient cette rébellion comme arrivée déjà au point de secouer le joug de l'Espagne et de chercher un appui chez ses ennemis. On pouvait le prévoir et l'espérer, mais cela n'était pas vrai encore. Le nom de la France avait été une seule fois hasardé dans une proposition, et avait failli coûter la vie à celui qui le prononçait. Le nom de l'Espagne, celui de son roi, se mêlaient dans la bouche du

peuple et sur ses bannières, à son cri de liberté ; les armoiries du royaume étaient partout unies à celles de la ville, et c'était toujours un portrait de Charles-Quint ou de Philippe IV qui servait d'enseigne aux attroupements. Les choses se continuèrent ainsi, pendant plus d'un mois, dans l'attente de la ratification du roi, le peuple gardant ses armes et obéissant chaque jour un peu moins à deux chefs qui lui étaient restés de l'administration créée par Mas-Aniello. A la fin ces chefs lui devinrent suspects, et il se souleva de nouveau en assiégeant dans son château le vice-roi qui les y avait recueillis ; là il y eut résistance, et le sang des Espagnols 21 août.
commença dès lors à couler. La guerre ainsi allumée entre la ville et les châteaux, le peuple voulut un chef militaire et le prit dans la noblesse ; c'était un vieil officier de naissance illustre et d'un courage éprouvé, l'ancien défenseur de Tarragone contre les Français, don Francesco Toralto prince de Massa, qui accepta le commandement pour sauver sa vie. Cependant, au bout de quelques jours, il y eut encore un 7 septembre.
nouveau traité à l'ombre duquel on passa le temps assez tranquillement, jusqu'à ce qu'on vit paraître l'armée navale d'Espagne, commandée

4 octobre. par le prince don Juan d'Autriche, fils naturel du roi. Près de trois mois écoulés depuis le premier signal de l'insurrection, des combats livrés, des trahisons découvertes, des meurtres commis, avaient si peu détaché les Napolitains de l'obéissance, et ils se jugeaient eux-mêmes, après tant d'offenses, si loin d'être coupables, qu'ils saluèrent avec des transports de joie l'approche du bâtard royal. Le prince leur répondit
5 octobre. à coups de canon. Alors ce peuple, qui avait vaincu deux fois en attaquant, sut vaincre encore pour se défendre. De ce moment aussi, le nom espagnol cessa d'être respecté, le souverain devint ennemi, et la multitude sanctionna cette
22 octobre. dernière rupture en mettant à mort le chef de race noble qu'elle avait forcé à la commander. En sa place fut élu un homme du peuple, armurier de son état, qui s'était maintenu jusque là fort habilement dans un commandement subalterne, et avait gagné grand crédit en ne paraissant qu'obéir avec zèle. Sous ce nouveau gé-
24 octobre. néral, « la cité très-fidèle » se déclara république et appela les Français à son aide.

On pense bien qu'un temps si long n'avait pu se passer depuis le commencement de la révolte, sans mettre en mouvement des agents,

autorisés ou officieux, pour essayer de lier partie entre la puissance armée contre l'Espagne et les sujets rebelles de cette couronne. Les premiers émissaires venus de Naples s'étaient adressés au marquis de Fontenay-Mareuil, nouvellement arrivé près du Saint-Siége comme ambassadeur, et ils en avaient reçu beaucoup de louanges, d'encouragements et de promesses. Il avait aussitôt envoyé lui-même, tant dans le pays napolitain qu'en Sicile, des gens chargés d'observer les événements et de les diriger, s'il se pouvait. En France, on avait tout d'abord songé à faire marcher vers ce point l'armée navale, et même on y avait déjà désigné celui qui devait commander les troupes embarquées. Mais les différentes péripéties de l'insurrection ralentirent bientôt cet empressement. Plusieurs fois en effet on avait pu croire, de loin surtout, la paix rétablie dans la ville. Souvent encore des manifestations populaires avaient montré combien on y était mal disposé pour une rupture complète, et surtout pour l'intervention de l'étranger. En tout cas, les choses, comme elles étaient, profitaient aux ennemis de l'Espagne sans leur rien coûter, et ce n'était peut-être pas trop mal se conduire que d'attendre, pour agir efficacement, un pro-

Juillet.

grès plus marqué dans la rébellion, et un désir plus prononcé de l'assistance à laquelle on se préparait. Mais pendant que le cabinet français hésitait à risquer une armée pour soutenir ce peuple, réputé incertain et mobile, qui tantôt insultait les Espagnols, tantôt partageait avec eux ses provisions de guerre pour les aider à repousser ensemble les vaisseaux français, ce peuple d'ailleurs qui avait fait dès l'origine un sanglant divorce avec la noblesse du pays, et la forçait pour sa conservation à s'armer contre lui, quelqu'un se disposait ailleurs à lui donner ce qu'on jugeait surtout devoir lui manquer, c'est-à-dire un chef. Il y avait alors à Rome un jeune seigneur, merveilleusement propre aux expéditions aventureuses; c'était le duc Henri de Guise, autrefois archevêque, déjà bigame, et qui s'était rendu dans la ville sainte sans motif plus héroïque que de solliciter l'annulation de son second mariage, afin de pouvoir en contracter un troisième. Nous sommes obligé de nommer ici l'objet de ce nouvel amour, puisqu'un écrivain moderne, dans un livre tout consacré au duc de Guise, a eu le malheur de s'y tromper; elle s'appelait Suzanne de Pons, fille de Jean-Jacques de Pons, marquis de la

Case, et, après avoir été fille d'honneur chez la reine, elle vivait maintenant à Paris, « sous « les ordres du duc de Guise, logée dans un « couvent irrégulier, servie par les officiers de « ce prince, et défrayée à ses dépens. » Or le duc, n'ayant rien pu obtenir du pape depuis plus de sept mois qu'il était en instance pour son « démariage, » se préparait tristement à retourner vers celle dont on ne voulait pas qu'il pût faire autre chose que sa maîtresse, lorsque le récit de la sédition de Naples, apporté par des mariniers de Procida qui venaient vendre leurs fruits à Rome, lui mit dans le cœur une nouvelle ambition. Il pensa qu'un descendant de l'ancienne maison d'Anjou, dont les Napolitains avaient gardé un tendre souvenir, que l'héritier du nom de Guise si connu par toute l'Europe, qu'un prince encore à qui l'appui de la France semblait assuré, ne pouvait manquer d'être accepté pour guide, pour général, pour protecteur, par des peuples lancés dans la voie des révolutions, et qu'il y avait de belles chances pour sa fortune, pour sa gloire, pour sa grandeur, peut-être aussi pour son amour, à s'y précipiter avec eux. Il essaya donc de nouer, pour son propre compte, des intelligences dans la

Août. ville de Naples, et fut longtemps sans pouvoir y réussir, les gens qu'il envoya ayant été pris par le vice-roi, et enfermés ou mis à mort. Mais enfin il était parvenu à communiquer avec un des chefs du peuple et à lui faire entendre ses propositions, qui étaient que les Napolitains se missent en république, et qu'il offrait d'y aller tenir le même rang que les princes d'Orange avaient dans les Provinces-Unies. En ce moment, Septembre. la ville était en paix avec le vice-roi et les châteaux; mais on y prévoyait la reprise prochaine des hostilités, si le roi d'Espagne refusait de ratifier les concessions faites par le vice-roi. Le duc voulut donc se tenir prêt à cet événement, et ce fut alors qu'il s'ouvrit tout-à-fait de son 16 septembre. projet au cardinal Mazarin, en ayant soin de faire sa position un peu meilleure qu'elle n'était, comme si l'ambassadeur de France n'était pas là pour réduire les choses à leur réalité. Il se croyait d'ailleurs assuré d'avoir conquis l'approbation et mérité l'assistance de l'archevêque d'Aix, arrivé aussi à Rome depuis quelques mois pour presser lui-même le difficile ouvrage de son élévation au cardinalat. Il prétendait l'y avoir beaucoup servi, et il s'imaginait que la reconnaissance des deux frères pour cette promotion, qui eut lieu

effectivement en ce temps-là, ne se refuserait pas à lui procurer un peu moins qu'une couronne. 7 octobre.

Il n'y a rien dans l'histoire de plus certain et de mieux constaté que la manière dont cette proposition fut reçue par le conseil de la reine, et l'on ne saurait comprendre que, de nos jours, un annotateur de mémoires ait voulu démentir ce qui résulte de tous les témoignages contemporains. La première réponse du cardinal Mazarin au premier avis envoyé par le duc de Guise nous a été conservée. On y louait « son « zèle, » mais on l'engageait « à modérer cette « généreuse ardeur. » « Si ce qu'il proposait, lui « disait-on, était en tel état qu'il pût être assuré « d'y réussir, on lui donnerait toutes les assis- « tances possibles; mais, à dire le vrai, il « ne semblait pas que le fruit fût encore mûr. « On avait d'autant plus d'intérêt à ne pas souf- « frir qu'il se sacrifiât ainsi, que tout le blâme « du mal qui lui pourrait arriver rejaillirait « sur la reine et son conseil. On le suppliait « donc de bien examiner toutes choses avec « l'ambassadeur de France, qui avait de son « côté des négociations sur le même fait, avant « de se hasarder en un dessein si périlleux. » Il fallait être bien décidé à l'exécution pour regar- 7 octobre.

der ce langage comme un encouragement. En s'adressant à son frère, le cardinal Mazarin ne parlait guère autrement; seulement il ajoutait : « Qu'il « en soit donc ce que M. de Guise voudra! Peut-« être aura-t-il un jour quelque peine à se tirer « de la position où il se va mettre; mais à coup « sûr la France ne peut y trouver que des avanta-« ges. » Et là était la vérité. Car le duc ne demandait que la permission de risquer sa personne; on le prenait au mot; et, soit qu'il succombât, soit qu'il réussît, il ajoutait un effort de plus pour détacher le pays napolitain de la domination espagnole, sans qu'il en coûtât à la France aucun sacrifice. Le duc n'en persista pas moins à suivre son projet, et, le meurtre du prince de Massa étant arrivé sur ces entrefaites, l'armurier 24 octobre. Gennaro Annese, capitaine-général, supplia le duc, au nom de la république, « de vouloir bien « être le défenseur du très-fidèle peuple de Na-« ples, qui adressait en ce moment à la bienheu-« reuse Vierge Notre-Dame del Carmine ses fer-« ventes prières pour qu'elle leur procurât bientôt « la présence de son altesse. » Ce chef du peuple écrivait en même temps à l'ambassadeur de France, qui, tout en approuvant la résolution que ses concitoyens avaient prise de secouer le

joug des Espagnols, tout en leur promettant le secours de la flotte française pour « les aider à « établir la forme de gouvernement qu'ils juge- « raient la plus convenable, » avait toujours la précaution de ne mêler en rien l'affaire particulière du duc de Guise dans la protection qu'il offrait, et dans les effets qu'il en faisait espérer. 28-30 octobre.

Alors le duc fit ses préparatifs pour se rendre à Naples, pendant que la cour envoyait ordre à 5 novembre. l'armée navale, rassemblée à Toulon, de se mettre en mouvement « pour aller offrir aux Napo- « litains l'assurance de cette couronne, et les « garantir ainsi de l'oppression que les Espagnols « voulaient leur faire subir. » Dans cet ordre, on prévoyait le cas où « les peuples prendraient la « résolution de se soustraire entièrement à la « domination espagnole, et de faire l'acclama- « tion d'un nouveau roi, qui pourrait être ou « le roi de France, ou un prince de sa famille « auquel il céderait volontiers ses droits, ou « enfin tout autre prince qu'ils aviseraient, et le « commandant de la flotte avait plein pouvoir « d'en traiter avec eux. » Celui auquel s'adressaient ces instructions était un jeune homme de dix-huit ans, le neveu de la duchesse d'Aiguillon, l'héritier du nom et du duché de Richelieu, et

qui tenait de son père la charge de général des
30 mars. galères. La Gazette avait annoncé, quelques mois auparavant, que, « nonobstant les soins que les « siens avaient apportés pour le retenir, le duc « de Richelieu, en sa quinzième année (il paraît « qu'elle le rajeunissait un peu), était parti se- « crètement de Paris pour aller à Marseille exer- « cer sa charge, » et on lui avait donné le titre de lieutenant pour le roi dans les mers du Levant. Il avait donc fait ce printemps sa première campagne de mer jusqu'aux côtes de Catalogne,
13 mai. et, au retour, il avait pris le commandement de toute l'armée navale. Après quelques courses sans résultat, il était maintenant avec sa flotte en rade de Toulon, où il reçut son ordre de départ, qui lui enjoignait toutefois de suivre les conseils du commandeur des Gouttes, grand prieur d'Auvergne, et du bailli de Valançay, deux officiers
26 novembre. de plus vieille expérience. Il mit donc promptement à la voile, avec vingt-six vaisseaux de guerre français, trois portugais, cinq brûlots et quelques flûtes, le surplus des vaisseaux, ainsi que les galères, devant suivre plus tard s'il en était besoin.

Mais le duc de Guise, qui semblait d'abord vouloir se présenter devant Naples à la tête de ce puissant secours, ne l'avait pas attendu. Sa

propre impatience, ou les instances de ses amis à Naples, ou plutôt la crainte de ne pas agir assez librement s'il était une fois à bord des vaisseaux français, l'avaient fait hâter son départ de Rome. Muni de quelque argent emprunté et d'un peu de poudre, il s'était embarqué à l'embouchure du Tibre, avec vingt-deux personnes qui l'ac- 14 novembre. compagnaient, sur douze felouques dont chacune ne pouvait porter que deux passagers, et il s'était ainsi livré à la mer pour se glisser entre les vaisseaux de la flotte espagnole. Trente heures après son départ, sa felouque abordait seule le 15 novembre. rivage au-delà de Naples du côté de Portici, et il entrait dans la ville, suivi d'un valet de chambre italien, aux acclamations de tout le peuple qui avait vu son frêle esquif poursuivi, canonné, par la flotte ennemie. Le reste de son escorte, qui s'était séparé de lui par ses ordres pour tromper les Espagnols, débarqua successivement un ou deux jours plus tard, sans qu'il s'en fût rien perdu. Cependant le duc n'avait échappé qu'aux périls; à présent commençaient les embarras. A peine le pied mis dans la ville, il écri- 17 novembre. vait au cardinal Mazarin : « J'ai trouvé tout ici « dans un tel désordre et une telle confusion, « que, sans une puissante assistance, il est diffi-

« cile de pouvoir réussir. » En effet, les Napolitains manquaient de tout, et leur nouveau chef n'apportait que son nom et son courage. Le seul témoignage qu'il eût obtenu et qu'il pût donner du concours de la France à son entreprise, était une lettre du marquis de Fontenay-Mareuil à la république, annonçant que le duc était envoyé par le roi, et la présence auprès de lui d'un agent autorisé par le même ambassadeur. Pour cet emploi, assez peu déterminé, le marquis avait trouvé sous sa main un homme de vie aventurière, le sieur de Cerisante, né huguenot, d'abord médecin, puis homme de guerre, sorti de France pour aller refaire sa réputation à l'étranger, revenu en France comme résident de la reine de Suède, s'étant fort endetté dans ce poste qu'il lui avait fallu quitter, ayant ensuite couru divers pays, devenu catholique à Rome faute d'avoir osé se faire turc, partout plus vaniteux encore qu'intrigant, et plus fou peut-être que vaniteux. Du reste, dans les actes venus de Paris, le duc
29 novembre. de Guise n'était toujours qu'un chef « choisi par « messieurs de Naples pour commander leur ar« mée. » Les pouvoirs, pour traiter avec le peuple, restaient aux mains des ambassadeurs et du commandant de la flotte; enfin, en accréditant

auprès de la république un nouvel envoyé, on déclarait seulement qu'il avait charge « de com« muniquer au duc de Guise les pensées du roi, « et de l'assister de ses conseils. » Cependant le duc s'était mis résolument à sa difficile besogne. Sur les lieux mêmes, les choses étaient loin d'être aussi favorables qu'on les lui avait montrées, même à part les plaisantes surprises que pouvaient lui causer l'extrême différence des mœurs et l'étrange nature des hommes auxquels il avait affaire. Maîtres des trois châteaux et de la mer, les Espagnols occupaient encore plusieurs quartiers de la ville; la campagne était tenue par leurs troupes et par celles de la noblesse, qui faisait cause commune avec eux. Le peuple n'avait plus ni vivres, ni poudre, ni argent. Un très-petit nombre de ceux qui avaient pris les armes sous Mas-Aniello continuait à servir; le chef populaire était grossier, ignorant, sans énergie en lui-même, sans autorité parmi les siens. Il fallait remuer de nouveau et organiser pour la guerre toute cette multitude, qui, se gardant déjà fort mal dans ses rues et ses maisons, ne sortait de son engourdissement que pour courir en tumulte aux occasions de violence ou de pillage. Proclamé généralissime des armées du peuple,

17 novembre. pendant que l'armurier Annese conservait « le « gouvernement politique, » il commença par former des régiments, essaya quelques attaques sur les postes des Espagnols, et fit ses dispositions pour aller gagner la campagne, afin de s'ouvrir des communications. Mais tous ces préparatifs se faisaient au milieu de la discorde la plus complète, des plus inquiètes jalousies, chacun, et jusqu'aux gentilshommes de sa maison, essayant de se faire valoir à part, de se rendre indépendant ou maître, à ce point que, dès les premiers jours, le baron de Modène, venu avec lui sans autre titre que d'être à son service, fut fait son mestre-de-camp général par une autre autorité que la sienne, et qu'il se vit obligé de l'accepter au lieu de le choisir. Le dissentiment d'ailleurs qui paraît avoir été entre ce fort habile gentilhomme et le duc, consistait en ce que le premier conseillait de chercher tout son appui dans le peuple sans avoir recours aux gens de plus haute condition, vers lesquels le second se trouvait trop naturellement porté. Les progrès de toutes ces mésintelligences, entretenues par les partisans de l'Espagne, s'étaient déjà plus d'une
15 décembre. fois manifestés, quand le duc de Guise sortit de la ville, à la tête d'une petite et grotesque armée,

pour guerroyer et s'élargir, tout juste un mois après son départ de Rome. Le second jour, il était galamment aux mains contre une troupe de no- 15 décembre. blesse devant la petite ville d'Averse, et s'en retirait sans avantage, mais après avoir fait preuve d'une brillante valeur; trois jours après, 18 décembre. il avait une conférence avec un des chefs de cette noblesse qu'il espérait gagner, et au sortir de l'entretien on venait lui apprendre que l'armée navale de France était en vue de Naples.

C'était maintenant qu'allait enfin s'expliquer cette coopération assez équivoque où, des deux côtés, on avait toujours procédé avec réticence et par propos interrompus. Il était certain que le duc de Guise avait toujours annoncé le secours de la France comme à lui promis, engagé à ses desseins, devant être mis à sa disposition et que les Napolitains l'avaient reçu en quelque sorte sur le crédit de cette promesse; il était certain aussi que le cabinet français avait toujours eu soin de distinguer ce qui regardait le duc et ce qui touchait le peuple napolitain, qu'à lui on n'accordait rien, sinon un vague souhait de bonne réussite et tout au plus des conseils, que, comme il prétendait agir pour son compte, à son

profit, du chef d'un descendant de la maison d'Anjou et selon ses fougueuses espérances, on ne se croyait obligé à l'aider que sous condition, suivant les circonstances, et en tant seulement qu'il y aurait confusion absolue de son intérêt avec celui de la révolution napolitaine. Les choses ainsi entendues de part et d'autre, si le peuple de Naples avait grand espoir de l'arrivée des vaisseaux français, le duc en devait concevoir quelque défiance. Aussi ne prétendait-il qu'en être assisté, leur demander des munitions, les voir combattre, et profiter de leur victoire. Dès
19 décembre. la première parole qu'il eut avec quelqu'un de la flotte, il sut à quoi s'en tenir. L'abbé Baschi, Romain, embarqué pendant le passage, lui déclara nettement que les ordres étaient de s'entendre avec le chef du peuple; le duc prétendit l'être : on lui répondit que toutes les communications officielles avaient eu lieu avec le capitaine-général Annese, et qu'à lui seul on pouvait s'adresser. Sur quoi le duc résolut aussitôt de rendre sa prééminence authentique, partit pour Naples, assembla le peuple, fit déclarer l'armurier déchu du premier rang, se laissa proclamer, non pas roi, comme quelques-uns voulaient, mais duc de la république, et prit, le jour sui-

vant, possession solennelle de cette dignité. Le coup était malin et hardi; mais, pour y réussir, il avait fallu répandre des soupçons sur l'intelligence des Français avec l'ancien capitaine-général, et faire peur aux Napolitains de quelque dessein contre leur liberté; ce qui ne devait pas rendre plus active une protection déjà fort incertaine. L'armée navale refusa donc de servir le duc de Naples à sa façon, et se contenta de livrer quelques combats à la flotte espagnole. Il paraît que, dès le premier jour, on aurait pu l'attaquer avec grand succès : cette occasion passée ne revint plus. Parmi les contrariétés du vent et l'incertitude que donnaient à ses mouvements les nouvelles venues de la ville, où il semblait que l'armurier Annese relevait son parti, elle n'avait pu, en dix-sept jours, que prendre ou faire périr quelques vaisseaux de l'ennemi, et, au bout de ce temps, elle retourna vers les côtes de Provence, laissant le duc de Guise se tirer comme il pourrait de la position qu'il s'était faite. En ce moment, il avait quelque raison de la trouver belle : il régnait dans la ville, il étendait son pouvoir dans les provinces, la fortune lui souriait partout; mais, de ce moment aussi, il ne nous reste plus qu'à

21 décembre.

5 janvier 1648.

voir, en son temps, la fin d'une aventure toute personnelle, d'où l'intérêt de la France s'était manifestement retiré.

CHAPITRE IV.

Maladie du duc d'Anjou et du roi. — Différend avec le parlement. — Édit du tarif. — Procédures diverses sur cette mesure de finances. — État rassurant de la cour. — Arrivée des nièces du cardinal Mazarin. — État de la négociation pour la paix générale. — Le duc de Bavière rompt la trêve. — Sédition à Paris. — Lit de justice. — Discours de l'avocat-général Talon. — Discussion des édits enregistrés. — Le parlement obéit et fait des remontrances. — Déclaration du roi sur le droit annuel. — Le grand conseil, la cour des aides et la chambre des comptes demandent l'appui du parlement. — Arrêt d'union des quatre compagnies. — Révocation de la déclaration sur le droit annuel. — Exil de quelques officiers. — Le parlement persiste. — Arrêts du conseil d'en haut. — La reine cède. — Assemblée des quatre compagnies souveraines.

Il arrive fort souvent à ceux qui lisent l'histoire la même chose qu'à ceux qui ont pris une part réelle dans quelques-uns des événements dont elle compose son récit. Pour trop renfermer 1647.

leur attention dans un seul fait ou dans un seul lieu, ils s'impatientent et s'offensent en quelque sorte de ne pas voir s'y porter tout ce que demanderait de soins, de moyens et d'efforts, l'unique objet dont ils se préoccupent, sans songer assez qu'il se trouve ailleurs d'autres pensées, d'autres besoins, d'autres embarras, dont on n'a pu comme eux se détacher. Sans doute, même en faisant la part du peu de confiance que pouvait inspirer le caractère du duc de Guise, la France avait assez mal profité du soulèvement des Napolitains; elle était restée longtemps sans agir, elle avait ensuite agi faiblement. Mais il faut dire aussi qu'elle n'avait pas alors ce parfait loisir qui permet de prendre parti sur un accident imprévu et de suivre hardiment sa résolution. Elle était engagée dans une négociation pour la paix générale avec des ennemis et des confédérés; elle venait de perdre un allié; elle avait éprouvé un nouvel échec en Catalogne, usé sans profit trois armées en Flandre, et partout épuisé ses finances. Dans les derniers temps, elle avait encore été agitée d'une de ces douleurs qui ne frappent pas les familles royales sans que tout un royaume en ressente l'émotion. A quelques semaines de distance, les deux fils de la

reine, celui qui était héritier du trône et celui qui portait le titre de roi, avaient été gravement atteints de maladie. Le monde ne s'attendrit pas volontiers pour les chagrins domestiques des rois, parce qu'on les y croit eux-mêmes peu sensibles. Pourtant la reine s'était fort affligée à la nouvelle du péril qui sembla d'abord menacer le duc d'Anjou, son second fils. Au risque d'encourager, par l'éclat de son inquiétude, des espérances trop promptes à se montrer, elle était accourue de Fontainebleau à Paris; elle avait 29 septembre.
passé trois jours auprès de cet enfant, et ne l'avait quitté qu'assurée de sa prochaine guérison. 2 octobre.
A peine était-il rétabli qu'elle eut à craindre pour la vie de son fils aîné. Après quelques symptômes funestes, la petite vérole se déclara, et la reine 11 novembre.
demeura seule dans la chambre du malade, lui prodiguant tous les soins, se livrant sans contrainte à toutes les alarmes d'une mère. La maladie fut longue et dangereuse; mais enfin un récit fort circonstancié, des divers accidents qu'elle avait produits et des remèdes avec lesquels on l'avait combattue, vint apprendre au 29 novembre.
peuple la convalescence de son roi.

On n'avait pas été non plus sans quelque démêlé avec le parlement, et, par une de ces ren-

contres qui arrivent assez fréquemment dans les rivalités des couronnes, on avait vu le trouble naître chez soi presque de la même cause qui avait excité ailleurs un soulèvement dont on se réjouissait. Quelques suites qu'ait pu avoir ce commencement d'agitation, il faut le prendre tel qu'il était, et ne pas en exagérer l'origine et le caractère pour se donner le plaisir facile de déclamer contre la tyrannie et l'imprévoyance. Nous en sommes encore au temps où, suivant le cardinal de Retz, « celui qui eût dit qu'il pou-« vait arriver quelque perturbation dans l'état, « eût passé pour un insensé, non pas dans l'es-« prit du vulgaire, mais entre les d'Estrées et les « Senneterres, » c'est-à-dire entre les plus habiles. Le seul fait fâcheux qui existât alors était le besoin d'argent auquel il fallait bien pourvoir, et pour cela on ne connaissait d'autre moyen que l'impôt ; la science consistait à en varier les formes, à en dissimuler la rigueur. Or la Gazette de France du 13 octobre 1646 avait donné à lire la nouvelle suivante : « Le roi ayant destiné le « fonds principal de l'entrée des denrées et mar-
22 septembre 1646. « chandises dans la ville de Paris au paiement « des rentes, sa Majesté, par sa déclaration du « 22 du mois dernier, a révoqué les droits qui

« se percevaient sur celles de peu de valeur, en-
« semble les taxes, et, par un même tarif, a fait
« évaluer les droits des autres qui entrent par
« eau et par terre, lesquels, pour éviter les dé-
« sordres et incommodités des divers lieux, se
« recevront en un même bureau, et a commis le
« sieur Sanguin, conseiller en sa cour des aides,
« pour connaître de tous les différends qui en
« proviendraient. » Telle était, fort exactement résumée, une mesure de finances que les historiens présentent comme une création d'impôt toute nouvelle, révélée pour la première fois au génie d'un ministre avide. Il serait certes fort surprenant que la plus simple manière de lever de l'argent eût été jusqu'alors ignorée. La vérité est qu'il y avait, sous le nom de « barrage, » des droits d'entrée aux portes de la ville, qu'on les avait encore surchargés de taxes additionnelles, quoique le mot ne fût pas inventé, et que le nouveau « tarif, » comme il se fait toujours, sous prétexte d'un meilleur ordre et d'une plus juste répartition, avait seulement pour but d'en tirer un plus grand profit. Il faut remarquer aussi que la destination de ce produit était fixée et paraissait tout à fait légitime. C'était, comme on l'a vu, le paiement des rentes; et, de plus, au moyen de

l'augmentation des droits, on abolissait une taxe précédemment imposée sur les plus aisés de la ville. L'impôt, du reste, était de huit, dix et quinze sols par charrette suivant les diverses classes de marchandises, et le produit total en était évalué à 280,000 livres. Le contrôleur-général d'Emery, en faisant publier cette résolution sous la forme d'un arrêt du conseil, y avait ajouté, ainsi qu'il faisait assez volontiers depuis quelque temps, que l'exécution aurait lieu « en attendant la vérification de l'édit où besoin serait. » Et, en effet, les droits furent perçus aux portes de Paris « sur toutes sortes de personnes privilégiées et non privilégiées, » de telle sorte, et c'est l'avocat-général Talon qui le dit, « qu'aucun de messieurs du parlement les ressentirent en leur particulier ayant été obligés de les payer pour les fruits du crû de leurs maisons. » C'en fut assez pour exciter les rumeurs des chambres des enquêtes. Le ministère, voulant étouffer la querelle, se hâta de faire enregistrer par la cour
15 décembre 1646. des aides un édit contenant le nouveau tarif, dont il eut soin de retrancher la taxe sur les fruits du crû. Mais le parlement tout entier était jaloux de sa juridiction, comme les particuliers de leurs priviléges et de la franchise de leurs récoltes. Il

lui parut qu'en certaines parties cet édit touchait au domaine du roi, qui était de son ressort. L'avocat-général Talon l'affirma; le procureur-général fut d'opinion contraire. La reine fit venir les gens du roi pour essayer de les mettre d'accord et n'y put réussir. La relation de cette entrevue fut faite à la compagnie, qui nomma un rapporteur pour examiner l'affaire. Ce rapporteur fut le sieur Pierre de Broussel, conseiller de grand' chambre, « personnage de haute vertu, » dit Talon, bon et honnête magistrat, suivant tous les témoignages. Et ici il faut encore expliquer la prétention du parlement, ce qui vaut toujours mieux que d'admirer ou de s'indigner sans comprendre. Le parlement reconnaissait que l'imposition, pour un temps, des objets de consommation introduits dans Paris, faisait partie incontestablement des ressources de l'état appelées « aides, » et que les édits sur cette matière n'étaient pas de sa compétence. Si donc les Parisiens avaient été assez heureux pour qu'on n'eût jamais rien exigé de leurs provisions à l'entrée de la ville, le parlement n'aurait pu rien faire pour eux contre une exaction d'invention nouvelle, et la cour des aides seule aurait eu à l'enregistrer. Mais le droit de « barrage, » anciennement im-

9 janvier 1647.

posé était domanial, et, quoiqu'il se fût fort accru par des surcharges à titre d'aides, son origine le rattachait à la juridiction du parlement. C'était le parlement encore qui avait vérifié la taxe « sur les aisés, » de telle sorte que cette compagnie voulait connaître de l'impôt nouvellement réglé, tout juste et seulement en raison de ceux qu'on abolissait. Dans la vérité, ce n'était là qu'un prétexte légal, et, à mesure qu'il le soutenait, il avançait dans l'examen de la chose elle-même dont il montrait les inconvénients, en finissant par reprendre ce qu'il avait d'abord abandonné, et en réclamant pour lui seul le droit de vérifier tous les édits établissant une charge quelconque sur le peuple. Il appuyait d'ailleurs cette prétention par un argument curieux et qui peut servir de modèle à toutes les usurpations de pouvoir. La police de la ville lui appartenait sans conteste. Or le soin de la tranquillité publique entraînait, suivant lui, l'examen des causes qui pouvaient la troubler; et l'impôt tout entier rentrait ainsi, comme un accessoire, dans la plus humble partie de ses attributions.

Après une nouvelle conférence, la reine promit de lui donner satisfaction, et partit, comme

l'année précédente, pour mener le roi dans le voisinage de son armée de Flandre. Une fois hors de Paris, elle n'y songea plus, et cependant elle éleva au rang de surintendant des finances le contrôleur-général d'Emery, qui portait déjà, dans un poste inférieur, la haine de toutes ces mesures, dont se tenait sauf le président Le Bailleul, surintendant en titre. Le parlement, au contraire, ne laissait jamais rien se perdre. On lui avait fait espérer une déclaration à enregistrer; il l'attendait; il la demanda. La reine répondit qu'elle recevrait, dans Amiens, une députation de la compagnie. Les magistrats, pour se dispenser du voyage, firent valoir ce qu'ils négligeaient souvent, « les affaires de la « justice. » Le roi revenu à Paris, le parlement réclama de nouveau la déclaration promise, et on lui en fit porter une qui maintenait le vieux droit de barrage, avec affectation spéciale des sommes qui en proviendraient à l'entretien du pavé. Le moyen était habile, puisqu'en lui soumettant une modification sur ce qui, dans l'origine, dépendait de son autorité, on laissait subsister tout le reste de l'impôt où il avait d'abord reconnu qu'il n'avait rien à voir. Mais l'avocat-général Talon était habile aussi, et il proposa

9 mai.

18 juillet.

10 août.

19 août.

qu'en vérifiant la déclaration présentée, la compagnie autorisât, par le même arrêt et pour un an, la levée de l'impôt contenu en l'édit qu'une autre cour avait enregistré. De cette façon, on s'emparait d'une autorité qu'on n'avait pas, et comme on en faisait un doux usage, l'usurpation pourrait passer. Les magistrats toutefois aimèrent mieux être hardis; les avis parurent se porter à faire des remontrances et à défendre provisoirement la levée des droits portés au tarif.

22 août.

La délibération fut interrompue par de nouvelles conférences où le surintendant proposa de supprimer l'édit du tarif, si le parlement voulait consentir à la création de plusieurs officiers de police, auxquels on attribuerait pour gages les mêmes droits, et dont l'établissement procurerait au roi un capital actuel. A la faveur de cette réintégration du parlement dans une affaire qui avait éveillé sa jalousie, il prétendait encore lui faire enregistrer quatre édits, « les plus inno« cents et les moins mauvais de plusieurs autres, » pour amener quelques deniers au roi. Malgré toutes ces courtoisies, le parlement ne montra aucune complaisance. Il n'accepta pas la conversion de l'impôt en création d'offices; il ne voulut voir dans le nouvel édit que la révocation pure

28-31 août.

7 septembre.

et simple de la déclaration vérifiée à la cour des aides ; il l'enregistra « en ce qui concernait cette « suppression seulement ; » puis, en refusant ce qu'on lui demandait, il accorda ce qu'on ne lui demandait pas. De son autorité, suivant que l'avocat-général Talon y avait conclu, il ordonna la levée pendant deux ans, si tant la guerre durait, des mêmes droits dont il venait de vérifier la révocation, moyennant qu'elle fût faite par ses officiers, et d'après les règles qu'il traçait. Quant aux quatre édits ajoutés, il en modifia un, il en refusa pleinement un autre, le troisième fut retiré, et le quatrième complétement changé par l'arrêt de vérification. Cela fait, les magis- 9-11 septembre.
trats allèrent prendre leurs vacances.

Comme l'objet principal de tout ce différend, c'est-à-dire la perception des droits d'entrée, était maintenu pour deux ans, et qu'il importait peu à ceux qui payaient de le faire en vertu de la volonté du roi vérifiée à la cour des aides, ou par ordre du parlement, le public avait pris assez peu de part au débat. Seulement, pendant la délibération d'un des quatre édits, qui portait un nouvel emprunt « sur les aisés » avec attribution de rentes, un grand nombre de marchands s'étaient rassemblés dans la grande salle du pa-

lais, où ils outragèrent de paroles, non-seulement le fils du surintendant, président aux enquêtes, et le procureur-général, qui tous deux leur étaient contraires, mais le président Lecoigneux lui-même, défenseur fort zélé de leurs intérêts, qui avait marié sa fille au fils du surintendant. Le ministère crut donc pouvoir se dispenser d'avoir égard à cette espèce d'arrêt souverain rendu par le parlement, et pendant que ceux qui l'avaient délibéré étaient aux champs, sur le motif que « les sujets du roi « n'en tiraient aucun avantage, puisqu'il les « taxait à plus forte somme que le roi lui-même « n'avait demandé, » un arrêt du conseil or-
25 septembre. donna qu'il serait expédié des lettres de jussion au parlement pour l'enregistrement de l'édit tel qu'on le lui avait présenté, et qu'en attendant, les droits continueraient à être levés suivant la première déclaration, pour en être la ferme adjugée hors la présence des officiers du parlement. La chambre des vacations, de son côté, fit défenses d'agir contre les termes de l'arrêt émané de la compagnie, et le public, sans cesser de payer, eut la satisfaction de lire sur les murs les décisions opposées des deux pouvoirs qui lui demandaient son argent. Au retour du parlement, on s'attendait,

dit Talon, à voir la dispute se réchauffer ; mais, « soit, ajoute-t- ilnaïvement, qu'on se lasse « de parler des affaires publiques et d'essuyer « les contradictions qui y surviennent, soit que « les esprits se relâchent par la considération de « leurs intérêts, comme dans le temps présent « auquel on attend le rétablissement du droit « annuel, toutes choses sont dans un grand « calme. » Il est bon de remarquer que ces paroles du célèbre avocat-général portent une date. Il les écrivait sur ses tablettes le 17 décembre 1647, avant de savoir ce qu'il allait mettre à la suite, et depuis, il a eu l'honnêteté de ne les pas effacer. Novembre.

Ainsi finissait donc la cinquième année de la régence, et on ne peut dire en vérité qu'il y eût eu jusque-là ni cause sérieuse de désaffection, ni présage de graves désordres. Madame de Motteville assure pourtant « qu'un des hommes les « plus habiles et les mieux instruits de la cour « lui dit alors qu'il prévoyait pour l'avenir de « grands troubles dans l'état. » Mais, si la chose est vraie, c'était l'expression d'un sentiment isolé, comme il s'en trouve dans tous les temps. Le fait est que le petit différend avec le parlement, dont nous avons vu l'origine et le progrès, ne

pouvait donner de grandes alarmes, que le peuple ne s'était pas ému, que l'unique embarras était le manque d'argent, qu'on approchait de la conclusion de la paix, que la cour, dont les divisions seules pouvaient encourager un mouvement, était parfaitement unie, qu'on ne rapporte pas de cette époque un témoignage de mécontentement, pas même un pamphlet. Les relations contemporaines y indiquent à peine quelques rigueurs contre des courtisans, comme le vicomte de Fontrailles qui fut mis à la Bas-
Août. tille, et contre un poëte, Jean-François Sarrasin, qu'on traita de même; mais, par compensation,
Juin. on avait fait sortir de prison le comte de Montrésor, on avait rappelé la duchesse de Montbazon, le marquis de Châteauneuf avait été admis auprès de la reine, enfin le duc de Bouillon avait trouvé
21 juillet. lui-même la saison favorable pour revenir en France après une absence de trois années. Le cardinal Mazarin aussi jugeait l'établissement de sa fortune dans le royaume suffisamment assuré pour y faire participer sa famille. Il avait déjà pourvu son frère d'un archevêché, d'un chapeau de cardinal, et de la vice-royauté de Catalogne dont celui-ci se préparait à prendre possession. Mais il ne semble pas que le cardinal

ministre ait eu beaucoup à se louer du premier essai de sa libéralité pour les siens. Le cardinal de Sainte-Cécile, ainsi s'était fait appeler l'archevêque d'Aix, avait, dit-on, un caractère tout opposé à celui de son frère aîné; il était brusque, emporté, violent, et demandait des faveurs comme on dicte des volontés. Cette épreuve avait dégoûté peut-être le cardinal Mazarin d'associer à sa grandeur ses parents d'un âge mûr. Son père Piétro, marié en secondes noces à une jeune femme de condition qui espérait bien venir à la cour de France, fut prié de demeurer à Rome. Suivant l'abbé Arnauld, il paraîtrait qu'il ne lui restait alors de ses quatre sœurs et de ses trois beaux-frères que les dames Mancini et Martinozzi, avec le mari de la première; mais il ne les avait pas appelés auprès de lui et il les laissait faire à Rome une assez médiocre figure. Toute son affection se porta sur leurs enfants, qu'il pouvait d'ailleurs former à sa guise. Il envoya chercher, 20 mai.
pour les mettre dans sa maison, un fils et trois filles de ses deux sœurs, « dont l'âge était depuis Août.
« sept ans jusqu'à onze. » Leur arrivée à la cour fut un événement : le cardinal affecta de les traiter et de vouloir qu'on les traitât avec indifférence. Mais les courtisans savent désobéir pour

plaire, et il se fit de grandes admirations sur la beauté des trois jeunes filles, de flatteuses prophéties sur l'avenir qui leur était destiné. Dans la réalité, le cardinal Mazarin avait maintenant en réserve, comme autrefois le cardinal de Richelieu, de quoi intéresser plusieurs familles à la conservation de son pouvoir.

Le gouvernement n'avait prétendu lever de l'argent que pour un dernier effort qui devait amener la paix si longtemps promise, mais avec des conditions glorieuses et utiles ; le parlement, lorsqu'il s'était décidé à autoriser les droits d'entrée pour deux ans, avait ajouté cette clause, « si tant la guerre durait. » Ainsi, après un an de plus, on n'en était encore qu'à l'attente ; mais on n'avait pas perdu l'espérance. Pendant ce temps, le traité particulier de l'Espagne avec les Provinces-Unies n'avait pas, il est vrai, été mené à fin ; mais il n'en avait pas moins produit tout son effet, puisque les armées et les vaisseaux de la Hollande s'étaient dispensés de prendre part aux opérations de la campagne. Le comte Servien avait passé plusieurs mois à La Haye en conférences publiques, en négociations secrètes, en débats de toute espèce, et il en avait seulement rapporté à Munster un traité de garantie

entre les deux puissances, qui n'engageait que faiblement les Provinces-Unies à faire cause commune avec la France pour l'obtention de la paix. Les propositions de part et d'autre s'étaient cependant continuées, ralenties, reprises à Munster, plutôt dans l'intention de se contrarier et de s'accuser réciproquement que de se joindre, les événements de la guerre venant d'ailleurs changer à tout moment les points sur lesquels on pouvait se rapprocher. A la fin de la campagne, le succès était pour les Espagnols en Catalogne et en Flandre; la France se prévalait contre eux des événements de Naples : et ainsi rien ne se terminait sur les nombreuses contestations des deux couronnes, les Espagnols toutefois demeurant, à l'égard des Provinces-Unies, dans la position avantageuse d'un ennemi qui a satisfait amplement l'une des deux parties adverses, et qui s'en sert contre l'autre. Quant à la paix avec l'Empire, la France, dont les conditions étaient acceptées depuis longtemps, avait eu à faire la part des Suédois et à les en rendre contents. Pour cela, le comte d'Avaux s'était transporté à Osnabruck pendant que son collègue Servien travaillait à La Haye, de sorte que le duc de Longueville demeurait seul dans

Juillet.

Décembre.

Janvier.

Munster. Le point principal de la satisfaction demandée par les Suédois était qu'on leur abandonnât tout ou partie de la Poméranie, ce qui menait à chercher un dédommagement pour l'électeur de Brandebourg, dépossédé à leur profit. Ces articles difficiles furent pourtant
Février. arrêtés en moins de deux mois. Restaient les affaires de l'Allemagne proprement dite, où les confédérés avaient encore un grand intérêt, notamment pour ce qui regardait le landgraviat de Hesse, le Palatinat et le règlement des griefs de religion. Les nouveaux avantages de guerre que la neutralité du duc de Bavière avait procurés aux Suédois les rendaient plus exigeants encore en faveur de leurs coreligionnaires et de leurs protégés qu'ils ne l'avaient été pour eux-mêmes. La France, comme puissance catholique, leur était en ceci naturellement contraire, et cette opposition d'intérêts entre alliés demandait de grands ménagements. Il fallut donc encore beaucoup de temps pour se mettre d'accord; ensuite
Juillet. les divers résultats de la campagne, en déplaçant plusieurs fois les probabilités de succès, rendirent tantôt une des parties, tantôt l'autre, plus lente à conclure ou plus pressée de finir. Le rappel
16 juillet. du comte de Trautsmandorff à Vienne parut

ajourner indéfiniment la conclusion d'un traité. Puis, le duc de Bavière sembla vouloir renouveler toute la guerre en rompant la neutralité Octobre. qu'il avait stipulée sept mois auparavant et que ses généraux avaient déjà deux fois essayé de violer. Cette démarche n'avait cependant pour but que de rendre les Suédois plus faciles, et la négociation continuait avec toutes les forces des Décembre. parties sur pied.

Les choses en étaient là au commencement de l'hiver, et la cour de France, égayée encore par la présence de la duchesse de Longueville qui était revenue de Munster sans son mari, ne Mai. songeait guère qu'à se réjouir; les comédies avaient recommencé; on y avait vu reparaître le Janvier 1648. roi encore tout défiguré des restes de sa maladie, lorsque, vingt-et-un jours après celui où l'avocat-général Talon écrivait que tout était calme, et dans une saison qui semble peu propre à l'émotion populaire, le repos de Paris fut troublé tout à coup par des rassemblements tumultueux, des cris menaçants, des décharges d'armes à feu. Or voici ce qui était survenu. En vertu de l'un des édits « vérifiés au parlement le 7 septembre « 1645, le roi y séant, » il devait être levé sur les propriétaires d'immeubles situés dans la cen-

sive du domaine royal une certaine somme, fixée à la valeur d'une année de loyer ou revenu, moyennant laquelle ces biens demeuraient quittes pour l'avenir de tous droits seigneuriaux appartenant au roi. A cet effet une chambre, « composée de conseillers au parlement, » avait été établie pour régler l'exécution de ce qu'on appelait « l'abonnement du domaine, » et un arrêt de cette chambre avait ordonné récemment l'apport des titres et baux sur lesquels la taxe devait être définitivement arrêtée pour chacun; ensuite étaient venues les poursuites accoutumées contre les retardataires, comme saisies de loyers et autres voies de contrainte. Cette fois, la désobéissance devait s'adresser à un édit revêtu de l'approbation du parlement et à des mesures ordonnées par ses propres officiers; il lui était par conséquent assez difficile de l'encourager. Mais, dans le même temps, il venait d'apprendre que le surintendant avait dressé quelques nouveaux édits, et qu'il se préparait à les faire enregistrer en lit de justice. De plus, la fin de l'année avait amené le terme auquel expirait, suivant la dernière prolongation, le droit annuel payé par les officiers pour conserver à leurs héritiers la propriété de leurs charges. On faisait entendre à la

Octobre 1647.

1 janvier 1648.

compagnie que le renouvellement de ce droit serait le prix de sa complaisance pour les mesures proposées. Elle avait donc lieu pour sa part d'être mécontente, ce qui la disposait à peu de rigueur contre ceux qui voudraient se plaindre. Soit qu'elle l'eût laissé voir, soit qu'on l'eût deviné, un assez grand nombre de marchands des rues Saint-Denis et Saint-Martin se réunirent dans la grande salle du palais, à l'heure où les magistrats occupaient leurs siéges, et s'y tinrent trois jours de suite, faisant grand bruit, apostro- 7-8-9 janvier. phant avec rudesse les présidents qu'ils voyaient passer, et se portant même envers le fils du surintendant à des menaces dont son valet vou- 8 janvier. lut le défendre, d'où il suivit que ce domestique reçut quelques gourmades, et que les bourgeois lui cassèrent son épée sur le dos. Le parlement aurait bien voulu ne rien savoir de ce tumulte qui se passait chez lui; mais, à cette dernière injure, force lui fut d'informer et de décréter prise de 11 janvier. corps contre quatre des plus coupables. Cependant, pour ne pas avoir seulement à punir des séditieux, ce qui pouvait compromettre sa popularité, il voulut faire aussi quelque tumulte intérieur. Le signal en vint des maîtres des requêtes, habituellement les plus dociles parmi les

officiers de la compagnie, mais qui s'étaient émus parce qu'un des édits annoncés devait augmenter le nombre de leurs charges. Ils vinrent de-
10 janvier. mander au parlement de prendre intérêt pour eux, et les conseillers des enquêtes, saisissant
11 janvier. l'occasion, réclamèrent l'assemblée générale, le même jour où la grand' chambre rendait arrêt contre les auteurs du trouble survenu au dehors.
12 janvier. Le lendemain était un dimanche, et le ministère imagina d'effrayer le peuple en déployant des forces considérables pour l'exécution du décret de prise de corps. Il faut dire que, pendant les deux nuits précédentes, on avait entendu dans plusieurs quartiers de la ville des coups de fusil tirés par des bourgeois qui se vantaient d'essayer leurs armes, et que la reine elle-même avait été entourée la veille dans la rue par une troupe de femmes qui vociféraient des supplications. Les Parisiens virent donc, un jour férié, les gardes françaises et suisses occuper les places, les carrefours, « et même le Pont-Neuf, » pendant que le maréchal de Schomberg mettait en bataille les chevau-légers de la garde du roi dans la rue Saint-Denis, devant la maison d'un des bourgeois décrétés dont on enfonça les portes. Ce spectacle, qu'on n'avait pas vu, dit-on, depuis

les barricades de 1588, causa une grande rumeur parmi le peuple. Mais on lui avait préparé de quoi le distraire; car, dès que les perquisitions furent terminées sans qu'aucun de ceux qu'on cherchait eût pu être atteint, le jeune roi, qui n'était pas encore sorti depuis sa maladie, partit du Palais-Royal suivi de toute sa cour pour aller à Notre-Dame remercier Dieu de lui avoir rendu la santé, et la démonstration militaire de la matinée ne fut plus à midi que la pompe d'un cortége. Les mutins toutefois ne voulurent pas avouer qu'on s'était moqué d'eux, et, toute la nuit suivante, ils déchargèrent leurs *fusils* par les fenêtres contre les soldats qu'on avait retirés.

Trois jours après, sans qu'il fût rien arrivé de nouveau dans l'intervalle, le roi vint tenir son lit de justice, suivant qu'on en avait donné avis au parlement la veille dans l'après-midi, et le chancelier y présenta six édits, dont l'un avait pour objet cette attribution des droits d'entrée à de nouveaux offices que le parlement avait refusé de vérifier; un autre, la création de douze maîtres des requêtes; un troisième, la levée pendant vingt-cinq ans, dont quatorze étaient échus, du droit à payer par les possesseurs de biens appelés 15 janvier.

francs-fiefs, c'est-à-dire fiefs acquis par roturiers; le quatrième, la création de quelques offices subalternes; le cinquième, l'obligation imposée aux engagistes du domaine de payer en deux ans une année de revenu des biens engagés : le dernier seul semblait apporter un soulagement, en faisant cesser la taxe sur les aisés, qui sans doute ne rapportait plus rien. Cette solennité, où le roi paraissait devant les magistrats avec les traces encore fâcheuses du mal qui avait menacé ses jours, se passa selon les formes ordinaires. Le chancelier fit un discours pour démontrer la nécessité de ces mesures; le premier président répondit par une harangue, qui n'est certainement pas celle que l'on trouve dans le livre intitulé « l'Histoire du temps, » puisqu'elle fut alors taxée de faiblesse par la compagnie, sans plaire beaucoup à la cour. L'avocat-général Talon eut à remplir encore la singulière charge de parler contre les édits et de conclure pour l'enregistrement. Il le fit avec l'enflure habituelle de son langage, mais avec une grande élévation de sentiments. Toutefois il ne se faut pas laisser surprendre à de certaines hardiesses oratoires que l'on rencontre fort souvent dans la bouche des magistrats d'autrefois, et leur donner plus de

portée qu'elles n'en avaient réellement. Quand on lit des paroles comme celles-ci, prononcées en présence d'une royauté absolue : « Il importe à « la gloire du roi que nous soyons des hommes « libres et non des esclaves ; la dignité de la « couronne se mesure par la qualité de ceux « qui lui obéissent ; les despotes commandent « dans des provinces ruinées, dans des pays dé- « serts ou brûlés du soleil, ou bien à des Lapons, « des insulaires septentrionaux qui n'ont rien « de l'homme que le visage ; mais la France, le « préciput de la nature, est le partage du roi « des Français, qui a le commandement sur des « hommes de cœur, sur des âmes, et non sur « des forçats : » quand on voit l'état du royaume ainsi exposé : « Il y a dix ans que la campagne « est ruinée, les paysans réduits à coucher sur « la paille, leurs meubles vendus pour le paye- « ment des impositions ; que, pour entretenir le « luxe de Paris, des millions d'innocents sont « obligés de vivre de pain de son et d'avoine, « n'espérant d'autre protection que celle de « leur impuissance, et ne possédant aucuns « biens en propriété que leurs âmes, parce « qu'elles n'ont pu être vendues à l'encan : » en lisant ces paroles, disons-nous, on est tenté de

croire qu'elles retentissent pour la première fois aux oreilles du monarque, et qu'elles annoncent l'approche des tempêtes publiques. Pour peu cependant qu'on ait eu de commerce avec les documents de l'histoire, on sait que cette liberté de style était passée en habitude chez les orateurs du parlement, qu'ils s'en servaient aux occasions les plus vulgaires, dans les temps les plus calmes, et seulement par imitation des anciens modèles, sans volonté d'agiter le peuple et sans crainte du retentissement. Cette fois-là même, la reine goûta fort les belles figures de l'avocat-général, et si l'on parvint à la rendre mécontente, ce fut seulement en donnant un sens perfide à une phrase où son nom figurait. L'orateur l'avait suppliée de « méditer le soir sur la misère pu« blique, dans la solitude de son oratoire. » On lui persuada qu'il y avait là une sanglante moquerie; que l'avocat-général avait prétendu la renvoyer, comme une personne inhabile, aux pratiques de dévotion : et ses familiers qui, selon madame de Motteville, « trouvaient qu'elle pas« sait trop de temps à prier, » crurent, en appuyant cette interprétation, pouvoir la détacher de la piété par la crainte du ridicule.

Les discours finis, il restait les édits, lus et

enregistrés en présence du roi, c'est-à-dire sans débat, mais avec grande envie d'y revenir. L'occasion ne s'en fit pas attendre. Deux jours après, 17 janvier.
les maîtres des requêtes, étant en leurs places au parlement, déclarèrent s'opposer à l'exécution de l'édit qui leur donnait douze nouveaux collègues. Ces officiers étaient « du corps du parle« ment, » encore bien que leur emploi et les commissions dont ils étaient ordinairement chargés les rendissent plus dépendants de la cour et plus habitués près du conseil. Aussi, la première fois qu'ils s'étaient adressés à la compagnie, le premier président n'avait pas manqué de leur dire qu'ils se souvenaient de leur qualité seulement quand ils avaient besoin de secours. Cependant leur opposition fut reçue « agréablement, » moyennant qu'ils la renouvelleraient à la barre de la cour, et comme parties. Ensuite, sur la demande des conseillers des enquêtes qui pré- 18 janvier.
tendaient « n'avoir pas entendu » les édits enregistrés en lit de justice, le premier président en fit faire devant les chambres réunies une nouvelle lecture, et, sans se presser aucunement, on se mit à délibérer tout au long sur tous et chacun d'eux, sous prétexte d'examiner, comme on le fit dire à la reine, s'il

n'y avait pas lieu à faire des remontrances, ainsi que le permettait la déclaration du 21 février 1641, ouvrage du cardinal de Richelieu. C'était là, comme l'avouait le premier président, un moyen de rendre presque inutile l'éclat des lits de justice; aussi fallait-il « en prendre posses- « sion » doucement, sans offense pour la reine, afin de se trouver solidement « établi dans ce « droit » par un exemple, quand viendraient des rencontres plus sérieuses. L'édit qui abolissait la « taxe des aisés » fut aussitôt trouvé bon et expédié. Celui qui imposait à une année de revenu les engagistes du domaine fut pareillement approuvé; mais on y ajouta une clause pour révoquer les aliénations du domaine, faites sans lettres-patentes, ce qui excédait déjà tant soit peu le droit de remontrances. Sur l'édit des francs-fiefs on alla plus loin, en prétendant retrancher
15 février. onze années du nombre de vingt-cinq, pour lequel la levée du droit était ordonnée. Alors aussi s'arrêta la patience de la cour. On était à un mois du lit de justice, et il n'était encore sorti du greffe du parlement que trois édits : l'un, celui dont les autres étaient la condition, publié en son entier; un autre, avec une disposition additionnelle de défenses; le troisième, entière-

ment modifié. Les plus importants restaient aux mains de la compagnie, qui en discutait et le fond et la forme, et le principe et les conséquences. La reine fit venir les gens du roi, et leur ordonna de lui apporter le résultat de la dernière délibération. Puis, après l'avoir vu, et avoir entendu le commentaire justificatif de l'avocat-général Talon sur les termes de l'arrêté, elle voulut que le parlement « s'expliquât nettement s'il prétendait modifier un édit vérifié en « lit de justice; que si c'était là sa volonté, « comme il n'y avait pas d'exemple d'une sem« blable entreprise contre l'autorité du roi, sa « Majesté aviserait aux moyens de la réprimer; « que, s'il s'agissait seulement de remontrances, « elle les considérerait bien volontiers. » La question était bien posée; aussi, quand les gens du roi vinrent l'apporter à la compagnie, elle s'en trouva fort embarrassée. « Nettement » était un mot qui sonnait fort mal aux oreilles des magistrats. Douze jours se passèrent à proposer des avis, à feuilleter les registres, à chercher des excuses pour ne pas répondre, et c'était déjà ne répondre pas. La reine ordonna donc encore aux gens du roi de lui rapporter le oui ou le non du parlement, déclarant que tout retard serait

17 février.

18 février.

1 mars.

pris pour refus. Alors le parlement plia, et
3 mars. rendit un arrêté portant « qu'il n'avait point eu « l'intention de contrevenir aux volontés du « roi ; » que la restriction insérée dans la vérification du dernier édit « n'était que sous le bon « plaisir de sa Majesté, qui serait suppliée de « l'ordonner ainsi. » La reine se trouva satisfaite, et la compagnie n'en fut que plus disposée à se rattraper en quelque sorte sur les édits qui lui
11 mars. restaient. En effet, le tour étant venu de l'édit qui créait des offices au lieu des droits d'entrée, elle ordonna purement et simplement l'exécution de son propre arrêt rendu six mois auparavant, et tout contraire à l'édit nouveau que le roi devait être en outre supplié de révoquer. Cette désobéissance était bien plus formelle encore que la première, et, venant après des promesses de soumission, elle avait tous les caractères d'une offense. La reine en fut instruite, et voulut voir l'arrêté. Cette fois, le parlement le remit
14 mars. aux gens du roi sans y rien changer, et ceux-ci le portèrent à la reine « sans discours. »

Le parlement était évidemment dans son tort. Puisqu'il avait voulu réclamer l'exercice légal et réglé d'un de ses priviléges, il devait s'y renfermer ; puisqu'il avait reconnu une première fois

qu'on pouvait lui reprocher d'en avoir dépassé les limites, il ne devait pas les franchir de nouveau et plus hardiment. Mieux aurait valu en ce cas écouter la proposition de quelques-uns de ses membres qui prétendaient pousser les choses à bout par moyens extraordinaires, comme en portant une accusation contre les ministres de l'état. Mais l'esprit de la compagnie était de se tenir le plus possible dans ses procédures accoutumées, de s'y défendre pied à pied, et de gagner du terrain sans en changer. Si la résistance était tant soit peu routinière, il faut avouer que l'autorité ne l'était guère moins. Sa ressource extrême était de mander le parlement, de lui faire apporter la minute de son arrêt, de le déchirer en sa présence, et d'exiler quelques magistrats. La reine enjoignit donc à la compagnie de venir la trouver, et cet ordre suffit encore pour effrayer le parlement, qui, de même que la première fois, 16 mars.
offrit de changer son arrêt, en indiquant simplement comme objet de remontrances ce qu'il avait d'abord ordonné. « Deux conseillers seulement « s'y étant opposés, » le premier président porta cette rétractation à la reine, et elle eut la bonté 17 mars.
de s'en contenter. Elle espérait sans doute qu'après avoir deux fois reculé devant la menace de

« son indignation, » le parlement ne se hasarderait plus à des tentatives dont il lui fallait toujours se désister. Cependant il lui restait deux édits à « visiter, » et maintenant il affectait d'y aller lentement. Il fallut un nouveau commande-
26 mars. ment pour qu'il se hâtât, et son arrêté porta simplement « qu'il serait fait au roi de très-hum-« bles remontrances pour qu'il voulût bien révo-« quer l'un et l'autre ; » c'était là ce que l'on appelait un acte d'obéissance. Ainsi, après plus de deux mois, les édits, enregistrés devant le roi, avaient enfin été lus et « visités » par les magistrats. Ce qu'on avait gagné, c'était qu'aucun acte, portant injonctions ou défenses de leur part, n'en contrariait l'exécution. Mais ils n'en avaient réellement approuvé aucun, et ils s'étaient réservé de les déconsidérer complétement, de les recommander au blâme public, lorsqu'il leur plairait d'en rédiger, sous le titre de remontrances, une véritable censure. Ils se trouvèrent bientôt prêts à remplir ce devoir, ou plutôt à prendre cette revanche, et le premier président
6 avril. vint faire entendre au Palais-Royal tous les motifs qui auraient pu faire rejeter ce que la puissance absolue commandait ; à quoi la reine répondit qu'elle aviserait, et sa décision fut que

« la nécessité des affaires ne permettait pas de « déférer aux prières du parlement, puis- « que, si l'on n'avait pas d'argent de cette fa- « çon, il faudrait en lever sur le peuple par « d'autres voies. » Les mêmes édits furent ensuite portés à la chambre des comptes par le duc 26 avril.
d'Orléans et à la cour des aides par le prince de Conti, pour y être enregistrés, ce qui eut lieu sans plus de contestation qu'il ne s'en faisait d'ordinaire en ces compagnies, encore bien que plus tard un livre de parti se soit avisé de placer dans la bouche des premiers présidents de l'une et de l'autre des paroles furibondes que les historiens ont prises au sérieux.

On pouvait croire que tout était terminé, et cette conclusion si pacifique d'un différend commencé par une émeute disposait sans doute la reine et son conseil à traiter assez légèrement la résistance des gens de robe. Nous-mêmes peut-être nous reprocherions-nous d'avoir si longuement, et avec cette exactitude dont nous n'espérons guère qu'on nous sache gré, raconté tout ce débat, et dépouillé en quelque sorte le dossier d'un fastidieux procès qui n'aurait pas d'autre conséquence. Mais ce n'est ici qu'une pause et non pas la fin ; nous voulons seulement que cette

pause soit marquée, parce qu'il y eut bientôt intérêt à la faire disparaître. Les remontrances avaient été portées le lundi de la semaine sainte. La relation n'en fut faite qu'après les vacances
22 avril. de Pâques, seize jours plus tard. La réponse de la reine, qui vint ensuite, était prévue. On n'avait donc pas eu d'occasion pour s'agiter. Le ministère eut la maladresse d'en créer une. Nous avons vu que le droit annuel, ou « la paulette, » était expiré à la fin de l'année précédente. Par un accident assez rare dans l'histoire de tous les peuples, cette levée d'argent était surtout agréable à ceux qui payaient. Moyennant une faible somme comptée chaque année au roi, les officiers prolongeaient au-delà de leur vie la propriété des charges dont ils étaient investis. Aussi avaient-ils fortement défendu, depuis plus de quarante ans et contre de nombreuses attaques, cette obligation de fournir deniers qu'ils regardaient avec raison comme le meilleur de leurs priviléges. Le renouvellement successif de cette espèce de marché ou de bail, stipulé toujours pour des termes assez courts, avait été constamment le moyen employé par le pouvoir pour affaiblir les résistances des compagnies et tenir en bride leur mauvaise humeur. Cette fois encore

on le montrait comme suspendu aux regards du parlement pour ne le livrer qu'à bon escient. En ce moment il arriva au conseil de la reine, trop rassuré par le facile triomphe qu'il venait de remporter, une idée funeste : c'était de tirer encore un profit pécuniaire de ce qui était pour lui un avantage politique. Il lui parut tout à fait raisonnable, quand on se récriait partout contre l'énormité des impôts, de s'adresser, pour obtenir un peu d'aide, au seul impôt qui s'acquittât volontiers. En accordant donc aux officiers des compagnies souveraines, comme on l'avait fait précédemment aux autres officiers de 13 mars.
finances et de justice, pour neuf années à partir de la présente, la conservation de la propriété de leurs charges en cas de décès, moyennant le droit annuel tel qu'il était précédemment fixé, il fut dit, par la déclaration du roi scellée à la 29 avril.
chancellerie, que « voulant retirer de ces officiers « quelque secours comme il avait été pratiqué « par le passé, » le roi retiendrait pendant quatre ans les gages qui leur étaient attribués sur les états des finances, ce qui leur vaudrait, pour ces quatre années, quittance de la somme à laquelle ils seraient tenus les cinq années suivantes. Le parlement était excepté de cette disposition, par le

motif assez remarquable et fort peu connu, que les gages ordinaires de ses membres étaient inférieurs aux droits qu'ils payaient annuellement, ceux-là étant pour chaque conseiller de 375 l. seulement et le droit annuel de 400 l. Il y avait pourtant faveur à leur égard en ce qu'on ne leur demandait rien de plus qu'autrefois. Quant aux maîtres des requêtes, ils étaient expressément exclus de la continuation du privilége attaché au droit annuel.

Il n'y avait certainement là rien de bien cruel, puisque « les gages » des officiers, comme on appelait le revenu fixe de leurs charges payé des deniers publics, était la moindre part de leurs profits. Mais c'était une grande maladresse que de blesser dans leur intérêt, dans leur orgueil, des compagnies dont on avait toujours besoin, même quand on pouvait ne pas les craindre. La grâce particulière accordée au parlement, si peu généreuse qu'elle fût réellement, était une distinction fâcheuse dont les autres officiers devaient être jaloux, dont ceux-ci pouvaient devenir honteux. Et, en effet, tous les intéressés
30 avril. commencèrent à s'émouvoir. Les gens du grand conseil, corps essentiellement pacifique et dont la juridiction ne semblait exister qu'au détri-

ment des autres compagnies, ceux de la cour des aides, à qui le parlement venait tout récemment encore de faire injure en voulant rendre inutile un édit qu'ils avaient vérifié, ceux de la chambre des comptes, qui n'avaient pas encore fait parler d'eux, se visitèrent entre eux par députés, en ayant soin de prendre des mesures pour ne pas avoir querelle sur le rang que leurs corps se contestaient l'un à l'autre, et résolurent de s'assurer le concours du parlement, « soit « par la considération de la fraternité, soit par « la crainte que pareil accident ne lui arrivât « quelque jour. » Comme ils comptaient d'ailleurs parmi ses membres « des parents et des « alliés, » comme les maîtres des requêtes, doublement atteints, et par l'édit qui augmentait le nombre de leurs charges, et par la dernière déclaration, y avaient entrée, la compagnie privilégiée consentit à faire cause commune avec les autres, et un arrêt rendu par toutes les chambres assemblées, « sur ce qui avait été dit tant par « les conseillers de la cour que par les députés « du grand conseil, de la chambre des comptes « et de la cour des aides, au sujet du retranche- « ment des gages et de la déclaration du roi « pour le payement du droit annuel, ordonna 13 mai.

« l'union et adjonction du parlement avec ces « trois compagnies ; à quelle fin deux conseil- « lers de chaque chambre seraient députés pour « conférer avec les députés d'icelles, pour ce fait « et rapporté être ordonné ce qu'il appartien- « drait : et cependant, suivant l'arrêt fait en « 1615, qu'aucun ne serait reçu aux offices qui « vaqueraient que du consentement des veuves « et héritiers. » La cause et le but de cette confédération étaient posés ici sans aucune possibilité d'équivoque. C'était bien pour l'intérêt particulier des officiers qu'on s'unissait, et le vieil arrêt dont on ordonnait l'exécution n'avait pas eu, en son temps, d'autre objet. Ce fut plus tard, et quand l'union des compagnies eut produit des résultats en ce moment inespérés, que les écrivains du parti du parlement retranchèrent habilement de leur récit tout ce qui avait rapport au droit annuel, afin de rattacher directement la jonction des compagnies à l'affaire des édits, en ce moment tout-à-fait épuisée. L'un d'eux même, l'auteur de « l'Histoire du temps, » poussé par un excès de zèle, en transcrivant dans son ouvrage l'arrêt d'union, supprima sans façon les deux lignes où il était question de gages et de droit annuel. Et ce qu'il y a de fort singulier,

c'est que cette omission, qui pouvait être alors de bonne guerre, s'est perpétuée jusqu'à nous dans tous les livres. Cependant, outre le « Jour« nal du parlement » qui se peut encore rencontrer, les Mémoires de l'avocat-général Talon contiennent toute la vérité de ces événements ; mais ils sont d'une lecture peu agréable, et on aime bien mieux s'en rapporter à ceux du cardinal de Retz. Or, il se trouve que ce cardinal, si soigneux d'écrire les choses où il a pris part, a tout simplement copié, en les abrégeant et sans leur prêter son style, les détails antérieurs à son entrée sur la scène politique, dans cette même « Histoire du « temps, » à dessein inexacte, adroitement faussaire.

Quel que fût cependant l'objet étroit de la jonction entre les quatre compagnies souveraines siégeant à Paris, il ne fallait qu'une intelligence ordinaire pour prévoir qu'elles ne s'y tiendraient pas longtemps enfermées. C'était d'ailleurs ce qu'on avait déjà vu (car il n'y a rien de si rare dans l'histoire qu'un fait nouveau), à la suite de ce même arrêt de 1615 dont le parlement réveillait le souvenir. Alors, en effet, il s'agissait aussi du droit annuel, où la compagnie voulait seulement se maintenir contre le vœu des états-généraux ;

mais à peine eut-elle formulé sa résistance sur ce point, qu'elle passa en quelques jours jusqu'à convoquer les princes, ducs, pairs et officiers de la couronne pour délibérer en parlement sur la réformation de l'état. On avait en ce moment pareille chose ou pis à craindre ; on résolut donc d'en ôter d'abord le prétexte. Une nouvelle dé-
16 mai. claration du roi supprima celle qui avait continué le droit annuel à des conditions dont les officiers ne voulaient pas, et par suite abolit le droit annuel lui-même avec le privilége qu'il leur assurait, tout cela, était-il dit avec un peu trop d'ironie, « pour leur donner de plus en plus des « marques d'affection. » Ce fut bien un autre chagrin pour ceux qui se trouvaient en même temps joués et dépouillés. Les plus ardents n'en
20 mai. provoquèrent pas moins l'exécution de l'arrêt d'union, quoique, d'après ses termes exprès et ce qui était advenu depuis, il n'y eût plus matière à délibérer, et demandèrent que l'on convoquât toutes les chambres pour nommer les députés à la conférence des quatre compagnies. La
23 mai. reine défendit l'assemblée par une lettre de cachet ; mais l'usage voulait qu'on s'assemblât pour lire la lettre, et le premier président ne put
25 mai. le refuser. La reine fit venir une députation du

parlement, renouvela ses défenses, et tança le premier président; le duc d'Orléans ajouta des paroles de menaces. Comme la reine avait interdit l'assemblée des chambres « même pour entendre « la relation de cette audience, » les conseillers des enquêtes restèrent un jour incertains de ce qu'ils avaient à faire; mais le lendemain ils re- 27 mai.
commencèrent à demander l'assemblée, et, ne pouvant l'obtenir de bon gré, ils envahirent la grand'chambre, interrompirent les plaidoyers, chassèrent les avocats, et occupèrent les siéges. C'était le cas ou jamais de sévir, puisqu'il y avait violence manifeste, et qu'on avait obtenu de force pour le jour suivant une convocation de toute la compagnie. Mais on n'y fit, à ce qu'il 28 mai.
paraît, qu'entendre la relation de la visite chez la reine, et remettre la délibération après les vacances de la Pentecôte. Cependant la reine avait agi plus rudement avec les trois autres compagnies, et, après leur avoir enjoint de ne donner aucune suite à leurs députations, sur ce qu'elle apprit qu'on lui avait désobéi, elle fit enlever et 29 mai.
conduire à Mézières deux conseillers du grand conseil. Les jeunes magistrats du parlement voulurent encore que la compagnie s'assemblât sur cet incident, et, faute de mieux, ils reçu-

rent séparément dans leurs chambres des enquêtes une députation des trois autres compagnies, ce qui amena une nouvelle rigueur, non pas contre eux, mais contre ceux qui les étaient allés chercher, quatre de ces derniers ayant été exilés en Lorraine. Sur ces entrefaites, il arriva un accident qui put passer au moins pour un mauvais présage contre la cour. Le duc de Beaufort, prisonnier depuis près de cinq ans dans le château de Vincennes, parvint à s'en échapper, et
31 mai. cette évasion promit dès lors aux mécontents un chef qualifié, comme il semblait qu'il en fallût toujours pour former ce qui s'appelait un parti.

Cependant le parlement prit fort patiemment ses vacances de la Pentecôte, et, à la rentrée,
4 juin. les conseillers des enquêtes allèrent encore s'établir dans la grand'chambre au moment où l'audience s'ouvrait; ils y revinrent le
5-6 juin. lendemain et le surlendemain passer le temps à empêcher qu'on ne jugeât, sans pouvoir amener leurs collègues plus anciens à délibérer. Cette mutinerie partielle pouvait être punie; elle ne le fut pas. La reine s'imagina en avoir raison avec des procédures. Elle fit préparer un arrêt du conseil d'en haut qui cassait l'arrêt d'union,

comme s'il en était besoin. Pourtant, avant de l'expédier, elle ordonna encore aux gens du roi de faire effort pour engager le parlement à se désister de cette mauvaise voie où il s'était engagé. Le parlement chercha des exemples pour prouver que cette voie n'était pas insolite, et délibéra tout à fait; car la présence des gens du roi avait enfin amené cette discussion qu'on
voulait empêcher. La reine alors lança son arrêt 10 juin.
qu'elle croyait souverain, et le remit aux gens du roi; ceux-ci le portèrent au parlement, mais
se laissèrent détourner de prendre des conclu- 12 juin.
sions, par le motif qu'on avait enfin trouvé ces exemples d'autrefois qui autorisaient l'union des compagnies. Ils allèrent aussitôt faire part de cette découverte à la reine qui, après avoir laissé le chancelier disserter longuement sur la différence des cas cités et de celui où l'on était,
renouvela ses ordres. Alors les gens du roi con- 13 juin.
clurent à ce qu'il fût fait des remontrances, et
le parlement « délibérant sur ce qui lui avait été 15 juin.
« dit de la part du roi, ensemble sur l'arrêt du « conseil, ordonna qu'en exécution de son « précédent arrêt, les trois compagnies souve- « raines seraient averties d'envoyer leurs dé- « putés le lendemain à deux heures en la salle

« de Saint-Louis, et que cependant toutes les « chambres demeureraient assemblées. »

Maintenant la désobéissance était formelle et déclarée. Quatre fois la reine avait commandé, et on n'en avait tenu aucun compte. Puis elle avait formulé sa volonté d'une manière authentique, et, tout en « visant, » ainsi qu'une simple pièce de procès, l'acte qu'elle avait fait dresser, on agissait comme s'il n'existait pas. Pendant tout ce démêlé, le peuple ne s'était pas remué. On n'avait vu nulle part ces irritations d'intérêts ou ces empressements de zèle qui encouragent la résistance au pouvoir et déconcertent son action. L'objet même du débat ne s'était pas agrandi. C'était toujours pour leur droit annuel que les compagnies voulaient joindre leurs forces. La possibilité d'employer cette jonction à des tentatives plus larges, plus hardies, ne s'était révélée encore que dans les appréhensions du gouvernement; jamais le parlement n'en avait seulement laissé paraître un désir dans ses manifestations publiques. Comme il n'y avait pas désormais de complaisance à espérer, et que l'autorité avait épuisé tous ses moyens pour se faire entendre, le temps était plus que venu d'agir, et, pour cela, on ne connaissait que les rigueurs

contre les personnes, ou l'interdiction partielle dans les compagnies. A ce moment, il semble que tout le conseil perdit la tête. Fatigué sans doute par tant de tracasseries sans résultat, par tant de pas sans progrès, il se trouva pris d'une sorte d'étourdissement, comme il arrive parfois au voyageur qui s'est égaré de sa route. Le premier mouvement fut pour la colère; c'était celui de la reine. Elle voulut voir l'arrêté du parlement, se le fit remettre par le procureur-général, et manda la compagnie au Palais-Royal, en lui enjoignant d'apporter la minute de sa décision. Le parlement se mit en chemin à pied, « avec le « bonnet carré, » les huissiers devant, mais sans le greffier ni « la feuille. » Il n'était pourtant point si rassuré que vingt de ses membres ne se fussent dispensés de cette visite dans la crainte d'être arrêtés. Le chancelier lui adressa, en présence de la reine, du duc d'Orléans, « et de « tout ce qu'il y avait de grands dans Paris, » des réprimandes sévères, qui se terminèrent par la lecture d'un nouvel arrêt du conseil en date de la veille, et fortement motivé, portant cassation du dernier arrêté du parlement, « au lieu « et place duquel il devait être inséré dans ses re- « gistres. » Après quoi la reine elle-même ajouta

16 juin.

que « si les séditieux persistaient, elle en ferait un « châtiment si exemplaire qu'il en serait mention « à la postérité. » Le jour même et le lendemain
17 juin. on s'assembla. Les gens du roi ayant été invités à donner leurs conclusions, l'orateur du parquet, qui semblait incliner vers l'obéissance, fut interrompu par des cris. La délibération commença dans les termes les plus violents, ou comme dit une relation amie, « avec des paroles qui avaient « quelque chose de l'ancienne Rome. » Ce fut alors, et sans qu'il soit possible d'apercevoir ce qui décida ce brusque changement, nul fait de menace, de violence, de rassemblement tumultueux, de clameur publique, n'ayant encore signalé l'adhésion de la multitude à la résistance des magistrats, que le conseil de la reine la ramena tout à coup de la colère à l'effroi. L'embarras de prendre une résolution était arrivé, dit-on, à tel point, qu'on appela le marquis de Châteauneuf pour lui demander avis. Celui-ci n'était nullement tenu d'en donner un qui fût bon, et ce peut bien être en effet le sien qu'on ait suivi. Comme le tour de la faiblesse était venu, cela semblait regarder le duc d'Orléans.
20 juin. Quelques présidents ayant invité la compagnie à surseoir sa délibération par le motif « qu'on

« avait des propositions à lui faire, » le prince assembla chez lui tous les chefs du corps, et leur offrit son intervention pour un accommodement. Mais les satisfactions qu'il avait à leur donner portaient exclusivement sur leur intérêt particulier, sur le seul objet dont on eût parlé publiquement jusqu'alors. Le parlement, voyant que les ministres avaient peur, se transporta subitement d'un zèle ardent pour le bien public. Quatre jours de délibération, où tout ce qu'on appelait « les désordres de l'état » fut passé en revue avec une extrême liberté, amenèrent ce résultat, 26 juin.
« qu'on remercierait le prince de son entremise,
« qu'on ferait entendre à la reine qu'il ne se
« passerait rien en la conférence des quatre
« compagnies contre le service du roi, et que
« cependant les chambres demeureraient assem-
« blées. » Tout le chemin, pour arriver de la simple question du droit annuel et des gages jusqu'aux plus ambitieuses pensées de réformation dans l'état, avait été franchi en ces quatre jours, pendant lesquels on laissait faire le parlement, la cour se taisait, et le conseil semblait résigné à la condition qu'on voudrait lui faire. Le parlement fit demander audience à la reine pour lui notifier son arrêt, et il l'obtint. Le pre-

27 juin. mier président prononça devant elle un discours fort sévère, dans lequel il assura que l'assemblée des députés « qui allait se faire » prouverait bientôt « la sincérité des actions de la compa- « gnie; » mais il ne dit pas un mot des sujets dont cette assemblée devait s'occuper. La reine fut obligée de supporter cette harangue, et fit
29 juin. attendre sa réponse deux jours. Au bout de ce temps elle la donna, plus humble qu'elle ne l'eût accordée sans doute à l'imminence d'un grand péril. Elle consentait à l'exécution de l'arrêt d'union et aux conférences des députés des quatre compagnies, en « souhaitant » seulement que cette assemblée se fît promptement et s'achevât dans la fin de la semaine (c'était le lundi qu'elle parlait). Dans le peu de mots dont elle accompagna cette décision, on voit percer pourtant le motif qui avait servi à la lui arracher, et l'espoir qu'elle voulait garder. On lui avait fait croire que, pour la récompenser de sa soumission, les réformateurs mystérieux de la chambre de Saint-Louis voudraient bien s'occuper du besoin le plus pressant, et fournir quelques fonds pour l'entretien des armées; car, depuis six semaines, personne n'avait voulu ni payer, ni prê-
30 juin. ter. Le parlement reçut avec orgueil ce consen-

tement qu'il n'avait pas même demandé, et le même jour trente-et-un députés du parlement, du grand conseil, de la chambre des comptes et de la cour des aides, prirent possession de la salle de Saint-Louis pour y délibérer de tout ce qui leur viendrait en tête. Quelle que fût, sur les suites possibles de cette installation, la pensée de ceux qui l'avaient conquise et du gouvernement qui la subissait, il est certain que la France venait de voir se former un corps politique, lequel étant sans fonction réglée, sans autorité définie et partant limitée, pouvait dès lors tout ce qu'il oserait.

LIVRE TROISIÈME.

CHAPITRE I.

Conclusion du traité des Provinces-Unies avec l'Espagne. — Les Espagnols reprennent la ville de Naples. — Le duc de Guise prisonnier. — Nouvelle expédition navale envoyée à Naples. — Campagne dans le Milanais. — Campagne d'Allemagne. — Progrès du maréchal de Turenne en Bavière. — Le maréchal de Schomberg remplace en Catalogne le cardinal de Sainte-Cécile. — Prise de Tortose. — Campagne de Flandre. — Prise d'Ypres. — Bataille de Lens. — Assemblée de la chambre de Saint-Louis. — Ses propositions. — Arrêt du parlement pour la révocation des intendants. — Disgrâce du surintendant d'Emery. — Déclarations du roi vérifiées. — Délibération au parlement contre les traitants. — Déclaration générale en lit de justice. — Le parlement délibère sur la déclaration. — Il consent à suspendre ses délibérations pendant onze jours. — Reprise des délibérations. Te Deum pour la victoire de Lens. — Arrestation de Broussel et de Blancménil. — Le coadjuteur de Paris. — Première journée de tumulte. — Seconde journée. — Insulte faite au chancelier. — Barricades. — Le parlement au Palais-Royal. — Retour de Broussel. — La tranquillité rétablie.

Tout l'intérêt du royaume n'était cependant pas renfermé dans la querelle entre l'autorité royale et les compagnies souveraines. Mais l'attention publique et les passions du moment se 1648.

portaient plus volontiers sur ce débat domestique, dont le théâtre était à Paris, dont les incidents se multipliaient chaque jour aux yeux de tous, que sur le lent progrès des négociations ou la marche lointaine des armées. Ce que nous avons raconté des affaires intérieures avait déjà occupé la moitié de l'année 1648, et ces six mois n'avaient pu être ailleurs sans événements. On y
30 janvier. avait en effet vu d'abord se terminer, par la signature formelle d'un traité, la défection des Provinces-Unies, depuis longtemps prévue, depuis un an déjà effectuée. La république, après avoir fait d'assez faibles efforts pour réconcilier son allié avec son ennemi, avait séparé complétement son intérêt unique des intérêts nombreux et divers que la France avait à défendre, et, le trouvant suffisamment établi dans les conditions que lui accordait l'Espagne, elle avait fait son accommodement à part, mêlant sa voix, pour se justifier, à celle du parti opposé qui accusait le cardinal Mazarin de ne pas vouloir la paix. Pendant ce temps aussi, le règne du duc de Guise et la durée de la république napolitaine avaient fini. Privé des secours de la France, sans argent et sans crédit, mal servi par ses amis, ou, ce qui revient au même, se défiant de leurs services,

écoutant les conseils de ceux qui le flattaient le plus, vivant presque isolé, dans sa splendeur ducale, au milieu d'un peuple que travaillaient sans cesse les instigations des Espagnols et ses propres soupçons, ayant en face de lui un rival humilié qu'il méprisait trop pour l'abattre tout à fait et que le désir de la vengeance avait rendu habile, entouré de partis divers qui se formaient à l'ombre de son pouvoir factice pour le renverser, le duc de Guise n'avait réellement à lui que sa bonne mine, la grâce de ses paroles et son indomptable courage. Il y joignit, trop facilement peut-être, un moyen de gouvernement qu'on apprend bien vite dans les révolutions, celui qui consiste à répandre du sang. Au moins pouvait-il encore tout excuser par d'heureux faits d'armes, et il fut battu. Un assaut général tenté 12 février.
contre les postes occupés par les Espagnols, et où fut blessé mortellement le sieur de Cérisante, manqua sur tous les points. Les Espagnols, de leur côté, avaient repris cette conduite sage et patiente qui partout avait si bien secondé leurs desseins, et dont ils s'étaient écartés une fois, lorsqu'ils voulurent engager le combat contre une révolte dans toute l'ardeur de son premier triomphe. Renfermés dans leurs châ-

teaux et dans quelques postes bien fortifiés de la ville, ils avaient vu la flotte de France se retirer, les divisions naître et se développer, le temps agir, l'enthousiasme s'éteindre, les mécontentements se répandre. Ils avaient encore en quelque sorte échelonné les satisfactions qu'ils croyaient pouvoir accorder aux Napolitains. Le vice-roi, sur lequel on avait eu soin de rassembler toutes
26 janvier. les haines, s'était retiré. Don Juan d'Autriche exerçait provisoirement les fonctions de cette charge jusqu'à l'arrivée du comte d'Ognate, qu'on était allé chercher à Rome et qui vint bientôt
1 mars. prendre possession de la vice-royauté. Ainsi d'un côté apparaissait, pour l'ancien gouvernement que regrettaient beaucoup de gens, un personnage tout neuf, pendant que le nouvel établissement, dont on était déjà fort las, se personnifiait dans un héros usé. De ce moment les choses allèrent vite : si bien qu'un jour, le duc de Guise étant sorti de Naples pour essayer de recouvrer
6 avril. l'île de Nisida, les Espagnols s'avancèrent en armes hors de leurs châteaux et de leurs quartiers vers les portes de la ville qui leur furent ouvertes, et s'y installèrent presque aussi tranquillement qu'une garnison occupe ses corps-de-garde à l'heure accoutumée. Aussitôt les troupes

qui accompagnaient le duc se débandèrent; il s'enfuit avec une poignée d'hommes à travers la campagne et fut pris par un parti de cavalerie ennemie, non toutefois sans avoir vaillamment combattu. Pour comble de disgrâce, quand ce malheur l'atteignait à Naples, il était déjà frappé de ridicule à Paris. Cette cruelle opinion du monde, qui tourne en moquerie contre un amant le déshonneur de la personne aimée, s'égayait sans pitié à ses dépens. La reine s'était vue obligée de faire enfermer dans un couvent plus sévère la jeune fille pour laquelle ce prince cherchait une couronne, et qui se montrait avide, (madame de Motteville dit « gloutonne, ») de moins nobles plaisirs. Le duc l'avait appris, et ses sentiments en cette occasion avaient été ceux du plus faible des hommes. Il s'était désolé du mauvais traitement fait à sa maîtresse. Il s'en était plaint à la reine, au cardinal Mazarin, comme « du plus sensible témoignage de haine qu'on « pût lui donner. » Il avait dit que, sans elle, sans l'assurance au moins de la savoir libre et contente, « ni la fortune, ni la grandeur, ni même « la vie, » ne pouvaient lui être précieuses, et l'on s'était beaucoup amusé à la cour de cette dolente fidélité pour une infidèle par trop enjouée. Quant

Janvier.

27 février.

à la participation de la France dans l'entreprise qu'il avait tentée, peu s'en était fallu qu'elle ne reparût tout exprès pour assister à ce fâcheux dénouement. Le cardinal Mazarin, lorsqu'il avait désespéré de faire accepter à l'Espagne ses conditions de paix, s'était ravisé d'un zèle tardif pour l'insurrection napolitaine. Il avait d'abord
7 février. autorisé le transport des blés français vers la côte de Naples. Puis une nouvelle expédition navale s'était préparée à Toulon pour y conduire avec des forces et des munitions, un envoyé du roi, le sieur du Plessis-Besançon gouverneur d'Auxonne, auquel plus tard on crut
30 mars. devoir, adjoindre le cardinal Grimaldi, maintenant tout à fait engagé au service de la France. L'escadre était prête sous le commandement du chevalier de Garnier; l'envoyé du roi y allait monter, et elle devait prendre en passant le car-
22 avril. dinal génois à Piombino, lorsqu'on apprit le brusque changement qui s'était opéré à Naples. Ce n'est pas s'arrêter à quelque chose d'insignifiant que de remarquer combien il fallait alors de temps pour qu'un événement, arrivé au pied du Pausilippe, fût connu à Paris; le cardinal
27 avril. Mazarin ne sut ce qui s'était passé à Naples qu'au bout de vingt-un jours. Les premières nouvelles

en avaient été répandues à Gand par un courrier espagnol, et c'était de là qu'elles étaient parvenues en France. A pareille distance, il n'y avait vraiment pas moyen de suivre les événements d'une révolution et d'y lier ses desseins.

Maintenant, s'il restait quelque chose à espérer du côté de Naples, c'était bien pour le compte du royaume. Le cardinal ne voulut pas laisser perdre les préparatifs de la nouvelle expédition, et il en remit le commandement au prince Thomas de Savoie, que sa naissance, son origine, son expérience militaire, avaient déjà plus d'une fois désigné comme le mieux fondé des compétiteurs au gouvernement du royaume de Naples, si les Espagnols s'en laissaient chasser. En ce moment, la guerre avec les Espagnols du Milanais semblait s'être portée à une autre extrémité de leurs possessions, dans la province de Crémone, où le nouvel allié de la France, le duc de Modène, avait occupé plusieurs villes, et le maréchal du Plessis-Praslin reçut ordre de mener toutes ses forces à l'armée de ce prince, laissant la défense du Piémont au marquis de Ville, en l'absence du prince Thomas. On avait donc cette année deux entreprises à conduire en Italie, une expédition navale avec un but

politique, et une campagne de terre sur un théâtre et dans la compagnie d'un allié qu'on essayait. La première commença par une sorte
Juin. de reconnaissance que firent vers la côte de Naples les galères de Toulon, où s'était embarqué le cardinal Grimaldi, et qui prirent à l'ennemi quelques convois de blé. Ensuite toute
Août. l'armée navale partit de Provence avec le prince Thomas et le duc de Richelieu, occupa l'île de Procida, essaya en vain de prendre Salerne, puis, abandonnant tout à fait le rivage toujours funeste de Naples, fit voile vers la Catalogne. Deux fois en trois mois l'étendard de la France s'était montré aux Napolitains sans exciter de mouvement parmi le peuple. Le roi très-chrétien se tenait donc pour dit que ce peuple ne voulait pas s'aider de ses armes, et dès-lors il croyait sa parole dégagée. La présence des vaisseaux français devant Naples n'y avait produit qu'un effet remarquable. Elle avait fourni l'occasion aux Espagnols de mettre à mort le dernier chef qui restât de l'insurrection, l'armurier Annese, dont ils s'étaient servis utilement pour rentrer dans la ville, et qu'ils firent exécuter alors comme coupable d'intelligence avec la France. Les choses parurent d'abord se passer plus heureuse-

ment vers le Milanais. Le maréchal du Plessis, s'étant joint au duc de Modène, força le marquis de Caracène, nouveau gouverneur de Milan, de lever le siége de Casal-Maggiore, où les meilleures troupes des alliés étaient renfermées. De là on s'avança contre un retranchement que l'ennemi avait eu le temps de former, dans une étendue de trois lieues, pour couvrir le pays et défendre Crémone. Il fut enlevé par une vive attaque où périt le second fils du maréchal; 30 juin.
après quoi le prince et le maréchal tentèrent vainement le siége de Pizzighitone, et celui de 22 juillet.
Crémone fut résolu. Le marquis de Ville vint du Piémont avec ses troupes pour concourir à cet important dessein, où il perdit la vie, et qui ne put réussir. Après deux mois et demi d'efforts inutiles, l'armée de France, de Savoie et de Mo- 9 octobre.
dène fut contrainte à se retirer. Le duc reprit ses quartiers à Casal-Maggiore, et le maréchal du Plessis rentra dans le Piémont, par les états de Gênes, avec les troupes que le marquis de Ville en avait amenées.

En Allemagne, il avait fallu se remettre en posture de guerre, depuis que le duc de Bavière avait rompu la neutralité. Pour cela le maréchal de Turenne s'était rapproché du Rhin, avait

passé ce fleuve, s'était tenu dans le pays de Darmstadt, et n'avait pris ses quartiers d'hiver
Janvier. en Lorraine qu'après avoir vu l'ennemi se retirer vers le Danube. A peine s'était-il un peu reposé qu'il reçut du général suédois l'invitation de venir le joindre pour marcher ensemble
8 février. contre les Impériaux et les Bavarois. Il se mit aussitôt en route vers le lieu où l'attendaient les
18 février. confédérés Suédois et Hessiens. La jonction opérée, toutes les forces unies passèrent le Mein à Aschaffenbourg, et s'avancèrent jusque près du Danube où l'ennemi était retranché sous le canon d'Ingoldstadt. Là on fut quelque temps incertain de ce qu'il y avait à faire, les Suédois voulant pénétrer vers la Bohême plus loin que les Français ne prétendaient aller, ce qui sépara les deux armées. Elles se réunirent bientôt pour attaquer l'ennemi qui, s'étant rallié auprès d'Ulm, se retirait sur Augsbourg. Les confédérés passèrent le Danube et atteignirent son arrière-garde à
17 mai. Zusmarshausen où ils la défirent complétement. Le général de l'empereur, Melander, qui avait quitté le service de Hesse, fut tué dans le combat. L'ennemi se retira ensuite successivement derrière le Lech, l'Iser et l'Inn, et les confédérés ne furent arrêtés que par la dernière de ces

rivières. Pendant ce temps, un nouveau corps de troupes impériales et bavaroises s'était formé à Passaw, et les confédérés se postèrent pour l'attendre sur le bord de l'Iser, près de Dingelfing. Malgré le voisinage des deux armées, elles ne s'abordèrent que par de faibles escarmouches. Mais les confédérés, maîtres de toute la Bavière, punirent par de cruels pillages l'infidélité que le duc avait commise, jusqu'à ce qu'une suspension d'armes, présage de la paix prochaine, vînt soulager ce pays en ramenant les Français dans la Souabe, et leurs alliés dans le pays de Octobre.
Nuremberg.

La Catalogne avait reçu un nouveau vice-roi, et celui-là n'était pas un homme de guerre. Le cardinal Mazarin avait confié cette charge à son frère, le cardinal de Sainte-Cécile, revenu de 18 janvier.
Rome en Provence au commencement de l'année, d'où il était allé prendre possession de 28 février.
sa vice-royauté à Barcelone. La pétulance qui, selon tous les mémoires du temps, était le principal trait de son caractère, n'avait pas, à ce qu'il paraît, d'autre effet chez lui que de se perdre en mouvements inutiles et en paroles inconsidérées. Car, sans qu'on rapporte aucun acte bon ou mauvais de sa courte administration dans cette

province, moins de quatre mois après y être arrivé, il était de retour à Paris, où « il disait
24 juin. « la messe dans le grand couvent des Jacobins. » Et, pour en finir tout à fait avec ce personnage insignifiant, nous ajouterons que, parti presque immédiatement pour Rome, où l'avait sans doute rappelé le projet qu'on lui attribue de reprendre pour son compte l'entreprise du duc de
31 août. Guise sur la ville de Naples, il y mourut bientôt de maladie. Pendant qu'il était encore en Cata-
Mai. logne, on avait songé à le remplacer, et son emploi avait été donné au maréchal de Schom-
5 juin. berg, qui trouva la place déjà quittée. Le maréchal, au lieu de s'opiniâtrer contre la fortune qui semblait refuser aux armes françaises la prise de Lerida, résolut d'attaquer une autre ville tenue par le roi d'Espagne, et tourna ses desseins contre
10 juin. Tortose. Il y mit aussitôt le siége, dont les Espagnols essayèrent de le détacher en menaçant la ville de Flix. Le maréchal sut se maintenir dans sa position et forcer l'ennemi à se retirer de la
24 juin. sienne. Après avoir délivré Flix, il pressa Tor-
13 juillet. tose, dont il se rendit maître, et fournit enfin à la France, après quatre ans de mauvaise fortune, l'occasion d'un Te Deum pour un succès venu de par-delà les Pyrénées.

Le commandement des armées en Flandre avait été réservé, et cette fois sans partage, au prince de Condé. Le duc d'Orléans ne s'éloignait plus de la cour, où sa principale occupation était d'obtenir la présentation du roi pour le cardinalat, au profit de son favori, l'abbé de la Rivière. Dès avant l'ouverture de la campagne, les Espagnols avaient fait une tentative contre Courtray; mais ils en avaient été vigoureusement repoussés par le comte de Paluau, gouverneur de la ville. Le plan du prince de Condé fut de joindre les conquêtes de la France sur la rivière de Lys à celles qu'on avait faites vers la mer, afin qu'elles pussent réciproquement se prêter appui. Pour cela, il fallait prendre la ville d'Ypres. Le maréchal de Rantzaw, qui gardait les places de la mer, et le comte de Paluau, gouverneur de Courtray, eurent ordre de se porter, chacun de leur côté, devant Ypres, où le prince de Condé mena l'armée principale, tirée de ses quartiers en Picardie et en Artois. La ville fut investie par toutes ces forces rassemblées. Mais, pendant qu'on l'assiégeait, les Espagnols, qui semblaient vouloir la défendre, se jetèrent tout à coup sur Courtray, laissé sans garnison et sans gouverneur, et s'en rendirent maîtres par un

7 février

13 mai.

18 mai.

29 mai. seul assaut. La prise d'Ypres, qui se rendit après
seize jours de résistance, compensa faiblement
cette perte, et on en donna le gouvernement
au comte de Paluau, pour témoigner qu'on ne
lui savait pas mauvais gré d'avoir risqué celui
qu'il avait en obéissant aux ordres de la cour.
Ensuite le maréchal de Rantzaw alla exécuter
15 juin. seul, avec des troupes choisies, une entreprise
qu'il avait imaginée contre Ostende, et il y fut
fort maltraité. Pendant ce temps, le prince de
Condé avait fait mine de menacer Dixmude, et,
quand le dessein du maréchal eut manqué, il se
26 juin. replia sur la frontière de Picardie, où l'ennemi
paraissait vouloir pénétrer. Il y resta plus d'un
mois à tenir les Espagnols en échec, et son loi-
19 juillet. sir y fut tel qu'il put venir, de son quartier-
général du Catelet, faire un tour à Paris. Après
ce long repos, les Espagnols changèrent de plan,
et regagnèrent le voisinage de la mer, où un
corps de leur armée avait commencé le siége de
Furnes. Le prince les y suivit, mais fut obligé
de s'arrêter auprès de Béthune, en apprenant
4 août. que Furnes s'était rendu. Alors l'ennemi ras-
sembla toutes ses forces, s'avança vers Estaires,
ville sur la Lys qui était restée en la possession
des Français, s'en empara, et vint assiéger Lens.

Le prince de Condé résolut de lui livrer bataille. Lens était déjà pris quand le prince découvrit 19 août. l'armée des Espagnols, placée dans un poste trop avantageux pour y être attaquée. Le jour suivant, 20 août. il fit un mouvement afin d'aller chercher, du côté de Béthune, un lieu meilleur à l'assiette de son camp. Les Espagnols ne lui laissèrent pas opérer tranquillement sa retraite. Le général Beck lança ses cavaliers sur l'arrière-garde des Français qu'il mit en déroute, et toute l'armée d'Espagne s'ébranla aussitôt pour profiter du désordre où paraissaient être les troupes du prince de Condé. Celui-ci, n'ayant plus le choix de son terrain et de son temps, prit l'un et l'autre comme ils étaient, fit faire volte-face à ses gens, et accepta la bataille avec toutes les conditions favorables que l'ennemi avait déjà gagnées. La fortune récompensa cette audace par une victoire complète. Le prince y fut brave comme toujours; mais, plus qu'ailleurs encore, il s'y montra grand capitaine. « Tout ce qu'il y avait à « faire, dit énergiquement le maréchal de Gra- « mont, se présentait à lui dans l'instant. » Ce maréchal lui-même prit à l'action une part honorable. L'ennemi avait perdu, outre un grand nombre de morts, cinq mille prisonniers, trente-

huit canons, tout son bagage et deux de ses généraux. Le reste avait fui, avec l'archiduc, jusqu'à Douay.

Les suites de cette brillante journée devaient, à ce qu'il semblait, se faire voir dans les Pays-Bas; elles se manifestèrent à Paris. Le prince de Condé n'en tira d'autre profit militaire que la
10 septembre. reprise de Furnes; l'autorité royale, en ce moment fort humiliée, crut y trouver son salut. Nous avons laissé les députés des quatre compagnies souveraines occupant les siéges de la chambre de Saint-Louis pour y tenir leurs conférences, sous la vue et la garde des corps de magistrature qui les avaient élus. Comme on avait toujours soigneusement évité de s'expliquer sur ce qu'on prétendait y faire, comme le caractère de cette réunion était différent selon qu'on en parlait tout haut devant la reine ou à l'oreille des particuliers, le gouvernement étant arrivé à n'y voir qu'un conseil officieux qui, tout au plus, pourrait perdre son temps en d'inutiles théories, le peuple, au contraire, s'étant habitué à fonder, sur une assemblée si longtemps contestée, de grandes espérances pour le soulagement de ses misères, il en résultait que l'œuvre qui allait en sortir avait pour tout le monde le mérite au

moins de l'imprévu. Il est fâcheux qu'aucun des trente-et-un députés, parmi lesquels il pouvait y avoir des gens d'esprit, ne nous ait laissé la relation de ce qui s'est passé dans l'intérieur du conclave législatif, et ne nous ait appris par quelle route on parvint aux premières propositions de réforme. Ce que nous savons, c'est que, 30 juin.
le jour même de son installation, et, après le temps nécessaire donné à une contestation sur les rangs entre les députés de deux compagnies, l'assemblée avait déjà rédigé trois articles qui changeaient tout l'ordre de l'administration et des finances. Elle demandait : 1° la révocation des intendants de justice dans les provinces, et de toutes autres commissions extraordinaires non vérifiées ès cours souveraines; 2° la résiliation des traités faits avec les financiers pour la levée des tailles, lesquelles seraient dorénavant imposées, assises et levées en la forme ancienne, avec diminution d'un quart au profit du peuple, ce qui était, disait-on, beaucoup moindre que le bénéfice attribué aux traitants; 3° l'établissement d'une chambre de justice pour juger des malversations commises dans le maniement des finances. Les jours suivants, elle continua encore à formuler des propositions, dans le même esprit

de redressement, sur toutes les parties du ménage public. Mais, renfermées dans la chambre de Saint-Louis, ces formules n'avaient d'autre caractère que celui de supplique, de projet, d'avis. Le parlement s'en empara aussitôt pour les convertir par ses délibérations en règlements et en lois. On vit alors ce qui pouvait résulter de ce seul pas fait dans une voie nouvelle et inconnue. L'assemblée des députés proposait, le parlement voulut ordonner. La rédaction de la chambre de Saint-Louis, portée sur-le-champ à la compagnie, toutes les chambres assemblées, y devenait le texte d'un débat et le sujet d'un vote qui formait arrêt. Ainsi fut décidée d'abord la révocation des intendants. L'établissement de ces fonctions, odieux au peuple, injurieux pour les officiers, n'avait pas eu lieu par une mesure générale. Il s'était fait et développé peu à peu dans les provinces où l'on avait cru avoir besoin d'une surveillance plus active, d'une autorité moins compliquée. C'était le premier essai d'un gouvernement régulier, exerçant par ses agents, dans les différentes parties du corps politique, le mouvement émané du centre, et y rapportant ses effets; mais il blessait des droits jusque-là consacrés, des juridictions acquises, et son action

4 juillet.

un peu brusque, comme tout ce qui obéit avec ensemble à une impulsion donnée, paraissait rude et tyrannique. Il datait alors de quinze ans, c'est-à-dire de la plus grande puissance du cardinal de Richelieu, et depuis onze ans ces commissaires existaient au nombre de trente-cinq, avec autorité sur la justice, sur la police et sur les finances. Dans cette dernière attribution, ils avaient charge de lever la taille, au préjudice de trois mille trésoriers de France ou élus, tous officiers, partant très-favorisés du parlement. La révocation de ces commissaires devait donc nécessairement amener un désordre dont il était fort douteux que le peuple fût soulagé, mais qui réintégrait dans leurs droits les vieilles juridictions du royaume. Le gouvernement, fort alarmé d'un pareil début, mais ne pouvant se dédire si tôt de l'attitude qu'il avait prise, employa encore le duc d'Orléans pour traiter sur ce point avec la compagnie. Le prince vint y prendre sa place, et l'avocat-général Talon fit valoir en sa 6 juillet.
présence, de la part de la reine, les motifs extrêmement raisonnables qui devaient engager le parlement à ne pas causer ce dérangement au milieu d'une campagne, quand toutes les ressources, organisées comme elles étaient, suffi-

saient à peine pour les besoins les plus pressants des armées. Le duc d'Orléans proposa une conférence chez lui, entre quelques-uns des magistrats et des personnes du conseil, « pour aviser « aux moyens de soulager le peuple sans amener « la ruine de l'état, » et demanda que la compagnie voulût bien surseoir à l'exécution de son arrêt. Après une assez forte contrariété d'avis qui sentait la défiance et l'obstination, on accepta la conférence, mais la surséance ne fut accordée que « mentalement, » et le parlement, qui se trouvait seul invité chez l'oncle du roi, ne manqua pas d'y conduire des membres des autres compagnies. Là, les députés trouvèrent, avec le
8 juillet. prince, le cardinal Mazarin et le chancelier. On discuta beaucoup sans pouvoir se rapprocher, et le conseil de la reine, voyant qu'il fallait faire quelque sacrifice pour obtenir un peu de complaisance, se résolut à payer ce qu'il n'était pourtant pas sûr d'obtenir, en abandonnant le plus compromis de ses serviteurs. Le surintendant d'Emery reçut l'ordre de se retirer « dans la
9 juillet. « plus éloignée de ses maisons, » et, comme un des reproches adressés à la cour était d'avoir investi de cette charge un homme de basse condition, on y nomma le maréchal de la Meilleraye,

en lui adjoignant, sous le titre de directeurs, deux anciens conseillers d'état, les sieurs d'Aligre et de Morangis. Ce n'était pas encore là le compte des compagnies qui auraient voulu porter à cette place le marquis de la Vieuville, renvoyé du même emploi en 1624 sans avoir laissé de regrets, mais rétabli dans la faveur publique par vingt-quatre ans passés hors de service. Le nouveau surintendant soumit à la conférence, et fit porter ensuite au parlement, une déclaration du roi pour la révocation un peu restreinte des intendants et pour la remise d'une partie de la taille; puis on lui présenta successivement, toujours en présence du duc d'Orléans, des lettres-patentes établissant une chambre de justice pour la recherche des malversations en finances, et un édit portant qu'à l'avenir il ne serait fait aucune imposition sur les sujets du roi, si ce n'est en vertu de déclarations bien et dûment vérifiées. Le parlement, qui avait déjà rendu arrêt sur les deux premiers chefs, ne consentit qu'avec peine à laisser le roi statuer en son lieu et place. Les plus avancés dans la résistance, et à leur tête le sieur de Broussel, voulaient qu'on s'en tînt à la décision de la compagnie; les plus modérés corrigeaient, modifiaient l'expression de la volonté royale. Enfin la majorité

11 juillet.

13 juillet.

14 juillet.

17 juillet. se réunit pour approuver une nouvelle rédaction qui lui fut soumise, et, comme on apprenait que le peuple des provinces, interprétant à sa façon ce qui se passait dans la compagnie, se croyait dispensé de payer aucun impôt, il fut résolu de vérifier ces deux déclarations en audience publique, pour que chacun sût à quoi s'en tenir sur les progrès de la réformation du royaume. La France
18 juillet. fut donc avertie, après dix-neuf jours d'attente, « 1° que le roi révoquait toutes les commissions « extraordinaires expédiées jusqu'alors, même « celles d'intendants de justice dans les généra- « lités du royaume, fors et excepté dans les pro- « vinces de Languedoc, Bourgogne, Provence, « Lyonnais, Picardie et Champagne, ès-quelles en- « core les intendants ne pourraient se mêler de « l'imposition et de la levée des deniers, ni faire « aucune fonction de la juridiction contentieuse, « mais seulement assister les gouverneurs dans « l'exécution de leurs pouvoirs ; que remise était « faite de tout ce qui restait dû sur la taille et « ses accessoires, jusque et y comprise l'année « 1646, d'un huitième pour 1648 et de pareille « portion pour les années à venir : 2° qu'il serait « incessamment établi une chambre de justice, « composée d'officiers des cours souveraines,

« pour procéder à la recherche des abus, mal-
« versations et dissipations commises aux finan-
« ces, sans qu'il pût être fait aucune composi-
« tion pour en arrêter les poursuites ni aucun
« don des confiscations à en provenir. » Le parlement ajoutait, par son arrêt de vérification, que les commissions des intendants dans les trois provinces de Lyonnais, Picardie et Champagne, qui étaient de sa juridiction, lui seraient apportées pour être vérifiées, et que la reine serait suppliée de remettre le quart de la taille au lieu du huitième.

Cela pouvait paraître dans le public un assez maigre succès; aussi ne le prenait-on que pour un à-compte. Car, pendant ces dix-neuf jours, la chambre de Saint-Louis n'avait pas cessé de produire des articles, et le parlement de les discuter. Ils étaient en ce moment au nombre de vingt-sept, suivant le « Journal du parlement, » qui nous semble le document le plus exact entre plusieurs assez différents l'un de l'autre. Les deux déclarations maintenant enregistrées répondaient aux trois premiers. L'édit sur les taxes non vérifiées, qu'on venait d'apporter au parlement, était encore une de ces propositions modifiée et adoucie. Tout le reste était matière à délibération

future, et, d'après l'exemple déjà donné, il fallait que le gouvernement se hâtât d'y pourvoir, s'il ne voulait être devancé par un arrêt. Parmi ces articles, il y en avait d'excellents pour assurer le bon emploi des deniers publics, la conservation du domaine et le paiement des dettes légitimes; mais il y régnait partout une singulière haine contre les traitants et partisans. Après avoir annulé tous les contrats faits avec eux, sans restitution de ce qu'ils avaient avancé, ce n'était pas encore assez d'interdire l'entrée des cours souveraines à leurs enfants et gendres, on voulait hypothéquer, aux créances que le roi ou les particuliers pourraient avoir à exercer sur eux, non seulement leurs biens, mais ceux donnés à leurs enfants, en mariage ou autrement, depuis qu'ils étaient entrés dans les affaires. L'intérêt particulier des compagnies souveraines, leurs priviléges et leur juridiction, y trouvaient aussi de nombreuses garanties. Ce que nous appelons « la « liberté individuelle » était protégé par une clause, portant qu'aucun sujet du roi ne pourrait être détenu plus de vingt-quatre heures sans être interrogé et rendu à son juge naturel. On y lisait encore plusieurs dispositions pour l'avantage du commerce et pour prévenir les dégâts causés

par les gens de guerre. La chambre de Saint-Louis parut alors se reposer, et le parlement continua son examen. Il était saisi d'une déclaration du roi, qui défendait d'établir aucun impôt autrement qu'en vertu d'édits dûment vérifiés. Par cette énonciation vague et générale, il était convenu qu'on entendait surtout les droits d'entrée à Paris. La déclaration ne stipulait que pour l'avenir, et ce n'était pas là ce que voulait le parlement. Il arrêta donc de révoquer, dès à présent, toutes impositions faites sans vérification, avec défenses d'en continuer la perception « sous peine de la vie, » et, pour celles qui auraient été vérifiées en la cour des aides ou en la chambre des comptes, il en permit la levée pendant deux ans, si tant la guerre durait, suivant le tableau qui serait dressé par ses commissaires. Puis, il se mit à examiner un article de la chambre de Saint-Louis, portant que les deniers des impôts seraient versés directement à l'épargne, sans qu'il en fût rien distrait pour le remboursement des avances faites au roi, ce qui était tout simplement faire banqueroute aux traitants; et là s'éleva une nouvelle prétention, celle d'obliger à s'abstenir de la délibération les membres même de la compagnie

20 juillet.

23 juillet.

qui avaient quelque lien de parenté avec les intéressés. Ceux qui la mirent en avant ne purent obtenir qu'elle fût autorisée par un vote ; mais,
24 juillet. le lendemain, « les enfants, gendres et autres « parents des financiers, qui étaient quarante « ou cinquante, » ne se trouvèrent pas à l'assemblée. Alors on alla aux opinions qui se partagèrent, les unes étant pour qu'on ajournât seulement le remboursement des prêts, les autres pour qu'on n'en payât rien, et même que l'on mît en jugement ceux qui avaient prêté. Le conseil de la reine trouva, et non peut-être sans raison, que les choses allaient trop vite et trop loin. Quelques jours de fête qui suivaient lui laissaient un peu de répit. Il le prolongea encore en fixant, pour la matinée où la délibération devait continuer, la célébration d'un Te Deum en l'honneur de la prise de Tortose, et cependant on s'occupa de dresser une déclaration, contenant tout ce qu'on pouvait accorder des propositions sorties de la chambre de Saint-Louis, afin d'en faire l'octroi solennel en lit de justice.
29 juillet. Le parlement fut en effet obligé d'aller entendre le Te Deum au lieu de délibérer sur les affaires de l'état, comme il en avait aisément pris l'habitude. Mais il avait des remontrances

toutes prêtes, qu'il s'était réservées sur la première déclaration, et par lesquelles il demandait la décharge du quart de la taille. Il fallut bien lui donner audience pour les présenter, ce qu'il fit, quoique les conseillers des enquêtes insistassent fort pour terminer la délibération commencée, avant ou après la visite au Palais-Royal. Le premier président refusa l'un et l'autre, alla trouver la reine, parla énergiquement pour obtenir la grâce que la misère du peuple sollicitait, et reçut pour réponse que le roi irait le lendemain au parlement faire connaître sa volonté.

30 juillet.

L'expérience qu'on allait tenter était une de celles qui ont presque toujours trompé les espérances des gouvernements en lutte avec l'esprit de réforme. Il s'agissait de savoir si en accordant, comme de son propre mouvement, la plus grande partie de ce qu'on lui demande, l'autorité peut obtenir en quelque sorte remise des prétentions exagérées qui veulent la contraindre, et gagner au moins un peu de reconnaissance. Il semble que, pour cela, tout dépende d'un certain moment fort difficile à déterminer, avant lequel on n'aperçoit pas la nécessité des concessions, après lequel on les fait sans mérite. La présence du

jeune roi dans cette occasion ajoutait, en faveur du ministère, quelque chance de réveiller l'affection du peuple et des compagnies. On en avait déjà fait l'essai deux jours auparavant, dans la solennité du Te Deum où le roi parut à cheval avec un brillant cortége, et il ne semble pas qu'il eût recueilli sur son passage de bien chaudes
31 juillet. acclamations. Cette fois, la vue du carrosse qui le conduisit au palais excita encore moins d'applaudissements. Pourtant le sujet de la séance royale avait été d'avance communiqué à tout le monde. On savait que le roi allait y porter des bienfaits, ou, comme disait la reine, « jeter « des roses à la tête du parlement ; » mais il y a des temps où les bienfaits offensent, où les roses même peuvent blesser. La déclaration lue devant le roi commençait par un préambule, dont la harangue du chancelier, « faite en termes peu « choisis, mais bien sensés, » n'était que le commentaire. On y rappelait que les rois de France, pour réparer les abus qui se glissaient insensiblement dans les états les plus parfaits, avaient eu toujours le soin de convoquer des assemblées, soit d'états, soit de notables, « aucun « corps ne pouvant, par la loi du royaume, être « établi pour prendre connaissance de l'admi-

« nistration de la monarchie qu'avec leur auto-
« rité et puissance ; » que ces assemblées avaient toujours présenté aux rois des cahiers de remontrances pour leur servir de matière à faire des lois et ordonnances, lesquelles étaient envoyées ensuite aux compagnies souveraines, « établies
« principalement pour autoriser la justice de
« leurs volontés et la faire recevoir par les
« peuples avec le respect et la vénération qui
« leur étaient dus. » Après avoir montré ainsi ce qui manquait dans les circonstances actuelles pour que les désordres du royaume fussent légitimement dénoncés, le roi ajoutait « qu'ayant
« été averti » de ceux qui existaient alors, il s'était hâté d'y pourvoir, par ses deux déclarations précédentes et par celle-ci, « en attendant
« que l'état de ses affaires lui permît de faire un
« règlement général sur la distribution de la
« justice et la disposition des finances. » Et, dans le fait, la déclaration reproduisait convenablement presque toutes les propositions utiles venues de cette assemblée extraordinaire qu'on ne nommait pas. On y rétablissait en son entier, suivant les ordonnances, les fonctions de la justice ; la remise du huitième des tailles était élevée au quart pour les années 1649 et suivantes ; au-

cunes impositions nouvelles ne pouvaient être établies qu'en vertu d'édits dûment vérifiés, et, en continuant celles qui se levaient actuellement, on supprimait ou diminuait les plus pesantes pour le peuple; les officiers dont on avait retranché les gages en recouvraient une partie; le paiement des assignations données aux prêteurs d'argent était indéfiniment ajourné; on assurait autant qu'il se pouvait le service des rentes; les deux édits qui avaient alarmé les propriétaires de Paris en 1645 et 1646 étaient révoqués, ainsi que la création de quelques offices subalternes, et l'accroissement du nombre des maîtres des requêtes. Pour connaître ce qui pouvait encore, après cela, rester à faire, le roi proclamait que son intention était d'assembler au plus tôt un conseil composé des princes, ducs, pairs, officiers de la couronne et principaux officiers des cours souveraines, à l'effet de dresser par leurs avis un bon règlement sur le fait de la justice et des finances, et cependant, « pour « grandes considérations importantes au bien « de son service, » il ordonnait que les députés des quatre compagnies cesseraient présentement de s'assembler, sans qu'à l'avenir il pût être fait aucune assemblée en la chambre de Saint-Louis,

si ce n'est lorsqu'elle serait ordonnée en parlement avec sa permission; et que les officiers de cette compagnie vaqueraient incessamment à rendre la justice dont l'exercice avait été trop longtemps interrompu.

La lecture publique de cette déclaration avait été précédée par quelques phrases assez faibles du premier président qui semblait dépenser toute son énergie en injures contre les financiers. Elle fut suivie d'un discours fort et habile de l'avocat-général Talon, où, parmi trop de comparaisons tirées des astres, on pouvait surtout remarquer des maximes hardies sur le caractère de la royauté. « Les rois, disait-il, bien qu'ils « soient de la race des dieux, sont pourtant « égaux aux enfants des hommes dans les prin- « cipes communs de la nature. Nous respirons « les mêmes éléments et sommes issus de même « mère. L'autorité nous distingue, et la diffé- « rence des conditions qui nous mesure mar- « que l'inégalité de nos emplois. La majesté « des souverains et l'autorité qu'ils possèdent « dépendent de la soumission de leurs sujets. « Les rois sont débiteurs de leur fortune et de « la grandeur de leur couronne aux diverses qua- « lités des hommes qui leur obéissent, dont les

« grands sont la moindre partie. Les fonctions « des magistrats, l'industrie des artisans, le soin « de ceux qui travaillent, la patience des soldats, « contribuent à l'établissement et à la conservation de la royauté. Sans les peuples, les états « ne subsisteraient pas et la monarchie ne serait « qu'une idée.... Il y a des lois publiques dans « les états, qui sont les fondements des monarchies, les pierres angulaires des royaumes, les « marques de l'alliance publique, qui témoignent « la soumission que les sujets doivent à leur souverain et la protection qui leur est due. » Ces vérités acquéraient certainement une grande importance et une large signification des circonstances où l'on se trouvait. Elles étaient passées de l'état de théorie vague à ce qu'on voulait en être l'application légitime. « Le parlement, suivant l'orateur, avait à présent la juridiction « politique attribuée autrefois aux grands du « royaume, aux princes et officiers de la couronne qui étaient à la suite de la cour. Nous « jouissons, poursuivait-il, de cette puissance « seconde que la prescription des temps autorise, « que les sujets souffrent avec patience et honorent avec respect. La contradiction des suffrages, la résistance respectueuse dont nous

« usons quelquefois dans les affaires publiques, ne « doivent pas être interprétées comme une mar- « que de désobéissance, mais plutôt comme les « effets nécessaires de la fonction de nos charges « et de l'intention de ceux qui ont établi les par- « lements, que les lois publiques de l'état auto- « risent, que le consentement des rois vos pré- « décesseurs a introduits et soufferts longues an- « nées, sous la bonne foi desquels votre Ma- « jesté règne heureusement. » L'avocat-général ayant conclu à l'enregistrement, le chancelier prit les avis pour la forme, comme il se faisait aux lits de justice, et cependant il entendit « une « voix, » suivant Talon, plusieurs voix, selon d'autres récits, lui répondre qu'il en serait délibéré le lendemain. Puis, l'arrêt prononcé, le roi parla bas au chancelier qui déclara, le plus haut qu'il put, que sa Majesté accordait aux quatre compagnies souveraines la continuation du droit annuel sans nouvelle condition.

Le jour suivant devait apprendre si ce coup d'état benin avait réussi. Dès le matin les conseillers des enquêtes envahissaient la grand'-chambre, et le premier président refusait la délibération. La dispute fut tumultueusement ajournée au surlendemain, parce qu'on était à la veille 1 août.

du dimanche, et cependant, la déclaration du roi, revêtue de l'enregistrement, se répandait imprimée dans le public; le rétablissement du droit annuel était scellé à la chancellerie; le gouvernement s'exécutait avec empressement et franchise. Mais, durant ce temps aussi, une critique impitoyable s'acharnait sur la déclaration royale qu'on trouvait captieuse, pleine de fourberie, qu'on appelait « une pilule bien dorée et un
3 août. « poison bien préparé. » Le lundi venu, tandis que le duc d'Orléans allait faire enregistrer la déclaration à la chambre des comptes et le prince de Conti à la cour des aides, les conseillers des enquêtes vinrent encore sommer le premier président de tenir l'assemblée des chambres. Ils ne purent l'obtenir pour cette fois; mais le lende-
4 août. main l'assemblée eut lieu, et le duc d'Orléans s'y rendit. La déclaration lue de nouveau « sur l'im« primé, » les opinions furent recueillies, et la plus goûtée fut celle du sieur de Broussel qui proposait de nommer des commissaires pour en examiner les articles, de faire cependant informer sur les malversations des finances, et de continuer la délibération sur les propositions de la chambre de Saint-Louis. Le prince combattit pendant deux jours contre ces avis, et enfin il pro-

posa lui-même une transaction, qui était que la compagnie nommât des commissaires pour rechercher sur quels points de la déclaration il y avait lieu à remontrances, qu'elle s'occupât aussi des articles proposés par la chambre de Saint-Louis pour la discipline de la compagnie et sur lesquels la déclaration n'avait pas statué, moyennant que la délibération en fût différée de quinze jours, pendant lesquels le parlement reprendrait ses audiences judiciaires. Il appuya cette proposition par la menace de se retirer et de laisser la décision du différend aux moyens d'autorité. Le parlement consentit avec peine à l'ajournement qui lui était demandé et en retrancha au moins quelques jours. Il arrêta donc que le roi serait remercié d'avoir rendu le droit annuel aux quatre compagnies souveraines de Paris, qu'on le supplierait de faire la même grâce aux autres et aux différents officiers sans en exiger aucun prêt, que quatre conseillers seraient commis afin d'examiner ensemble la déclaration du roi et les articles de la chambre de Saint-Louis, pour être délibéré sur leur rapport le 17 août, « incessamment, matin et soir, sans disconti« nuation ; » et le lendemain il se mit à juger les procès.

5 août.

6 août.

Le gouvernement avait gagné onze jours de trêve. C'était quelque chose si l'on avait un dessein pris, des intelligences préparées, ou bien un événement prêt à s'accomplir. Rien de tout cela ne parut, et le parlement se retrouva, le sur-
17 août. lendemain de l'Assomption, dans le même état et avec les mêmes dispositions où il était quand il avait consenti à reprendre ses fonctions de justice. Il se remit donc sans aucune peine à la besogne politique, examinant tout au long et par ordre les articles de la déclaration, les conférant à ceux proposés par les députés des quatre com-
18-19 août. pagnies, ordonnant des remontrances sur les uns, rendant arrêt sur les autres. Il venait de décider que la perception des droits d'entrée à Paris aurait lieu suivant son arrêt précédent qui voulait que le tableau en fût dressé par deux conseillers de la cour, et non suivant la déclaration royale qui réservait au conseil la confection du tarif, lorsque le duc d'Orléans vint encore s'interposer,
20 août. offrant une conférence dans son hôtel où le tarif pourrait être dressé. Cette proposition fut acceptée, et deux conseillers, dont l'un était le
21 août. sieur de Broussel, allèrent chez le prince où ils trouvèrent que les documents fournis ne leur suffisaient pas pour s'éclairer entièrement. Les

choses en étaient là, le parlement avait rendu un arrêt contraire à un article de la déclaration du roi, il avait arrêté de faire des remontrances sur quatre autres articles, c'est-à-dire, il n'en avait encore rien approuvé, et il semblait fort résolu à n'en approuver rien, lorsqu'un bruit favorable, qui fut bientôt une heureuse certitude, vint relever l'esprit abattu de la reine et de son conseil. Un homme arrivé d'Arras avait annoncé 22 août.
que le prince de Condé venait de livrer une grande bataille à quelques lieues de cette ville; on y avait entendu le canon toute une journée; puis le fracas avait cessé, et, comme il ne s'était pas présenté de fuyards, on pouvait assurer que le combat avait fini par une victoire. Bientôt le comte de Châtillon apporta lui-même, du champ de bataille de Lens, les détails de cette grande action. Toute la cour fut en joie, et le jeune roi, selon madame de Motteville, s'écria que « le « parlement allait être bien fâché. » Ce qui est certain, c'est que, le jour même où cette nouvelle arriva, le parlement avait fait l'acte le plus violent dont il se fût encore avisé, en ordonnant qu'il serait informé nominativement contre trois personnes accusées d'avoir prêté de l'argent au roi sur les retenues qu'on faisait aux officiers.

23-24-25. Le hasard voulut qu'une série de fêtes suivît cette délibération, de sorte que le parlement n'eut aucune occasion de s'assembler pendant trois jours, et que le conseil eut tout le temps de faire ses préparatifs. Il indiqua pour le quatrième jour un Te Deum, dont la célébration 26 août. autorisait un déploiement pompeux de force armée. Le parlement y fut invité selon l'usage, et s'y rendit sans avoir repris sa délibération, encore bien que plusieurs conseillers des enquêtes l'eussent demandé. La cérémonie terminée, les troupes, au lieu de rentrer dans leurs quartiers, restèrent aux postes qu'elles occupaient, et, quand on sut que les conseillers étaient retournés chez eux, le lieutenant des gardes de la reine se présenta au logis du sieur de Broussel, situé rue Saint-Landry près Notre-Dame, et le fit monter dans un carrosse ; un autre officier en fit autant au président des enquêtes Potier de Blancmenil ; le président Charton, menacé de pareil traitement, trouva moyen de s'esquiver ; en même temps trois lettres de cachet furent remises aux conseillers Lainé, Benoît et Loisel pour les exiler en divers lieux. Cependant les voisins du sieur de Broussel s'étaient mis à suivre le carrosse qui l'emportait

en vociférant contre les gardes. La voiture s'étant brisée près du Palais, un renfort de soldats fit reculer la foule, et un autre carrosse le reçut pour le mener à Saint-Germain-en-Laye, tandis que l'on conduisait le président de Blancménil à Vincennes. Ceux que les soldats avaient repoussés se répandirent alors avec de grands cris dans le quartier populeux de la Cité où le nom du vieux Broussel était depuis longtemps en vénération. Les portefaix et les mariniers y accoururent. On tendit les chaînes, on ferma les boutiques, on jeta des pierres aux soldats qui occupaient encore le chemin par lequel le roi s'était retiré ; les fenêtres se garnirent de gens armés de projectiles. Le maréchal de la Meilleraye s'avança jusqu'au Pont-Neuf à la tête des gardes, pour essayer de repousser cette multitude, déjà maîtresse de l'île entière et prête à déborder par toutes ses issues. A ce moment parut un nouveau personnage qu'on n'avait pas encore vu hors des saints exercices de sa profession, et que les pauvres connaissaient surtout depuis quelque temps par ses abondantes charités. Le coadjuteur de Paris, sortant à pied de l'archevêché avec son rochet et son camail, traversa les flots du peuple, alla joindre le ma-

réchal de la Meilleraye sur le Pout-Neuf, se fit conduire par lui au Palais-Royal, et aborda la reine qui avait quelque raison de douter s'il lui apportait des conditions ou du secours.

Ici se rencontre un singulier embarras pour l'historien qui ne croit pas avoir rempli sa tâche en cousant ensemble des lambeaux de mémoires, qui prend toute la peine nécessaire pour se faire à lui-même une représentation exacte des faits avant de les transcrire, et qui compose, avec les documents et les témoignages contemporains, éclaircis, modifiés, redressés l'un par l'autre, un récit tout à fait sien, rempli uniquement de ce qu'il croit la vérité. Il voit en face de lui la narration la plus animée, la plus spirituelle, que jamais la plume d'un homme ait tracée; elle vient d'un des principaux acteurs de ces événements, elle est dans le souvenir de tous ceux qui lisent. Ce serait déjà beaucoup que d'avoir à lutter, en racontant les mêmes choses, contre cette pensée si prompte et si brillante, contre ce style si vif, si hardi, si heureux dans ses irrégularités, qui prêtent tant de charme aux Mémoires du cardinal de Retz. Mais ce n'est là encore que le moindre inconvénient de la juste préférence acquise à ce séduisant ouvrage. Le plus grand est

que beaucoup de circonstances qu'on y trouve complaisamment dessinées, pour lesquelles l'auteur des Mémoires a, non pas épuisé, mais prodigué ses traits les plus éclatants, où il a jeté à pleine main de piquants détails et des réflexions souvent profondes, sont, dans la réalité, tout à fait hors de proportion avec l'effet qu'il en a tiré. Non pas certes que le cardinal ait voulu mentir afin de rendre plus honnête, plus légitime, la cause où il s'était engagé; son esprit hautain et moqueur était bien au-dessus de ces mesquines tromperies. Mais il est évident, pour qui veut consulter sur les mêmes faits les autres hommes de son temps, que la préoccupation constante de sa propre importance, le désir de rattacher toutes choses à un centre qui fût toujours lui-même, et surtout la liberté où le mettaient tant d'années écoulées, tant de témoins perdus depuis l'époque qui renfermait tout son orgueil, que ces divers motifs ensemble ont contribué à rendre ses récits démesurément personnels, et à leur ôter parfois toute concordance avec les événements comme ils se sont passés. Il faudra donc que nos lecteurs s'habituent à ne pas revoir ici tout ce qu'ils ont appris du cardinal de Retz, et à trouver son rôle un

peu amoindri sur une scène où il ne doit tenir que sa place.

Le coadjuteur était arrivé chez la reine, accompagné par les cris du peuple qui le chargeaient de redemander les prisonniers. On peut s'en rapporter à lui du soin de peindre en ridicule toutes les figures qui s'y trouvaient rassemblées, et la comédie en effet n'a jamais fait voir rien de plus plaisant. Le prélat fut d'abord assez mal reçu et presque bafoué. Puis, la peur venant à se communiquer par la vue du lieutenant-civil pâle et tremblant, on l'envoya, en compagnie du maréchal de la Meilleraye, pour haranguer la foule et la faire rentrer dans le devoir. C'est à ce point de son récit que l'imagination de l'écrivain des Mémoires devient trop pétulante et trop féconde pour qu'il soit possible de le suivre. On ne saurait être plus dramatique qu'il ne l'est en racontant ses efforts, ses périls, son sang-froid, sa vie miraculeusement sauvée par une espièglerie sublime, la multitude armée s'apaisant à sa voix, son retour triomphant au Palais-Royal avec quarante mille hommes sans armes, le mauvais accueil qu'on lui fit, les risées dont il fut l'objet après son départ, et enfin sa résolution prise de renouveler à son

profit le mouvement populaire qu'on l'accusait d'avoir fomenté. Mais tout cela est singulièrement réduit par ces témoignages moins apprêtés, moins éloquents, moins intéressés surtout, où nous avons coutume de chercher le vrai. Dans le fait, la sortie simultanée du coadjuteur et du maréchal de la Meilleraye laissa le premier peu aperçu. Le second s'avança l'épée haute vers la foule, fut mal compris, reçut des pierres, et tua d'un coup de pistolet un crocheteur chargé de son faix. Suivant Guy Joly, le coadjuteur se serait seulement empressé de confesser le mourant. « L'Histoire du temps, » ainsi que les mémoires de Talon, ne le nomment pas même dans toute cette journée. Le « Journal du parlement » se contente de rapporter « qu'il se rendit au « Palais-Royal pour supplier la reine de rendre « les prisonniers, et qu'en ayant été refusé, « comme il n'avait pas de bonne parole à don- « ner au peuple, il retourna chez lui par un « autre chemin qu'il n'était venu. » Madame de Motteville, comme le cardinal, raconte qu'il entra une seconde fois au Palais-Royal après son inutile tentative pour apaiser la sédition, et qu'il fut assez sèchement éconduit. Au milieu de toutes ces contradictions sur les faits, celui qui

parle de soi avec assurance, qui ramène à soi tous les incidents, qui les enchaîne et les déduit dans un ordre dont il dispose, obtient facilement créance chez les historiens peu soucieux de l'exactitude. Pour nous qui procédons autrement, nous terminerons les événements avérés de ce jour en disant que le maréchal de la Meilleraye, voyant toutes les rues encombrées par la multitude et n'ayant pu la repousser, replia toutes ses troupes autour du Palais-Royal sans rien tenter de plus; que le peuple, demeuré maître de la Cité, de la rue Saint-Denis, du quartier des Halles et de la rue Saint-Honoré, y passa le temps à crier, à briser des vitres, jusqu'à ce que, l'heure du souper étant venue, chacun se retira dans ses maisons, de sorte que la nuit se passa dans le plus grand calme, « sans émo- « tion et sans trouble, » si ce n'est au fond de l'archevêché, où le cardinal de Retz assure qu'il conspirait pour se rendre maître de Paris le lendemain.

27 août. Le matin venu, le parlement s'assembla de bonne heure dans la grand'chambre, et deux membres de la compagnie, neveux du conseiller de Broussel, lui portèrent plainte sur l'enlèvement de ce magistrat. Les gens du roi, appelés pour

donner leurs conclusions, requirent que la reine fût suppliée de rendre la liberté aux prisonniers ou exilés, et que cependant la cour demeurât assemblée pour prendre les mesures que demanderaient les circonstances. Et en effet, chacun avait pu voir sur son chemin des dispositions menaçantes. Le Palais-Royal s'était entouré de soldats. Les bourgeois, soit, comme le veut le cardinal de Retz, en vertu de ses instructions, soit de leur propre mouvement et par cette communication rapide que le même instinct répand dans les masses, sortaient en alarme de leurs logis pour remplir les rues et les places. Quelques-uns d'entre eux avaient déjà des armes dont ils ne savaient peut-être pas encore bien l'emploi, l'ordre ayant été donné de la part de la reine aux colonels et capitaines des quartiers de tenir prêtes leurs compagnies toujours enrôlées, de sorte qu'ils obéissaient en s'assemblant. Déjà la foule obstruait les ponts où elle avait tendu les chaînes pour sa sûreté. Tout ce monde attendait qu'il parût quelque chose, et l'on n'avait encore vu que les magistrats se rendant chacun de leur côté au Palais, lorsqu'un carrosse entouré de gens à cheval se présenta pour traverser le Pont-Neuf. C'était le chan-

celier, qui allait au parlement porter l'injonction de cesser les assemblées, et qui fut obligé de mettre pied à terre. La foule le suivit avec de grandes huées dans toute la longueur du pont, et lui ayant fermé le quai des Orfévres, le pressa fortement quand il fut arrivé sur celui des Augustins. Alors on passa de l'insulte à la violence ; son escorte fut assaillie, et il fut obligé lui-même de chercher asile dans l'hôtel d'O, près le pont Saint-Michel. Bientôt les portes de cette maison furent enfoncées ; des furieux la parcoururent tout entière sans découvrir celui qu'ils cherchaient, et qui, enfermé dans un cabinet obscur avec l'évêque de Meaux son frère, et la duchesse de Sully sa fille, se préparait pieusement à la mort. Enfin le maréchal de la Meilleraye, à la tête d'une compagnie des gardes et de quelques cavaliers, se fit jour jusqu'à lui, et le ramena au Palais-Royal, poursuivi par une grêle de pierres. Le parlement fut aussitôt averti du danger que courait le chef de la justice, « et n'en « fit aucun état. » Cependant tous les quartiers de la ville s'étaient émus. Rien n'échauffe la sédition comme le récit d'une violence consommée. A la nouvelle que le chancelier avait été attaqué, qu'il s'était enfui, qu'il était pris

ou tué, partout on s'arme, on se forme en troupe, on élève des barricades avec des tonneaux remplis de sable et enchaînés l'un à l'autre ; les fenêtres se garnissent de pierres et de pavés ; chaque rue a son rempart, ses créneaux, sa garnison ; les chefs s'improvisent en grand nombre, et trouvent aussitôt des milliers de bras pour obéir. En quelques heures, la ville entière offre le formidable aspect d'un camp retranché vers toutes ses avenues, dans tous ses détours, et gardé par une armée innombrable. Au centre siégeait le parlement ; à l'une des extrémités se tenait comme une forteresse ennemie, le Palais-Royal défendu par ses barrières, environné de ses gardes, s'appuyant sur le Louvre et les Tuileries. Suivant tous les témoignages, deux ou trois heures avaient suffi pour faire passer Paris, du calme profond où l'aurore l'avait trouvé, à cet état qui avait déjà tout le caractère d'une victoire. Alors le parlement, ayant amplement délibéré, sortit majestueusement du Palais « en « corps de cour avec robes et bonnets, les huis- « siers en tête, » pour aller trouver la reine, suivant l'arrêt qu'il venait de rendre et dans lequel il s'était bien gardé de rien ordonner sur le

fait de la sédition. Il traversa ainsi les rangs armés et les barricades, au milieu des acclamations les plus flatteuses, mêlées de plusieurs décharges de mousquets, mais dans lesquelles se faisait entendre surtout le nom bien aimé du héros populaire, celui de Broussel. Il était alors environ dix heures et demie.

Arrivés au Palais-Royal, les magistrats furent presque aussitôt introduits auprès de la reine, qu'ils trouvèrent dans une attitude noble et fière. Le premier président voulut lui faire connaître le péril, et lui demanda la liberté des prisonniers comme l'unique moyen d'en sortir. Elle répondit avec fermeté qu'elle avait pris une résolution juste, qu'elle n'en changerait pas ; qu'autrefois, ni le parlement, ni le peuple, ne s'étaient soulevés pour l'emprisonnement d'un premier prince du sang, qu'il serait étrange qu'elle ne pût pas faire arrêter un conseiller qui l'avait offensé ; que le parlement pouvait calmer l'agitation publique; que, s'il ne le faisait pas, tous ceux qui étaient devant elle en répondraient sur leurs têtes au roi son fils. Le premier président insista, montra le danger pressant, la sédition

portée au point de ne pouvoir plus être désarmée, ni par force, ni par prières. La reine renouvela son refus et passa dans une autre chambre. Il y eut ensuite quelques pourparlers entre les magistrats et les personnes que la reine avait laissées en sortant, par suite desquels on alla lui arracher la promesse de rétablir chacun dans sa charge, si le parlement voulait cesser ses assemblées jusqu'à la fin de l'année judiciaire, qui n'avait plus que quelques jours, et prendre ses vacances comme à l'ordinaire. Pour cela il fallait délibérer, et les plus scrupuleux ne croyaient pas pouvoir rendre arrêt ailleurs qu'à la grand'chambre. Le parlement sortit donc pour regagner le lieu de ses séances. Mais à peine avait-il fait un peu de chemin et franchi une barricade, que le peuple, ne voyant pas le sieur de Broussel, se crut trahi et refusa d'ouvrir le passage. Bientôt, perdant tout respect, quelques furieux s'en prirent aux magistrats eux-mêmes, et surtout au premier président qu'ils menacèrent de leurs armes, en lui enjoignant de retourner au Palais-Royal et de ne reparaître « qu'avec Broussel libre, ou le cardinal Mazarin « et le chancelier pour otages. » Le premier pré-

sident conserva toute sa dignité, mais il obéit à la force, pendant qu'une vingtaine de présidents et conseillers s'esquivaient dans la foule, et, jetant leurs habits, gagnaient prudemment le large. Diminué de ce nombre, le parlement revint au Palais-Royal, où on s'occupa d'abord de lui donner à manger; après quoi il délibéra dans la grande galerie du palais, sous la présidence du chancelier sans costume, le duc d'Orléans, le duc d'Elbeuf et le duc de Retz tenant leurs places de pairs. Son arrêt fut que, de là aux vacances, la compagnie s'occuperait seulement du paiement des rentes de l'hôtel-de-ville et de la confection du tarif pour les droits d'entrée, ajournant ainsi tacitement toute autre discussion à la rentrée prochaine. La reine se contenta de cette transaction, et délivra des lettres de cachet pour le retour des deux prisonniers, du fugitif et des trois exilés. On fit partir aussitôt deux exempts et deux carrosses pour aller, avec deux membres du parlement, chercher à Saint-Germain et à Vincennes le conseiller de Broussel et le président de Blancménil. Les magistrats se précipitèrent hors du Palais-Royal, à la suite des deux voitures, pour obtenir la permission de rentrer chez eux, le premier président mon-

trant d'ailleurs les lettres de rappel des quatre autres membres de la compagnie. On était arrivé ainsi jusqu'à sept heures du soir, et le peuple, ne se fiant pas autrement à l'exécution de toutes ces promesses, passa la nuit sur ses barricades.

Le jour suivant, comme le parlement était déjà réuni dans la grand'chambre, le président de Blancménil, rentré dans Paris dès la veille, y vint prendre sa place. Mais il fallait au peuple la vue du sieur de Broussel pour qu'il consentît à quitter ses armes et ses postes. Le parlement, sur le rapport du prévôt des marchands et le réquisitoire des gens du roi, consentit à donner des ordres pour faire venir à Paris le lendemain, jour de grand marché, les approvisionnements nécessaires; mais il n'osa pas ordonner qu'on déposât les armes. Et de fait, la ville restait occupée comme la veille, sans qu'on eût la moindre protection contre un de ces transports qui peuvent saisir tout à coup une multitude et la pousser aux derniers excès, lorsqu'enfin on vit paraître, à l'entrée du faubourg, un carrosse du roi attelé de six chevaux où était l'illustre vieillard. Aussitôt cent mille coups de mousquets saluent son arrivée et jettent quelque épouvante

dans la compagnie rassemblée. Les chaînes tombent, les barricades sont renversées, le sol s'aplanit, les cloches s'agitent au faîte de toutes les églises ; on le conduit en triomphe dans sa maison, d'où il est obligé de se montrer au peuple de la Grève qui ne l'avait pas vu ; le parlement l'envoie chercher afin de le montrer aussi, pour sa propre sûreté, du côté où il siégeait. On le trouve dans l'église de Notre-Dame, agenouillé devant un autel. Une escorte de bourgeois armés l'accompagne jusque dans la grand'chambre, et alors seulement, fortifié de ce vote tout-puissant, le parlement croit pouvoir reprendre le ton de l'autorité, en commandant « que « chacun rouvre ses boutiques et retourne à ses « exercices ordinaires ; que les chaînes soient « abaissées et les barricades défaites, avec dé- « fenses à tous vagabonds et gens sans aveu de « porter aucunes armes, et de s'assembler sous « peine de punition. » A midi, il ne restait plus aucune trace matérielle du désordre. Le soir seulement, il y eut un nouveau tumulte dans le faubourg Saint-Antoine, à cause d'une charrette de poudre qu'on avait vue sortir de la Bastille, et qui fut enlevée par le peuple ; mais la certitude où l'on fut bientôt que la reine

avait renvoyé toutes les compagnies des gardes dans leurs quartiers, apaisa durant la nuit ce dernier accès de défiance, et le soleil du lendemain se leva sur une population rendue à ses paisibles habitudes.

CHAPITRE II.

Résultat des barricades. — Le cardinal Mazarin retarde l'arrivée du prince de Condé. — Le parlement continue ses assemblées. — La cour quitte Paris pour se rendre à Ruel. — Arrestation du comte de Chavigny. — Arrivée du prince de Condé. — Le cardinal dénoncé au parlement. — Préparatifs d'une nouvelle rupture.— Conférences ouvertes à Saint-Germain. — Le parlement est chargé de dresser une déclaration. — La reine l'accepte tout entière. — Publication de cette déclaration. — Le parlement prend ses vacances. — Le comte de Chavigny mis en liberté. — Le maréchal de la Mothe sort de prison. — Le duc d'Orléans se brouille avec la reine — Nom donné au parti des mécontents.

—

Les trois journées des barricades (26, 27 et 1648.
28 août) étaient sans doute un événement fâcheux pour l'autorité royale; elle avait voulu agir violemment par surprise, et une résistance

ouverte, forte, unanime, devenue en quelques instants menaçante et agressive, avait arraché publiquement de ses mains sa chétive capture. Au milieu de l'agitation causée par cet attentat impuissant, le mécontentement populaire avait certainement fait de grands pas. Il était parvenu jusqu'à des manifestations offensantes contre la personne de la reine, contre son ministre; il avait proclamé dans la rue des principes tout-à-fait séditieux, des désirs complétement hostiles. Cependant il était certain aussi que si la volonté du souverain avait été empêchée, si sa puissance avait été vaincue, personne du moins n'avait pu profiter de cette défaite pour établir son commandement sur la force immense qui venait de se révéler. Aucun chef n'avait paru, aucun nom n'avait rallié les masses; le parlement lui-même s'était compromis. Le premier président avait bien pu déployer le plus noble courage; mais c'était une insulte du peuple qui lui en avait fourni l'occasion, et l'auteur de cette insulte était parmi les vainqueurs. Ce magistrat d'ailleurs était bien loin d'avoir alors la grande réputation avec laquelle son nom est arrivé jusqu'à nous. Après avoir encouru pendant quelques jours, en 1631, dans ses fonctions de procureur-général, la co-

lère du cardinal de Richelieu, il était devenu aussi soumis que personne à ses volontés, et c'était cette extrême docilité, éprouvée depuis dix ans, qui lui avait procuré, en 1641, la charge de premier président. Maintenant il était, dit Talon, « sans honneur dans sa compagnie et sans « estime au Palais-Royal. » Il fallait à ce caractère la présence du danger pour atteindre toute sa hauteur. Mais les occasions périlleuses sont rares dans tous les temps, et la conduite sert plus à fonder le crédit d'un homme parmi ses contemporains que ne le peuvent faire les preuves accidentelles de la plus éclatante vertu. Il y avait bien un homme qui, suivant les mémoires qu'il nous a laissés, avait tout conduit, tout ordonné; mais son rôle s'était borné, d'après lui-même, à donner le mot qui devait faire mouvoir la révolte, et il avait eu la modestie de n'en pas réclamer la gloire. Depuis son inutile démarche auprès de la reine et ses malheureux efforts pour dissiper les attroupements, le coadjuteur était resté enfermé dans son archevêché, « faisant le « malade, » comme dit Guy Joly, et refusant sous ce prétexte de retourner au Palais-Royal. Le peuple ignorait absolument tout ce que l'archevêque de Corinthe avait fait pour lui, et nul,

hors ce prélat, n'avait entendu les cris de « vive « le coadjuteur. » Celui dont le nom avait partout et très distinctement retenti, l'homme qui pouvait se dire en toute vérité, « maître de Paris, » et qui ne le disait pas, était un vieillard plus que septuagénaire, de mœurs simples et retirées, modeste dans ses besoins, ne sachant rien du manége politique, tout aussi fier qu'un autre de la popularité qui lui était venue, mais incapable d'en tirer parti. De son côté, la reine n'avait perdu personne. Le duc d'Orléans s'était toujours tenu auprès d'elle. Si l'on avait injurié au dehors le cardinal Mazarin, du moins aucune parole autorisée ne l'avait incriminé nommément; sa personne était demeurée hors d'atteinte, à l'abri de la dignité royale. Le chancelier seul restait avili, et le maréchal de la Meilleraye odieux. Les gens de guerre s'étaient montrés fidèles, les gens de cour zélés jusqu'à la fanfaronade. A courte distance de Paris, on avait une armée victorieuse, dont le jeune chef offrait « de « venir servir la reine en tout ce qu'elle ordon« nerait. » La position n'était donc pas désespérée, et beaucoup d'adresse, avec un peu de fermeté, pouvait en réparer le dommage. Le cardinal Mazarin commença par une faute qui

indiquait une étrange petitesse d'esprit. Au lieu d'appeler en ce moment le prince de Condé, qui n'avait eu aucune part dans les derniers événements, dont la présence eût en quelque sorte renouvelé l'aspect de cette cour vaincue, qui serait arrivé du champ de bataille de Lens sans avoir vu les barricades, il montra la dernière faiblesse que puisse avoir un homme qui gouverne, celle de prendre en jalousie ses auxiliaires. Nous devons insister sur cette circonstance, parce qu'elle a sa preuve complète et qu'elle dément une assertion généralement reçue. Ce qu'on reproche partout au cardinal, c'est d'avoir obligé le prince à perdre le fruit de sa victoire, en arrêtant sa marche pour qu'il vînt secourir le gouvernement dans Paris. Or, c'est précisément tout le contraire qui résulte d'une lettre écrite de Furnes par le jeune héros, plus habile politique en cette occasion que ne l'était le ministre. Celui-ci voulait qu'on poursuivît les avantages remportés sur l'ennemi et qu'on lui prît des villes, ne fût-ce que pour ne pas lui laisser croire qu'il y eût quelque chose de sérieux dans les troubles de Paris. Le prince pensait, lui, que les Espagnols savaient fort bien à quoi s'en tenir là-dessus; qu'ils se soucieraient peu de

perdre quelques places, si les désordres de l'intérieur continuaient : il trouvait que le cardinal se flattait ou qu'il se laissait flatter sur l'état des esprits ; que cette tranquillité où il croyait voir le peuple était imaginaire ; que, pour obtenir la paix, le meilleur moyen était de se faire obéir chez soi, les affaires du dehors étant alors en assez bon état « par la dernière victoire, par la prise « de Furnes, par les progrès en Catalogne et « en Allemagne, ainsi que par le siége de Cré- « mone. » Il ajoutait que le temps était mauvais, le pays inondé, les troupes fatiguées et diminuées ; enfin, que si l'on voulait pousser la conquête plus avant, un autre s'en chargerait ; car il avait besoin de se reposer à Chantilly, puisqu'on ne voulait pas le croire utile à Paris, 20 septembre. où, en effet, il ne revint que vingt-trois jours après le triomphe du conseiller de Broussel.

29 août. Dès le lendemain pourtant, le parlement avait repris ses assemblées et s'était occupé d'abord de la confection du tarif des droits d'entrées. Puis, comme il n'avait pas abandonné ses arrêts, il nomma des commissaires pour informer contre les partisans qui s'étaient permis de faire des avances sur la réduction des gages des officiers. 31 août. 1-2 septemb. Les jours suivants furent assez tranquillement

employés à l'examen de ce qui concernait les rentes de l'hôtel-de-ville. Mais à mesure qu'on voyait approcher le terme fixé pour se séparer, les enquêtes se montraient plus disposées à l'agitation. On avait précédemment résolu qu'il serait fait des remontrances à la reine sur les premiers articles de la déclaration ; il fallait avant tout qu'elles lui fussent portées. Le premier président demanda audience, alla prononcer son discours, revint avec une réponse fort douce, et l'on acheva l'affaire des rentes. Mais il restait, dans les limites de la transaction faite avec la reine, le règlement du tarif, et le conseiller de Broussel, qui en était chargé comme rapporteur, vint déclarer qu'il lui fallait encore au moins huit jours pour finir son travail. Il n'en restait plus que deux jusqu'aux vacances, et pour la première fois peut-être, les magistrats ne semblaient pas pressés de partir. Il fut donc arrêté que le parlement « continuerait, » et ce fut avec peine qu'il se forma une majorité pour en demander la permission à la reine. Elle l'accorda pour quinze jours, mais avec des paroles si humbles qu'elles semblèrent perfides ; elle se plaignait des mauvais bruits que l'on faisait courir pour tenir le peuple en alarme et le disposer à

3 septembre.

4 septembre.

5 septembre.

6 septembre.

la sédition, des prophéties qui annonçaient une catastrophe prochaine, des intentions méchantes qu'on lui attribuait à elle-même, et priait le parlement d'y pourvoir par son autorité. La com-
7 septembre. pagnie enregistra les lettres de continuation, ne prit aucune résolution sur les plaintes de la reine, et attendit patiemment, pour s'assembler de nouveau, le loisir du sieur de Broussel.

Cependant la reine méditait le projet fort innocent d'aller passer quelques jours à la campagne. Elle était restée toute l'année dans le Palais-Royal; cette habitation avait besoin d'être nettoyée; l'été allait finir; le duc d'Anjou était à peine convalescent de la petite-vérole, et les précautions exigées par cette maladie rétrécissaient encore le logis qui servait au roi, à la reine et au cardinal. Tant de motifs semblaient devoir mettre à l'abri de tout soupçon et de tout obstacle un désir dont le moindre conseiller des enquêtes ne se refusait pas alors le contentement. La reine fut néanmoins obligée de s'y préparer avec mystère et de l'exécuter à la hâte. Un diman-
13 septembre. che matin, vers six heures, le roi partit dans son carrosse avec le cardinal Mazarin; la reine, « comme « la plus vaillante, » resta dans Paris jusqu'à la moitié du jour, alla se confesser aux Cordeliers,

visita les religieuses du Val-de-Grâce, dit au prévôt des marchands qu'elle ne serait pas absente plus d'une semaine, et rejoignit son fils à Ruel : car c'était là tout le but et tout l'éloignement de cette retraite. Le peuple de Paris n'en fut pas moins surpris que si la cour et le conseil étaient allés s'enfermer au bout du royaume et dans une place forte. Pourtant on ne se souleva point, tant
on était sûr de n'avoir pas peur. Deux jours après, 15 septembre.
le parlement s'assembla pour entendre le rapport du sieur de Broussel, qui n'était pas encore achevé, et s'ajourna de nouveau à huitaine.
Pendant ce temps était arrivée la nouvelle de la 14 septembre.
prise de Furnes, où le prince de Condé avait été légèrement blessé à la hanche, ce qui faisait prévoir qu'il ne tarderait pas à revenir. La cour s'était décidée en effet à le rappeler, et parmi les mécontents, les uns craignaient son retour, les autres espéraient de pouvoir lier quelque intelligence avec lui. Tandis qu'on l'attendait dans cette espèce de trêve qui durait depuis la fin des barricades, un événement fort inopportun vint prouver au public que la cour avait des rancunes et des desseins. On apprit que le comte de Chavigny, gouverneur
de Vincennes, venait d'être arrêté et enfermé dans 18 septembre.
la prison qu'il gardait. Il fallait certainement tout

le caprice des mouvements populaires pour rattacher un peu d'intérêt à cet élève favori du cardinal de Richelieu, sorti du ministère en 1643, demeuré depuis ce temps sans autre emploi que le gouvernement d'un château où l'on retenait des prisonniers, du reste vivant en grand seigneur, hantant la cour, donnant des conseils, et traitant les affaires d'état comme un homme entendu qui n'en a pas la charge. Le cardinal Mazarin s'imagina que l'opposition du parlement ne tenait qu'à l'existence d'une cabale qui recevait ses inspirations de cet ancien secrétaire d'état et du marquis de Châteauneuf; que, s'il faisait arrêter l'un en donnant ordre à l'autre de s'éloigner, les conseillers les plus mutins, privés de leurs oracles, ne sauraient plus où trouver de quoi agiter la compagnie. C'était encore, il faut le dire, une idée misérable. Le comte de Chavigny prisonnier à Vincennes, et le marquis de Châteauneuf relégué dans le Berri, ralliaient dès lors à leur nom les espérances d'un parti qui n'avait encore que de la haine, et auquel on fournissait des objets d'affection.

20 septembre. Ce fut deux jours après cette double disgrâce que le prince de Condé arriva de Flandre. Le cardinal de Retz, qui s'inquiète fort peu des

dates lorsqu'il a besoin de placer un fait à la convenance de son récit, met cette arrivée un peu plus tard, parce qu'elle l'aurait gêné comme elle est. Toutes choses étaient donc au même état entre la cour et le parlement, et le dernier événement public était l'arrestation du comte de Chavigny, lorsque le vainqueur de Lens vint saluer la reine à Ruel. Talon dit, ce que prouve d'ailleurs la lettre dont nous avons parlé, « qu'il se montra « mal satisfait de ce qui s'était passé et de la di- « minution que l'autorité royale avait soufferte. » Il eut bientôt l'occasion d'en voir lui-même les effets. Le jour où le parlement devait s'assembler était le surlendemain. Les gens du roi y entrèrent avec une lettre de cachet, donnée de propre mouvement, qui le prolongeait pour huït jours encore, avec injonction de ne s'occuper que du tarif. A peine le premier président avait-il demandé au sieur de Broussel si son rapport était prêt, que le président Viole, celui qu'on savait attaché particulièrement au comte de Chavigny, prit la parole pour dire qu'il y avait des affaires bien autrement importantes à mettre en délibération; et aussitôt il déroula ses griefs, qui étaient l'emprisonnement du comte de Chavigny, l'exil du marquis de Châteauneuf, l'é-

22 septembre.

loignement du roi, l'approche des gens de guerre. Le président de Blancménil, saisissant l'à-propos, s'écria que tout ce mal venait d'un seul homme, étranger à la France, et il le nomma, en ajoutant que le remède était de renouveler l'arrêt de 1617, qui défendait de confier à un étranger l'administration du royaume. Ce nom une fois prononcé, les discours devinrent de plus en plus hardis, et il fut arrêté d'abord que la reine serait suppliée de ramener le roi à Paris, ensuite que le duc d'Orléans, les princes du sang, les ducs, pairs et officiers de la couronne, « seraient « invités à venir prendre leur place au parlement « pour délibérer sur les affaires nécessaires à la « sûreté et au bien de l'état. » Les princes qui étaient à Paris déclarèrent unanimement, aux magistrats venus pour leur porter cette invitation, qu'ils répondraient devant la reine, et ils se rendirent aussitôt à Ruel, où se dirigeait en même temps la députation du parlement. Le premier président expliqua en peu de mots ce dont il était chargé. La reine justifia aisément son séjour à la campagne dans le mois de septembre. Le chancelier rappela que le parlement ne pouvait maintenant s'occuper d'autre chose que du tarif. Les princes refusèrent avec énergie de s'asso-

cier à une désobéissance. Le cardinal Mazarin était présent, mais il n'essaya pas de parler. Le lendemain les gens du roi portèrent au parlement 23 septembre. un arrêt du conseil qui cassait l'arrêté de la veille, avec défense de continuer la délibération, et ils conclurent eux-mêmes à ce qu'il fût fait des remontrances contre l'ordre qu'on leur avait remis. Le parlement décida que les remontrances seraient faites, mais que la délibération « sur les désordres de l'état » continuerait sans désemparer; et, pour répandre davantage les alarmes vraies ou feintes qui l'autorisaient à ces résolutions violentes, il enjoignit aux gouverneurs des villes voisines de tenir la main au passage des vivres, au prévôt des marchands de pourvoir à la sûreté de Paris, aux bourgeois de prendre les armes. C'étaient là les premières mesures contre la menace d'un siége, et telle était en effet l'opinion que le parlement voulait donner au peuple sur les desseins de la reine, qui, de son côté, s'empressa d'envoyer chercher son plus jeune fils, demeuré au Palais-Royal, pendant que la duchesse d'Orléans, alors enceinte, quittait le Luxembourg pour aller joindre son mari. Tout cela ressemblait fort à une déclaration de guerre, et le parlement croyait peut-être n'avoir

24 septembre. plus qu'à se défendre, lorsque le jour suivant, à l'ouverture de son assemblée, il lui fut présenté deux lettres du duc d'Orléans et du prince de Condé, datées de la veille à Ruel, et qui proposaient une conférence à Saint-Germain. Elle fut aussitôt acceptée, après quelques difficultés sur le lieu assigné, pour avoir lieu avec les personnes qui l'avaient offerte, et une députation de
25 septembre. la compagnie partit le lendemain pour Saint-Germain, où toute la cour s'était déjà transportée.

Il est certain qu'il y avait une différence notable entre le langage des deux princes adressé à la députation du parlement et celui qu'on trouvait dans leurs lettres, écrites deux jours après. Cette différence de style annonçait une disposition plus douce et plus pacifique. D'où leur était-elle venue? quel conseil ou quel événement avait agi ainsi sur leur esprit? C'est ce que personne n'explique, sauf toutefois le cardinal de Retz, qui s'en donne le mérite. Malheureusement, dans le récit qu'il fait de ce qui précède, il y a tant d'erreurs, tant d'anachronismes, tant d'impossibilités, qu'on ne peut lui accorder une foi entière sur cette dernière circonstance. Il nous paraît évident que, depuis les journées des barricades, le coadjuteur de Paris

était fort mécontent de n'avoir pu se rendre ni utile, ni redoutable, et qu'il cherchait à s'en venger. Mais il ne l'est pas également pour nous que tout ce qu'il prétend avoir fait lui appartienne. Ainsi, il affirme que la proposition du président Viole était son ouvrage, et qu'il y avait poussé ce magistrat par désespoir, en voyant que le prince de Condé, avec lequel il était sûr de s'entendre, tardait à revenir de l'armée. Or, le prince était arrivé depuis deux jours quand la proposition fut faite, soit avec, soit sans le conseil du coadjuteur, et, devant cette rectification, il n'y a pas une ligne de sa narration, toujours si piquante, qui puisse tenir. Il est possible pourtant que le prince et le prélat se soient vus, ou avant l'audience de Ruel, ce qui n'aurait pas empêché le prince d'y montrer une extrême vivacité contre le parlement, ou depuis cette audience, ce qui aurait pu l'amener à la démarche de conciliation que nous venons de raconter. Mais, ce qui est beaucoup plus probable, c'est que le cardinal Mazarin avait eu peur en entendant prononcer son nom dans les assemblées du parlement, que cet arrêt de 1617, rendu contre la mémoire du maréchal d'Ancre, et portant une interdiction générale « à tous étrangers

« de tenir offices, bénéfices, honneurs, dignités « et gouvernements, » lui donnait beaucoup d'épouvante ; et il faut convenir en effet que le souvenir de Concini, rattaché à sa propre personne, n'avait rien de rassurant. Dans cette position, on peut croire que l'idée d'un accommodement n'eut pas besoin d'être suggérée par un autre que lui, qu'il y amena sans peine le duc d'Orléans, toujours enclin aux mesures qui détournaient les coups, et que le prince de Condé fit à leur prudence le sacrifice de son humeur toute contraire. Les mécontents, dans Paris, prirent aussitôt l'attitude triomphante de gens que l'on a voulu seulement effrayer, et dont la bonne contenance a suffi pour faire reculer des adversaires plus timides.

25 septembre. La députation arrivée à Saint-Germain, au nombre de vingt-un membres, alla saluer la reine, s'assit à une table splendidement servie qu'on lui avait préparée, et entra en conférence, avec les princes seulement, dans le château neuf occupé par le duc d'Orléans. Mais, avant toute délibération, les députés demandèrent satisfaction sur quelques propositions dont leur compagnie les avait chargés. C'étaient d'abord la continuation du parlement, qui ne faisait au-

cune difficulté, puis le rappel ou l'élargissement des personnes exilées et emprisonnées, le retour du roi à Paris, et enfin l'invitation aux princes de vouloir bien y venir eux-mêmes pour les conférences qui seraient encore à faire. Tous ces points furent contestés par les princes, et avec une vivacité particulière par le prince de Condé. Après quoi l'on se sépara, sans rien décider, 27 septembre.
pour se réunir le surlendemain. Cette fois, le chancelier et le maréchal surintendant des finances étaient présents, et l'on entra quelque peu dans le détail des affaires, non toutefois sans revenir encore sur les demandes préalables, que les princes repoussèrent avec des assurances générales qui devaient, selon eux, faire cesser toute défiance. La relation de ces deux conférences fut 30 septembre.
faite au parlement, et n'y souleva aucun débat. Il fut même arrêté que la députation retournerait à Saint-Germain, où l'on entra dès lors tout-à-fait en matière. Le texte des résolutions à 1 octobre.
prendre était la série des propositions faites par la chambre de Saint-Louis, comparée aux déclarations déjà données par la reine sur quelques-unes, et à la réponse qu'elle présentait sur les autres. Là se rencontrait encore, non plus à l'occasion des personnes, mais comme objet de

disposition générale, la question de l'emprisonnement sans procès. L'assemblée de la chambre de Saint-Louis avait demandé qu'on ne pût tenir aucun sujet du roi prisonnier pendant plus de vingt-quatre heures, sans le livrer à ses juges. Les défenseurs de l'autorité royale accordaient facilement cette loi pour les cas de criminalité ordinaire; mais ils soutenaient qu'en affaires d'état elle ne pouvait être appliquée, et que la qualité de ceux sur qui pouvait porter cette exception y rendait le public désintéressé. A quoi le duc d'Orléans et le prince de Condé ajoutaient puissamment pour exemple, l'un qu'il avait été poursuivi et chassé hors du royaume, l'autre que son père était resté trois ans à Vincennes, sans que le parlement eût réclamé en leur faveur, ce qu'il appelait maintenant « la sû- « reté publique. » De tout ceci et des articles
2 octobre. convenus il fut encore rendu compte au parlement, qui ordonna la continuation des confé-
3 octobre. rences. Dans celle qui suivit, on revint sur l'article des emprisonnements. La reine proposait le terme de trois mois, au lieu de vingt-quatre heures, après lequel tout prisonnier devrait être jugé, « à moins que la qualité du crime ne de- « mandât un délai plus long. » Cette restriction

parut aux députés annuler complétement une disposition qui s'écartait déjà beaucoup de leur demande. Ils la refusèrent tout entière, et il fallut un jour de plus pour avoir de la reine une nouvelle solution. On la leur donna le lendemain, rédigée par écrit, signée de la reine, des princes, du cardinal et du chancelier; car la reine croyait apporter par là un tel détriment à la couronne de son fils, qu'elle voulait avoir tous ces garants de la contrainte où on l'avait réduite. L'écrit portait « qu'aucun officier ne « pourrait être destitué, même de l'exercice de « sa charge, par simple lettre de cachet; que « tout officier arrêté serait rendu dans les vingt-« quatre heures à ses juges naturels; qu'il en « serait de même pour tous les sujets du roi, si « ce n'était qu'il fallût du temps pour faire les « preuves, auquel cas la détention ne pourrait « excéder six mois. » Sur ce point, les choses restèrent en ces termes dans la conférence, quoique les députés se récriassent fort contre la longueur du délai réservé pour les cas extraordinaires, les princes déclarant que la reine ne pouvait aller au-delà de cette concession, qui semble d'ailleurs à madame de Motteville, même avec la réserve que nous avons

4 octobre.

vue, « un assassinat commis contre l'autorité « royale. »

Les autres articles étant à peu près convenus, on résolut de ne plus conférer à Saint-Germain, et de tout renvoyer au parlement pour qu'il dressât, sur les bases arrêtées, une déclaration conforme. Peu s'en fallut que cette invitation
5 octobre. ne devînt l'occasion d'un différend nouveau; car quelques conseillers s'avisèrent de trouver mauvais qu'on s'en remît à eux de la rédaction, « leur emploi n'étant pas, disaient-ils, de dres- « ser des édits, mais bien d'enregistrer ceux « qu'on leur apportait. » Cependant il fut décidé que les membres de la députation se rendraient chez le premier président pour faire ce travail; ce qui eut lieu, et les articles préparés arrivèrent successivement en assemblée générale, où ils
7-8-10-12-13. furent lus, discutés, modifiés et, pour la plupart, approuvés. Il n'y eut guère de difficulté sérieuse que pour ce qui concernait les droits d'entrées. La reine avait proposé d'en remettre pour cinq cent mille livres. Le parlement sollicitait une décharge plus forte, et il obtint en effet qu'elle serait portée jusqu'à douze cent mille livres; mais, en même temps, il était fort embarrassé de savoir quelles taxes il convenait

de diminuer ou de supprimer. Comme il délibérait, l'émeute, qui l'avait si bien servi, vint le menacer à son tour jusque dans le lieu de ses séances. Tous les gens intéressés au commerce du vin s'assemblèrent en tumulte dans la grande salle, et insultèrent les magistrats, au moment 14 octobre.
où ils voulaient sortir sans avoir prononcé sur les droits qui les regardaient. Le jour même on leur donna satisfaction, comme il était juste, et, pour couvrir ce qu'on leur avait remis, il fallut demander une nouvelle diminution à la reine. Si elle voulait, lui faisait-on dire, aller jusqu'à deux millions, le parlement promettait de cesser toutes ses assemblées, et d'arrêter définitivement les termes de la déclaration. La reine, à cette condition, accorda aussitôt ce 15 octobre.
qu'on lui demandait, et le parlement parut avoir hâte de terminer son ouvrage. Cependant il s'éleva encore des contestations au sujet des deux principaux articles. La reine n'avait consenti à remettre qu'un sixième de la taille, au lieu du huitième que portait la déclaration précédente, et du quart qu'avait proposé l'assemblée de la chambre de Saint-Louis; le parlement maintenant se restreignait au cinquième, et voulait y amener la reine. Après une députation qui ne pro- 18 octobre.

duisit rien, le parlement rédigea cet article dans
19 octobre. la déclaration, comme il désirait qu'il y fût porté. Le second de ceux auxquels on s'était arrêté était celui de la sûreté publique. Le parlement, loin de se contenter du sacrifice qui avait tant coûté à la
20 octobre. reine, raya la distinction établie entre les cas ordinaires et les crimes d'état, pour appliquer à tous une même règle ; ce qu'il fit dans les termes les plus larges, mais aussi les plus vagues, et il n'oublia pas de stipuler très-expressément et avec des paroles fort nettes sa propre garantie, qu'il tirait d'une ordonnance de Louis XI. Ces deux dispositions ainsi rédigées à sa façon, sauf à les appuyer par de très-humbles remontrances, complétaient
22 octobre. la déclaration qui fut lue, approuvée et envoyée à la reine. Il pouvait y avoir beaucoup à rabattre de ce projet ; car le parlement n'avait eu charge d'écrire que ce qui avait été convenu dans les cinq conférences de Saint-Germain. Cependant il ne fut rien dit sur les changements les plus graves, parce qu'on voulait à tout prix faire cesser les assemblées du parlement. Le chancelier se contenta de quelques chicanes qui ne touchaient qu'aux détails, et la députation fut congédiée ce jour-là, sans savoir si elle avait décidé-
23 octobre. ment imposé sa loi. Le lendemain, la déclaration

fut apportée aux gens du roi, signée et scellée sans aucun changement, et ils la présentèrent aussitôt à la compagnie, qui ordonna qu'elle serait enregistrée le jour suivant en audience publique.

Elle était composée de quinze articles, dont la teneur était parfaitement intelligible aux contemporains, mais dont il nous suffira d'indiquer les résultats, comme ils étaient alors entendus. On l'avait fait précéder d'une courte « préface, » où il était dit que « l'amour du roi pour ses peu- « ples » lui avait déjà fait publier une première déclaration « afin d'arrêter le cours des désor- « dres ; » que le surplus des règlements nécessaires « avait été remis à un conseil qu'il voulait « assembler ;» mais que, « les maux augmentant « de jour en jour, » il avait rendu cette déclaration nouvelle « pour assurer le repos de l'état « et le bonheur de ses sujets. » Le premier article portait remise en faveur des redevables de la taille, pour l'année 1648, d'une somme de dix millions égale au cinquième du produit total de cet impôt, sans que les particuliers pussent être tenus l'un pour l'autre de la part due par chacun. Le second supprimait plusieurs impositions établies à l'entrée des villes, par divers

édits ou arrêts du conseil ; la somme de cette diminution n'y était pas rapportée : mais on a vu que la seule ville de Paris s'y trouvait soulagée de deux millions. Le troisième ordonnait qu'à l'avenir les fermes du roi seraient adjugées publiquement, sans aucune avance de la part des fermiers. Le quatrième statuait, en faveur des officiers, que, pendant quatre ans, il ne serait fait sur eux aucune taxe, ni retranchement de gages, ni révocation d'hérédités ou survivances, et, après ce temps, que rien ne pourrait être ordonné à cet égard qu'en vertu de déclarations bien et dûment vérifiées, le droit annuel restant d'ailleurs maintenu sans aucun prêt. Par le cinquième, le paiement des rentes était assuré au moyen du versement direct de la somme à ce destinée entre les mains des payeurs. Le sixième défendait tous rachats des rentes dues par le roi et remboursements de finances d'offices supprimés, tant que durerait la guerre; annulait toutes les dispositions de deniers faites à ce titre depuis 1630, ainsi que toute constitution de rente faite depuis cette époque sans édit vérifié, et attribuait la connaissance du tout au parlement. Le septième soumettait à vérification toutes acquisitions faites du domaine, pour examiner si le

prix en avait été réellement payé sans déduction de gratifications accordées aux acquéreurs. Le huitième abolissait l'usage, maintenant poussé jusqu'au dernier abus, de porter au compte personnel du roi, en vertu de mandats appelés « comptants, » toutes sortes de dépenses dont on dissimulait ainsi la destination. Il y était dit que « le roi ne s'en servirait désormais que pour « les affaires secrètes et importantes de son état, « tous dons, voyages, gratifications, récom- « penses, remboursements, gages et appointe- « ments, achats, suppléments d'ambassades, « dépenses de bâtiments, remise d'intérêts de « prêts et avances, devant figurer à l'avenir dans « les comptes publics. » Le neuvième interdisait toute création d'offices pendant quatre ans, avec suppression de ceux ci-devant créés auxquels il n'avait pas encore été pourvu. Le dixième hypothéquait, aux créances qu'on pourrait avoir à exercer sur les fermiers et traitants, tous leurs biens, même ceux donnés par eux à leurs enfants en mariage ou autrement, et annulait toutes les séparations de biens prononcées entre eux et leurs femmes depuis leurs traités. Le onzième ajournait la suppression de quelques offices nouvellement créés, jusqu'à nouvel avis du par-

lement. Le douzième révoquait tous priviléges accordés aux particuliers pour trafiquer de quelque marchandise que ce fût, et rétablissait pour l'avenir la liberté du commerce, « avec « défenses à tous négociants d'importer dans le « royaume les draperies de laine et de soie ma- « nufacturées en Angleterre et en Hollande, les « passements de Flandre, points d'Espagne, de « Gênes, Rome et Venise, et à tous sujets « d'icelui d'en acheter et s'en servir. » Le treizième ordonnait l'observation des ordonnances sur le passage des gens de guerre. Le quatorzième restituait à la justice civile ordinaire toute son autorité, telle qu'elle était réglée par l'ordonnance de Blois de 1579, y renvoyant dès à présent toutes affaires contentieuses pendantes au conseil, pour y être jugées par arrêts souverains qui ne pourraient être cassés ni rétractés, ni l'exécution d'iceux arrêtée autrement que par les formes de droit; défendant pour l'avenir toutes évocations de propre mouvement, révoquant toutes commissions extraordinaires, et réduisant la juridiction des maîtres des requêtes à ce qui leur appartenait par les édits et ordonnances, sans qu'elle pût être étendue par lettres d'attribution et de renvoi. Le quinzième enfin

était celui qu'on appelait « de la sûreté pu-
« blique. » Le parlement l'avait rédigé ainsi :
« Voulons qu'aucun de nos sujets, de quelque
« qualité et condition qu'ils soient, ne soient à
« l'avenir traités criminellement que selon les
« formes prescrites par les lois de notre royaume
« et ordonnances, et non par commissions et
« juges choisis, et que l'ordonnance du roi
« Louis XI, du mois d'octobre 1467, soit gardée
« et observée selon sa forme et teneur ; et icelle
« interprétant et exécutant, qu'aucun de nos
« officiers des cours souveraines et autres ne
« puisse être troublé ni inquiété en l'exercice et
« fonction de sa charge, par lettres de cachet
« ou autrement, en quelque sorte et manière
« que ce soit, le tout conformément auxdites
« ordonnances et à leurs priviléges. » C'était dans les premières lignes de cet article que l'on croyait trouver la défense de retenir un prisonnier plus de vingt-quatre heures, sans qu'il fût interrogé et renvoyé devant ses juges. Mais le parlement y avait encore ajouté deux arrêtés secrets pour lui servir de règlement intérieur. L'un statuait que, si quelque membre de la compagnie recevait un ordre de se retirer, il l'apporterait à ses confrères pour qu'il en fût

délibéré en sa présence; l'autre que, si un particulier était mis en prison, ses parents seraient reçus à s'en plaindre par requête adressée au parlement et remise à celui de ses membres qu'ils en voudraient charger. Cela leur avait semblé préférable à un texte formel où il serait dit, comme la reine avait fini par y consentir, que tout prisonnier devrait être interrogé dans les vingt-quatre heures, à moins qu'il ne s'agît de crime d'état, auquel cas la détention sans jugement ne pourrait excéder trois mois.

Tel était, dans ses dispositions et avec ses annexes, le traité de paix passé entre l'autorité royale et le parlement. « L'Histoire du temps » estime que le public et les particuliers y gagnaient une diminution dans les charges de soixante millions, ce qui sent un peu l'exagération du triomphe; car le même livre n'en indique positivement qu'une vingtaine. La royauté n'y perdait pas seulement de l'argent, dont pourtant elle avait grand besoin pour soutenir les affaires de l'état, elle était obligée de céder, d'obéir à la volonté d'un corps, qui n'avait pas sans doute assez d'ambition et une assez haute intelligence de ses forces pour lui imposer des entraves de quelque durée, mais qui, après l'avoir humiliée, s'était assuré encore les

moyens de la contrarier dans les points les plus sensibles pour son orgueil. En lisant les articles de cette capitulation, consentie par un pouvoir qui s'était mis hors d'état de refuser, nous avons peine à comprendre pourquoi, d'une part, on était si fier, pourquoi, de l'autre, on se montrait si abattu; car c'est à peine si nous y trouvons quelque disposition nouvelle, quelque garantie pour le public, quelque engagement de la royauté, et quelque moyen de protection ou de répression. Partout on s'y réfère aux lois et ordonnances du royaume, formule excellente pour la dispute, mais qui, en rappelant une règle ancienne dont on s'était écarté, pouvait faire prévoir qu'on s'en écarterait encore. La plus grande question de liberté générale qui pût en ce temps être agitée, et qui venait de l'être, n'y avait aucune solution : on ne voyait nulle part quel droit avait le parlement sur les édits qu'on lui apportait à enregistrer, quel égard était dû à ses remontrances, quelle autorité avait la vérification des lois en lit de justice. L'esprit du parlement en toutes choses, sauf peut-être en ses intérêts particuliers, était de ne rien dire nettement; il s'exprimait en énigmes dont ses registres gardaient le mot. Ce qu'il se réservait surtout, c'était l'interpré-

tation du texte, pour lequel il croyait toujours avoir des ressources infinies d'arguments et une grande provision d'exemples. Ceci se voit très clairement dans l'article de la sûreté publique : les termes dans lesquels il est « couché » ne feraient certainement pas soupçonner la longue dispute dont il est sorti, et quand on a lu le détail de cette dispute, on ne peut croire que c'en soit là l'issue. Des gens plus attentifs que ne le sont ordinairement les historiens auraient grand sujet de s'y tromper, et les nombreuses méprises dont les livres sont pleins en cette occasion ne sont pas de celles qui nous étonnent.

Pour tous ces sacrifices, qui intéressaient surtout sa réputation, l'autorité royale avait obtenu déjà qu'on ne réveillât pas contre le cardinal Mazarin l'arrêt rendu après la mort du maréchal d'Ancre ; elle obtenait encore d'être délivrée du parlement pendant dix-huit jours : car il n'y avait pas plus de temps à courir jusqu'à la Saint-Martin qui ramenait l'ouverture des cours de justice. Il avait bien été promis, de la part de la compagnie, qu'elle ne reprendrait pas alors ses assemblées pour les affaires publiques. Mais il était facile de prévoir que l'exécution de la déclaration serait un prétexte continuel de man-

quer à cette promesse. Pour le moment, la dé- 24 octobre.
claration fut enregistrée publiquement après un discours emphatique de l'avocat-général Talon; le parlement, afin de témoigner qu'il était rendu à ses fonctions judiciaires, fit appeler et plaider une cause seulement pour la forme : puis les magistrats allèrent prendre enfin leurs vacances dont ils avaient consommé la plus grande partie. Trois jours après, le comte de Chavigny sortit du Havre-de-Grâce où on l'avait transféré, et eut ordre de se retirer dans sa terre. Une autre mise en liberté avait précédé la sienne. C'était celle du maréchal de la Mothe, prisonnier encore à Lyon et non jugé après quatre ans de détention. Depuis un mois déjà on lui avait ouvert, sans achever son procès, les portes du château de Pierre-Encise, et, comme il n'était pas temps encore d'en remercier un autre pouvoir que celui de la reine, il était venu tout droit à la 1 octobre.
cour où on l'avait fort bien reçu. Le peuple de Paris était joyeux et fier; car enfin tout ce qu'il voyait s'accomplir était le fruit de ses barricades. La cour pouvait se dire convalescente; il lui restait la faiblesse, mais aussi le soulagement qui suit une opération douloureuse. Le malheur voulut qu'à peine débarrassée de ses adversaires,

elle fût troublée par ses amis. Le duc d'Orléans et le prince de Condé avaient l'un et l'autre assez bien servi la reine. Cependant ils étaient deux, et comme l'abaissement du ministre le rendait nécessairement dépendant de ceux qui l'avaient protégé, chacun voulait en avoir tout le profit. Ces deux intérêts, naturellement contraires, et qui n'avaient nul besoin d'instigation et de conseil pour être opposés l'un à l'autre, se divi-
25 octobre. sèrent aussitôt qu'ils eurent achevé l'ouvrage commun. Le duc d'Orléans avait obtenu déjà depuis quelques mois que son favori, l'abbé de la Rivière, fût présenté par la France pour un chapeau de cardinal. Le prince de Condé demanda hautement la préférence pour son frère le prince de Conti, que ses études en effet destinaient à l'Église, et qui semblait être condamné à cette profession par sa taille petite et contrefaite. L'abbé se plaignit; le duc d'Orléans menaça. Il était évident que l'alliance était formée entre le cardinal Mazarin et le prince de Condé, que le ministre, forcé de se mettre en tutelle, avait porté son choix du côté où il y avait plus de force, plus de jeunesse, plus de renommée, du côté surtout où il n'y avait pas de favori pouvant s'égaler à lui par la pourpre. Dès lors aussi

les mécontents surent qu'ils trouveraient un appui à la cour, et cet appui n'était pas moins que le lieutenant-général du royaume.

Ces mécontents d'ailleurs avaient maintenant un nom de parti, une qualification donnée ou acceptée, par laquelle on les désignait et à laquelle ils répondaient eux-mêmes. Le mot qui servait à cet usage ne présentait aucun sens, et n'en était que plus convenable aux associations politiques, parce qu'en se ralliant à quelques syllabes convenues, chacun est dispensé d'expliquer ce qu'il veut et de savoir au juste ce que veulent les gens dont il augmente le nombre. Le parti opposé à la cour, et dont le centre était alors dans le parlement, se nommait « la Fronde, » ceux qui s'y rangeaient se disaient « frondeurs, » et ce qu'ils faisaient s'appelait « fronder. » L'origine de ce mot et de ses dérivés est assez bien établie. Il paraît certain qu'on alla les emprunter aux jeux turbulents de quelques jeunes garçons qui s'assemblaient dans certaines parties de la ville pour lancer des pierres. La manière dont s'en fit l'application est plus incertaine; les renseignements donnés sur ce point par les contemporains ne s'accordent pas et sont peu satisfaisants. La version la plus probable est

que cette appellation fut d'abord moqueuse, et qu'ensuite ceux qu'on désignait ainsi pour les railler se firent gloire de l'injure qu'on voulait leur adresser, comme avaient déjà fait les « gueux, » les « huguenots, » les « va-nus-« pieds. » Il est difficile encore de savoir en quel temps ces expressions ont commencé à courir. La première fut sans aucun doute celle qui qualifiait les hommes, et que l'on transporta, des enfants tapageurs, aux conseillers mutins. Puis les « frondeurs » créèrent eux-mêmes, à ce qu'il paraît, le verbe « fronder. » Les événements auxquels ils prirent part furent désignés ensuite sous le nom de « fronderie. » Du reste, à l'époque où nous sommes maintenant, ce mot n'avait pas encore perdu en devenant populaire son étymologie latine. Dans une pièce de vers burlesques qui contient « l'Agréable récit des barricades, » l'auteur s'exprime ainsi à propos des assemblées du parlement qui suivirent l'arrêt d'union :

« Sans fruit les vieillards s'opposèrent,
« Les Fondeurs enfin l'emportèrent. »

CHAPITRE III.

Retour du roi à Paris. — Conclusion de la paix avec l'empereur. —Traité de Westphalie.—Réconciliation entre la reine et le duc d'Orléans. — Rentrée du parlement.—Plaintes sur l'inexécution de la déclaration royale. — Pamphlets. — Différend entre le parlement et la chambre des comptes. — Le roi quitte Paris. — La duchesse de Longueville y reste. — Le coadjuteur s'y fait retenir. —Le roi transfère le parlement à Montargis. — Voyage des gens du roi à Saint-Germain. — Arrêt contre le cardinal Mazarin.

—

La brouillerie survenue pour la prétention 1648.
du prince de Conti au cardinalat était dans 31 octobre.
toute sa vivacité, lorsque la cour revint à Paris,
une semaine après qu'on y avait publié la décla-

ration « portant règlement sur le fait de la jus-« tice, police et finances. » Ce ne fut pourtant pas là un simple retour de la campagne, comme il se fait quand on y a fini son séjour. Il y avait
29 octobre. eu une démarche suppliante du prévôt des marchands et des échevins auprès du roi, pour obtenir qu'il vînt réjouir la ville par sa présence. Le cardinal Mazarin s'en était fait l'intercesseur ; on avait tenu conseil ; là, disait-on, « plusieurs « personnes avaient proposé de chercher diverses « précautions dans ce retour du roi, soit pour le « temps qu'il fallait choisir à cette fin, soit pour le « logement qu'il serait prudent d'occuper ; » mais une voix généreuse avait conseillé « de retourner « sans plus attendre au Palais-Royal, » et c'était au premier ministre qu'on faisait honneur de ce dernier avis, qui fut suivi aussitôt. Une circonstance importante ajoutait encore à l'éclat de cette rentrée. Le roi apportait aux Parisiens la nouvelle d'un grand événement. En même temps que lui arrivait dans Paris un courrier annonçant la signature de la paix ; non pas, il est vrai, de la paix générale, mais de celle qu'on avait conclue avec l'empereur, et dont le résultat était, suivant la Gazette, que « les Français pourraient « dorénavant abreuver paisiblement leurs che-

« vaux dans le Rhin, et le roi faire, de là vers « l'autre bout de son royaume, plus de cinq cents « bonnes lieues françaises sur ses terres. » Rien ne prouve mieux l'ardente préoccupation des esprits pour les objets de dispute intérieure, que la profonde indifférence avec laquelle cette nouvelle fut reçue, et le silence dédaigneux gardé par tous les mémoires du temps sur un acte européen qui n'était pas moins que le Traité de Westphalie, qui terminait en effet la Guerre de Trente-ans, mai squi ne touchait par aucun point, ni aux priviléges du parlement, ni aux prouesses des barricades, ni aux poursuites contre les financiers.

Après le traité conclu entre l'Espagne et les Provinces-Unies au préjudice de la France, les plénipotentiaires de l'empereur s'étaient montrés beaucoup moins pressés qu'ils n'avaient paru autrefois de donner satisfaction aux Français. Maintenant au contraire, c'était vers les Suédois avec lesquels ils étaient en retard, c'était vers les états de l'Empire que se portaient toutes leurs prévenances. La France n'était plus alors représentée au congrès de Munster que par le comte Servien. Le duc de Longueville avait quitté le premier ce long et fatigant emploi pour revenir à la 27 février.

cour, où depuis on l'avait vu figurer en son rang dans toutes les délibérations des princes et du conseil, avec une certaine tendance à se rappro-
15 mars. cher du parlement. Puis le comte d'Avaux avait été rappelé et tenu en disgrâce, jusqu'à ce que la nécessité de regagner des voix dans le parlement où ce comte avait un frère, le président de
Août. Mesmes, obligeât le cardinal Mazarin à se réconcilier avec lui. Le comte Servien, demeuré seul et ne pouvant espérer de reprendre le traité avec l'Espagne, qui avait autorisé aussi le chef de sa députation à se retirer, voulut au moins mettre à fin celui de l'Empire. Mais pendant que la négociation semblait abandonnée à Munster, d'où tout le monde s'en allait, elle marchait vite à Osnabruck; là les députés protestants de l'Empire, de concert avec les Suédois, faisaient diligence pour régler les intérêts multipliés de l'Allemagne, ainsi que la satisfaction due à la Suède, et les Impériaux allaient volontiers du même pas, dans l'espoir qu'après avoir contenté les parties qui leur étaient plus proches, ils auraient meilleur compte des Français, séparés de leurs alliés allemands comme ils l'étaient déjà de leurs alliés des Pays-Bas. C'était contre cette politique qu'avait à lutter un ministre, le moindre en dignité comme

en éclat extérieur de ceux que la France avait envoyés, portant l'envie et la haine de la retraite des deux autres, résidant au lieu où l'on ne faisait rien, et ne pouvant paraître avec honneur là où l'on achevait tout. Quoique les jugements des contemporains soient peu favorables à un homme qui avait eu le tort d'obtenir la confiance particulière du cardinal Mazarin, quoique l'excellent historien français de ces négociations avoue sa préférence pour le collègue que le comte Servien avait évincé, il est certain pourtant, et le père Bougeant ne perd d'ailleurs aucune occasion de le prouver, qu'il déploya dans cette position une grande habileté. On venait de lui conférer en France le titre de « ministre d'état avec « séance dans le conseil d'en haut, » afin de relever davantage sa considération à l'étranger. Il trouva moyen de se faire retenir honorablement à Osnabruck, et d'y attirer les questions qui restaient à résoudre pour terminer le traité de la France. S'il ne put empêcher que celui des états d'Allemagne et des Suédois s'achevât avant que ces questions fussent vidées, il obtint au moins que la signature en serait différée jusqu'à la solution des difficultés demeurées indécises. Celles-ci avaient pour objets, d'abord le duc de Lorraine,

23 avril.

Juin.

Août.

puis la comté de Bourgogne, et enfin le roi d'Espagne. Les Français voulaient que les intérêts du premier fussent tout-à-fait exclus du traité, que ce qui regardait la Bourgogne fût réservé pour le différend à régler avec l'Espagne, qu'enfin l'empereur ne pût donner aucune assistance aux Espagnols dans la guerre qu'on se voyait forcé de continuer contre eux. Ces trois articles furent stipulés comme ils le désiraient, et, tout se trouvant enfin convenu dans l'assemblée d'Osnabruck, il ne resta plus qu'à remplir les formalités pour la conclusion générale. Les articles arrêtés à Osnabruck furent apportés à Munster, où étaient les plénipotentiaires de l'empereur et des états catholiques d'Allemagne. Ceux que l'Espagne n'avait pas rappelés s'y trouvant aussi, on eut quelque temps l'espérance de les voir se réunir à cet esprit de conciliation qui animait toutes les parties, et qui pouvait rétablir la paix dans l'Europe. Mais les Espagnols savaient trop bien prendre leurs avantages pour vouloir encore traiter, sur les bases fixées dans un autre temps, avec un ennemi travaillé par des désordres intérieurs. Les barricades leur avaient valu plus qu'une victoire en Flandre ou en Catalogne. Non-seulement ils refusèrent de négocier pour leur propre

Septembre.

compte, mais ils essayèrent encore de rompre le traité que les autres avaient conclu. Tout ce qu'ils purent obtenir cependant, fut d'en retarder de quelques jours la signature sous de misérables prétextes que les plénipotentiaires de l'empereur eurent la complaisance d'alléguer, et le double traité de Munster et d'Osnabruck, cet ouvrage de cinq années qui venait clore trente ans de guerre, reçut enfin, à la suite de ses nombreux articles, les noms de tous les plénipotentiaires ou députés. 24 octobre.

Ce contrat qui, dans sa plus grande partie, allait être surtout la loi de l'empire allemand, intéressait la France à divers titres. Outre les attributions de territoire qui lui étaient faites, elle avait encore, sur tous les objets compris dans le traité, ce droit incontestable de surveillance, de protection, qui appartenait nécessairement aux puissances contractantes pour l'exécution des choses convenues et moyennant lesquelles la paix avait été consentie. La principale de ces conditions, en ce qui concernait l'Empire, était une amnistie réelle et générale pour tous les princes et états, avec restitution à chacun de ce qu'il possédait avant la guerre. Il y avait pourtant sur ce point une exception à l'égard de l'électeur pa-

latin. Les fils du malheureux Frédéric V n'étaient pas rétablis dans tous leurs droits. Ils perdaient la dignité électorale et les états compris dans le haut Palatinat, qui restaient au duc de Bavière. On leur rendait seulement le bas Palatinat, et on créait pour eux un huitième électorat, qui cesserait d'exister si la branche de Bavière venant à s'éteindre rappelait la branche palatine à la succession de l'électorat primitif. Une amnistie moindre et limitée était accordée aux sujets des pays héréditaires de l'empereur. La participation des états de l'Empire aux délibérations des affaires générales, et leur indépendance dans le gouvernement intérieur comme dans les alliances qu'ils voudraient contracter; la convocation des diètes, l'admission des villes libres à ces assemblées, la formation des votes, la composition des députations ordinaires et extraordinaires; la réformation de la chambre impériale de justice et du conseil aulique; l'élection du roi des Romains, successeur désigné de l'empereur régnant; la rédaction des capitulations impériales; le rétablissement de chaque état dans le cercle auquel il appartenait; le règlement des griefs religieux, c'est-à-dire le partage de l'empire allemand entre les religions catholique, luthérienne et réfor-

mée, suivant la possession existante à une époque fixée ; l'égalité des droits entre ces religions diverses là où elles étaient souveraines, et la tolérance qu'elles devaient aux dissidents : toutes ces dispositions d'un intérêt purement germanique, et renfermées pour leur application dans les limites de l'Empire, n'en étaient pas moins stipulées en présence, avec l'agrément et bien évidemment sous la garantie des puissances belligérantes. La satisfaction accordée à celles-ci se trouvait ainsi fixée : A la Suède, une portion de la Poméranie, l'expectative de tout le duché à l'extinction des mâles de la maison de Brandebourg, l'île de Rugen, la seigneurie de Wismar, l'archevêché de Brême et l'évêché de Verden, comme fiefs perpétuels et immédiats de l'Empire avec séance et triple voix à la diète : à la France, la cession des droits de l'Empire sur les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun qu'elle possédait déjà depuis un siècle, et sur la ville de Pignerol qu'elle avait acquise en 1632; la ville de Brisach, la haute et basse Alsace avec le Suntgau, moyennant une indemnité de trois millions à l'archiduc de Tyrol qui en était héritier; enfin la garde de Philisbourg, dont la propriété demeurait à l'évêque de Spire. Les princes dépossédés pour

former la part de la Suède recevaient d'amples dédommagements en biens ecclésiastiques. La maison de Hesse-Cassel, cette fidèle alliée des deux couronnes, gagnait aussi des terres et obtenait de l'argent pour ses soldats. Les cantons suisses étaient reconnus entièrement indépendants de la couronne impériale : l'empereur et l'Empire promettaient de n'aider en aucune façon les ennemis avec lesquels le roi très-chrétien restait en état de guerre, pas même pour ce qui regardait la comté de Bourgogne, qui rentrerait sous les lois du corps impérial quand la dispute de la France et de l'Espagne serait pacifiée. Le différend de la France avec le duc de Lorraine était renvoyé, ou à des arbitres, ou au traité que cette puissance ferait un jour avec l'Espagne. L'empereur confirmait en faveur du duc de Savoie le traité de Chierasco fait en 1631, et laissait ce prince, ainsi que le duc de Modène, en toute liberté de continuer son alliance avec la France contre les Espagnols du Milanais. De tout cela il résultait que la guerre allait cesser dans toute l'étendue du territoire impérial, sauf la comté de Bourgogne et la Lorraine ; que l'empereur et les états de l'Empire n'avaient plus d'hostilités entre eux ni avec personne ; que la Suède, comme

avaient déjà fait les Provinces-Unies, déposait les armes; et qu'enfin la France seule, aidée des ducs de Savoie et de Modène et assistant les Portugais, allait donner suite à sa querelle contre la seule Espagne, servie par le duc de Lorraine.

Quoique ce ne fût donc pas à beaucoup près, pour les sujets du roi très-chrétien, le terme de leurs inquiétudes et de leurs sacrifices, il y avait cependant là un événement heureux qui s'appelait la paix, qui l'était en effet du côté où l'on avait éprouvé le plus de pertes et de disgràces, qui ajoutait des provinces au royaume, qui lui épargnait une armée et des subsides. Personne, nous le répétons, ne parut seulement s'en apercevoir, et l'un des grands événements de l'histoire universelle n'obtint pas même le retentissement le plus vulgaire. L'attention publique se concentrait en ce moment sur deux objets d'une bien autre importance. Les grands politiques, les hommes d'intrigue ayant pied à la cour, étaient tout occupés de la querelle survenue entre le duc d'Orléans et la régente pour les intérêts de l'abbé de la Rivière. Le commun de ceux qui raisonnent sur les affaires attendait la rentrée prochaine du parlement; car, ainsi que

28 octobre. pensait alors Guy Patin, la compagnie ne pouvait pas s'en tenir là : « elle avait envie de faire « encore bien mieux après la Saint-Martin. » Pendant quelque temps on put croire que la querelle de cour serait poussée jusqu'aux dernières extrémités. Le duc d'Orléans entendait chaque jour sa femme et sa fille lui exagérer l'offense qu'il avait reçue et l'exciter à s'en ressentir; les princes de la maison de Lorraine lui offraient leurs services; ceux de Vendôme ne lui demandaient que l'ordre de commencer la guerre civile. Mais, pour embrasser ce parti, il lui aurait fallu du courage, et l'abbé de la Rivière n'en avait pas à lui donner. « La colère du Luxembourg, « comme dit spirituellement madame de Motte« ville, se mit donc en traité. » Le duc d'Orléans, ne sachant quelle contenance prendre pendant qu'on négociait pour lui, se rappela qu'il avait la goutte et garda le lit. Tout s'accommoda
13 novembre. moyennant la promesse faite à l'abbé de solliciter pour le prince de Conti une nomination de faveur qui ne reculerait pas la sienne, et le titre
26 novembre. de ministre d'état qui lui fut bientôt accordé avec séance dans le conseil d'en haut ; le duc de Mercœur, fils aîné du duc de Vendôme, qui s'était déjà secrètement reconcilié avec le cardi-

nal Mazarin, reparut à la cour comme si le duc d'Orléans l'y eût seul ramené ; on lui donna l'espérance d'y rappeler son père, de laisser son frère en sûreté dans le royaume où il se tenait caché depuis son évasion, et les mécontents n'eurent plus d'espoir actuel que dans le parlement.

Cette compagnie s'était rassemblée, pour la messe d'ouverture, la veille du jour où avait eu lieu l'accommodement de la reine et de son beau-frère ; mais elle ne reprit que onze jours plus tard le cours de ses travaux. Dès les premières réunions, on s'aperçut que les vacances n'avaient aucunement abattu l'ardeur d'opposition qui animait la plupart des magistrats. « Les esprits, dit Talon, se trouvèrent aussi « échauffés qu'ils avaient été auparavant. » « Il « semblait, dit avec moins de respect le cardinal « de Retz, que tous les esprits étaient surpris et « enivrés de la fumée des vendanges. » Cependant toute cette chaleur se perdait en discours, en exclamations, en reproches sur l'inexécution de la dernière déclaration, sans aller jusqu'à une délibération formelle. La déclaration, déjà enregistrée au parlement, avait encore à recevoir la vérification de la chambre des comptes et de

12 novembre.

25 novembre.

27 novembre. la cour des aides. Cette vérification eut lieu bientôt à la chambre des compte, qui fit presque à chaque article des additions ou des restrictions, toujours au détriment de la puissance royale. Tandis que la cour des aides s'en occupait à son tour, le parlement, comme piqué d'honneur par ce qui se disait dans les autres compagnies, voulut aussi, sous le prétexte qu'on exécutait mal ce qu'il avait vérifié, rentrer dans cette discussion. Les conseillers des enquêtes demandèrent
9-15 décembre. l'assemblée générale, envahirent la grand'chambre et obtinrent enfin jour pour délibérer. Le duc d'Orléans et le prince de Condé s'empres-
16 décembre. sèrent de s'y rendre, et tâchèrent d'apaiser les plus zélés par des paroles en même temps bienveillantes et fermes. Le débat s'engagea devant eux sur le principal grief, consistant en ce que le passage des troupes, qui semblaient se rapprocher de Paris, causait de grands dommages au peuple et lui rendait inutile la remise de la taille que le parlement avait obtenue pour lui. Le prince de Condé s'emporta et fut hué par les enquêtes.
17 décembre. Enfin on décida qu'on se réunirait par députés chez le premier président pour examiner tous les faits de non-exécution qui étaient allégués sur chaque article de la déclaration, et cepen-

dant il y eut arrêt portant que commission serait délivrée au procureur-général pour informer des exactions commises par les gens de guerre, avec défense à tous ceux-ci de commettre aucune violence sous peine de la vie, et injonction de se rendre incontinent à leurs garnisons sans séjourner plus d'une nuit au même lieu. Le procureur-général fut encore rudement interpellé au sujet des poursuites qu'il était chargé de faire contre quelques partisans.

Tandis que le parlement s'animait d'autant plus dans ses discours qu'il n'avait réellement aucun sujet de délibérer et aucune résolution à prendre, la cour des aides, saisie de la déclaration royale, attaquait le gouvernement dans les formes. Elle avait proposé, comme modification à l'un des articles, d'ordonner que désormais les deniers de la taille ne pourraient plus être mis en parti, c'est-à-dire délégués d'avance à des financiers qui prêtaient de l'argent au roi sur ce revenu, et cela « à peine de confiscation « de corps et de biens. » C'était supprimer le seul moyen qu'on eût de se faire quelque fonds, dont on avait surtout besoin maintenant pour recueillir au service de la France une partie des troupes qui allaient être licenciées en Allemagne.

21 décembre. Une députation de cette compagnie fut appelée au Palais-Royal ; la question fut discutée entre le premier président Amelot et le chancelier, et on obtint seulement que la défense de faire au-
30 décembre. cunes avances sur les tailles, demeurant inscrite dans l'arrêt de vérification avec la pénalité que nous avons vue, souffrirait exception pour le premier semestre de l'année suivante. Le parlement trouva cette complaisance exagérée, et comme, pour accorder un bénéfice à ceux qui voudraient prêter de l'argent sur la garantie du semestre disponible, le surintendant avait envoyé à la chambre des comptes une déclaration portant allocation d'intérêts en leur faveur, ce fut une nouvelle cause de se récrier contre l'inexécution flagrante des promesses faites au peuple, contre les profits usuraires des financiers, et la complicité des ministres dans les dilapidations de la fortune publique.

En même temps le mécontentement populaire se manifestait par des placards injurieux et par des bruits sinistres. Le thème favori des Parisiens était qu'on faisait venir des troupes pour les égorger, et la malveillance ou la peur y rapportait chaque jour quelques nouvelles révélations. C'est alors aussi que semble avoir

commencé cette multitude de libelles, si connus, entre les écrits qu'on ne lit pas, sous le titre de « Mazarinades, » et parmi lesquels il faudrait distinguer, au moins sous le rapport du courage, ceux qui s'imprimèrent en présence de l'autorité royale, au risque du châtiment, de tous ceux qu'on publia plus tard en parfaite sécurité, au profit d'un parti maître du terrain, contre un gouvernement qui ne pouvait punir. Au nombre des premiers on comptait déjà un pamphlet vigoureux, sous la forme d'une « Re« quête des trois états du gouvernement de l'Ile« de-France au parlement de Paris, » pour qu'il fît des remontrances à la reine « sur les grands « malheurs et désordres déjà causés par le car« dinal Mazarin et sur ceux qu'il causerait à « l'avenir s'il demeurait plus longtemps dans « cette domination illégitime et violente où il « s'était établi. » Là se trouvaient déduits tous les torts reprochés à ce ministre et qui devinrent dès lors le texte invariable des innombrables attaques dirigées contre lui. « Il était étranger, « Sicilien, sujet du roi d'Espagne, de très-basse « naissance. Il avait été valet à Rome où il avait « servi dans les plus abominables débauches de « ce pays-là. Il s'y était poussé par ses fourbes,

« plaisanteries et intrigues; puis on l'avait reçu
« en France comme espion. Là, s'étant rendu
« fort puissant sur l'esprit et sur le conseil de
« la reine, il avait gouverné toutes choses de-
« puis six ans au grand scandale de la maison
« royale et à la dérision des nations étrangères.
« Il avait disgracié, banni et emprisonné les
« princes, les officiers de la couronne, ceux du
« parlement, les grands seigneurs et les plus
« fidèles serviteurs du roi, dont quelques-uns
« étaient morts en prison, comme le président
« Barillon. Il s'était entouré de gens très-mé-
« chants, sans honneur et sans foi, traîtres,
« concussionnaires, impies et athées. Il s'était
« attribué la charge de gouverneur du roi pour
« le nourrir à sa mode. Il avait corrompu ce qui
« était de candeur, de foi, de bonnes mœurs
« dans la cour, y mettant en règne les brelans
« et jeux de hasard, l'impudicité et le ravisse-
« ment. Il avait ôté les charges aux personnes de
« mérite pour les donner à ses créatures, violé et
« renversé la justice, pillé et ravi toutes les finan-
« ces. Non-seulement il avait épuisé tous les de-
« niers liquides par des comptants s'élevant chaque
« année à cinquante ou soixante millions, mais
« il avait consommé par avance trois années de

« revenu. C'était lui qui autorisait cette mau-
« dite engeance de partisans, venus pour la
« plupart de laquais et palefreniers, et gour-
« mandant toute la France à coups d'étrivières,
« lesquels, pour se faire payer de la taille mise
« en parti, avaient rempli les prisons de vingt-
« trois mille personnes dont cinq mille y étaient
« mortes en une seule année. Quoiqu'il eût dé-
« voré tous les ans plus de cent vingt millions,
« il n'avait payé ni les gens de guerre, ni les
« pensions, ni l'entretien des places fortes;
« il n'avait fait aucun bien aux gens de vertu
« et de mérite; il avait laissé périr de misère
« et de nécessité cent vingt mille soldats des
« armées du roi; il avait partagé ces grandes
« sommes de deniers avec ses amis et en avait
« fait transporter la plus grande partie hors
« du royaume, tant en lettres de change
« qu'en espèces et pierreries. Pour conti-
« nuer ce pillage, il avait éloigné la paix,
« arrêté le succès des armées; et il était évi-
« dent qu'il s'entendait avec les ennemis qui
« lui promettaient un refuge s'il venait à être
« chassé. » Tel était le fonds de ce pamphlet
répandu à Paris, le roi y tenant sa cour, et
dont on découvrit l'imprimeur qui fut con-

damné au bannissement par sentence du Châtelet.

C'eût été fort peu de chose qu'un libelle, si le même esprit qui l'avait dicté n'eût pas régné dans les corps investis de pouvoir pour aider l'action du gouvernement, et qui avaient une forte disposition à l'empêcher. En ce moment on espérait les diviser. Le parlement, en voulant s'occuper d'une affaire soumise à la chambre des comptes, semblait porter atteinte à la toute-puissance de cette compagnie dans les matières qui étaient de son ressort. Celle-ci consentit à
31 décembre. envoyer vers l'autre une députation, qui mit encore plus d'aigreur dans les relations des deux corps. Cependant on ne voulut pas pousser les choses dans cette voie, et la déclaration qui avait
1 janvier 1649. amené ce commencement de discorde fut retirée. Le parlement se contenta pour l'instant de cet avantage, et parut si peu pressé de le pour-
2 anvier. suivre qu'il remit sa prochaine assemblée à quelques jours de là, donnant le temps de ses au-
5 janvier. diences aux plaidoiries des procès, comme s'il n'avait rien de mieux à faire. Cependant il se préparait à la cour une grande résolution : c'était de recommencer, cette fois à bon escient et avec un véritable dessein, ce qu'on avait fait quatre mois auparavant avec toutes les apparences de

l'intention la plus innocente. Il s'agissait encore de quitter Paris, et d'en retirer le roi et les princes; mais maintenant on se proposait sérieusement de jeter l'effroi dans la ville rebelle, de montrer des troupes à ses portes, de l'inquiéter sur ses approvisionnements, et de la réduire, par la peur et la famine, à se tenir désormais dans l'obéissance. Ce projet tout militaire appartenait sans aucun doute au prince de Condé. Soit qu'il se fût bientôt dégoûté des intelligences secrètes que le coadjuteur de Paris lui aurait ménagées, s'il faut l'en croire, avec les meneurs du parlement, soit, ce qui est plus croyable d'après toute sa conduite, qu'il n'y fût jamais entré, il est certain qu'il était le plus animé de tous contre la compagnie, le plus déterminé aux partis extrêmes, le plus impatient, ici comme ailleurs, de livrer bataille. Tout se réduisait, suivant lui, à « empêcher pendant quelques jours le pain de « Gonesse d'arriver à Paris, » et la population se soulèverait bientôt contre les factieux qui attiraient sur elle le terrible fléau de la disette. Le cardinal Mazarin adhérait à ce projet, par l'embarras où il était d'en trouver un autre, et par la soumission entière dans laquelle il s'était placé auprès de son jeune patron. Le duc d'Orléans s'y

rendit le dernier, entraîné par l'abbé de la Rivière, qui ne voyait aucun moyen d'être fait cardinal par la protection du parlement. Le secret en demeura entre la reine, les deux princes et le cardinal, qui firent eux-mêmes tous les préparatifs pour l'exécution. On était au temps le plus rigoureux de l'année, où il n'y avait pas de prétexte à un voyage; il y fallait donc un entier mystère. Il fut conservé à ce point que ni la femme ni la fille du duc d'Orléans, ni la mère ni la femme du prince de Condé, n'y furent admises. La veille
5 janvier. de la fête des Rois, à l'heure du soir où toute la ville était en festins, les princes et le cardinal prirent congé de la reine au Palais-Royal pour aller souper chez le maréchal de Gramont, après quoi toutes choses se passèrent dans la royale demeure suivant qu'il était accoutumé. Les deux enfants furent mis au lit l'un après l'autre, et la reine s'entretint gaiement avec ses femmes. Il y eut même dans sa chambre un surcroît de divertissements. Elle y fit venir un de ces gâteaux qui se partagent dans les familles à l'occasion de la solennité où l'on était, et le jeune roi en eut sa part; ce que les libelles du temps, en se trompant d'ailleurs sur le lieu de la scène, signalent avec indignation comme une in-

fraction aux usages de France. On atteignit ainsi le milieu de la nuit; la reine se coucha, et les portes du Palais-Royal furent fermées. A l'hôtel de Gramont la même dissimulation fut gardée, si ce n'est qu'on y employa autrement les heures. On y soupa, on y joua; puis, les convives s'étant retirés, les deux princes, le cardinal et le maréchal, que l'on avait fait entrer dans le complot, se mirent aussitôt en mouvement pour le départ qui devait s'effectuer en quelques heures, pendant que toute la ville était endormie. Il fallait d'abord tirer de leur sommeil toutes les personnes de la famille royale qu'on voulait emmener, et qui étaient restées dans une complète ignorance du voyage qu'on méditait pour elles. Le maréchal de Villeroi, averti alors par la reine, fit lever le roi et le duc d'Anjou. Le duc d'Orléans alla disposer sa femme et ses plus jeunes filles à le suivre; l'aînée reçut un avis direct de la reine. Le prince de Condé prit avec lui sa mère, sa femme, et son frère le prince de Conti. Le rendez-vous de tous ces fuyards était en plein air, sur le grand chemin, dans le Cours-la-Reine, où le carrosse du roi, contenant avec lui sa mère et son frère, arriva le premier. Les autres princes et princesses, ainsi que le cardinal et ses nièces, s'y rendirent suc-

6 janvier.

cessivement, et à leur suite un grand nombre de gens à qui cette nouvelle avait été communiquée. Il était environ quatre heures du matin quand tout ce monde fut réuni, et l'on se mit en route pour Saint-Germain. Là, rien n'était prêt pour recevoir un seul de ces hôtes nombreux, l'habitude étant toujours de démeubler les châteaux qu'on n'habitait pas. La reine et ses deux fils purent se coucher sur des lits de camp que le cardinal avait fait apporter. Mais la duchesse d'Orléans et mademoiselle de Montpensier n'eurent d'autre lit que de la paille, et « la paille « elle-même, dit madame de Motteville, devint « bientôt si chère à Saint-Germain qu'on ne pou- « vait pas en trouver pour son argent. »

Pendant ce temps, Paris se réveillait, et ne trouvait plus dans ses murs ni roi, ni princes, ni ministres; car tout le conseil s'était mis en route avant le lever du jour. Une seule personne de la famille royale n'avait pas quitté son logis, et c'était une femme, la sœur du prince de Condé, la duchesse de Longueville, dont le mari était alors dans son gouvernement de Normandie. La princesse sa mère avait voulu l'emmener, comme les autres, de l'hôtel de Condé où elle avait couché; mais elle s'était défendue de partir, sous

le prétexte de sa grossesse, et en assurant qu'elle croyait ne courir aucun risque à demeurer dans Paris. On l'y avait donc laissée, sans se douter qu'il y eût des motifs cachés dans sa résistance, et que cette femme enceinte, sans mari et sans frères, allait devenir un chef de parti. Rien ne semblait moins convenir à un pareil rôle, outre la condition de cette princesse, que son caractère indolent, paresseux, engourdi dans une molle admiration de soi-même, et n'ayant fait paraître encore que l'oisive activité du bel esprit. Les intérêts de sa maison se trouvaient dans le parti contraire; ceux de son mari, en tant qu'ils pouvaient la toucher, dépendaient entièrement de la cour. Les ressentiments de l'injure qu'elle avait reçue autrefois ne paraissaient pas devoir la porter du côté où elle était sûre de trouver bientôt le duc de Beaufort. Mais, outre les intérêts de sa maison et de son mari, elle avait encore à servir ceux d'un amant, et ce fut là ce qui vint la tirer « des conversations galantes et enjouées, des « distinctions et des raffinements sur la délica- « tesse du cœur et des sentiments, » où elle mettait jusque-là son divertissement et sa gloire, pour la faire entrer dans les desseins et les complots politiques. Celui qui l'avait portée à cet

effort était le prince de Marsillac. Il était alors mécontent de sa position, oublié dans son gouvernement de Poitou ; on lui avait promis et on lui refusait un titre de duc, qu'il prétendait obtenir sans attendre le duché-pairie de son père : il ne pouvait donc que gagner dans un parti où sa maîtresse commanderait. Celle-ci était d'ailleurs préoccupée d'une violente aversion contre son frère aîné, le prince de Condé. Cette aversion, ayant succédé à la plus vive tendresse, faisait naître de « fâcheux commentaires » qui, tout scandaleux qu'ils sont, paraissent au cardinal de Retz n'avoir aucun fondement. Son amitié s'était reportée tout entière, et toujours avec les mêmes soupçons, sur son plus jeune frère le prince de Conti, qui, fort peu soucieux du cardinalat qu'on recherchait pour lui, se voyant dédaigné de son aîné, condamné à l'état ecclésiastique par défaut de taille, ayant sollicité vainement d'entrer au conseil, ne demandait pas mieux que de plaire à sa sœur en se vengeant de la cour. Telles étaient les inclinations qu'avait rencontrées le coadjuteur de Paris, toujours en quête de gens propres à diriger l'agitation populaire, lorsqu'il s'était vu repoussé ou abandonné par le prince de Condé. Ce prélat avait encore acquis un nou-

veau grief contre le ministère. Il s'était imaginé de vouloir joindre la charge de gouverneur de Paris à la fonction ecclésiastique dont il était revêtu, et on l'avait laissé malignement s'engager dans cette recherche où devaient se trouver des obstacles, qui en effet la firent échouer et le rendirent une seconde fois ridicule. Ce fut alors, dit-il, qu'il s'avisa de lier cette autre partie. Les premières propositions s'en étaient faites à Noisy, maison de l'archevêque de Paris, où séjournait la duchesse de Longueville, et dont le neveu de ce prélat faisait naturellement les honneurs. Le duc de Longueville y venait de temps en temps visiter sa femme qui, par un artifice bien connu de son sexe, lui avait persuadé aisément qu'il avait sujet d'être mécontent, que le refus qu'on venait de lui faire du gouvernement du Havre était un mauvais tour de son beau-frère, et qu'elle se croyait obligée de s'en ressentir pour lui. Ce prince, suivant le cardinal de Retz, était « l'homme du monde qui aimait « le mieux le commencement de toutes choses. » Il se laissa donc engager dans un dessein dont on ne lui confia pas toute la suite, et il fut convenu que, le cas arrivant d'une rupture entre la cour et le parlement, le prince de Conti, la

duchesse sa sœur, et avec elle son mari, se déclareraient pour la cause populaire. Les paroles étaient données, quand eut lieu le départ furtif de la famille royale : le duc de Longueville alors était retourné en Normandie; le prince de Conti se laissa enlever par son frère; la duchesse tint ce qu'elle avait promis, et demeura dans Paris, comme otage de ceux que sa présence devait y ramener, comme centre provisoire des mouvements qui allaient s'y faire.

Quand le peuple sut que le prince de Condé, avec les maréchaux de la Meilleraye, de Gramont, du Plessis, de Villeroy, étaient en campagne pour l'attaquer, et que la duchesse de Longueville, assistée de l'archevêque de Corinthe, restait pour le défendre, il eut d'abord grand effroi. Cependant un instinct assez juste lui fit sentir que la première mesure à prendre était d'empêcher la sortie de ceux qui voudraient aller rejoindre la cour. Les bourgeois coururent donc aussitôt, « d'eux-mêmes et sans ordre, » même du coadjuteur, aux portes de la ville pour les fermer. Puis on se rassura en voyant qu'il ne paraissait aucun corps d'armée dans la plaine ou sur les hauteurs, et l'on attendit ce qu'ordonnerait le parlement. On sut bientôt qu'il y avait

une lettre du roi écrite au prévôt des marchands, et l'on eut un texte pour discourir. La maladresse était grande, quand on avait voulu surprendre les esprits et obtenir la stupeur, de fournir aussitôt des paroles à commenter. Le parlement, qui ne savait trop ce qu'il devait faire, s'en prit tout d'abord à cette lettre. Il s'installa en assemblée générale, manda les échevins, et se fit remettre l'écrit du roi adressé aux gens de la ville. Il y était dit que le roi « s'était vu obligé « de partir cette nuit même, pour ne pas de- « meurer exposé aux pernicieux desseins d'au- « cuns officiers du parlement, lesquels, ayant « intelligence avec les ennemis déclarés de l'é- « tat, après avoir attenté contre son autorité en « diverses rencontres et abusé longuement de « sa bonté, s'étaient portés jusqu'à conspirer de « se saisir de sa personne. » La reine, le duc d'Orléans et le prince de Condé avaient écrit séparément pour se déclarer les auteurs de ce conseil; ce qui était fort gauchement avouer l'intention d'en décharger une autre personne. L'exagération évidente de l'imputation dirigée contre le parlement lui donnait trop d'avantage. Il en profita pour reprendre un peu de calme et de dignité. Remettant au lendemain sa délibération sur la

lettre qu'il venait de lire, il ne parut occupé que de maintenir la tranquillité dans la ville et de pourvoir à sa sûreté. Il ordonna donc, « au « nombre de cent et un, » que les portes seraient gardées et les chaînes tendues; que le lieutenant civil et autres officiers tiendraient la main à faire venir des approvisionnements; que le prévôt des marchands et autres officiers se chargeraient de les amener, et de faire retirer les gens de guerre hors des villes et villages à vingt lieues autour de Paris, avec défenses aux villes situées à cette proximité de recevoir aucunes garnisons. C'était certainement ce qu'il y avait de mieux à faire, quoique le cardinal de Retz trouve cet arrêt timide; toute autre résolution en ce moment n'aurait été que follement emportée. Du reste, il ne fut pas lui-même beaucoup plus hardi. Il avait reçu, dit-il, une lettre de la reine qui lui ordonnait de se rendre à Saint-Germain. Comme il savait fort bien que les issues étaient gardées et qu'on ne laissait sortir personne, il fit grand bruit des apprêts de son départ, sortit en carrosse, et fut arrêté presque à sa porte par le peuple qui le força de rentrer à l'archevêché. Après cette petite comédie, qui fit assez peu de bruit, il se crut quitte de l'obéissance, en atten-

dant que la venue du prince de Conti et du duc de Longueville lui permît de proclamer la révolte. Dès le soir, il apprit que le duc venait d'arriver de Normandie, mais qu'il s'était arrêté à Saint-Germain. Le prince de Marsillac lui-même avait suivi le roi, en intention, il est vrai, de ramener le prince de Conti; mais il ne revenait pas. Un seul homme de haute qualité restait avec le coadjuteur, pour le contrarier plutôt que pour l'aider ; c'était le duc de Bouillon.

La première journée se passa ainsi, avec plus de confiance de la part du peuple et des bourgeois surpris, qu'il n'y en avait chez les grands meneurs du complot, savamment préparés à tous les événements par des conciliabules. Le lendemain, un lieutenant des gardes du corps apporta 7 janvier
au parlement un message de la reine. Il se composait de lettres-patentes pour le parlement, et de lettres particulières adressées, l'une au premier président, l'autre aux gens du roi. Ceux-ci ouvrirent la leur et y trouvèrent que la reine transférait le parlement à Montargis. La compagnie assemblée refusa d'ouvrir le paquet à son adresse, par le motif qu'il devait être remis préalablement aux gens du roi, tandis que le porteur avait ordre de le délivrer seulement à tout le

corps réuni en séance. L'officier se retira donc avec ses lettres-patentes, et le parlement, feignant de ne pas savoir ce qu'elles contenaient, délibéra sur l'écrit de la veille qui ne lui était pas destiné. Il y eut dès lors des avis pour supplier la reine d'éloigner le cardinal Mazarin, pour informer sur-le-champ contre ceux qui avaient calomnié les intentions du parlement, pour faire sortir de Paris une milice qui chasserait des environs les gens de guerre; mais il fut seulement résolu, par arrêt, que les gens du roi iraient trouver la reine, qu'ils lui remontreraient la sincérité des actions de la compagnie, qu'ils la prieraient de nommer ceux de ses membres qu'on lui avait dénoncés et leurs accusateurs, pour faire des uns ou des autres prompte justice. Les gens du roi se mirent en chemin à quatre heures de l'après-midi; ils arrivèrent fort tard auprès de la résidence royale, où ils furent longtemps arrêtés sur le grand chemin. Admis enfin dans une maison du bourg, ils obtinrent de voir le chancelier qui refusa de les écouter, et leur remit les lettres-patentes refusées le matin pour qu'ils eussent à les présenter officiellement, ajoutant que, si le parlement n'obéissait pas, Paris serait assiégé, que déjà le duc d'Orléans occupait le pont de

Saint-Cloud, que le prince de Condé s'était posté à Charenton, qu'une forte garnison tenait Saint-Denis, et que dans vingt-quatre heures les commandements du roi seraient appuyés par vingt-cinq mille soldats. Les gens du roi revinrent avec cette dure réponse le matin du jour suivant, au moment où les portes s'ouvraient.

Quand le parlement entendit le récit de ce triste voyage, dont les divers accidents s'aggravaient encore par la rigueur de la saison, quand on lui raconta que des magistrats, ayant charge de leur compagnie, avaient été retenus deux heures en plein vent par un maître d'hôtel du roi, qu'on leur avait permis ensuite seulement de s'abriter, que le chancelier, après les avoir encore longtemps fait attendre, avait daigné les recevoir, mais sans les laisser parler, et pour leur enjoindre de retourner sur-le-champ là d'où ils venaient, qu'ils avaient obtenu avec peine de passer le restant de la nuit à couvert, l'indignation de la compagnie éclata aussitôt avec une vivacité et un ensemble que tous les conseils des agitateurs auraient en vain voulu lui donner. Toutes les voix, hors une, adoptèrent la proposition d'un arrêt par lequel il était ordonné que de très-humbles remontrances écrites seraient 8 janvier.

faites au roi et à la reine régente, et « attendu que « le cardinal Mazarin était notoirement l'auteur « de tous les désordres de l'état et du mal pré- « sent, la cour le déclarait perturbateur du re- « pos public, ennemi du roi et de son état, lui « enjoignant de se retirer de la cour en ce jour, « et dans huitaine hors du royaume, et, ledit « temps passé, enjoignait à tous les sujets du roi « de lui courir sus, avec défense à toutes per- « sonnes de le recevoir. » Ce qui fut « lu et publié « à son de trompe et cri public, » le même jour, tant aux portes et entrées de la ville et faubourgs qu'aux carrefours et places publiques. Le même arrêt ordonnait qu'il serait fait dans Paris levée de gens de guerre en nombre suffisant. Ce jour-là le coadjuteur n'eut rien à faire; la guerre civile était déclarée.

LIVRE QUATRIÈME.

—

CHAPITRE I.

Préparatifs de défense dans Paris. — Le prince de Conti généralissime. — Arrivée du duc de Beaufort — Rouen se déclare pour le duc de Longueville. — Remontrances du parlement. — Déclaration du roi contre les princes et seigneurs du parti de Paris. — Les parlements d'Aix et de Rouen se joignent à celui de Paris. — Rencontre entre l'armée parisienne et les troupes du roi. — Combat de Charenton. — On commence à parler de la paix. — Apparition d'un héraut du roi aux portes de la ville. — Députation des gens du roi à Saint-Germain. — Arrivée d'un agent espagnol. — Il est présenté au parlement. — Le parlement arrête qu'il sera rendu compte de ses propositions à la reine. — Délibération des généraux. — Dispositions du maréchal de Turenne. — Mort de Charles Ier. — Députation du parlement vers la reine. — Le parlement décide qu'il entrera en conférence. — Convocation des états-généraux.

—

A Paris, maintenant, la volonté unanime était de se défendre. Une nouvelle démarche de la cour, faite avec dessein d'y mettre la division, servit au contraire à rallier toutes les forces. La 1649.

reine avait communiqué au corps de ville la déclaration qui transférait le parlement à Montargis, en lui enjoignant de ne plus reconnaître son autorité, et même de le contraindre à obéir.
9 janvier. Après une députation inutile à Saint-Germain, comme le fut aussi celle qu'y envoya en même temps la cour des aides, ces officiers, au lieu d'exécuter l'ordre qu'on leur avait réitéré, l'apportèrent au parlement, qui refusa fièrement de s'en occuper, « comme de chose inutile et ne « pouvant être effectuée, » de sorte que le prévôt des marchands et les échevins, entraînant avec eux le duc de Montbazon gouverneur pour le roi, se trouvèrent unis au parlement, à la chambre des comptes et à la cour des aides, dans le soin de la défense commune. On avait déjà dé-
8 janvier. cidé, en assemblée de police générale à l'hôtel-de-ville, qu'il serait délivré des commissions pour lever des gens de guerre. Le parlement fut le premier à voter des subsides; sa contribution fut de sept cent cinquante mille livres, dont trois cent mille offertes par les vingt-quatre conseillers de nouvelle création, qui achetaient à ce prix, après quatorze ans de possession, l'égalité de leurs charges avec celles de leurs collègues plus anciens : les autres compagnies se taxèrent à pro-

portion. Il fallait ensuite un chef militaire; le duc d'Elbeuf se présenta. C'était un débris des premières cabales formées contre le cardinal de Richelieu, un homme qui avait servi l'Espagne, « fort suspect d'ailleurs, suivant le cardinal de « Retz, sur le chapitre de la probité, » mais prince de la maison de Lorraine, partant bien disant, brave, affable et courtois. Il « venait de « Saint-Germain, où il n'avait pas trouvé à dîner, « pour voir s'il trouverait à souper dans Paris. » C'est ainsi du moins que l'annonçait gaiement le duc de Brissac, parti du même lieu avec même intention. Malheureusement ils n'étaient tous deux que des intrus à l'égard des nobles personnes qui avaient conspiré à Noisy, et le duc d'Elbeuf allait prendre la place destinée par elles à un autre. Dans le temps où le coadjuteur était au bout de ses efforts pour parer ce coup imprévu, le prince de Conti et le duc de Longueville parurent aux faubourgs de la ville, le jour n'étant pas encore levé. Le coadjuteur courut au-devant d'eux, leur fit ouvrir les portes, et les conduisit jusqu'à leur logis à travers les murmures soupçonneux de la foule. Cependant le duc d'Elbeuf avait pris séance au parlement, où on lui décernait le titre de général, et d'où il alla

10 janvier.

prêter serment à l'hôtel-de-ville. Il était déjà pourvu de cet emploi et suivi de ses gardes, quand le prince de Conti vint à son tour devant les chambres assemblées, pour leur offrir son service. Le duc d'Elbeuf déclara aussitôt qu'il ne croyait pas devoir céder le commandement des armes dont on l'avait revêtu, et un grand tumulte d'approbation lui confirma ses pouvoirs.

11 janvier. Le jour suivant, les deux compétiteurs se trouvèrent encore face à face dans le sein du parlement, et là se joua une scène que le coadjuteur avait habilement préparée. L'ouverture s'en fit par le duc de Longueville, qui, en mettant sa personne et son gouvernement de Normandie au service des Parisiens, demandait qu'on voulût bien recevoir et garder comme otages, à l'hôtel-de ville, sa femme et ses enfants. Puis on introduisit le duc de Bouillon, soutenu par deux gentilshommes à cause de la goutte qui le travaillait; celui-ci fit également les plus chaudes protestations de son zèle pour le bien public, offrant d'exécuter autant qu'il le pourrait tout ce qui lui serait ordonné « par un aussi grand prince que le prince « de Conti, » et livrant aussi à la garde des officiers de la ville ses quatre enfants mâles, pour sûreté de ses promesses. Au seul nom du prince de

Conti, le duc d'Elbeuf se récria et voulut réclamer le maintien de son droit. La contestation s'échauffant, on vit entrer le maréchal de la Mothe, engagé dans le complot à la seule condition de faire ce que ferait le duc de Longueville, et qui parla comme le duc de Bouillon. Alors on pressa les chefs de s'entendre, et il fut résolu qu'on ne désemparerait pas, « que l'on n'irait pas même « dîner, » avant d'avoir vu terminer ce différend. Pendant que les deux rivaux, retirés en des chambres différentes, recevaient et envoyaient des propositions d'accommodement, le coadjuteur menait triomphalement à l'hôtel-de-ville les mères et les enfants qui devaient y loger. Les cris de la foule, à la vue de ces faibles et gracieuses têtes qu'on lui confiait, avertirent bientôt le duc d'Elbeuf que le vent de la popularité avait tourné, et il se trouva trop heureux d'accepter un arrangement par lequel le prince de Conti était reconnu généralissime des armées du roi dans Paris, et les ducs d'Elbeuf et de Bouillon, avec le maréchal de la Mothe, lieutenants-généraux sous ses ordres, pour commander chacun son jour, en commençant par le duc d'Elbeuf; le duc de Longueville se contentant, sans titre et sans charge, d'assister son beau-frère de ses con-

seils. En suite de quoi le jeune prince déclara qu'il n'acceptait la fonction de généralissime que pour l'exercer sous les ordres et l'autorité du parlement.

Les premiers rôles étaient ainsi distribués quand un nouveau personnage, propre à y figu-
13 janvier. rer, accourut dans Paris du fond du Vendômois où il se tenait caché. Le duc de Beaufort n'apportait que son nom, sa belle mine, « ses blonds et longs « cheveux, » le souvenir d'une captivité de cinq années et d'une évasion courageuse; mais il parlait le langage du peuple, et ce résultat d'une mauvaise éducation pouvait devenir un moyen de puissance. Comme il n'y avait plus d'emploi disponible pour un petit-fils de Henri IV, le coadjuteur lui fit l'honneur de s'emparer de lui et de le destiner à son service particulier. Mais il y avait d'abord une petite formalité à remplir. Le duc était sous le coup d'un procès commencé dans les formes, où le parlement avait rendu des arrêts, et quoique cette compagnie se fût élevée aux fonctions du gouvernement, elle n'aurait pas voulu laisser ses procédures inachevées, ou les tenir pour non-avenues, comme elle faisait d'un
15 janvier. ordre du roi. Elle s'empressa donc de juger l'accusé qui venait s'armer pour elle, et n'eut pas

beaucoup de peine à le trouver innocent. Puis le prince absous vint s'asseoir au milieu de ses juges, en vertu d'un arrêt qui vérifiait ses titres à la pairie. En ce moment la liste des princes et seigneurs qui servaient le peuple de Paris et le parlement était passablement garnie. On y comptait le prince de Conti, le duc de Longueville, le duc de Beaufort, le duc d'Elbeuf, le duc de Chevreuse, le duc de Bouillon, le duc de Brissac, le maréchal de la Mothe, le duc de Luynes, le marquis de Vitry, le prince de Marsillac, le marquis de Noirmoutier, le marquis de la Boulaye, le comte de Fiesque, le comte de Maure, le marquis de Laigues, le comte de Matha, le comte de Montrésor, le marquis de Fosseuse, le marquis d'Alluye, le marquis de Sévigné. Derrière eux se montrait ce jeune homme à qui le parlement n'avait permis de s'appeler que Tancrède, et qui voulait lui prouver, en combattant contre les troupes du roi, qu'il n'aurait pas fait tort au nom de Rohan. Il y avait certainement là de quoi faire la guerre civile en bonne compagnie. Mais le concours de ces nobles auxiliaires changeait déjà complétement le caractère de la querelle engagée entre l'autorité royale et les compagnies, pour l'élever ou la réduire à l'imi-

18 janvier.

tation de ce qui s'était vu sous la régence de Marie de Médicis et durant le gouvernement du duc de Luynes. Cette cohue brillante, où chacun avait des intérêts différents l'un de l'autre, et tous différents de ceux qui rattachaient le peuple de Paris au parlement, où l'un s'était jeté parce qu'il avait un procès à gagner, l'autre par dépit d'un titre qu'on lui refusait, celui-ci par ressentiment d'un blâme reçu à la guerre, celui-là par mécontentement de janséniste; tout ce pêle-mêle de rancunes et de vanités qui pourtant ne cessaient pas d'avoir le regard fixé sur la cour, et ne voulaient pas en être oubliées : tout cela, disons-nous, effaçait singulièrement les magistrats et leurs arrêts, les assemblées de chambres, les remontrances et les projets de déclarations. L'hôtel-de-ville, maintenant habité par des femmes, égayé par des violons, occupé par une cour qui, pour n'être pas celle du roi, n'en était ni moins frivole ni moins bruyante, avait déjà perdu cet aspect sévère et menaçant que pouvaient lui donner les officiers de la bourgeoisie délibérant chez eux et entre eux pour le salut de la cité. Ce qu'il y avait d'un peu gauche peut-être, mais au fond de sérieux dans la révolte, disparut dès que les courtisans y entrèrent.

Cependant le parlement s'était occupé de trouver des soldats pour tous ces chefs. Paris ne manquait jamais de gens propres à s'enrôler, et les mêmes hommes, qui faisaient ordinairement l'effroi de sa population et le désespoir de sa police, pouvaient maintenant être employés à sa sûreté, pendant que les bourgeois reprendraient leurs travaux. Les levées se firent en effet assez promptement, grâce à l'argent comptant que les compagnies avaient donné et à la taxe établie sur tous les habitants, laquelle se montait au double de ce que chacun avait dû payer en 1636, lors de la prise de Corbie. L'arsenal, dont on s'était saisi, fournit des armes. Il fut ordonné de faire des retranchements aux faubourgs de la 12 janvier.
ville, en prenant les terres et héritages qui seraient nécessaires, et dont les propriétaires seraient plus tard indemnisés. Chaque maison ayant porte-cochère fut obligée de fournir un cavalier monté et équipé, ou cent cinquante livres; chaque maison à petite porte un fantassin ou trente livres; la solde des cavaliers fut fixée à quarante sous par jour, celle des gens de pied à dix sols. Au bout de cinq jours, il y avait assez de chevaux pour former un régiment, qui fut 13 janvier.
mis sous les ordres du marquis de la Boulaye.

En même temps un de ces exploits militaires qui coûtent peu, mais qui flattent par tous les sens l'orgueil populaire, vint encourager la nouvelle milice. La Bastille, battue sans grand dommage par six canons et défendue par vingt-deux
13 janvier. soldats qui ne tuèrent personne, se rendit au duc d'Elbeuf. Le sieur du Tremblay, frère du célèbre père Joseph, qui en était gouverneur, sortit de la place avec sa garnison, et le peuple fut ivre de joie en apprenant que la terrible prison d'état, où il espérait bien voir entrer ses ennemis, allait être désormais ouverte et fermée par le vieux défenseur de sa liberté, Pierre de Broussel. Comme il ne fallait pas pourtant laisser aux assiégés toute la dépense de la guerre, le parlement crut ne faire que justice en recourant à la confiscation, et, sans plus de procès, « dé-
15 janvier. « libérant sur l'exécution de son arrêt contre « le cardinal Mazarin, » il ordonna que tous ses biens, meubles et immeubles, ainsi que les revenus de ses bénéfices, seraient saisis. Puis, s'en-
18 janvier. hardissant davantage, il écrivit une lettre circulaire aux autres parlements du royaume, pour les engager à suivre son exemple, et enfin il
19 janvier. franchit le dernier pas, en ordonnant par arrêt que « tous les deniers publics dus par les comp-

« tables et fermiers des villes de son ressort, en « quelque sorte et manière que ce fût, seraient « saisis et apportés aux coffres de l'hôtel-de-ville « de Paris, pour en être disposé ainsi qu'il appar- « tiendrait. » Parmi ces actes, qui tous se rapportaient à la défense de la ville, il en avait pourtant fait un qui avait le mérite de la pitié la plus touchante, et que le cardinal de Retz gâte un peu en se l'appropriant. Le même jour où il s'emparait de tout ce qui pouvait appartenir au cardinal Mazarin, il ordonnait « qu'une somme « de vingt mille livres serait délivrée au tré- « sorier de la reine d'Angleterre, attendu le « besoin qu'elle en avait, n'ayant été payée de- « puis six mois de ses pensions, » et cet argent lui fut aussitôt porté au Louvre, où elle était demeurée. 15 janvier.

Pendant que les Parisiens se disposaient fortement à la résistance, leur vaillant agresseur ne leur donnait pas en effet de vives alarmes. Ses opérations, n'ayant pour but que de tenir la ville bloquée et d'occuper les passages par où les vivres pouvaient lui arriver, se faisaient à distance et demandaient du temps, ce qui profitait doublement aux assiégés, en leur permettant de s'aguerrir contre un ennemi qu'ils ne voyaient pas.

L'armée royale, qui ne comptait pas plus de sept ou huit mille hommes, quoi qu'en eût dit le chancelier, s'était postée à Saint-Denis et à Saint-Cloud, d'où elle envoyait des détachements s'emparer des villes qui avaient commerce d'approvisionnements avec Paris, telles que Charenton, Lagny, Corbeil, Poissy et Pontoise. Mais l'effet de toutes ces dispositions ne pouvait encore se faire beaucoup sentir dans Paris, où il y avait déjà des provisions, où les paysans du voisinage s'étaient hâtés d'en amener dès que la nouvelle du blocus s'était répandue, ce qu'ils continuaient à faire par petits convois qui échappaient sans peine aux coureurs du prince de Condé. Quand Paris eut des troupes à mettre aux champs, on les employa d'abord à escorter les transports, dont l'arrivée, même sans aucun risque, passait toujours pour un succès obtenu sur l'ennemi. Il est bien vrai que le pain de Gonesse manquait, « ce « qui incommodait grandement les estomacs « délicats; » mais on avait de la farine, et les boulangers de Paris trouvaient leur compte à ne plus rencontrer sur le marché la concurrence du pain villageois. Cependant quelque chose de plus fâcheux pour le parti de la cour que n'aurait pu l'être le ravitaillement entier de Paris, venait de

se passer à trente lieues de ses murs. La grande ville à laquelle Paris s'unit par la Seine, celle qu'il a coutume d'appeler au partage fraternel de tous ses mouvements, Rouen, venait de lui répondre. La reine y avait envoyé le comte d'Harcourt, pour en prendre le gouvernement à la place du duc de Longueville. Le comte, au lieu d'entrer promptement dans la ville, se laissa retenir dans les faubourgs, en attendant que sa commission fût vérifiée au parlement de Normandie. Pendant ce retard, que les mal-intentionnés du parlement firent durer, le duc de 20 janvier.
Longueville accourut à Rouen, donna courage à ceux qui étaient de sa faction, intimida les autres, mit dans ses intérêts le fils du marquis de Beuvron, lieutenant-général de ce gouvernement, auquel la reine venait d'en accorder la survivance, et obtint qu'on refuserait de recevoir le comte d'Harcourt. Celui-ci, venu sans force et sans argent, fut obligé de se retirer au Pont-de-l'Arche, où il ramassa quelques troupes pour empêcher les courses que les Rouennais pourraient être tentés de faire du côté de Saint-Germain.

Dans cette résidence c'était à peine si l'on avait commencé à s'établir avec quelque com-

modité. Mais on y avait retrouvé déjà cette gaieté insouciante qui se fait de tout, même du dénûment, un sujet de raillerie. On y avait été un peu ému par le départ du prince de Conti et du duc de Longueville, dans la crainte que le prince de Condé, qui était alors à Charenton, ne fût de la partie. Mais son prompt retour et sa vive colère, exprimée sans ménagement contre son frère et sa sœur, dissipèrent bientôt la défiance, et l'on ne songea plus qu'à faire des épigrammes contre les soldats novices de Paris, leurs capitaines de rencontre et leur général contrefait. Après le voyage infructueux des gens du roi et la double députation des officiers de la ville et de la cour des aides, toute relation officielle avait cessé entre la cour et Paris; on ne procédait plus que par marche de troupes, occupation de villages, enlèvement de convois. Dansla ville on sévissait rigoureusement contre ceux qui étaient suspects d'intelligence avec 27 janvier. l'ennemi. « On garde fort bien les portes, écri« vait Guy Patin, et on pend force espions et « gens portant lettres. » Suivant les derniers termes où l'autorité royale en était restée, elle ne reconnaissait plus de parlement qu'à Montargis. Cependant cette compagnie avait rédigé

des remontrances en exécution de l'arrêt rendu contre le cardinal Mazarin, et, ne pouvant mieux faire, elle les avait remises « au maître « des courriers de Paris pour les porter à l'a- « dresse du sieur du Plessis-Guénégaud, secré- « taire d'état. » Or elles ne contenaient qu'un long développement des motifs qui avaient porté le parlement à déclarer criminel le ministre de la reine, et qui devaient l'obliger elle-même, « puisqu'il ne s'était pas retiré de sa cour, à le « mettre entre les mains de la justice, afin d'en « faire un exemple notable qui demeurât à la pos- « térité pour garantir à jamais les rois d'une usur- « pation pareille à celle dont il était coupable. » Quoique la reine ne fît aucun semblant d'avoir reçu cette dépêche, qui arrivait d'ailleurs imprimée à sa véritable destination, il parut à son conseil que le moment était venu de publier aussi un acte portant le nom du roi. On y rappelait tous les torts du parlement envers la royauté; mais, comme on n'avait plus rien à lui enjoindre, c'était aux princes et seigneurs qui s'étaient laissés entraîner dans sa révolte qu'on offrait une voie de repentir. En conséquence le prince de Conti, le duc de Longueville, le duc d'Elbeuf et ses trois fils, le duc de Beaufort, le duc de

21 janvier.

23 janvier.

Bouillon, le duc de Brissac, le maréchal de la Mothe, le prince de Marsillac, le marquis de Noirmoutier, le marquis de Vitry, « et autres « leurs adhérents et complices, » étaient déclarés coupables de lèze-majesté, « si dans trois « jours ils ne se retiraient auprès de leurs Majes- « tés pour y rendre le service et la fidélité qu'ils « devaient. » Cette déclaration fut aussi imprimée et répandue dans Paris par les partisans de la cour, avec un commentaire officieux qui tendait à soulever les Parisiens contre le parlement. Celui-ci n'en agissait pas moins avec sa gravité accoutumée, tantôt en assemblée générale, tantôt par quelques-uns de ses membres députés avec ceux des autres compagnies, dans toutes les fonctions si nombreuses et si nouvelles qui lui étaient dévolues. Après qu'il avait prononcé en corps sur le fait de la guerre, des approvisionnements, de la police et des finances, il s'occupait par fractions des choses de détail et d'exécution, comme de la surveillance pour la confection et la vente du pain, de l'inspection des places et marchés, de la distribution des taxes sur les particuliers, de la délivrance des passeports, de l'ouverture des lettres interceptées, mais surtout de la découverte des deniers cachés par les

fuyards, honnête emploi où le zèle extrême des magistrats était toujours excité, et trompé souvent, par de continuelles révélations.

Le coadjuteur de Paris s'était fait admettre, 19 janvier. comme remplaçant l'archevêque son oncle, dans les rangs du parlement, ce qui n'avait pas eu lieu sans quelque difficulté, et ce qui profita peu à la réputation de la compagnie; car elle y gagna de faire assister à ses actes un témoin cruellement moqueur. Mais ce qu'elle ambitionnait le plus, c'était d'établir, au dehors de Paris, une correspondance d'intérêt et de conduite avec des corps habitués aux mêmes formes, nourris des mêmes principes, puînés de la même famille. Sa circulaire aux autres parlements du royaume les invitait, assez discrètement, à l'union. Celui qui l'accepta le premier fut un des plus éloignés. Il est bien vrai qu'on avait fait crier dans les rues un arrêt du parlement de Rennes, sous la date du 18 janvier, qui déclarait le cardinal Mazarin ennemi public, dans les mêmes termes à peu près que celui de Paris. Mais ce n'était qu'un de ces mensonges hardis, comme il en éclôt en si grand nombre dans les temps d'agitation, et qui malheureusement se conservent imprimés. Le parlement d'Aix en

Provence se montra le plus empressé pour la coalition ; aussi avait-il un grief particulier à mettre dans le fonds commun. Depuis sept ans on lui avait adjoint une chambre des requêtes, dont les officiers, ne pouvant vaincre la résistance des anciens à les recevoir, avaient enfin obtenu que ce corps serait déclaré « semestre, » c'est-à-dire divisé en deux sections dont chacune exercerait la justice pendant une moitié de l'année. Cet établissement avait trouvé une vive opposition chez ceux dont il réduisait la fonction, et le comte d'Alais, gouverneur de la province, s'était efforcé de le maintenir par des rigueurs personnelles. Alors une sédition avait éclaté dans la ville ; les troupes du gouverneur,
20 janvier. auxquelles s'était joint le duc de Richelieu avec les officiers des galères, avaient été repoussées, assiégées, obligées à sortir de la ville par capitulation, et le comte d'Alais y était demeuré prisonnier avec le duc de Richelieu. Le vieux corps du parlement avait ensuite repris l'exercice de son autorité, cassé l'édit qui le faisait semestre, et ordonné la jonction de sa révolte avec celle du parlement de Paris. Les députés qu'il y envoya furent entendus avec grande joie,
28 janvier. et il intervint aussitôt un arrêt portant « qu'il y

« aurait jonction de la compagnie avec le parle« ment d'Aix, et que remontrances seraient « faites à la reine sur l'établissement du semestre « dans cette juridiction, lequel était contre les « lois du royaume. » Le parlement de Rouen avait même cause de plainte. On l'avait aussi fait semestre en 1641, et, après avoir annulé de sa 27 janvier. propre autorité cette institution et tout ce qui s'en était suivi, il envoya un de ses conseillers à Paris pour demander la jonction, ce qui lui fut bien vite accordé par un arrêt portant pareille déclaration d'illégalité sur le fait du semestre, 5 février. et en outre invitation « de donner arrêt contre « le cardinal Mazarin semblable à celui que le « parlement de Paris avait publié. » Toutefois les magistrats normands restèrent sourds à cette dernière proposition, et, trois semaines plus tard, ils écrivaient que les affaires plus pressantes 22 février. les avaient empêchés de s'en occuper, ce qu'ils promettaient de faire bientôt et ce qu'ils ne firent pas.

Cependant l'armée parisienne avait commencé à se montrer hors des murs. Après avoir passé plusieurs revues dans la Place Royale, et déployé aux yeux des habitants ses enseignes, sur lesquelles on lisait cette devise assez bizarre : « Nous

« cherchons notre roi, » elle avait tenté quelques sorties, plutôt pour s'essayer que pour produire quelque effet. Le premier détachement de cavalerie qui s'était mis aux champs, sous la
19 janvier. conduite du duc d'Elbeuf, avait poussé du côté de Brie, où il avait enlevé aux soldats du roi un troupeau de cochons. Puis, sur la nouvelle que
20 janvier. quelques troupes d'un régiment polonais au service du roi s'étaient emparés du château de Meudon, le duc de Beaufort y mena un corps d'infanterie et de cavalerie, qui revint en disant que le maréchal de Gramont n'avait pas voulu accep-
24 janvier. ter le combat. Une autre expédition fut dirigée ensuite vers Corbeil, mais n'alla guère qu'à moitié chemin, près de Juvisy, où l'on s'arrêta au pillage d'une maison. Le marquis de la Bou-
26 janvier. laye fut plus heureux deux jours après, et ramena de Longjumeau un convoi que l'ennemi avait voulu lui disputer. Le poste de Charenton
27 janvier. ayant été abandonné par le prince de Condé, le duc d'Elbeuf s'en saisit et y fit conduire du canon. Mais ces petits succès furent presque aus-
28 janvier. sitôt compensés par la déroute qu'essuya près de Longjumeau le chevalier de Sévigné, oncle du marquis, avec une partie du régiment levé par l'archevêque de Corinthe. Ce qu'il y eut de plus

cruel pour le coadjuteur fut une raillerie dont il pouvait être jaloux : on appela cette défaite « la « première aux Corinthiens, » et la preuve qu'il en fut touché, c'est que ce bon mot n'a pas trouvé place dans ses mémoires. Le duc d'Elbeuf réussit mieux à jeter du secours dans Brie-comte-Robert, sans rencontrer les troupes royales; mais, au retour, le marquis de Vitry fut attaqué auprès de Vincennes par deux escadrons de cavalerie allemande, qui tuèrent parmi les siens le jeune Tancrède, ce brave et malheureux fils de la duchesse de Rohan. Le duc de Beaufort à son tour se porta vers la forêt de Livry, contre une troupe d'Allemands partis de Saint-Denis, et les battit rudement. Tous ces petits faits, dont les Parisiens tenaient registre fidèle, devaient finir par impatienter le prince de Condé, qui n'avait guère à leur opposer que des revanches de pareille importance prises sur de pauvres villages. Il résolut de tenter un exploit plus brillant. Une garnison assez nombreuse occupait Charenton. Le prince, voulant enlever ce poste, prit quelques troupes du camp de Saint-Cloud, les joignit au corps d'armée qui se tenait à Saint-Denis sous le commandement du maréchal du Plessis, et vint, avec le duc d'Orléans, pour exécuter en plein

30 janvier.

31 janvier.

3 février.

8 février. jour son entreprise. Toutes les forces de Paris sortirent aussitôt de la ville, et se mirent en bataille devant Picpus, faisant face au gros de l'armée royale qui devait protéger l'attaque. Pendant qu'elles se regardaient sans combattre, le prince en personne se porta rapidement sur Charenton, rompit les faibles retranchements qui lui étaient opposés, les remplit de morts et de blessés, fit prisonniers tous ceux qui ne purent gagner l'autre côté de la Marne, détruisit le pont, et revint par le bois de Vincennes joindre sa ligne de bataille, devant laquelle les Parisiens se retirèrent sans coup férir. Dans cette expédition, qui donna pour longtemps de quoi rire aux partisans de la cour, elle avait cependant fait une grande perte. Le duc de Châtillon, Gaspard de Coligny, frère du comte qui avait si misérablement péri pour la cause de la duchesse de Longueville, y reçut un coup de mousquet dont il mourut le lendemain, après qu'on lui eut apporté sur son lit le brevet de maréchal de France. Ce qu'il y avait pour lui de plus honorable et de plus triste à finir ainsi sa vie, c'est qu'il était fort peu affectionné pour le parti où il servait, qu'il avait tâché autrefois d'en retirer le prince de Condé, et que l'amitié seule l'avait retenu

dans les rangs où il fut mortellement atteint.

Le combat de Charenton, qui eut lieu tout juste un mois après l'arrêt rendu contre le cardinal Mazarin, n'était qu'un fait d'armes insignifiant, puisque ce poste, une fois pris, avait été aussitôt délaissé par le vainqueur. Mais il avait jeté dans l'esprit des Parisiens le germe du découragement et de la discorde. Les plus emportés parmi ceux qu'on avait conduits à Picpus, qui s'étaient trouvés en présence de l'ennemi, qui avaient entendu la mousquetade de Charenton, et qui se retrouvaient au milieu des bourgeois sans avoir combattu, prétendaient qu'on leur avait ôté l'occasion de bien faire et d'exterminer l'armée royale; les plus timides se hasardaient à dire que la défense coûtait bien cher. Le même jour où l'on éprouvait un échec de guerre, et avant même qu'il fût décidé, à courte distance du lieu où l'on se battait, une voix pacifique se faisait entendre au parlement. C'était celle de l'avocat-général Talon, qui, au sujet d'une nouvelle déclaration du roi portant suppression des offices de toute la compagnie, proposait de tenter un dernier effort pour remontrer à la reine la justice des armes prises par le peuple de Paris; sur quoi un vieillard s'était écrié que son âge lui per-

mettait d'avouer la peur, et qu'il voudrait bien finir ses jours en paix. Le bruit des enquêtes étouffa cette proposition; mais le mot était lâché, et il y avait des volontés disposées à le recueillir.
10 février. Deux jours après, en effet, on osait murmurer dans le sein de la compagnie contre le pouvoir que s'arrogeait le sieur de Broussel, et on réclamait la liberté des opinions; le lendemain un
11 février. conseiller des enquêtes demandait positivement qu'on fît une nouvelle démarche auprès de la reine. Peut-être fallait-il laisser les choses s'engager ainsi dans l'intérieur des compagnies, sans que la cour parût en avoir aucune connaissance. On ne le fit pas; on s'imagina qu'une démonstration solennelle émanée du roi aiderait ces tentatives encore faibles, et leur aplanirait le chemin. Les bourgeois qui gardaient la porte
12 février. Saint-Honoré virent tout-à-coup paraître devant leur barrière un héraut revêtu de sa cotte d'armes et accompagné de deux trompettes, lequel venait de la part du roi avec triple message pour le parlement, le prince de Conti et les gens de la ville. On le fit attendre dans le faubourg, et le parlement averti convoqua aussitôt les généraux pour délibérer de ce qui était à faire. Le coadjuteur était présent, et on pense bien que la ré-

solution dut être dictée par lui. Elle fut de refuser audience au héraut, par le motif que « les rois « n'en avaient jamais adressé qu'à des égaux ou « à des ennemis, » et d'envoyer les gens du roi vers la reine pour lui faire connaître les motifs de ce refus. Ceux-ci allèrent trouver le héraut et lui remirent des lettres pour demander passeport afin de remplir leur mission; mais comme ils n'avaient à parler qu'au nom du parlement, le héraut insista pour avoir réponse du prince de Conti et des officiers de la ville, et n'en ayant obtenu d'autre sinon que le prince et le corps de ville « se conformaient à celle du parlement, » il laissa ses paquets sur la barrière et repartit pour Saint-Germain. Après quelques jours les passeports arrivèrent, et les gens du roi se mirent en route au vu de toute la population, dans un carrosse à six chevaux précédé des archers de la ville. 17 février.

Quoique pussent dire ou faire ceux qui voulaient dans Paris pousser les choses à l'extrémité, sans trop savoir où cette extrémité allait, ce n'était pas un événement sans conséquence que celui qui ramenait en présence de la royauté, après six semaines de séparation, des magistrats rapprochés du gouvernement par leur emploi,

en même temps qu'ils appartenaient au parlement par leur intérêt et par leurs mœurs. Mais, pendant qu'ils allaient s'acquitter de leur mission, les nobles chefs du parti préparaient de quoi détourner les esprits de la pente où ils les voyaient se porter, en jetant dans les affaires un nouvel incident. Depuis que la reine employait ses armées contre les Parisiens, il était sans doute entré plus d'une fois dans la pensée de tous que l'étranger, avec qui la couronne était en guerre, pouvait devenir l'allié d'un peuple traité aussi en ennemi. Mais la haine nationale, les souvenirs de la Ligue, les causes profondes d'antipathie qui existaient entre les hommes des deux pays, repoussaient, avec toute la force du préjugé public, ce secours adultère, et le parlement surtout en aurait reçu la proposition avec horreur. Tous les jours encore, la plus odieuse accusation dont on chargeait le cardinal Mazarin, c'était qu'il avait reçu la naissance en terre espagnole, qu'il voulait vendre la France à l'Espagne, sa patrie. Les gens de cour étaient moins scrupuleux. Le duc d'Elbeuf avait longtemps porté l'écharpe rouge; le duc de Bouillon avait traité deux fois avec les Espagnols pour les faire entrer dans le royaume, et sa femme, sujette

du roi catholique, était toute dévouée à cette puissance. C'était donc à peine s'il y avait des intelligences à établir; il ne s'agissait en quelque sorte que de continuer. Quoique la liaison des Espagnols avec le parti de Paris fût toute naturelle, le cardinal de Retz réclame pourtant, avec une singulière insistance, le triste honneur de l'avoir formée. Plusieurs fois déjà ses mémoires nous avaient montré le sieur de Saint-Ibal, gentilhomme nourri dans les complots du règne précédent, « tout botté et prêt à partir » pour aller à Bruxelles porter les paroles du coadjuteur en réponse aux avances que lui avait faites le comte de Fuensaldagne, capitaine-général des Pays-Bas sous l'archiduc Léopold. Ce gentilhomme, las sans doute d'attendre ses ordres, était parti pour son propre compte, et cabalait, en Flandre et en Hollande, contre la France. En ce moment, un envoyé de l'archiduc arriva dans Paris, et quoique sa mission officielle s'adressât au duc d'Elbeuf, quoique ses instructions secrètes fussent de se concerter avec le duc et la duchesse de Bouillon, ce n'en était pas moins, suivant le cardinal de Retz, le coadjuteur qu'il venait chercher de la part de l'archiduc, sur l'invitation du sieur de Saint-Ibal. Ce qui est cer-

17 février. tain, c'est qu'un agent espagnol descendit à Paris tout droit au logis du duc de Bouillon; qu'après un assez long entretien, il alla porter sa dépêche au duc d'Elbeuf; que celui-ci
18 février. consulta les chefs du parti sur la réception qu'on devrait lui faire; et que, pour se décharger du crime, il fut résolu de le faire présenter au parlement par le prince de Conti, avec une lettre adressée à cette compagnie « qui venait « d'être fabriquée, dit le cardinal, sur un blanc « seing. » L'envoyé, dont on allait échanger ainsi le caractère mystérieux contre un rôle public, était un moine qui avait pris le nom et l'habit d'un cavalier. Le langage qu'il devait tenir fut convenu avec assez d'habileté. On était bien assuré que l'offre d'un secours aux habitants de Paris contre leur roi aurait soulevé l'indignation générale; car ce mot aurait fort mal caché le dessein d'entrer dans la querelle intérieure pour la prolonger et en avoir tout le profit. Mais comme on avait vu les cœurs s'ouvrir au seul espoir de la paix domestique, on pensa que cette préoccupation servirait à faire accueillir favorablement l'homme qui semblerait apporter la paix avec l'étranger.

19 février. Les choses ainsi convenues, le jour même où

les gens du roi, arrivés de Saint-Germain la veille, devaient rapporter au parlement le résultat de leur députation, le prince de Conti, à qui l'on avait remis la charge d'annoncer le nouveau personnage et le but de sa démarche, dit à la compagnie qu'il y avait au bureau des huissiers un envoyé de l'archiduc Léopold qui demandait audience, que sa mission était pour la paix, dont l'Espagne ne voulait plus traiter avec le cardinal Mazarin, mais avec le parlement seul. A peine avait il prononcé ces derniers mots que les gens du roi entrèrent et firent leur relation. Ils avaient été traités sur toute la route de Paris à Saint-Germain avec beaucoup d'égards. La reine leur avait donné assez promptement audience, et ils lui avaient expliqué les motifs tout respectueux pour lesquels le parlement s'était abstenu de recevoir son héraut. La reine en avait paru contente, mais elle attendait, pour l'être entièrement, des effets plus véritables de la soumission dont on l'assurait, après quoi on pouvait compter sur des témoignages réels de sa bienveillance. Tout l'entretien, auquel avaient pris part le duc d'Orléans et le prince de Condé, était resté renfermé dans ces vagues formules, qui promettaient d'un côté obéissance, de

l'autre bon traitement pour le général et dès à présent sûreté pour les particuliers. Puis, ayant couché à Saint-Germain, ils avaient été visités par plusieurs personnes de condition qui témoignaient se réjouir « de ce commencement de né« gociation, » et le peuple, à leur retour, avait montré par ses bénédictions qu'il était de même sentiment. Alors le premier président leur fit connaître la proposition du prince de Conti et leur demanda ce qu'ils estimaient devoir être fait. Leur réponse fut qu'une députation du parlement à la reine avancerait fort ce qu'ils avaient entamé, et que cependant on ne devait pas entendre ce « gentilhomme dont la cour leur avait « parlé. » Le parlement se mit aussitôt à délibérer. Le président de Mesmes interpella vivement le jeune généralissime en s'étonnant de ce qu'un prince du sang de France proposât « de « donner séance sur les fleurs de lys à un dé« puté du plus cruel ennemi des fleurs de lys. » Malheureusement il s'avisa d'ajouter, pour rendre la chose plus odieuse, qu'on venait de refuser audience à un hérault du roi de France « sous le prétexte le plus frivole. » Le coadjuteur releva fort à propos cette attaque contre l'autorité d'un arrêt, et le mouvement oratoire

fut perdu. La discussion s'anima et l'avis de la majorité fut d'entendre l'envoyé, après quoi il serait député vers la reine pour lui donner avis de ce qu'il aurait dit, sans en faire le sujet d'aucune délibération avant qu'on eût réponse de sa Majesté. Le faux cavalier fut donc introduit, présenta sa lettre de créance signée de l'archiduc, et prononça un discours qu'on l'invita ensuite à reproduire par écrit. Il portait que le cardinal Mazarin, après avoir refusé la paix depuis deux ans, avait voulu la faire précipitamment et à l'avantage de l'Espagne pour pouvoir châtier le parlement et Paris, mais que le roi catholique, ne trouvant ni générosité à servir ses projets d'oppression, ni sûreté à traiter avec un ministre déclaré ennemi du roi et de l'état par arrêt du parlement, offrait à cette compagnie de la prendre pour arbitre des conditions de la paix entre les deux royaumes, si mieux elle n'aimait envoyer des députés pour conclure un traité avec les siens ; ajoutant qu'il y avait vingt mille Espagnols rassemblés sur la frontière, lesquels ne la franchiraient pas à moins que le parlement ne les appelât pour sa conservation.

L'archevêque de Corinthe et le duc de Bouillon étaient l'un et l'autre trop habiles pour se

méprendre sur le résultat de cette journée. Tandis que les autres chefs s'imaginaient avoir fait violence au parlement en y introduisant l'étranger avec lequel ils étaient tout fiers d'avoir commerce, ceux-là voyaient bien que le dernier mot avait été pour retourner vers la reine, que par ce point, soigneusement conservé, toutes choses pouvaient se joindre et se recoudre, que le parlement, après avoir subi l'envoyé de l'archiduc, n'en demeurait pas moins le maître de la guerre ou de la paix avec la cour, et qu'il restait seulement aux généraux, pour lui ôter ce pouvoir, la périlleuse ressource du soulèvement populaire. Ils ne voulaient point, surtout à leurs dépens, renouveler l'exemple odieux donné par les Seize, et le résultat de leurs savantes combinaisons, développées avec une prodigieuse dépense d'esprit par le cardinal de Retz, fut qu'il fallait attendre, ne rien tenter de brusque et de subit, retenir le parlement sans secousse, soutenir le peuple sans le pousser, se lier cependant avec l'Espagne, et faire sortir l'armée de Paris, pour avoir une force à sa disposition jusqu'à ce que l'on sût ce qu'on pouvait espérer du maréchal de Turenne. Ce seigneur en effet, à la nouvelle des événements de Paris, semblait avoir

perdu tout-à-coup ce sentiment exact du devoir qui sert de règle aux âmes simples et probes comme était la sienne. Les espérances du duc de Bouillon son frère l'avaient ébloui. Quoiqu'il eût reçu de la reine les assurances réitérées 28-29 janvier. d'une pleine satisfaction en tout ce que sa maison pouvait désirer, il avait hésité, disputé sur les ordres de la cour, et enfin on avait cru devoir prendre des précautions contre sa mauvaise volonté. Les troupes qu'il commandait au delà du Rhin, n'ayant d'autre emploi que de surveiller l'exécution de la paix d'Allemagne, pouvaient être mises en mouvement au premier commandement qu'elles accepteraient. Le gouverneur de Brisach reçut des instructions pour agir et de 16 février. l'argent pour se préparer les voies, de sorte qu'on était maintenant de part et d'autre dans l'attente du parti que voudrait prendre cette armée d'Allemagne si souvent achetée. Dans le même temps, et non plus tôt, se répandit à Paris le récit d'un terrible événement qui passa presque inaperçu à travers les émotions dont on était agité. Le roi d'Angleterre venait d'avoir la tête tranchée 9 février. sur un échafaud, par l'ordre d'une assemblée qui s'appelait aussi « parlement. » Quoiqu'il soit impossible de croire qu'aucune réflexion

sérieuse ne soit née de ce rapprochement tout naturel, on n'en trouve nulle part la trace. Tout ce qu'il y avait d'intelligence était attaché aux exploits de l'armée parisienne et aux combats de la banlieue. Seulement le parlement de Paris se souvint qu'il avait dans son ressort une reine à
22 février. consoler, et il députa quelques-uns de ses membres au Louvre vers la veuve de Charles Ier. La cour de Saint-Germain n'y envoya que deux jours après, en ayant d'ailleurs le tort de mêler à cette démarche une commission secrète pour le prince de Marsillac, blessé depuis peu dans une rencontre et qui commençait à se dégoûter de la guerre civile.

Cependant les gens du roi avaient demandé à Saint-Germain des passeports et une escorte pour les députés; les passeports s'étaient fait attendre trois jours et ils étaient venus sans aucune attribution de qualité aux personnes qu'on y avait désignées. Malgré cette omission injurieuse, la députation du parlement, où étaient, avec les gens du roi, le premier président, le président de Mesmes et sept conseillers, n'en partit pas moins pour Ruel où elle passa la nuit
24 février. et d'où elle se rendit à Saint-Germain. Là on lui
25 février. fit un assez honnête accueil, mais dans lequel

il entrait plus de sévérité que les gens du roi n'en avaient trouvé lors de leur premier voyage. Et en effet, au moment de traiter, il était convenable de reprendre tous ses griefs pour pouvoir ensuite s'en relâcher. Les députés eurent un long entretien avec le duc d'Orléans, le prince de Condé « et le cardinal Mazarin ; » on leur permit de coucher dans le bourg et on les congédia le lendemain avec une réponse écrite qu'ils devaient emporter sans la lire, les princes leur ayant promis d'ailleurs que, si le parlement voulait envoyer des députés avec plein pouvoir pour tenir une conférence, il serait donné passage aux vivres dirigés vers Paris. Cet écrit était fort long ; on y discutait principalement le point sur lequel le ministère avait cent fois raison, celui de la paix offerte par l'Espagne au parlement. Mais, en ce qui touchait la querelle intérieure, le langage était rude et concis. La reine se contentait de donner assurance des personnes, charges et biens, à tous ceux qui se rendraient auprès d'elle dans neuf jours ; elle enjoignait de ne faire aucune réponse à l'envoyé de l'archiduc, et, quant à la prière qu'on lui avait adressée de retirer ses troupes et de laisser les passages libres, cela dépendait entièrement de

26 février.

la résolution que prendrait la compagnie. La lec-
27 février ture de cette pièce causa une vive irritation dans les esprits. En même temps la ville entière était en grande rumeur sur ce qu'on avait appris que, la veille, les troupes du roi s'étaient emparées de Brie-Comte-Robert sans qu'on eût fait sortir l'armée de Paris pour secourir cette place. Le parlement remit sa délibération au lendemain pour que les généraux pussent y assister, et ceux-ci, après une longue discussion, racontée par le cardinal de Retz, pour décider si l'on devait lancer le peuple sur les magistrats ou bien retenir sa fureur, prirent la résolution prudente de ne rien faire. Le parlement s'as-
28 février. sembla donc avec tous les chefs de guerre, et il fut résolu qu'une conférence serait tenue en lieu sûr choisi par le roi; qu'il y serait député avec plein pouvoir quatre présidents de la cour, un ou deux des généraux, deux conseillers de la grand' chambre, un de chaque chambre des enquêtes et requêtes, un maître des requêtes, deux membres de chacune des autres compagnies souveraines, et le prévôt des marchands ou l'un des échevins; qu'il en serait donné avis au duc de Longueville et aux parlements d'Aix et de Rouen; et que la reine serait suppliée, sui-

vant la parole donnée, de laisser les passages ouverts pour la liberté des approvisionnements. Aucune contradiction ne s'éleva. Seulement on entendit un violent murmure au dehors. C'était le peuple qui criait : « Pas de paix, pas de « Mazarin. » Les mémoires du cardinal de Retz racontent que le coadjuteur sortit de la grand'-chambre et qu'aussitôt le bruit cessa. Le « Jour- « nal du Parlement » fait honneur de ce succès au duc de Beaufort.

Dans l'écrit donné de la part de la reine, il n'y avait pas un mot de conférences à tenir; la proposition en était venue du duc d'Orléans et du prince de Condé. Mais le même écrit contenait la révélation d'un fait que le parlement de Paris ne semblait pas fort empressé de répandre, encore bien qu'il intéressât assez le public. Il y était dit que « la reine avait convoqué les états-généraux du « royaume, lesquels allaient bientôt être assem- « blés, » et il est fort singulier que cette convocation apparaisse pour la première fois, comme par parenthèse, dans un document qui ne s'y rapporte en aucune façon, et où personne ne semble l'avoir remarquée. La vérité est qu'en voyant le parlement de Paris s'établir dans les droits les plus larges que l'histoire pouvait attri-

buer à l'assemblée des trois états du royaume, quand ce corps de judicature prétendait faire des lois et fixer des règles pour le gouvernement de la monarchie, la pensée était venue d'opposer à cette véritable usurpation le simulacre au moins d'une autorité plus ancienne, mieux fondée, moins contestable. La dernière épreuve que l'on en avait faite n'avait certainement rien de redoutable pour ceux qui tenaient le pouvoir. Les circonstances étaient identiques. En 1614 comme maintenant, on était en pleine minorité, une reine avait la régence, un favori venu d'Italie passait pour la diriger dans son administration, des partis s'étaient formés, la guerre civile était flagrante. Alors il y avait, de moins qu'aujourd'hui contre la cour, l'opposition déclarée du parlement; maintenant elle avait, de plus qu'alors, la fidélité des princes qui tenaient le premier rang. En 1614, c'était la reine régente qui avait fait entendre la première à la France, toujours si oublieuse du passé, toujours si ardente pour les plus mesquines circonstances du temps présent, ce mot « d'états généraux » auquel le peuple ne pensait pas, dont les princes ligués contre elle ne firent que s'emparer, et elle y avait gagné un an de répit, sans que cette assemblée,

venant à se former, eût d'ailleurs rien ajouté à ses embarras, lui eût créé de nouveaux obstacles. Or, en politique, ce qu'on a vu semble toujours le pire de ce qui peut arriver. Le conseil de la reine en conclut que le moindre avantage qu'il pourrait y avoir à convoquer en ce moment les états-généraux, serait de déconcerter le parti existant, de porter les espérances du peuple vers un autre objet, et de diminuer ceux qui s'étaient élevés contre son autorité en les réduisant à une position subalterne. Elle avait donc adressé dans 25 janvier.
toutes les provinces des lettres de convocation pour l'assemblée des états-généraux, qui devait se tenir le quinze mars suivant en la ville d'Orléans. Depuis, et ce qui est fort à noter, aussitôt qu'elle avait eu quelque communication avec les gens du parlement, elle avait reculé d'un mois 21 février.
le jour fixé pour la réunion des députés. Cette double invitation n'avait pourtant produit aucun empressement aux lieux où elle était parvenue, et les provinces dans lesquelles la révolte de Paris avait un peu de crédit, s'étaient tout-à-fait dispensées d'y obéir. Le parlement de Bretagne déclara même quelque temps après, par un arrêt 11 mars.
formel, que cette convocation était nulle, « pour « n'avoir pas été faite par lettres-patentes adres-

« sées à la cour et vérifiées en icelle. » De son côté, le parlement de Rouen consulta celui de Paris sur ce qu'il devait faire à ce sujet, et la compagnie ne daigna pas même s'en occuper, laissant un de ses présidents répondre que « jamais les parlements n'allaient à ces convocations d'états, comme étant au-dessous d'eux, « mais seulement que ce qui y était arrêté leur « était envoyé pour le vérifier aux modifications « qu'ils jugeaient nécessaires. » L'idée qui régnait alors, et contre laquelle ni la raison ni l'autorité des souvenirs ne pouvait rien, était l'union de tous les parlements dans une action commune, et les états-généraux, proposés sans doute avec peu de bonne foi par le gouvernement, ne réveillaient aucun de ces désirs populaires qui peuvent faire prendre le change à la passion du moment. Il s'en fallait encore de cent quarante ans que le temps ne fût venu de chercher là une espérance de réforme ou un moyen de révolution.

CHAPITRE II.

Conférence de Ruel. — Échange de propositions. — Arrivée d'un second envoyé de l'archiduc. — Le maréchal de Turenne se déclare contre la cour. — Signature des articles d'accommodement. — Retour des députés. — Le parlement accepte l'accommodement et renvoie ses députés pour régler les intérêts des généraux. — Conférence de Saint-Germain. — Les généraux se déterminent à traiter. — Déclarations des généraux au parlement. — L'addition au traité est accordée. — Enregistrement de la déclaration. — Fin de la guerre de Paris.

On était entré dans la seconde période des troubles, alors que l'enthousiasme, qui d'abord avait entraîné toutes les volontés, s'étant refroidi et la nécessité d'une transaction se faisant

sentir à chacun, il se forme, des mauvais éléments d'un parti, comme des brouillons, des furieux et même des poltrons, une masse criarde et tapageuse qui repousse toutes les propositions d'accommodement et les impute à trahison. C'est le temps des excès et des violences contre ceux qui ont entrepris de donner une forme de gouvernement à l'agitation et qui s'en sont faits les représentants. C'est aussi celui où se prennent d'ordinaire, même par les mieux disposés à la paix, les résolutions en apparence les plus vigoureuses, soit pour imposer silence aux clameurs, soit pour obtenir de ceux avec lesquels on veut traiter de meilleures conditions. Le parlement n'y avait déjà pas manqué. Le même jour où ses députés s'entretenaient fort doucement à Saint-Germain avec l'ennemi public, on vendait à Paris tous les meubles qui
26 février. lui appartenaient, sauf pourtant sa bibliothèque, collection déjà précieuse rassemblée pour l'usage public par Gabriel Naudé, et qui échappa cette fois à la dispersion. En même temps qu'il envoyait une députation à la conférence, il avait soin de publier que « les levées d'hommes « et d'argent n'en continueraient pas moins. » Les gens du roi étant partis pour Saint-Germain, afin

de porter à la reine l'arrêté qui acceptait les conférences, il en arriva des lettres écrites par le duc d'Orléans et le prince de Condé, au sujet des passages pour les approvisionnements. Ces lettres expliquaient la promesse faite par les princes et rapportée par le premier président, d'une manière moins favorable qu'elle n'avait d'abord été comprise. Aussitôt un grand murmure s'éleva, et il sembla que tout allait être rompu. Mais le lendemain, au retour des gens du roi, ceux-ci ayant dit que la conférence devait commencer le jour suivant à Ruel, et que, « tandis « qu'elle durerait, il serait accordé passage par la « rivière pour cent muids de bled chaque jour, » la compagnie se trouva tout-à-coup satisfaite de ce que le cardinal de Retz appelle « un galima- « tias, » et les députés pour la conférence se préparèrent aussitôt à partir, savoir : du parlement, treize personnes ; de la chambre des comptes, trois ; de la cour des aides, trois ; et du corps de ville, trois. Les généraux, au nombre desquels se comptait le coadjuteur, résolurent de n'y envoyer personne, mais bien de mettre leur armée hors de la ville, suivant que les plus habiles d'entre eux en étaient convenus, pour avoir une force à leur disposition, indé-

2 mars.

3 mars.

pendante des mouvements de Paris et de l'autorité de ses magistrats, avec laquelle ils pussent à la fois subsister contre l'armée royale, et intimider ceux qui voudraient abandonner leurs intérêts.

4 mars. Le même jour donc, les députés des compagnies se rendirent à Ruel, et les troupes défilèrent pour aller prendre position sur la rive gauche de la Seine, à Bicêtre, Villejuif, Ivry et Vitry, avec un pont de bateaux devant le Port-à-l'Anglais. Dès l'abord, une grande difficulté s'offrit à ceux qui allaient pour traiter. La reine avait désigné pour conférer avec eux les deux princes, le cardinal, le chancelier, le surintendant, le comte d'Avaux et l'abbé de la Rivière, ministres d'état, les secrétaires-d'état Letellier et de Brienne. Les députés de Paris refusèrent d'entrer en conférence avec un homme contre lequel il y avait arrêt. Le duc d'Orléans menaça
5 mars. de s'en retourner ; les députés se montrèrent tout prêts à en faire autant. Enfin on convint qu'il n'y aurait pas de réunion générale où toutes les personnes de part et d'autre dussent se trouver en présence, que de chaque côté il en serait désigné deux pour se joindre dans une chambre particulière, et y porter ou en rapporter les pro-

positions, dont l'une et l'autre députation délibéreraient séparément. On procéda de cette façon 6 mars.
à l'échange des articles. Ceux de la députation de Paris se bornaient à demander dès à présent l'ouverture des passages et la liberté du commerce, la nomination de personnages de probité et suffisance, parmi lesquels il en serait choisi du parlement, pour négocier la paix générale, et enfin le retour du roi à Paris. Mais le conseil de la reine avait bien d'autres prétentions. Il exigeait que le parlement vînt s'installer à Saint-Germain jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné, qu'il ne pût se faire aucune assemblée de chambres pendant trois ans, sinon pour les mercuriales et réceptions d'officiers, et qu'après ce temps nul ne pût se trouver, s'il n'avait vingt années de service, aux assemblées que la grand'-chambre aurait seule le droit de convoquer. Ensuite il se réduisit à n'exiger de la compagnie qu'une seule séance tenue dans Saint-Germain pour l'enregistrement de la déclaration qui serait faite, la suspension des assemblées pendant deux ans, et l'exclusion de ceux qui auraient servi moins de dix années. Les députés acceptèrent le premier article, consentirent au second pour le 7 mars.
restant de l'année seulement, moyennant l'exé-

cution entière des dernières déclarations, et refusèrent pleinement le troisième. Mais en même
8 mars. temps, il leur en arrivait de nouveaux. C'était que le roi pût faire sortir de Paris vingt-cinq personnes à son choix, tirées des différentes compagnies ; que tous les arrêts rendus au parlement depuis la sortie du roi fussent cassés et révoqués et les gens de guerre licenciés ; que le corps de ville demandât pardon au roi pour les habitants de Paris ; que le parlement renonçât à toutes ligues, associations et traités avec les ennemis de la couronne ; que tous les deniers et meubles pris aux particuliers, ou la juste valeur des meubles vendus, leur fussent restitués ; que les deniers publics fussent rétablis entre les mains du roi, ainsi que la Bastille et l'arsenal ; que les modifications apportées par la chambre des comptes et la cour des aides à la déclaration d'octobre fussent retranchées, et que les intérêts ou remises pour avances faites au roi fussent passés en compte suivant les arrêts du conseil qui les auraient ordonnés. Tout cela fut à peu près rejeté, ou de telle façon réduit, qu'il n'en restait aucune satisfaction pour la reine. Mais il paraît qu'on ne s'en était avisé que pour obtenir plus de complaisance sur les propositions essen-

tielles qui concernaient la cessation des assemblées de chambres, le conseil ne voulant pas absolument qu'on y mît pour condition formelle l'exécution des déclarations de juillet et d'octobre. Les députés finirent par se rendre, en se réservant d'inscrire sur les registres du parlement, pour leur décharge, la promesse verbale qu'on leur avait faite d'une exécution franche et entière. On en était là et les princes insistaient pour l'adoption des autres articles, lorsque de fâcheuses nouvelles, arrivées de Paris, vinrent arrêter d'abord, puis précipiter la conclusion du traité.

9 mars.

10 mars.

Les Parisiens, qui, la veille de l'ouverture des conférences, prétendaient avoir plus de vivres qu'il ne leur en fallait pour longtemps, semblaient maintenant ne pas pouvoir se passer un seul jour des cent muids de blé qu'on avait promis de laisser venir jusqu'à leur ville par chaque journée que la négociation durerait. Ces provisions arrivaient en effet assez lentement, parce qu'il ne suffisait pas d'ouvrir le passage et de donner sauf-conduit; il fallait encore trouver des magasins remplis, des marchands prêts à livrer, des bateaux pour le transport. Les princes s'étaient imaginé d'ailleurs, en voyant l'impa-

tience des assiégés pour l'arrivée de ces subsistances, que ce leur serait un moyen de forcer les députés à en passer par leurs propositions, et ils avaient eux-mêmes donné des contre-ordres pour révoquer leurs passeports, de sorte que les habitants de Paris ne se plaignaient pas trop à tort qu'on leur eût manqué de parol. Pendant qu'on disputait à Ruel sur cette infidélité, le parlement enjoignit tout-à-coup à ses députés
8-9 mars. de surseoir à toute proposition ou adhésion jusqu'à ce que la totalité du blé promis eût été livrée, que les passages fussent ouverts pour le reste des approvisionnements nécessaires, et les chemins tenus libres entre Ruel et Paris. Cette résolution indiquait un changement notable dans les dispositions où les députés avaient laissé leurs compagnies, et faisait comprendre qu'il leur était venu d'ailleurs un surcroît d'encouragement. C'est en effet ce qui avait eu lieu. En emportant des pleins pouvoirs pour traiter, les députés avaient laissé à Paris, et dans leurs compagnies et au dehors, ceux qui étaient les plus opposés à l'accommodement. Les généraux et le coadjuteur, qui n'avaient pu empêcher la conférence, s'étaient réservé de la troubler, et ils croyaient en avoir trouvé l'occasion. Un nouvel

envoyé espagnol venait d'arriver « avec une « longue instruction pour le duc de Bouillon, « une lettre de l'archiduc pour le prince de « Conti, et un billet très-galant, mais très-sub- « stantiel, du comte de Fuensaldagne pour le « coadjuteur ; » c'est le cardinal de Retz qui se fait ainsi sa part. « Ce billet, ajoute-t-il, portait « que le roi catholique ne voulait pas se fier « en sa parole, mais qu'il aurait toute con- « fiance en celle que le prélat donnerait à la « duchesse de Bouillon. » L'envoyé apportait pouvoir de conclure avec tout le monde, et à peu près comme on voudrait ; il annonçait de plus que l'armée espagnole s'était déjà mise en marche pour s'approcher des frontières. Tandis qu'on délibérait, et avec assez peu d'accord, sur ce qu'il fallait prendre ou rejeter de ses offres, un courrier du maréchal de Turenne annonça qu'il s'était déclaré, et qu'il s'avançait avec la plus grande partie de son armée. C'étaient là deux secours qui se présentaient à la fois, et dont l'un, tout naturel, pris dans les conditions ordinaires de la guerre civile, modérait ce qu'il y avait d'odieux et de périlleux dans l'autre. Le coadjuteur proposait de les accepter entièrement l'un et l'autre et d'y lier le

5 mars.

parlement par une déclaration publique, dont le but serait la conclusion de la paix générale et l'expulsion du ministre. Le duc de Bouillon voulait au contraire qu'on fît un traité, secret et provisoire, des généraux seuls avec les Espagnols pour l'entrée de leurs troupes en France, sauf à le renouveler plus tard et à lui donner son véritable objet, lorsqu'on aurait pu y décider le parlement. Ce moyen, qui laissait toute ouverture aux négociations particulières, qui rendait chacun des chefs plus redoutables à la cour, sans les faire irréconciliables, fut agréé
7 mars. de tous, et ils conclurent en ces termes un traité avec les deux envoyés d'Espagne, le coadjuteur toutefois s'abstenant d'y donner sa signature, que peut-être on ne lui demandait pas. Tout cela pourtant restait caché pour le public, et ne devait guère servir qu'aux mémoires du cardinal de Retz. Ce qui appartenait à tout le monde, c'était la jonction du maréchal de Turenne au parti de Paris, et c'est aussi par cette circonstance qu'on avait échauffé le parlement. Le
8 mars. prince de Conti vint y déclarer que le maréchal avait écrit à son frère pour lui dire qu'il mettait sa personne et ses troupes au service du parlement, et aussitôt le coadjuteur de Paris, prenant

la parole, ajouta que le cardinal Mazarin avait fait donner une déclaration contre ce nouveau défenseur de la bonne cause, qu'il avait prodigué les deniers des finances pour lui débaucher ses soldats, qu'il était donc nécessaire de prendre en main ses intérêts, de le mettre à couvert contre la mauvaise volonté du ministre, et de lui fournir de l'argent, pour que ses troupes, qui étaient en deçà du Rhin, vinssent se joindre à l'armée de Paris sans faire trop de dégâts sur leur passage. Le parlement s'empressa de rendre un arrêt « qui déclarait nulle la déclaration, « si aucune il y avait, contre le maréchal, or- « donnait que tous passages lui seraient libres « pour entrer dans le royaume, enjoignait à tous « officiers et sujets du roi de lui obéir, leur « faisait défense de l'empêcher en aucune sorte, « et disait qu'il demeurerait joint aux intérêts « de la compagnie et à ceux de Paris, l'auto- « risant à prendre les deniers des recettes des « lieux par où il passerait, jusqu'à la somme « de trois cent mille livres, pour la subsistance « de ses troupes. » C'était à la suite de cette décision qu'on avait enjoint aux députés de ne plus rien stipuler dans la conférence. Le duc de Longueville écrivait d'ailleurs de Rouen qu'il 9 mars.

allait marcher droit sur Saint-Germain avec sept mille hommes de pied et trois mille chevaux. Le duc de la Trimouille mandait aussi de Bretagne qu'il était prêt à se mettre en chemin avec une armée, si on lui permettait de lever des deniers pour l'entretenir, ce qui lui fut accordé sur-le-champ de même façon qu'au maréchal de Turenne. Le jour où cette dernière proposition
11 mars. fut reçue, le premier président, dans une lettre envoyée de Ruel et datée de la veille, demandait qu'on lui expédiât un nouveau pouvoir, celui que la députation avait emporté lui paraissant annulé par l'arrêt de surséance, et on lui répondait que, lorsque tout le blé promis serait livré, la compagnie lui adresserait ce pouvoir, sans lequel il semblait qu'on ne pût désormais rien conclure. Le palais était donc tout-à-fait à la guerre, et il le témoignait encore, selon ses formes, par un arrêt rendu en faveur des habitants de Reims, qui s'étaient soulevés contre le fils du marquis de la Vieuville, lieutenant pour le roi dans la province. Les regards étaient tournés vers le camp des Parisiens à Villejuif, sur la route de Normandie où l'on croyait voir accourir le duc de Longueville, sur celle de Bretagne où l'on signalait le duc de la Tri-

mouille, sur celle de Champagne où devait paraître le maréchal de Turenne, du côté de la Flandre où les troupes espagnoles se mettaient en mouvement; et de toutes parts on n'attendait nouvelles que d'exploits militaires, de villes prises ou rendues. Celle qui arriva fut par le chemin de Ruel, où les articles de la paix venaient d'être signés.

Cette brusque péripétie, d'après l'aveu du cardinal de Retz, qui pourtant aime assez peu les explications par trop simples, n'avait eu d'autre cause qu'un mouvement honnête et généreux de la part des députés. Voyant la conférence sur le point de se rompre, le duc d'Orléans offensé, le prince de Condé menaçant, pendant que, d'un autre côté, le peuple de Paris s'exaltait, le parlement s'exaspérait, de coupables liaisons se formaient ouvertement et le feu se répandait dans le royaume, ils s'étaient décidés, quoi qu'il pût en arriver pour eux, à ne pas s'aheurter plus longtemps sur l'exécution plus ou moins complète du passage des approvisionnements, et à profiter du dernier délai qu'on leur avait donné pour présenter des articles définitifs, sans attendre ce nouveau pouvoir dont le matin même ils avaient cru avoir besoin. Nous avons sous les 10 mars.

yeux une relation imprimée de la conférence de Ruel, faite par un des députés, laquelle s'arrête à ce moment, et doit avoir été publiée pour préparer les esprits au résultat assez probable de cette détermination. Les articles furent aussitôt dressés, communiqués et débattus. Le lende-
11 mars. main, on s'accorda par quelques modifications sur les points contestés, et les conditions de la paix furent signées par toutes les personnes qui y avaient participé, y compris le cardinal Mazarin. Elles portaient, dans la forme d'une concession faite par le roi aux soumissions respectueuses de son parlement et des habitants de Paris : 1° que tous les actes d'hostilité cesseraient dès à présent, que les passages seraient libres et le commerce rétabli; 2° que le parlement se rendrait à Saint-Germain pour y tenir un lit de justice, où serait publiée seulement la déclaration contenant les articles accordés; 3° qu'il ne serait fait dans l'année aucune assemblée de chambres, si ce n'était pour mercuriales et réception d'officiers; 4° que, dans « le narré » de la déclaration à publier, il serait parlé de l'intention du roi pour l'exécution des déclarations de juillet et octobre 1648; 5° que tous les arrêts du parlement, rendus depuis la sortie du roi, demeu-

reraient nuls et non avenus; 6° qu'il en serait de même des lettres de cachet et déclarations du roi sur le sujet des mouvements derniers; 7° que les gens de guerre, levés en vertu des pouvoirs du parlement et de la ville, seraient licenciés; 8° que le roi ferait retirer ses troupes des environs de Paris; 9° que les habitants de cette ville poseraient les armes; 10° que le député de l'archiduc serait renvoyé sans réponse; 11° que les meubles seraient rendus aux particuliers, et la Bastille avec l'arsenal au roi; 12° que le roi pourrait emprunter au denier douze, cette année et la suivante, les sommes dont il aurait besoin; 13° que le prince de Conti et tous autres qui avaient pris les armes, seraient conservés en leurs biens, charges et gouvernements, s'ils déclaraient, savoir, le duc de Longueville dans dix jours, et tous les autres dans quatre, leur volonté d'être compris au traité, sinon le corps de ville et ses habitants ne prendraient plus aucune part dans leurs intérêts; 14° que le roi retournerait dans Paris, dès que les affaires de l'état le pourraient permettre. Il y avait encore décharge générale pour toute perception ou enlèvement de deniers, et pour levées de gens de guerre; réunion à la cour des aides de Paris des élections de

Saintes et de Cognac, qui en avaient été distraites; suppression du semestre au parlement de Rouen, s'il acceptait le traité dans dix jours; pareille faveur pour le parlement d'Aix, déjà convenue par arrangement particulier avec cette compagnie; promesse de soulager les contribuables de l'élection de Paris dans la répartition de la taille; mise en liberté des prisonniers faits de part et d'autre; enfin il était dit que, lorsque le roi enverrait des députés pour traiter de la paix avec l'Espagne, il choisirait volontiers quelqu'un des officiers de son parlement pour assister au traité, avec le même pouvoir qui serait donné aux autres.

Maintenant il fallait apporter cet acte à Paris, et là était véritablement le péril. Reparaître au milieu d'une population irritée, qui rêvait combats et victoires, qui se croyait assurée de trois ou quatre armées et du concours de tout le royaume, avec un écrit consenti par des gens dont le pouvoir était expiré, et portant la signa-
11 mars. ture odieuse du ministre dont le matin encore le parlement mettait la dépouille aux enchères, c'était sans nul doute une action qui demandait plus de courage qu'il n'en est besoin dans tous les temps pour braver les plus vifs emportements

de la puissance régulière. Heureusement le peuple n'était pas livré tout seul aux terribles instincts de sa fureur. Il s'était donné des chefs qui voulaient bien se servir de lui, mais non pas jusqu'à le déchaîner entièrement contre les obstacles qu'ils rencontraient; sachant trop que leurs petits intérêts, leur crédit, leur autorité, tout ce qu'ils étaient par la naissance, par le rang, par l'intelligence, disparaîtrait bien vite dans un mouvement tout-à-fait populaire. Lorsqu'ils surent que la paix était faite sans eux et presque contre eux, ils s'assemblèrent pour délibérer du parti qu'ils avaient à suivre. Le coadjuteur en revenait toujours à son thème favori, qui était de prendre la paix générale pour prétexte, d'engager le parlement dans un traité avec l'archiduc pour parvenir à cette fin, et de faire qu'il enjoignît à ses députés de revenir prendre leurs places, s'ils ne pouvaient obtenir de la reine, avec l'expulsion du cardinal, qu'elle consentît à entrer en négociation définitive avec l'Espagne. Cette proposition, dont le cardinal de Retz se vante beaucoup, avait peut-être plus de grandeur et d'apparat que d'utilité pratique ou même de possibilité; mais personne ne voulut en faire l'expérience. Les généraux se con-

12 mars. tentèrent de venir le lendemain au parlement avant le retour des députés, et d'y déclarer qu'ils avaient résolu d'envoyer eux-mêmes quelqu'un à Ruel, pour la conservation de leurs intérêts dans l'accommodement qu'on disait prêt à se conclure. De cette façon, ils se mettaient hors du traité en paraissant vouloir y prendre part. Ils se donnaient tout droit de plainte, et gagnaient d'avance à leur cause personnelle toutes les désapprobations que la lecture des articles allait soulever. Ce premier pas fait, on attendit les députés qui arrivèrent à Paris, vers quatre heures après midi, et furent assez mal accueillis sur leur passage.

13 mars. Le jour critique était arrivé. C'était celui où les députés du parlement à la conférence, parmi lesquels figurait le chef de la compagnie, allaient raconter devant tout le corps, en présence des princes et seigneurs intéressés, tout près de la multitude ignorante et animée, comment ils avaient été amenés à conclure la paix et à quelles conditions ils l'avaient faite. L'émeute grondait aux alentours de la grand' chambre. Un silence solennel de l'assemblée en ce moment aurait été un noble contraste; cela ne fut pas. L'émeute aussi entra dans l'enceinte fermée au public, et

elle y fut portée par les gens de cour. A peine avait-on pris séance que le duc d'Elbeuf interpella le premier président, pour lui demander s'il avait traité à Ruel sur les intérêts des généraux. Celui-ci ayant voulu commencer sa relation, un bruit confus s'éleva contre lui, et, au lieu d'une délibération sur chose rapportée, on eut une dispute, une véritable mêlée de paroles et d'explications qui ne se répondaient pas. Le premier président tint ferme, et fit face à toutes les provocations. A la plainte commune des généraux, qui prétendaient qu'on les avait abandonnés, il opposa ce fait incontestable qu'on les avait conviés à nommer des députés, qu'ils avaient été libres de le faire ou de ne le faire pas, qu'ayant déclaré n'avoir pas d'intérêts séparés de ceux du parlement, ils devaient être satisfaits quand le parlement l'était. Au duc de Bouillon en particulier, il dit que, même sans charge de lui, on avait eu soin de ce qui le regardait, et que la récompense qu'il réclamait pour l'abandon de Sedan lui serait accordée. A tous ceux de la compagnie qui vociféraient des reproches, il objectait avec calme qu'avant de blâmer il fallait écouter. Cependant on n'écoutait pas et on criait toujours. Aucune discussion sérieuse ne pouvant

se porter sur les articles qu'on refusait d'entendre; c'était aux intérêts des généraux qu'on en revenait, comme se trouvant, de l'aveu de tous, hors des choses convenues dont personne ne voulait s'occuper. Ce texte ayant ramené le blâme d'avoir conclu trop vite et sans avertir personne, le premier président éleva la voix pour dire avec émotion qu'on n'avait pas averti davantage les députés envoyés à la conférence, ni le parlement lui-même, lorsqu'on traitait avec les Espagnols dans Paris, ainsi qu'il avait été découvert par l'arrestation d'un écuyer du prince de Conti, chargé de lettres pour l'archiduc. « A ces mots, « dit le Journal du Parlement, plusieurs de « messieurs auraient été fort surpris, et le bruit « que faisaient les généraux aurait éte fort « adouci. » Mais le bruit du dehors augmentait. Le peuple, rassemblé dans la grande salle, demandait à voir le duc de Beaufort qui sortit pour l'apaiser. Dès qu'il fut rentré, un nouveau tumulte se fit encore entendre, et l'un des présidents, étant sorti à son tour, eut à se débattre avec la foule qui prétendait faire brûler par le bourreau la signature du cardinal. Il se tira d'affaire par cette singulière objection, qu'on ne pourrait livrer au feu la feuille où était ce nom

sans détruire en même temps le seing du duc d'Orléans et du prince de Condé, ce qui serait un grand crime; et la foule trouva qu'il avait raison. Alors toute l'assemblée se réunit à la proposition de renvoyer les mêmes députés à Ruel, pour y traiter des prétentions et demandes des généraux afin qu'il en fût fait une seule déclaration, et l'on y ajouta faiblement que « ces messieurs tâcheraient d'avoir un autre papier où « la signature du cardinal ne se trouverait pas. » Il ne restait plus qu'à sortir de cette salle où l'on avait été enfermé depuis sept heures du matin jusqu'au soir, et dont la principale entrée était occupée par la multitude. On proposait au premier président de se retirer par une issue détournée; il le refusa fièrement, en ajoutant, avec un bon sens qui montrait bien le calme de son esprit, que « les séditieux ne seraient pas embarrassés de le retrouver dans son logis, s'il « avait une fois paru les craindre. » Le coadjuteur l'ayant prié d'attendre au moins qu'il eût essayé d'apaiser ces furieux : « Eh! mon bon « seigneur, repartit-il en raillant, dites le bon « mot. » Cette parole qui, dans sa familiarité moqueuse, avait en effet toutes les conditions du sublime, frappa singulièrement le prélat. Il cou-

rut aussitôt dans la grande salle, harangua la foule, lui dit tout ce qui pouvait la toucher et tout ce qui pouvait la tromper, « fit en un quart « d'heure trente personnages différents, menaça, « commanda, supplia, » et revint auprès du premier président quand il crut lui avoir ouvert le passage. C'est ainsi du moins que le cardinal de Retz le raconte, et il ne faut pas chicaner un homme sur le plus ou le moins de talent déployé dans une bonne action. Ce qu'il y a de certain, c'est que les portes de la grand' chambre s'ouvrirent, et que la compagnie tout entière, les huissiers marchant devant, les présidents en tête, les généraux et le coadjuteur mêlés avec eux, sortirent par la grande salle à travers les flots de la multitude, sans autre outrage que des cris parmi lesquels le cardinal de Retz dit avoir entendu très-distinctement celui de « répu- « blique. »

Le plus difficile était fait. Les députés et les autres membres de la compagnie s'étaient revus; le traité restait entre les mains de ceux qui l'avaient apporté, inconnu, mais intact; ce qu'on avait résolu d'y faire ajouter devenait un simple accessoire; la fureur populaire n'avait rien produit, et il est sans aucun doute que le délai

dans ces circonstances était en faveur des idées pacifiques qui faisaient doucement leur chemin, aidées par le retour réel de l'abondance. Un homme, qui n'était pas de l'humeur la plus docile, écrivait alors de Paris : « On nous fait es- 14 mars.
« pérer que dans peu de jours nous jouirons de « la paix que nos députés ont accordée depuis « trois jours à Ruel avec les députés de la reine. « Elle n'est pas encore ratifiée ni publiée, par « quelques instances qu'y font à l'encontre mes- « sieurs les généraux que nous avons ici, ou au « moins quelques-uns d'entre eux qui semblent « être mécontents de cette paix; mais je pense « qu'il faudra qu'ils en passent par là. Vous sa- « vez le naturel des princes; ils aiment mieux la « guerre que la paix, et c'est à nous tout le con- « traire. Nous ne saurions ni ne devons faire la « guerre, la paix ne nous étant pas seulement « utile, mais nécessaire aussi. » Et le lendemain 15 mars.
il écrivait encore : « On dit que la paix de Ruel « ne nous est pas honorable, mais le roi en aura « l'honneur et nous le profit. Le bourgeois im- « pertinent et le peuple mal content criaillent, « mais ils s'apaiseront. » Ce sentiment de Guy Patin était celui de toute la bonne bourgeoisie, et puisque ceux qui avaient pouvoir sur la masse

plus grossière étaient bien décidés à ne pas la pousser jusqu'au crime, il était évident que le premier ressentiment du peuple s'éteindrait faute d'emploi et d'aliment, que les partisans de la paix reprendraient courage, que la force et le nombre passeraient bientôt de leur côté. Déjà,
14 mars. dès le second jour, le parlement venait s'asseoir en parfaite tranquillité, les avenues de la grande salle étant gardées par des compagnies de bourgeois, où les moins favorables à la pacification repoussaient rudement, à présent qu'ils étaient sous les armes, ceux qui voulaient causer du tumulte. Une lettre du roi attendait les magistrats au lieu de leur séance. Il y était dit que le roi ayant exécuté de sa part le traité par la cessation des hostilités, par l'ouverture des passages et le transport de nombreux approvisionnements vers la ville, il ne pouvait souffrir que le parlement en retardât l'exécution de son côté sous le prétexte des intérêts particuliers; que ceux qui prétendaient en avoir étaient à même de les présenter dans le terme fixé par le traité lui-même, dont le profit était également pour eux. Les généraux présents à l'assemblée déclarèrent qu'ils remettaient volontiers leurs intérêts à la compagnie. Alors on proposa de lire ces articles

sur lesquels on disputait depuis si longtemps sans les avoir entendus. Mais la décision de la veille semblait l'empêcher ; car il avait été résolu que les députés retourneraient à Saint-Germain, et c'était de la part du parlement une chose presque inouïe que de revenir sur ce qui était contenu dans un arrêté. On le fit pourtant, en remettant au lendemain pour entendre la lecture des articles, et les habiles purent voir qu'il n'y avait plus à compter sur la compagnie, puisque, sans respect même pour la procédure, après avoir ordonné un interlocutoire, elle procédait au fond.

Le premier président put donc enfin lire sa relation sur un fait déjà vieux de trois jours, et contre lequel les opposants avaient eu le tort d'user toute leur indignation avant qu'il se fût produit d'une manière officielle à la délibération de l'assemblée. On n'en recommença pas moins des exclamations qui avaient perdu le naturel et l'effet du premier mouvement. Puis le parlement arrêta « qu'il acceptait l'accommodement et le « traité, que néanmoins ses députés (non pas « ceux des autres compagnies) retourneraient « à Saint Germain pour faire instance d'obtenir « la réformation de quelques articles, comme « aussi pour traiter des intérêts des généraux, 15 mars.

« que ceux-ci donneraient par écrit, si mieux « ils n'aimaient députer un ou plusieurs d'entre « eux. » Il y eut encore à la sortie de la séance des attroupements nombreux demandant à grands cris la continuation de la guerre, et le président Thoré, fils de l'ancien surintendant, fut outragé de nouveau en sa personne par des séditieux qui voulaient le jeter à l'eau. L'avocat-général Talon assure que cette agitation était entretenue par les fils du duc d'Elbeuf et par le marquis de Vitry, qui, n'ayant pas entrée dans la grand' chambre, se mêlaient au peuple dans la grande salle. Il fallait, pour l'exécution de l'arrêt, de nouveaux passeports, parce que la cessation d'armes accordée pour quatre jours expirait
16 mars. le lendemain au soir. Ce fut un motif d'écrire à Saint-Germain, et il en arriva une réponse très-douce. La reine trouvait fort bon l'arrêté du parlement, envoyait des passeports pour les députés des généraux, et offrait une nouvelle cessation d'armes pour six jours, que le prince de Conti réduisit fièrement à trois. Toute la compagnie parut aussitôt s'amollir. Une discussion fort aigre, soulevée un moment auparavant sur les termes de l'arrêt, qu'on prétendait avoir été changés au greffe, fut mise de côté. Le député

de Rouen, qui revenait toujours à la charge pour les intérêts de sa compagnie, fut presque éconduit et renvoyé à la conférence, pour laquelle ceux du parlement de Paris se mirent aussitôt en chemin. C'était à Saint-Germain qu'elle devait désormais se tenir, et les députés prirent leur logis à Ruel, pour aller de là le lendemain, comme ils firent ensuite chaque jour, conférer à Saint-Germain avec le chancelier et autres personnes du conseil. Deux jours après, 19 mars.
ils y furent rejoints par le duc de Brissac et deux maréchaux de camp ayant pouvoir des généraux.

C'était ici le cas, pour les nobles chefs du parti, d'une de ces délibérations savantes que le cardinal de Retz excelle à raconter et où l'on a tant de plaisir à le suivre, même lorsqu'il n'en résulte aucun fait qui se rapporte à ceux de l'histoire. Suivant lui, le jour même où les députés du parlement s'acheminaient vers Saint- 16 mars.
Germain, un troisième envoyé de l'Espagne arrivait à Paris; mais en même temps aussi un courrier y apportait la nouvelle que le maréchal de Turenne avait été abandonné par ses troupes, et qu'il s'était vu forcé de se retirer, lui sixième, dans les états de la landgrave de Hesse. C'est, en

effet, ce qui était advenu, et il ne peut y avoir de doute que sur le temps auquel on en apprit la nouvelle. Le cardinal la fait venir dans l'instant où il en a besoin pour l'effet dramatique de son récit. Madame de Motteville la met avant la conclusion du traité de Ruel, et le vrai se trouve être de son côté. La Gazette, écrite alors à Paris et qui s'était mise entièrement au service du parti occupant la ville, annonçait, dès le 13 mars, que le maréchal ayant passé le Rhin avec toute son armée, et la voyant se débander par les instigations du lieutenant-général d'Erlach, avait été obligé de repasser ce fleuve « pour tâcher à « remettre ces Allemands dans leur devoir, ce « qui lui serait facile quand il les aurait désa- « busés des fausses opinions qu'on leur avait « données; après quoi, il se disposait de les ra- « mener en France. » Or, c'est bien ainsi qu'un parti publie ce qui lui est contraire, et l'absence complète du nom du maréchal dans les articles du traité, le silence gardé sur ce qui le concerne dans toutes les relations, prouvent assez que la malheureuse réussite de son dessein était, de part et d'autre, une chose connue, acceptée, consommée, sur laquelle il ne restait plus d'incertitude qui pût donner espoir ou crainte à

personne. Le jour où il partit des bords du Rhin, pour chercher asile chez la landgrave, est d'ailleurs constant ; ce fut le 2 mars, et la signature des articles est du 11. Quoi qu'il en soit, il fallait bien, et c'est à cela que le cardinal de Retz destinait le mauvais succès du maréchal, supprimer désormais des choses possibles le traité du parlement avec l'Espagne pour la conclusion de la paix générale, dont il s'était servi jusque-là si habilement pour se donner un rôle à part. A défaut de cette grande ressource, toute personnelle au coadjuteur, il restait, ou de soulever le peuple contre le parlement et de lui faire appeler les Espagnols, ou tout simplement de s'accommoder. Le coadjuteur, qui avait un fonds d'idées inépuisable, proposa un troisième moyen : c'était de paraître toujours opposé à l'accommodement, de le laisser faire, et de n'y pas entrer. On gardait ainsi son crédit dans le peuple, on demeurait redoutable à la cour, et l'on avait pour soi l'avenir. Ce pouvait être le compte du coadjuteur, qui était en possession de sa prélature et d'une brillante expectative ; ce n'était pas celui des généraux, du duc de Bouillon surtout qui n'avait rien à garder. Il fut donc résolu qu'on se porterait à l'accommode-

ment, en maintenant, par des paroles publiques, la position dont chacun se détacherait secrètement, et dans laquelle le coadjuteur persisterait seul jusqu'à la fin, c'est-à-dire le refus de traiter tant que le cardinal Mazarin ne serait pas exclu du ministère. Tout cela, il faut le dire, n'est qu'un admirable effort d'esprit pour expliquer une démarche assez adroite, à laquelle on se voyait conduit par suite de la faute la plus grossière. Les généraux s'étaient hâtés de remettre aux députés du parlement la liste de leurs prétentions, dont ils avaient d'ailleurs confié la défense au duc de Brissac. Les magistrats n'avaient rien eu de plus pressé que de la rendre publique, et il en résultait, comme le cardinal de Retz le reconnaît, un ridicule énorme pour toutes ces ambitions qui venaient de faire leur aveu. C'était de ce mauvais pas qu'on voulait revenir, et c'est aussi pour ne pas réduire toute l'affaire à ce simple objet, par trop mesquin, que le cardinal y joint tant de circonstances solennelles. Dans la vérité, le duc de Brissac était parti pour Saint-Germain, de la part des généraux, deux jours après celui où les députés du
18 mars. parlement n'avaient fait que coucher à Ruel, et ce fut deux jours plus tard que le prince de

Conti, parlant pour tous, même pour le duc de Longueville, vint déclarer au parlement, « qu'ils « avaient envoyé le comte de Maure à Saint- « Germain porter leur dernière résolution ; que « les prétentions par eux remises entre les mains « des députés n'étaient que pour chercher leur « sûreté dans le cas où le cardinal Mazarin « serait maintenu ; que, si on parvenait à l'ex- « clure, ils se désistaient de tous leurs in- « térêts, le but de leur jonction avec le parle- « ment n'ayant jamais été que la paix générale, « le soulagement des peuples et la conservation « de Paris. » Le cardinal de Retz raconte que, la veille de cette déclaration, il en avait fait une autre pour son propre compte, et qui consistait à dire qu'il ne voulait être compris pour aucun intérêt dans le traité. Mais il n'en est question nulle part ailleurs que dans ses mémoires. Ce qu'il fit en effet de particulier fut un acte qu'il appelle « l'une des plus signalées sottises » de sa vie. Sur la foi des généraux, l'armée espagnole s'était avancée en France. En ce moment elle avait son avant-garde à Pontavert, en deçà de Laon, et son corps principal à Vaudancourt, près de Guise. Avec elle marchait un seigneur du parti, le marquis de Noirmoutier, qui se

20 mars.

22 mars.

portait garant de ses bonnes intentions envers les villes, bourgs et villages de France par où elle devait passer. Il fallait maintenant lui faire rebrousser chemin, puisque l'on ne voulait ou qu'on ne pouvait plus s'en servir, et que cela eût lieu avec honneur et utilité pour les Espagnols. A cet effet, on imagina de remplir un blanc-seing de l'archiduc par quelques lignes adressées au prince de Conti, et qui portaient que l'armée espagnole était entrée dans le royaume, mais qu'elle se retirerait volontiers « dès qu'il aurait « plu au roi d'indiquer un lieu et de nommer « des députés pour traiter de la paix générale. » Le coadjuteur se chargea de communiquer au parlement cette prétendue dépêche, qui véritablement ne le regardait en rien et pouvait attacher à son nom le soupçon d'un commerce trop intime avec l'Espagne. C'était là tout-à-fait l'empressement d'un homme qui veut absolument paraître mêlé à toutes choses, et qui prend même les mauvaises commissions pour se donner de l'importance. Ce qu'il n'ajoute pas, et ce que constate le Journal du Parlement, c'est qu'il y fut assez mal reçu; que la compagnie, avant de délibérer sur ses paroles, envoya vers le prince de Conti au nom duquel il parlait, et que, celui-

ci ayant prétexté une indisposition pour ne pas venir prendre sa place, on se contenta d'arrêter qu'il serait dressé procès-verbal de cet incident, et qu'on l'enverrait aux députés afin de savoir la volonté de la reine.

Six jours déjà s'étaient passés depuis que les députés du parlement étaient partis pour la nouvelle conférence de Saint-Germain, et tout ce qu'on avait appris d'eux c'était qu'il n'y avait encore rien de terminé, ou plutôt de commencé. Il avait fallu deux fois prolonger la suspension d'armes, ce qui n'en obligeait pas moins les Parisiens à nourrir leurs troupes, et en même temps personne ne voulait plus payer les taxes; plusieurs officiers du parlement et les échevins étaient au nombre des retardataires. Le blé d'ailleurs arrivait de toute part dans les magasins, d'où il était enlevé aussitôt par ceux qui pouvaient faire des provisions. Les communications étaient fréquentes entre Saint-Germain et Paris, avec cette différence pourtant qu'un plus grand nombre de visiteurs s'arrêtaient à Saint-Germain. Le dernier message du parlement y fut très-bien accueilli et la reine en tira fort habilement parti. 23 mars.
Elle écrivit aussitôt à la compagnie « qu'elle

« était bien aise d'apprendre, par quelque voie « que ce fût, la bonne disposition du roi catho- « lique pour la paix entre les deux couronnes, « qu'elle avait déjà envoyé un secrétaire d'état « chez le nonce et chez l'ambassadeur de Venise « pour en nouer la négociation, et qu'aussitôt « qu'on serait convenu d'un lieu propre à trai- « ter, elle y adresserait ses ambassadeurs parmi « lesquels il y aurait des officiers du parle- « ment. » Pendant ce temps le comte de Maure était à Saint-Germain où il avait pris au grand sérieux la démarche dont les généraux l'avaient chargé contre le cardinal, tandis que secrètement ils faisaient appuyer par « des députés à basses « notes, » comme dit madame de Motteville, les demandes dont le comte se départait en leur nom. Ces demandes publiées à Paris dans une feuille sans nom d'imprimeur, comme devaient l'être à leur tour les pamphlets favorables à l'autorité royale, étaient vraiment exagérées jusqu'à la folie, et il fallait compter au dernier point sur l'aveuglement de la passion populaire pour que des gens d'esprit eussent osé les produire. A chaque nom était attachée une longue liste de prétentions, et il y avait des noms que ces prétentions seules faisaient con-

naître. C'était pourtant à soutenir ces ambitions de charges et d'argent que le pauvre peuple s'employait par ses cris toujours violemment prononcés contre la paix, contre la trêve qu'il avait encore fallu continuer, contre ceux des magistrats qu'on soupçonnait d'être portés pour l'accommodement. Ce fut aussi pour les appuyer encore une fois que les généraux résolurent de donner au cardinal, ce que le duc de Bouillon appelait « un hausse-pied, » c'est-à-dire une atteinte personnelle qui le fît aller plus lestement. Le prince de Conti, assisté de toute la noble compagnie, vint dire au parlement « qu'il le 27 mars.
« priait d'ordonner à ses députés d'insister con-
« jointement avec le comte de Maure pour l'ex-
« pulsion du cardinal Mazarin. » Ce fut en effet la dernière bordée contre le ministre, et tous les généraux y prirent part. La majorité de la compagnie se joignit à eux, et leur proposition fut adoptée. Le peuple, attroupé dans la grande salle, applaudit; les gens paisibles s'inquiétèrent. Deux jours après, les députés, ayant obéi 29 mars.
à l'arrêt du parlement par une harangue inutile, arrêtèrent pour la seconde fois les conditions de la paix entre le roi et Paris; puis ils firent annoncer leur retour pour lequel les bourgeois se mirent

30 mars. en grand nombre sous les armes, et ils arrivèrent ainsi jusqu'à leurs logis sans recevoir d'insulte.

Le jour suivant, la relation de ce qui s'était
31 mars. passé à la conférence se fit en assemblée générale du parlement, les généraux présents, et plusieurs membres, tant de la chambre des comptes que de la cour des aides, ayant été admis à l'écouter. Le premier président raconta en peu de mots comment la députation s'était acquitée de sa charge et renvoya pour les détails au procès-verbal qui en avait été dressé. La lecture de ce procès-verbal dura deux heures; car on avait eu l'exactitude assez méchante d'y mentionner tout au long les prétentions de chacun. Il en résultait que l'on avait d'abord passé beaucoup de temps à ne rien faire, sinon de communiquer les demandes des généraux; que la mission du comte de Maure était venue encore retarder la négociation; qu'on avait premièrement débattu les intérêts du parlement de Rouen; puis, qu'on avait examiné ceux des généraux, mais seulement en ce qui concernait les demandes de justice, celles qui étaient de grâce ayant été réservées au libre mouvement de la reine; qu'ensuite étaient venues les modifications réclamées sur plusieurs articles du traité concernant le parlement et

Paris ; qu'après en avoir reçu l'injonction formelle, les députés avaient fait instance pour l'expulsion du cardinal, mais qu'ils en avaient été refusés par une déclaration absolue du duc d'Orléans et du prince de Condé ; que la reine avait satisfait le parlement de Normandie ; qu'elle avait fait réponse aux demandes des généraux ; qu'elle avait encore consenti à réformer les articles qui intéressaient le parlement de Paris ; que l'exécution des précédentes déclarations était demeurée convenue ; et qu'enfin il avait été dressé, des articles antérieurement arrêtés et des conditions maintenant obtenues, une déclaration nouvelle qui était maintenant aux mains des gens du roi. On remit au lendemain pour l'entendre et en délibérer. Le matin de ce jour, le parlement s'assembla sous bonne garde. au milieu d'une rumeur assez vive que le cardinal de Retz prétend avoir apaisée. On y donna d'abord lecture de la réponse faite par la reine sur les demandes des généraux. Elle portait qu'encore bien qu'il y eût dans les articles signés à Ruel une disposition expresse à leur égard, le roi avait trouvé bon de réitérer sa promesse pour le rétablissement de chacun dans ses biens, honneurs, dignités, char- 1 avril.

ges, offices, bénéfices et gouvernements, comme ils étaient avant le 6 janvier, et en outre que toutes les sommes qui pouvaient leur être légitimement dues leur seraient payées; abolition générale était accordée pour tous les actes faits à l'occasion des derniers mouvements, dans laquelle étaient nommément compris le duc de la Trimouille, le duc de Retz, le maréchal de Turenne, le marquis de Noirmoutier, et plusieurs autres; le duc de Vendôme recouvrait ses pensions et devait être indemnisé des châteaux et maisons à lui appartenant que les états de Bretagne avaient fait démolir; ceux qui avaient favorisé l'évasion du duc de Beaufort obtenaient abolition; toute faveur et tout avancement étaient promis à la maison de Vendôme; on assurait au duc d'Elbeuf le paiement des sommes dues à sa femme pour son entretien, et des emplois pour ses trois fils, dont l'un, marié à mademoiselle d'Ornano, recevrait les cent mille livres qu'on lui avait accordées; une autre de ses brus obtenait une somme d'argent en récompense du gouvernement de Montreuil vacant par la mort de son père; il devait être passé contrat entre le roi et le duc de Bouillon pour l'échange de Sedan et de ses dépendances

contre des domaines de pareille valeur, selon l'estimation qui en serait faite par des commissaires pris dans le parlement et la chambre des comptes, et on l'indemniserait encore pour la non-jouissance de cette principauté depuis qu'il l'avait délaissée; le rang de prince était accordé à ceux de sa maison; l'armée d'Allemagne devant être supprimée, le maréchal de Turenne serait employé ailleurs, selon l'estime due à sa personne et à ses services; le maréchal de la Mothe ayant porté ses réclamations à deux cent mille livres dont il avait déjà reçu une partie, il serait payé du reste et on lui départirait toutes les grâces qu'il pourrait mériter. C'était beaucoup plus peut-être d'affaires particulières qu'il n'était bien séant d'en écrire dans un acte public, et ce n'était pourtant que la moindre partie de celles dont les généraux avaient enflé leurs mémoires. Aussi chacun d'eux ne manqua-t-il pas de se récrier, et le duc de Bouillon surtout incidenta longuement pour ce qui regardait ses intérêts et ceux de son frère. Après quoi l'avocat-général Talon présenta la déclaration signée et scellée à Saint-Germain. Elle contenait dans son exposé, comme il avait été convenu, le rappel des déclarations de mai, juillet et octobre

précédents ; dans ses dispositions, tous les articles de part et d'autre acceptés, moins celui qui obligeait le parlement à venir tenir un lit de justice près du roi, et l'interdiction des assemblées générales. L'amnistie y était étendue à tous les actes sans exception, dont on prévoyait soigneusement les cas les plus criminels et dont on nommait expressément les coupables les plus compromis. Le roi se réservait d'emprunter en deux ans vingt-quatre millions de livres, sans y contraindre personne, avec l'intérêt au denier douze. Le semestre de Rouen était supprimé et tous les offices créés pour le remplir étaient révoqués, à l'exception de seize qui demeuraient confirmés, moyennant le paiement d'une certaine somme pour rembourser les offices éteints. Il n'était pas question de la Bastille ; mais la reine avait consenti à en laisser le gouvernement au fils du conseiller de Broussel. Les avis ayant été ouverts, un seul des magistrats, le président de Blancménil proposa de réserver la demande pour l'expulsion du cardinal ; un autre, le conseiller de Broussel, repoussa seulement l'emprunt avec intérêt, et la déclaration fut vérifiée. On arrêta ensuite qu'il serait rendu grâces à Dieu pour le rétablissement de la paix, et qu'une députation

de la compagnie irait en remercier la reine, en la suppliant de ramener le roi dans Paris, « et en « faisant instance pour les intérêts particuliers « de tous les généraux. » Il fut arrêté en outre qu'il serait donné ordre au licenciement des troupes. Tout cela se passait dans la grand' chambre, sans que le public fût admis même à la lecture de la déclaration, « parce que c'était le jeudi « saint, » jour auquel le parlement ne donnait pas d'audience. Paris n'en eut donc connaissance que le lendemain, par le cri public proclamé 2 avril.
dans les carrefours et faubourgs au son de la trompe. Quoiqu'il ne s'y trouvât aucune satisfaction pour la haine dont on avait si longtemps entretenu l'esprit des peuples, quoiqu'il fût assez probable que le cardinal Mazarin, peu curieux de revoir une ville où les malédictions contre sa personne étaient en quelque sorte le parler commun, ne se presserait pas d'y ramener le roi, cependant ce qu'on avait obtenu était la paix, l'ouverture des chemins, l'éloignement des armées, la décharge des subsides et la cessation des fonctions de guerre, la reprise du cours de la justice, le rétablissement du commerce, le retour des plaisirs. Aussi les Parisiens s'y résignèrent-ils sans trop de peine, d'autant mieux

qu'on ne leur défendait pas encore d'injurier leur ennemi. Ils se prêtèrent donc assez volontiers aux feux de joie, aux salves de l'arsenal et de la Bastille. Il assistèrent en grand nombre au
5 avril. Te Deum, qui fut célébré dans Notre-Dame par l'archevêque de Paris, et où reparurent les gardes françaises et suisses du roi, le coadjuteur n'y figurant qu'à la seconde place en tête des chanoines. Le même jour, les troupes de la ville furent licenciées après une revue générale dans la plaine de Villejuif, à la réserve de cinq régiments que le roi gardait pour ses armées. Puis
6 avril. on recouvrit la châsse de sainte Geneviève qui, depuis sept semaines, était exposée à la dévotion du peuple. Une députation du parlement alla saluer la reine à Saint-Germain où on lui servit à dîner. Le prince de Condé vint deux fois à
5-8 avril. Chaillot où se trouvèrent son frère et sa sœur; et enfin, la dernière précaution que l'on avait
8 avril. maintenue d'après l'ordre formel du roi, la garde des portes de la ville par les bourgeois, fut levée, de sorte que Paris se retrouva comme il était trois mois auparavant, avec tout ce temps perdu pour les profits de chacun, beaucoup d'argent de moins chez les particuliers, et une déclaration de plus dans les registres du parlement.

Ainsi finit, par une paix factice, ce simulacre de guerre civile, misérable et peureuse contrefaçon de ce qui s'était justement appelé ainsi soixante ans auparavant. Quoiqu'il y ait, de la part d'un historien, un excès de désintéressement fort voisin de la duperie, à diminuer l'importance et l'éclat des faits qu'il raconte, il faut bien, quand on cherche la vérité, la prendre avec toutes ses charges, pâle et mesquine, sans mouvement et sans énergie, là où il n'est pas possible de la voir autrement. Or, ici, tout ce qu'on aurait pu se promettre d'émotion en abordant un temps de troubles, où les partis ont pris les armes, où la royauté remet le soin de sa vengeance à l'épée de son plus illustre capitaine, où des princes, des femmes, des prélats se liguent contre elle, où des magistrats se mettent à faire des lois et à gouverner l'état, où le peuple, ce terrible instrument de destruction, se livre, déjà bouillant de haine, à la merci des passions qui voudront le conduire, où l'étranger est aux portes, où les esprits sont encore frappés des récits de plusieurs révolutions survenues depuis quelques années, en Portugal, en Catalogne, à Naples, en Sicile, où le dernier fait contemporain est la mort d'un roi sur l'échafaud ; tout cela, disons-nous,

se dissipe et se perd dans l'examen des rares et maigres événements qui remplissent les trois mois de la guerre de Paris. Là, nul exploit militaire de quelque valeur, aucune résolution hardie, pas d'efforts impétueux, rien d'audacieusement criminel ou de noblement insensé. Chacun a l'air d'attendre que l'accès soit passé et emploie le peu d'irritation qu'il ressent à de chétives méchancetés. Le plus clair effet des hostilités, c'est le pillage, exercé militairement dans les villages par les soldats de l'armée du roi, exécuté judiciairement par les magistrats dans les maisons des financiers. Les combats se font avec la plume ; au lieu d'actions, on a des libelles, et, par un effet inévitable de la liberté accordée à l'injure, du moment où il n'y a plus de ménagement à garder, de précaution à prendre pour envelopper la pensée dans un ingénieux artifice de paroles, le talent disparaît, l'esprit manque à toute cette indignation exprimée sans péril. Dans le nombre infini de pamphlets qui venaient chaque matin disputer à la nourriture du peuple un peu de son argent, et que Gabriel Naudé porte à huit ou neuf cents pour cette seule période, à peine en trouve-t-on quelques-uns où se conserve cette pudeur de l'art et du style qui peut fort bien, ce nous

semble, s'allier avec la passion. Dans la plupart, l'outrage ne s'élève pas au-dessus des formules grossières et triviales que le moins instruit des lecteurs assemblés sur le Pont-neuf était capable de trouver dans son propre fonds. Le burlesque encore, cette nouvelle forme donnée depuis quelque temps à la poésie par deux ou trois hommes nés plaisants que suivirent tant de maussades imitateurs, ôtait à cette polémique féconde le caractère sérieux et la portée vraiment grave que la disposition des événements pouvait lui donner. Ceux qui écrivaient en ce genre, et ce ne furent pas les moins spirituels, ne prenant jamais les choses que du côté bouffon, travestissant en figures et en paroles vulgaires tout ce qui affectait l'air ou le langage héroïque, faisant grimacer tous les traits et saillir tous les ridicules des personnes, rappetissant à dessein ce qui n'avait pas déjà beaucoup de grandeur; ces écrivains, en effet, étaient des ennemis peu redoutables et des amis fort malfaisants. Le prince de Condé, pour témoigner le mépris qu'il faisait de cette guerre où il n'avait pas même pu vaincre, voulait qu'on la racontât « en vers burlesques, » et il a été parfaitement servi en son désir; car le récit, non pas seulement le plus gai, mais le plus exact et le

plus complet qui nous en soit resté, est une pièce de ce genre, ayant pour titre « Le Cour-« rier burlesque de la guerre de Paris. » La moquerie s'y trouve répandue avec assez d'impartialité sur tout le monde, et ce n'était que justice; car, à vrai dire, personne n'avait tenu, dans le drame qui venait de se jouer, les promesses assez brillantes de l'avant-scène. Cette femme, qui avait été annoncée comme devant y remplir le premier rôle, celle qui allait tout animer, tout égayer, à peine entrée sous les voûtes de l'hôtel-de-ville, disparaît complétement, et l'on n'en-

28 janvier. tend plus parler d'elle que lorsqu'elle accouche d'un fils, dont le prévôt des marchands est le parrain; puis, quand on peut la croire relevée

19 février. de son travail de mère, elle voit rapporter du champ de bataille son amant blessé, et, dès ce moment, elle n'a plus qu'une pensée, qu'une occupation, c'est de traiter avec la cour pour les intérêts de son mari. Le prince de Marsillac n'y figure guère que par sa blessure et par une somme de dix-huit mille livres qui lui est allouée dans l'acte de l'accommodement. Le prince de Conti reste ce qu'on l'avait pris, un enfant conduit par sa sœur, et servant d'enseigne au parti. Le duc de Bouillon, malgré toute l'habileté poli-

tique dont on le loue, demeurerait tout-à-fait inaperçu, s'il n'avait plu au cardinal de Retz de le prendre pour interlocuteur dans ces conversations dont il a soigneusement conservé le texte. Le coadjuteur lui-même, cet homme si actif, si remuant, si plein de ressources, qui prévoit tout, qui pourvoit à tout, qui sait par cœur toute la théorie de l'agitation, pour l'avoir étudiée dans un exemple sur lequel il a écrit un livre, le coadjuteur ne fait rien, n'empêche rien, et ne se montre pas quelque chose de plus qu'un brouillon impuissant. Les autres seigneurs ne sont que vaillants dans l'occasion, ce qui n'est pas un rare mérite parmi la noblesse de France. Un seul, le comte de Maure, veut se montrer austère, et il reste frappé d'un ridicule ineffaçable. Le maréchal de Turenne échoue honteusement dans la tentative, pour lui nouvelle, d'une mauvaise action. De tous ces acteurs, deux seulement ont grandi : l'un est le duc de Beaufort, qui a au moins justifié l'engouement du peuple par une extrême bravoure ; l'autre, le premier président Molé, à qui les menaces de la fureur populaire ont fourni encore une occasion de montrer son courage calme et dédaigneux, sa patience intrépide et ferme, en face du péril

le plus étourdissant dont les hommes puissent éprouver le cœur d'un homme. Du reste, ni dans les délibérations des compagnies, livrées trois mois à elles-mêmes, ni dans les conseils des agitateurs, ni dans les écrits des spéculatifs, pas une idée politique ne s'est produite, vers laquelle pût être dirigé le mouvement des esprits, pas un changement n'a paru possible dans l'ordre de ce gouvernement, dont on voyait depuis plus d'un an la marche entravée, et dont la condition nous semblerait, à nous, si favorable pour y faire des expériences. Il a fallu le caprice égoïste d'une imagination vraiment prodigieuse pour donner du coloris à ces événements, du relief à ces personnages.

CHAPITRE III.

Situation de la cour et de Paris après la paix. — Prise d'Ypres par les Espagnols. — La cour se rend à Compiègne. — Le prince de Condé refuse de commander l'armée. — Projet de mariage entre une nièce du cardinal et le duc de Mercœur. — Troubles de Bordeaux. — Les pamphlets de Paris reprennent une nouvelle violence. — Querelle du duc de Beaufort avec des seigneurs du parti de la reine. — Le comte d'Harcourt lève le siége de Cambray. — Rentrée du roi à Paris. — Le prince de Condé s'y montre à côté du cardinal. — Embarras du gouvernement. — Le prince de Condé rompt avec le cardinal. — Ils signent un acte de réconciliation. — Résultats de la campagne en Flandre, en Italie, en Catalogne. — Le maréchal du Plessis est envoyé pour pacifier la Guyenne.

—

Délivrée du siége de Paris, mais peu disposée 1649.
à retourner dans cette ville où se distribuaient encore, avec un redoublement de fureur, les libelles les plus sanglants contre elle et son mi-

nistre, la reine était restée à Saint-Germain, et les députations des diverses compagnies, ainsi que les personnes réconciliées, vinrent tour à
15 avril. tour l'y trouver. Le duc d'Orléans entra le premier dans Paris, où il fut complimenté par le
16 avril. parlement. Le prince de Condé l'y suivit, et cette compagnie, lui ayant fait le même honneur, en fut vivement réprimandée par un pamphlet. Ce prince était, en effet, détesté des Parisiens, autant et peut-être plus que le cardinal. On attribuait à sa volonté particulière toutes les violences et les atrocités commises par les soldats, et on le chargeait lui-même des actes les plus infâmes, des propos les plus sanguinaires. Plus hardi que ne l'était le ministre, il avait voulu se faire voir à ceux qui le maudissaient; il passa trois jours dans leurs murs, et revint se moquer d'eux à la cour. Là, il s'était fait quelque changement dans le ministère. Il est aisé de comprendre à quel état les événements des deux dernières années avaient réduit les finances. Après avoir retiré de cette administration un homme d'affaires pour y établir un grand seigneur, il devenait nécessaire de la confier à des mains plus habiles et plus exercées. Le maréchal
15 avril. de la Meilleraye la quitta donc, mais sans dis-

grâce, et avec de glorieuses indemnités. On fut quelque temps sans désigner son successeur, afin, sans doute, de laisser les conjectures s'exercer sur des noms différents, et en discuter le mérite; ce qui est un moyen assez sûr pour les déconsidérer tous. Mais la résolution était prise de rappeler le sieur d'Emery. Le dernier des princes que la paix ramenait auprès de la reine 20 avril.
fut le duc de Vendôme, depuis plus de cinq ans éloigné de la cour, et qui, parce que sa querelle était la plus ancienne, croyait devoir se raccommoder le plus étroitement. Un projet d'alliance entre sa maison et celle du cardinal, qui se négociait secrètement depuis quelques mois, devint alors public. Il fut déclaré que le duc de Mercœur, son fils aîné, recherchait pour femme l'aînée des demoiselles Mancini, la plus âgée de ces trois nièces que le cardinal Mazarin avait fait venir d'Italie, et dont les libelles, tout frais encore dans la mémoire du peuple, rabaissaient cruellement la naissance.

A Paris, sauf qu'on n'y avait plus la guerre, les choses restaient dans le même état où le blocus les avait mises. Le parlement ne délibérait plus sur les affaires publiques et se contentait de juger les procès. Mais la duchesse de Longue-

ville continuait à tenir sa cour frondeuse dans son hôtel, où le prince de Condé lui-même venait de Saint-Germain recevoir des inspirations et des conseils bien différents de ceux qui l'avaient jusqu'alors fait agir. Le duc de Beaufort et le coadjuteur, assez fidèlement unis dans la résolution de ne rien demander ni accepter, conservaient la faveur du peuple et gardaient en quelque sorte sur pied leur cabale, renforcée de ceux qui, comme le marquis de Noirmoutier et le marquis de Laigues, étaient revenus amnistiés du camp espagnol. Il leur était encore arrivé
12 avril. de Flandre un nouvel allié. La duchesse de Chevreuse, dont les généraux avaient demandé inutilement le retour dans les articles présentés à la reine, était partie de Bruxelles sans en attendre la permission, et maintenant elle demeurait dans Paris, entre son mari et le duc de Luynes son fils, avec la même activité pour l'intrigue qu'elle avait eue toute sa vie, et suppléant à sa beauté passée par celle de sa jeune fille de Chevreuse, qui s'empara aussitôt du coadjuteur. Il fallut donc souffrir qu'elle y restât pour ne pas troubler les plaisirs du galant prélat, et les nobles factieux de la ville y continuèrent gaiement leur vie mêlée de complot, d'amour et de dé-

bauche. Ils n'avaient eu jusqu'alors que l'affection populaire; maintenant ils acquirent cette vogue infinie qui s'attache aux choses frivoles. La Fronde, qui avait été un parti, devint une mode.

Cependant il y avait, pour ceux qui gouvernaient l'état, à porter ses regards ailleurs que sur Paris. Le retour du comte Servien annonçait que l'échange des ratifications avait tout-à-fait achevé le traité conclu à Munster pour la paix d'Allemagne, dont il ne restait plus qu'à consommer l'exécution par la restitution des places et le retrait des troupes. Mais il y avait toute une guerre à poursuivre contre l'Espagne. Car la proposition qu'elle avait faite de traiter de la paix avec le parlement, pas plus que l'offre faite par la reine de reprendre les négociations, ne pouvait avoir de résultat sérieux. Au contraire, il y avait entre les deux couronnes un nouveau grief dont tout le tort était sans aucun doute du côté de l'Espagne, qui devait regretter amèrement de n'en avoir pas mieux profité. L'archiduc en effet n'avait réussi qu'à fatiguer ses soldats en les tenant, par une saison mauvaise, dans l'attente des événements qui pouvaient rendre une invasion possible.

15 avril.

Quand il se vit tromper par l'accommodement des troubles, il rentra dans son pays et alla joindre le corps d'armée qu'il avait fait marcher du côté de la mer pour assiéger Ypres. On avait
Mars. déjà détaché du siége de Paris quelques milliers d'hommes pour s'avancer, sous les ordres du maréchal du Plessis, contre l'archiduc, et le maréchal avait eu la gloire facile de voir s'opérer devant lui la retraite de l'ennemi. En même temps l'armée d'Allemagne, commandée par le général d'Erlach, marchait des bords du Rhin pour le joindre. Mais cette jonction était encore trop éloignée pour qu'on pût secourir la ville assiégée. Celui qui aurait dû la défendre, le maréchal de Rantzaw, était alors en prison. Il était venu de Flandre à Saint-Germain, pendant le siége de
4 mars. Paris, tout exprès pour s'y faire arrêter comme suspect d'intelligence avec les Espagnols ou les mécontents, et, parce qu'il n'était pas ennemi déclaré, la paix ne lui avait pas rendu la liberté, tandis que le maréchal de Turenne, coupable de trahison ouverte, venait tranquillement rejoindre son frère à Paris. Le comte de Palluau, gouverneur d'Ypres, ne se trouvait pas non plus dans sa place; son lieutenant fit bonne résistance,
10 mai. mais fut enfin obligé de se rendre aux ennemis

qui, pendant ce siége, avaient encore pris Saint-Venant. 25 avril.

Cette double perte demandait une prompte réparation; car il servait fort peu à la reine de justifier les mauvais succès de ses armes par les embarras que ses sujets lui avaient suscités. Elle en profita du moins pour donner une apparence plus noble à la répugnance que lui inspirait le séjour de Paris. Elle fit annoncer qu'elle quittait 30 avril. Saint-Germain avec ses deux fils « pour aller « coucher à Chantilly et ensuite continuer son « chemin vers la frontière, » ce qui voulait dire qu'elle partait pour Compiègne. De là, le prince de Condé et le cardinal Mazarin s'avancèrent ensemble jusqu'à La Fère pour y passer 6 mai. en revue l'armée d'Allemagne et la diriger vers le rendez-vous de toutes les troupes qui devaient servir en Flandre. On pouvait croire que le prince se hâterait d'en prendre le commandement et de s'y retremper en quelque sorte à ces grandes émotions de la guerre dont le siége de Paris ne lui avait offert qu'une triste parodie. Mais son esprit s'était laissé prendre d'une autre curiosité. Sa sœur, qui venait de regagner sur lui tout son empire, lui avait donné du goût pour la tactique du cabinet, la conduite des

factions, les manœuvres d'intrigue et les conquêtes d'influence; toutes choses moins brillantes sans doute, mais d'un intérêt aussi vif et souvent d'un résultat aussi puissant que les actions militaires. En lui montrant quelle importance avait acquise, du moment où il avait mis sa seule qualité de prince du sang à la tête d'un parti, leur jeune frère Armand, un enfant sans réputation et sans figure, elle lui avait fait sentir ce qu'il pourrait être lui-même dans une position semblable, et se trouvant, à vingt-sept ans, déjà rassasié de victoires, il avait voulu essayer de cette gloire nouvelle. Malheureusement, si, dans les cabales politiques, le but, qui est toujours la domination, a de la grandeur, les moyens et les occasions manquent souvent de dignité. Maintenant ce qui permettait au prince de Condé d'être mécontent, ce n'était rien de plus que le mariage projeté entre la nièce du cardinal et le fils du duc de Vendôme; non pas parce que cette alliance était disproportionnée et faisait tort au sang royal, même transmis par naissance illégitime, mais parce qu'elle pouvait donner à la maison de Vendôme du crédit, de l'autorité, et cela au détriment de la part qu'il en avait. Pour tout

dire, le prince se déclarait jaloux et traitait le ministre d'ingrat. Voilà ce qui l'excitait, durant le séjour de Compiègne, à témoigner beaucoup de mauvaise humeur contre le cardinal, à se lier avec ses ennemis, et ce qui lui faisait refuser de conduire l'armée de France contre l'archiduc. Le comte d'Harcourt fut choisi pour 5 juin. le remplacer et le prince se rendit dans son gouvernement de Bourgogne.

La tranquillité s'était assez facilement rétablie dans le petit nombre de villes qui avaient suivi le mouvement de Paris. La Normandie était pacifiée; le Maine, où le marquis de la Boulaye s'était jeté avec des troupes du parti et où le marquis de Jarzé avait conduit contre lui un petit corps de l'armée royale, rentrait dans l'ordre sous l'autorité de ce dernier, dont les libelles de Paris exagéraient les violences. Le maréchal de Brézé apaisait les commencements de sédition qui s'étaient manifestés dans l'Anjou. La Champagne, traversée par les Allemands du général d'Erlach qui se rendaient d'Alsace en Flandre, était plus que calmée. Les pamphlets s'apitoyaient sur l'oppression qu'elle avait à souffrir, et il courait à Paris des récits monstrueux Mai. de la désolation causée par ces farouches soldats

de la Germanie, « suppôts endiablés du car« dinal. » La Provence, dont on avait satisfait le parlement, semblait, au moins pour quelque temps, réconciliée avec son gouverneur. Mais au moment où l'on pouvait croire le feu de la sédition éteint, il se rallumait en Guyenne. Là grondait depuis quelque temps une querelle qui n'était pas directement contre l'autorité royale, mais où elle ne pouvait en effet se croire désintéressée. Le duc d'Épernon, fils de l'impérieux seigneur qui avait comme régné dans cette province sous Henri IV et sous Louis XIII, y était gouverneur pour le roi. Avec les gens de cette étoffe, il y avait toujours à craindre, soit qu'ils fussent mécontents, soit qu'il leur plût de rester fidèles; car, lorsqu'on ne les avait pas pour ennemis, il les fallait soutenir dans leurs contestations contre les corps ou les particuliers qui leur résistaient. C'était un différend de cette nature qui faisait renaître la guerre civile à Bordeaux, au moment où on l'éteignait à Paris, à Rouen, à Aix. Le duc d'Épernon, comme l'avait fait tant de fois impunément son père, avait offensé, par ses hauteurs et ses prétentions orgueilleuses, le parlement, la noblesse et toute la population de la ville. Il s'ensuivit, à l'exemple de ce

qui s'était fait en Provence contre le comte d'Alais, un soulèvement général qui obligea le gouverneur à se retirer dans sa maison de Cadillac, d'où, rassemblant toutes les forces qu'il put trouver, il voulut investir Bordeaux, comme la reine, de Saint-Germain, assiégeait Paris. Alors le parlement, « en ordonnant que la reine « en serait informée, » avait levé des troupes, rendu des arrêts, convoqué la noblesse, et bientôt il fit sortir une armée de la ville pour attaquer Libourne, que le duc s'était hâté de fortifier afin de fermer le passage de la Dordogne, ainsi qu'il faisait déjà celui de la Garonne par la Réole. Cette expédition réussit mal; les troupes bordelaises furent battues, et leur général tué. Après quoi l'archevêque s'étant entremis d'un accommodement entre la ville et le duc, celui-ci rentra dans Bordeaux, dont il avait exigé que les habitants quittassent leurs armes, et il y eut là encore une espèce de surséance dans l'agitation, que l'on pouvait prendre pour la paix.

Mars. — 30 mars. — 3 avril. — 25 mai. — 5 juin.

Le peu d'hostilités qui s'étaient faites en Guyenne n'en avaient pas moins compté pour beaucoup dans les plaintes des Parisiens, et les pamphlets en avaient tiré parti pour joindre quelques atrocités de plus à celles qu'ils faisaient venir du Maine,

de l'Anjou, de la Champagne, afin d'exciter la haine publique contre les troupes du roi et contre le ministre qui les faisait marcher. Il est certain que, depuis la paix, les libelles avaient redoublé de fureur, soit que la colère des partis qui se croient trompés et qui désespèrent soit toujours plus violente, soit qu'on voulût se payer ainsi de l'obligation où l'on était maintenant de mettre à imprimer ces écrits un peu de mystère et de précaution. Il y avait eu, sur le point de la liberté en cette matière, toutes les variations que l'on trouve aux différentes époques de troubles. D'abord le parlement avait été fort satisfait de se voir aider, dans ses premières tentatives de résistance, par des écrivains et des imprimeurs clandestins qui couraient à son profit le risque de la prison; c'est ce qu'on avait vu avant la sortie du roi. La guerre étant déclarée, tout était bon pour échauffer le peuple dont on avait besoin, et les libelles eurent complète licence. Bientôt il s'en fit pour le parti contraire, et alors on songea qu'il n'était pas sage de laisser à chacun le droit de publier sa pensée. Un arrêt
25 janvier. du parlement défendit de vendre ni imprimer aucuns libelles sans sa permission, et sans que le nom de l'auteur ou de l'imprimeur y fût ap-

posé. Plus tard enfin, quand la compagnie se vit elle-même en butte aux attaques de son parti qui voulait l'empêcher de faire la paix, elle or- 29 mars.
donna d'informer et de procéder par saisie et emprisonnement contre ceux qui imprimaient sans son congé. A présent elle ne pouvait décemment permettre que l'on continuât, comme on faisait, à outrager la reine, le prince de Condé, le cardinal Mazarin. Un écrit publié « contre les libelles « diffamatoires imprimés depuis la conclusion de « la paix, au préjudice de cet état, » nous a fourni les titres des principales pièces qui parurent en ce temps, et ce sont les plus injurieuses, les plus hardies, parmi celles que l'on confond sous le titre de « Mazarinades. » Le parlement se crut donc obligé de prendre des mesures de répression, et d'annoncer au public que le désordre où il avait mis sa part était fini. Rassemblant dans un même arrêt tout ce qui servait aux perturbateurs, les faux bruits, les attroupements, les libelles, il renouvela ses défenses 28 mai.
contre tous ces moyens de trouble qu'il avait trop autorisés ; et de fait, quatre jours après, il y avait dans les prisons du Châtelet un avocat du 1 juin.
conseil privé, accusé d'avoir composé et fait imprimer, six semaines auparavant, le pamphlet

dont nous avons parlé, sur la députation du parlement au prince de Condé.

Mais le parlement avait beau faire pour rétablir les liens d'obéissance qu'il avait brisés, il n'était pas plus le maître dans Paris que le roi ne l'était quand il avait fallu l'en faire sortir. Un homme y régnait alors avec toute la puissance que donne et qu'exerce la sympathie. Les preuves qui nous sont restées de cette royauté populaire, dont le siége était aux halles, peuvent paraître triviales et puériles, mais le fait auquel elles se rapportent n'en était pas moins sérieux. Tantôt c'étaient plus de deux mille femmes qu'on voyait se presser à la porte d'un tripot où le duc de Beaufort jouait à la paume, qui le regardaient avec amour, et qui lui offraient de mettre au jeu pour lui quand il perdait; tantôt la multitude, rassemblée dans la rue autour de son carrosse, le suppliait de ne pas consentir au mariage de son frère avec la nièce du cardinal, et s'engageait à lui fournir une pension de soixante mille livres pour le dédommager de ce que lui ôterait son père. Puis il était arrivé qu'après une partie de jeu, le duc, encore tout haletant, avait bu trop précipitamment du vin et de la bière, d'où il lui était venu une violente colique. Aussitôt on l'a-

vait cru empoisonné, et son logis avait été assiégé par la foule en furie, qui criait vengeance contre l'auteur de ce crime italien. A ce prince bien-aimé et à ceux de sa petite cour, qui n'étaient pas les gens du monde les plus sages, on permettait tout, les impertinences, le désordre, les impiétés. Il se trouva pourtant bientôt que d'autres jeunes gens voulurent se mettre de la partie et faire assaut d'étourderie avec ces tapageurs privilégiés. Quatre ou cinq seigneurs du même âge, mais de parti contraire, et qui auraient beaucoup mieux fait d'être à l'armée de Flandre, s'avisèrent de venir à Paris, de s'y montrer publiquement le soir dans le jardin des Tuileries où le beau monde « avait pris alors « fantaisie de se promener, » d'y faire de bruyants soupers, au son des violons, dans cet élégant cabaret où avait eu lieu, six ans auparavant, la rencontre de la princesse de Condé et de la duchesse de Montbazon, puis de se vanter qu'ils avaient bien bravé les Frondeurs. A leur tête était le marquis de Jarzé, le pacificateur assez mal famé de la province du Maine; les autres n'étaient pas moins que le duc de Candale fils du duc d'Epernon, le comte de Montmorency-Bouteville, fils du seigneur de ce

nom décapité en 1626 pour cause de duel, le commandeur de Souvray fils du maréchal, le marquis de Saint-Mesgrin, et gens de pareille condition. Le duc de Beaufort voulut les troubler dans cette joyeuse fanfaronnade, et il le fit, on doit le dire, avec les façons du quartier où il était roi. Un soir qu'il savait tous ces jeunes seigneurs, au nombre de douze, assemblés à table chez Renard, il entra, suivi du duc de Retz, du maréchal de la Mothe, du duc de Brissac, « et « de cinquante autres tant gentilhommes que « pages et laquais, » dans la salle où les convives se tenaient, les provoqua par quelques paroles grossières, secoua brusquement la nappe où le souper était servi, renversa les plats et les bouteilles, fit désarmer par ses gens quelques-uns de ceux qui avaient pu se jeter sur leurs épées, et se retira tout fier de cette brutale insulte faite, sous la protection du peuple de Paris, à des gens qui ne pouvaient s'en ressentir. Les offensés en effet se hâtèrent de quitter la ville. Le duc de Candale fit appeler son cousin le duc de Beaufort ; mais les deux adversaires ne pouvaient se joindre, et les juges du point d'honneur s'entremirent pour les accommoder. Le chancelier proposa de mettre en jugement le

18 juin.

duc de Beaufort, et il lui fut répondu par les gens du roi que ce serait infailliblement le signal d'un nouveau soulèvement dans Paris. Cette injure demeura donc sans satisfaction, ni particulière, ni publique, et ne s'en appela pas moins dans une relation imprimée « le Combat généreux de « monseigneur le duc de Beaufort pour l'hon- « neur du roi et de messieurs de Paris. »

Les mauvaises dispositions qui se continuaient chez les Parisiens, et qui venaient encore de se réveiller en Provence, n'auraient pu être diverties que par un heureux succès de guerre. Le conseil de la reine l'avait bien senti, et il avait résolu de tenter une entreprise d'éclat. Toute la cour partit donc de Compiègne pour s'établir dans Amiens, d'où l'armée devait s'avancer vers la ville qu'on voulait assiéger, ou plutôt qu'on espérait surprendre, et qui n'était pas moins que Cambray. Le comte d'Harcourt alla aussitôt l'investir avec toutes ses troupes allemandes et françaises. Mais, après huit jours de travail, les Espagnols ayant réussi à faire entrer dans la place un secours de quelques centaines d'hommes, le comte ne voulut pas s'exposer à ruiner dans un long siége la seule armée qui restât au roi, et il décampa aussitôt pour aller se poster entre le Cateau

Juin. 15 juin. 23 juin 3 juillet.

et Landrecies en présence des Espagnols. Ce fut encore là, pour les Parisiens, un sujet de moquerie et d'insulte contre le ministre, et l'on s'y servit surtout de cette circonstance que le secours avait pénétré par le quartier des Allemands, de ces mêmes soldats qui avaient abandonné le maréchal de Turenne, pillé trois provinces de France, et qui passaient pour les exécuteurs des vengeances du cardinal. Les pamphlets, auxquels arrivait cette nouvelle pâture, étaient si bien parvenus à l'état de puissance, qu'il avait fallu invoquer contre eux le concours de toutes les bonnes volontés. C'était pour cela tout exprès que le duc d'Orléans venait de faire un voyage à Paris, où il avait appelé auprès de lui le corps de ville, les conseillers, les quarteniers et un grand nombre des
3 juillet. principaux bourgeois. Là, il s'était plaint des mauvais bruits que l'on faisait courir sur les intentions de la reine, des libelles qui échauffaient le peuple, et il avait demandé qu'on prît des mesures pour les faire cesser. Ensuite de quoi, le
5 juillet. corps de ville avait prié les colonels et quarteniers d'assembler les capitaines, lieutenants et enseignes de chaque colonelle, les cinquanteniers et dixeniers de chaque quartier, pour leur faire entendre les bonnes intentions de la reine, attestées

par le duc d'Orléans, et les inviter à empêcher de tous leurs moyens la publication des libelles diffamatoires, « en se saisissant de ceux qui les « composeraient, imprimeraient, vendraient ou « débiteraient, pour les mettre ès-mains des juges « ordinaires, même prêter main forte à ceux-ci « en cas de nécessité. » Puis, en rendant compte au prince de ce qu'il avait fait, il avait encore 7 juillet. « pris la hardiesse de lui dire que le moyen le « plus doux et même le plus certain, pour dissi- « per tous les bruits semés par les ennemis de « l'état, serait le retour de roi dans sa capitale. » Mais ce n'était pas tout que d'arrêter les coupables et encore de les condamner, comme il parut bientôt après. Car un imprimeur, nommé Claude Mor- 17 juillet. lot, ayant été surpris occupé à mettre sous presse un écrit infâme contre la personne même de la reine, puis condamné deux fois, par le Châtelet et le parlement, à être pendu, le peuple, se jetant sur les archers qui le conduisaient à la potence, mit 20 juillet. les bourreaux en fuite et le coupable en sûreté. C'était là sans doute un fait de populace, et le corps de ville ne mentait pas lorsque, le lendemain, il faisait dire à la reine « qu'aucun bour- 21 juillet. « geois n'avait trempé en cette action. » Mais nous trouvons ailleurs le témoignage de l'irrita-

tion où étaient alors les esprits des bourgeois les plus éclairés. « On dit, écrivait le même jour « Guy Patin, que la reine a dit de sa propre bou- « che qu'elle aimerait mieux mourir que de « rentrer dans Paris. Si elle n'y vient, il y a bien « du monde résolu à s'en passer. »

2 juillet. La cour était revenue à Compiègne lorsqu'elle avait cru l'armée attachée au siége de Cambray, et c'était maintenant de cette résidence qu'on faisait arriver des propos pareils à celui que nous venons de rapporter. On apprit bientôt que le cardinal Mazarin, « accompagné des ducs de Ven- « dôme et de Mercœur, des maréchaux du Plessis « et de Villeroi, » en était parti pour se rendre à
22 juillet. Saint-Quentin, où l'on croyait qu'il allait s'aboucher avec le plénipotentiaire du roi d'Espagne pour la paix. Son unique but pourtant était de visiter l'armée, où les Parisiens disaient, suivant Puységur, qu'il n'oserait jamais se risquer, et dans laquelle en effet, selon le même écrivain de mémoires, le cardinal n'était pas trop certain de
28 juillet. pouvoir demeurer sans péril. Il y fut reçu avec les mêmes honneurs qu'on avait rendus autrefois au cardinal de Richelieu devant La Rochelle, distribua de riches présents aux officiers de l'ar-
1 août. mée allemande, et revint fort satisfait à Compiè-

gne. Enhardi par cette prouesse, il se résolut enfin à rentrer avec la cour dans Paris. Le prince de Condé se rendit auprès de lui pour acquitter 4 août.
la promesse qu'il avait faite autrefois de l'y ramener. On avait déjà terminé l'accommodement 15 juillet.
du duc de Beaufort avec le duc de Candale pour l'insulte des Tuileries. La duchesse de Chevreuse 8 août.
eut permission de voir la reine; le prince de Conti vint également à Compiègne, où il com- 9 août.
mença par dîner chez le cardinal. En même temps il arrivait nouvelles que le comte d'Harcourt, après un long repos dans son camp du Cateau, avait forcé le passage de l'Escaut entre 4 août.
Bouchain et Valenciennes, et défait ensuite huit 7 août.
cents chevaux sortis de Douay. Avec toutes ces précautions et ces bons succès, on crut pouvoir affronter la ville des Frondeurs. Le maître des 12 août.
cérémonies fut chargé d'annoncer au parlement le prochain retour du roi; un autre avis donné 16 août.
au corps de ville le dispensa de toutes les cérémonies coûteuses qui se pratiquaient aux entrées royales; le duc d'Orléans arriva le premier dans Paris afin de préparer toutes choses à une bonne réception, et la cour se mit en marche de Com- 17 août.
piègne pour aller coucher à Senlis, d'où le lendemain elle vint dîner au Bourget. Là se trouvè- 18 août.

rent les plus avancés de la multitude immense qui était sortie de Paris à sa rencontre. Le duc d'Orléans s'étant joint à l'escorte du roi, on gagna la route de Saint-Denis où se tenait le corps de ville avec le gouverneur, suivi de « cinq cents « bourgeois à cheval en housses et habits noirs,» et l'on entra dans Paris, les archers et bourgeois en tête, puis les chevau-légers de la reine, les gardes du roi commandés par le maréchal de Schomberg, la compagnie du grand-prévôt, les cent-suisses de la garde, et, derrière les échevins, le carrosse de la reine, « où elle était sur le de- « vant avec la fille du duc d'Orléans; au fond, « la princesse douairière de Condé et la comtesse « de la Flotte dame d'atours; à la portière du « côté de la reine, le roi, le duc d'Anjou et le « duc d'Orléans; à l'autre, le prince de Condé et « le cardinal Mazarin. » « Ce fut, dit madame « de Motteville, un véritable prodige que l'en- « trée du roi en ce jour et une grande victoire « pour le ministre. Jamais la foule ne fut si « grande à suivre le carrosse du roi, et il sem- « blait, par cette allégresse publique, que le passé « fût un songe. Le Mazarin, si haï, était à la por- « tière avec monsieur le Prince, et fut regardé « attentivement de ceux qui suivaient le roi. Ils

« se disaient les uns aux autres, comme s'ils ne « l'eussent jamais vu : Voilà le Mazarin. Les « uns disaient qu'il était beau, les autres lui « tendaient la main et l'assuraient qu'ils l'ai- « maient bien ; d'autres disaient qu'ils allaient « boire à sa santé. » Le cardinal de Retz ne peut s'empêcher d'écrire « que la cour fut reçue « alors à Paris comme les rois l'ont toujours « été et le seront toujours, avec des acclama- « tions qui ne signifient rien que pour ceux « qui prennent plaisir à se flatter. » Or, c'étaient ces mêmes acclamations dont il flattait si souvent son orgueil et qui lui permettaient de braver impunément le pouvoir. Peu de temps avant ce retour, il était allé à Compiègne saluer la reine, et il y avait fort bien soutenu son caractère en refusant de voir le ministre ; mais cela lui paraissant trop peu, il ajoute dans ses mémoires qu'il courut risque d'être assassiné. Le lendemain de la rentrée du 19 août.
roi, il vint au Palais-Royal, à la tête du clergé de Paris, pour faire ses compliments à leurs Majestés. Madame de Motteville assure qu'il parut troublé, interdit, qu'il devint pâle et que ses lèvres tremblaient. Le cardinal était présent, et le coadjuteur conserva encore cet avan-

tage qu'il ne porta pas ses yeux du côté où il se tenait. Mais la preuve qu'il ne se sentait pas bien certain d'y avoir triomphé, c'est que ses mémoires ne disent pas un mot de cette démarche solennelle.

C'était peu pourtant que d'avoir rétabli à Paris le centre de l'autorité royale; le difficile était de l'y faire agir. En ce qui concernait les finances, la position se réduisait à ceci, que le peuple ne voulait plus payer, que le roi ne pouvait plus emprunter et que tout le monde demandait de l'argent. La justice et la police ne s'exécutaient plus que sous le bon plaisir de la populace oisive, et « quiconque, dit Talon, était poursuivi « pour dettes civiles ou pour affaires crimi- « nelles, sitôt qu'il s'écriait contre les archers « et contre les sergents, ou qu'il parlait de mal- « tôte et de monsieur de Beaufort, ne man- « quait jamais de soulever la foule en sa faveur. » Deux provinces, la Guyenne et la Provence, étaient en pleine révolte contre leurs gouverneurs, et les parlements de l'une et de l'autre essayaient d'intéresser celui de Paris dans leur cause. Le Languedoc et le Dauphiné s'agitaient pour ce qu'ils appelaient le rétablissement de leurs priviléges, c'est-à-dire pour renverser l'or-

dre que le règne précédent y avait établi dans la perception des impôts. Il y avait donc, en quelque sorte, tout un gouvernement à refaire, et, si la chose était possible, la présence du roi à Paris semblait avec raison ce qui pouvait le plus y contribuer. Les premières nouvelles qu'on y publia furent en effet assez favorables. Aix avait enfin ouvert ses portes au comte d'Alais lorsqu'il se préparait à l'assiéger, et les articles d'accommodement contenus dans une déclaration royale qui venait d'être dressée à la cour, avaient été 23 août.
enregistrés par le parlement de Provence. En même temps, le comte d'Harcourt se rendit 25 août.
maître de la ville de Condé qui lui livrait à ravager une riche portion du pays ennemi. A Paris, la vue du jeune roi et le mouvement de la cour produisaient leur effet ordinaire sur le peuple qui en avait été longtemps privé. Le corps de ville et le clergé de Paris, moins toutefois le 21-24 août.
coadjuteur qui avait pris le parti d'être quelque temps malade, étaient venus saluer le cardinal. On l'avait vu s'acheminer sans escorte le jour de Saint-Louis jusqu'à l'église des jésuites, où le roi s'était rendu à cheval et en grand cor- 25 août.
tége. La naissance de ce prince était célébrée avec éclat par une fête donnée à l'hôtel-de-ville,

5 septembre. où l'on voyait ensemble auprès du roi le prince de Condé et le prince de Conti, la duchesse de Longueville et le cardinal. Le parlement, après avoir montré quelque velléité de s'assembler au sujet des affaires de Provence et de Guyenne,
11 septembre. s'était résolu à prendre tranquillement ses vacances. Tout paraissait donc marcher à une réconciliation de la cour avec le public. Mais déjà la cour elle-même était brouillée. Le prince de Condé se croyait quitte de ses engagements avec la reine, pour avoir, comme il disait, « ramené le cardinal Mazarin à Paris, » et maintenant il appartenait à sa sœur, aux intérêts de sa maison. Le premier grief qu'il avait eu contre le ministre se renouvelait publiquement et semblait approcher de l'exécution. On avait vu, au bal de l'hôtel-de-ville, le duc de Mercœur danser avec mademoiselle Mancini, et le cardinal s'occupait de mettre à fin cette alliance. Le prince avait promis en grondant de ne pas s'y opposer, mais il voulait qu'on lui payât cette complaisance en donnant le Pont-de-l'Arche au duc de Longueville. La reine y résistant, ce fut pour lui l'occasion de montrer sa mauvaise humeur contre le ministre, de faire des railleries sur son compte et de l'injurier en face. Un soir que le

cardinal lui avait tenu tête, il lui jeta en le quittant, comme une sorte de défi, ce mot alors fort célèbre : « Adieu, Mars ! » Et aussitôt tout le parti de la Fronde, même le duc de Beaufort qui avait failli s'y tromper, alla offrir ses services au prince, naguère son plus ardent ennemi. Pour cette fois cependant, la querelle fut étouffée. Le duc d'Orléans, guidé par l'abbé de la Rivière qui visait toujours à son chapeau de cardinal, obtint de la reine la satisfaction que le prince demandait, sans toutefois en ôter le mérite au ministre, et il y eut entre eux une apparence de raccommode- 18 septembre. ment, qui se fit à souper chez le prince de Condé, où l'oncle du roi avait conduit le cardinal. Le lendemain, les méchants propos et les mauvais procédés recommençaient. Il fallut encore plusieurs jours et de nombreuses démarches pour amener un second rapprochement, qui s'acheva enfin sans autre concession nouvelle que le frivole honneur du tabouret accordé à la princesse de Marsillac et à madame de Pons. Moyennant cette faveur pour son amie et pour la femme de son amant, la duchesse de Longueville permit à son frère d'être satisfait et de signer avec le car- 2 octobre. dinal une espèce de garantie mutuelle, dont le premier président Molé fut dépositaire. Le car-

dinal y promettait au prince « de ne disposer des « gouvernements, charges principales et ambas- « sades, comme aussi de n'éloigner personne de « la cour et de ne prendre de résolution sur au- « cune affaire importante de l'état, qu'après lui « avoir demandé son avis; et encore de ne pas « marier son neveu, ni ses nièces, sans l'avoir « préalablement consulté. » Le prince s'enga- geait « à s'employer, en tout ce qui dépendrait « de lui, pour le rétablissement de l'autorité du « roi au point où elle était avant les derniers « mouvements, et à servir le cardinal, tant dans « les intérêts de l'état que dans les siens parti- « culiers, envers et contre tous. »

La prise de Condé, suivie de celle de Maubeuge, avait heureusement terminé la campagne de Flandre, et le comte d'Harcourt, après avoir couru le pays du côté de Mons, s'était retiré sur la frontière, entre Avesnes et Landrecies. 23 septembre. Il fut bientôt obligé de quitter ce poste pour se porter vers Béthune et la Bassée où les ennemis se montraient, mais il ne put les empêcher de prendre le château de la Mothe-aux-Bois; 10 octobre. en suite de quoi les deux armées gagnèrent leurs quartiers d'hiver. Novembre. On peut croire aisément qu'il ne s'était rien tenté d'important

du côté de l'Italie; mais au moins la France et son allié de Savoie n'y avaient rien perdu, si ce n'est l'assistance du duc de Modène, qui s'était vu forcé de conclure un traité de neutralité avec les Espagnols. Le Milanais avait été en fête une partie de l'année, pour le passage de la fille de l'empereur qui allait épouser le roi d'Espagne. Puis les Espagnols s'étaient emparés d'Oneille, et ce modique profit d'une campagne où ils semblaient ne pas devoir trouver de résistance, venait de leur être repris par le duc de Savoie. La Catalogne, laissée sans secours et sans vice-roi depuis le retour du maréchal de Schomberg en France, se maintenait par le zèle de ses habitants et l'activité du comte de Marchin lieutenant-général, contre l'agression tardive et molle des troupes d'Espagne. Celles-ci venaient à peine de se mettre en mouvement pour envahir la principauté rebelle, et tous leurs progrès se bornèrent à la prise de Monblanch, Constanti et Salo; puis, voyant Barcelone en bon état et en résolution de se défendre, tandis que la cavalerie française et catalane s'était jetée dans le royaume de Valence, les Espagnols essayèrent de la couper; ce qui, après une marche inutile, les ramena, fatigués et affaiblis, au

25 septembre.

26 septembre.

Octobre.

Novembre. lieu d'où ils étaient partis, six semaines auparavant, derrière Lerida. Ainsi, malgré les troubles qui avaient agité la France pendant plus d'une année, tari toutes ses ressources, dissipé ses armées, mis ses généraux hors de service, il est certain qu'elle avait encore en ce moment conservé ses avantages et qu'elle avait toujours la même part à garder ou à restituer dans un traité avec l'Espagne, s'il pouvait arriver que cette couronne oubliât toutes les traditions de sa politique, au point d'entrer en négociation sérieuse pour la paix quand son ennemi était travaillé par les discordes intestines. Pour un conseil intelligent, et surtout éclairé sur les affaires d'autrui, comme l'était celui du roi catholique, il devait être assez clair que l'agitation de la France n'était pas éteinte, que le peu de calme dont elle paraissait jouir, et dont son gouvernement profitait pour ramasser avec toutes sortes de ménagements un peu de puissance, ne tenait à rien, et qu'un accident, un caprice, un dépit de mauvaise passion, pouvait tout bouleverser. La guerre civile même y était encore debout dans la province la plus rapprochée de l'Espagne. La querelle entre la ville de
9 août. Bordeaux et son gouverneur, apaisée pour un

temps, s'était échauffée de nouveau, à l'époque même où le retour du roi dans Paris semblait convier tout le royaume à des idées pacifiques. Le duc d'Epernon s'était retiré encore une fois dans sa maison de Cadillac pour y assembler des troupes, pendant que le Château-Trompette, gardé par ses soldats, foudroyait la ville. L'intervention de l'autorité royale, par des commissaires de l'ordre civil, n'ayant jusque là rien produit, on résolut d'envoyer en Guyenne un homme d'épée, qui pût en même temps traiter et se faire obéir. On choisit pour cet emploi le maréchal du Plessis, nommé depuis peu gouverneur du duc d'Anjou, un de ces caractères fermes et droits, qui ne font pas beaucoup de bruit dans l'histoire, mais dont on aime pourtant à trouver la modeste figure au milieu des intrigues et des cabales. Il était parti de Paris le lendemain du jour où fut conclu, comme 19 septembre. disent ses mémoires, « le premier accommode- « ment du cardinal avec monsieur le Prince. » En arrivant près de Bordeaux, il trouva que la ville n'était pas même ouverte pour celui qui venait de la part du roi. Les Bordelais s'étaient mis en tête de prendre le Château-Trompette, et ils voulaient achever cette entreprise avant

d'écouter aucune proposition. Le maréchal fut donc obligé de s'arrêter à Blaye, où des députés du parlement allèrent le trouver, « afin de lui
28 septembre. « faire entendre les raisons pour lesquelles on « ne pouvait sitôt le recevoir. » Un mois après, du bourg de Lormont où il s'était logé, il avait
18 octobre. vu capituler le Château-Trompette, une forteresse qui, pour être défendue par un gouverneur, n'en appartenait pas moins au roi, et, malgré ce qui lui avait été dit lors de son arrivée,
28 octobre. le peuple de Bordeaux persistait à ne pas l'admettre dans ses murs. Le parlement, fier de cette victoire, voulait dicter les conditions du rétablissement de l'autorité royale dans la province, de sorte que le gouverneur du duc d'Anjou, maréchal de France, chargé des commandements du roi, laissé, six semaines durant, à la porte d'une ville où la bourgeoisie armée faisait
4 novembre. des siéges et des sorties, se vit enfin contraint d'appeler à son aide la seule force dont il pût disposer, l'armée navale de La Rochelle. Ce qui donnait aux Bordelais tant d'audace, était la certitude d'avoir un appui, non seulement dans
25 octobre. le parlement de Paris qui présenta des remontrances en leur faveur, mais encore et surtout à la cour. Là, le prince de Condé prenait hautement

leur parti. Il le faisait, par souvenir des liens d'affection qui avaient attaché autrefois son père à cette province, par la haine héréditaire de sa famille contre celle du duc d'Epernon, par le déplaisir que lui avait causé le projet d'un nouveau mariage entre une autre nièce du cardinal Mazarin et le duc de Candale; et, même sans ces causes particulières, il semble qu'il l'aurait fait encore parce que sa fantaisie était alors de contrarier en toute occurrence le gouvernement qu'il se vantait d'avoir sauvé. Il ne faut pas, quand on veut comprendre la conduite des hommes célèbres dans les différentes occasions de leur vie, se les figurer par la pensée comme le dernier état de leur renommée les a faits, et tels que le développement entier de leur caractère, l'ensemble d'une carrière achevée, les a livrés à la postérité qui d'ailleurs amplifie toujours un peu. Il est certain que, dans le temps où nous nous tenons, celui qui s'est appelé depuis le grand Condé n'était pas, à ses victoires près, un personnage fort sérieux, mais seulement un jeune homme malicieux et mutin, dirigé par une femme, qui se divertissait beaucoup à tourmenter le ministre de l'état, qui abusait cruellement de sa propre intrépidité pour faire honte au car-

dinal des terreurs où il l'avait vu, et tout cela, ses meilleurs amis en conviennent, sans but, sans dessein, sans volonté fixe et résolue, par le seul effet d'une pétulance qui manquait d'emploi. Sa position du reste était devenue, absolument et sans la moindre différence qui fût à son avantage, celle qu'avait eue le prince son père au mois de juillet 1616, alors qu'ayant pris sous sa protection le favori étranger d'une reine-mère, devenu l'arbitre des faveurs et des grâces, le maître de la cour et l'oracle du conseil, il entretenait pourtant un commerce familier avec les ennemis de la faveur, et se prêtait aux railleries, aux menaces, contre le pouvoir dont il s'était fait l'appui. Mais on eût certainement excité chez lui un de ces violents accès de gaîté auxquels il était fort sujet, si on se fût avisé de lui dire que ce qui était tout-à-fait semblable pouvait avoir un résultat pareil, et que la prison de Vincennes était encore à craindre pour un prince de Condé.

CHAPITRE IV.

Les Frondeurs se brouillent tout-à-fait avec le prince de Condé. — Assemblée de noblesse pour s'opposer aux honneurs obtenus par quelques familles. — Disgrâce du marquis de Jarzé. — Le sieur d'Emery rentre à la surintendance des finances. — Assemblée des rentiers de l'Hôtel-de-Ville. — Assassinat supposé de Joly. — Tentative de meurtre contre le prince de Condé. — Accusation portée contre le duc de Beaufort et le coadjuteur. — Commencement du procès criminel. — Mariage du duc de Richelieu. — La reine et le cardinal font alliance avec les Frondeurs. — Suite du procès criminel. — Arrestation du prince de Condé, du prince de Conti et du duc de Longueville. — Disgrâce de l'abbé de la Rivière. — Résultats de cet événement.

Le cardinal Mazarin ne se fiait pas tellement 1649.
aux promesses, même écrites, de bonne et fidèle amitié, qu'après avoir signé avec le prince de Condé un contrat où il sacrifiait la plus bril-

lante espérance de sa maison, il se crût dispensé de prendre des mesures contre la mauvaise volonté où ce capricieux esprit pourrait retomber. De cet accommodement, qui sans doute ne l'obligeait pas beaucoup et sur l'observation duquel il comptait avec raison fort peu, il avait pourtant tiré déjà ce profit que le prince était de nouveau brouillé avec les Frondeurs, que ceux-ci lui reprochaient encore un manque de foi; car ils tenaient pour constant entre eux que, dès avant la guerre de Paris, il s'était lié avec eux dans les conférences de Noisy, et qu'en suivant la cour à Saint-Germain il avait commis une première infraction à sa parole. Celle-ci était donc une récidive, qui devait éloigner de lui pour toujours un parti remuant, tracassier, peu solide, mais affectant surtout la loyauté intègre que se doivent l'un à l'autre des conspirateurs. Ce point gagné, le cardinal eut grand soin d'imprimer à toute sa personne, à ses démarches, à ses paroles, un caractère d'abattement et de timidité qui pût flatter son glorieux protecteur. Il envoya ses trois nièces dans un couvent; il feignit de vouloir se retirer lui-même, et le prince de Condé se crut le maître.

Cependant il se trouvait déjà que ses désirs

rencontraient des obstacles, non pas de la part du cardinal, à Dieu ne plût qu'il eût cette audace ! mais de la part des gens dont le prince avait blessé, sans y faire attention, les intérêts ou la vanité. On n'a pas oublié ce privilége du tabouret accordé à la princesse de Marsillac et à madame de Pons. Dans cette faveur obtenue par le prince pour les amies de sa sœur, il y avait le germe de toute une révolution de cour. Suivant la règle des préséances, le tabouret chez la reine n'appartenait qu'aux duchesses, femmes de ducs et pairs ou de ducs à brevet. Henri IV l'avait accordé à la sœur du duc de Rohan, comme étant sa parente; puis Louis XIII aux filles de la maison de Bouillon comme descendues de prince souverain. La reine, au commencement de sa régence, avait fait jouir du même honneur la comtesse de Fleix, fille de la marquise de Senecey, sous prétexte aussi de parenté, et c'était devenu la prétention de plusieurs familles illustres, des Rohan, des La Trimouille, des d'Avaugour, des La Rochefoucauld, d'obtenir cette distinction pour toutes les femmes qui prenaient alliance dans leurs maisons, au lieu de l'attacher à la seule transmission du titre ducal. La femme du prince de Marsillac, dont le

père, duc de La Rochefoucauld, vivait encore, et la veuve de François-Alexandre d'Albret, qui n'avait jamais été que sire de Pons, n'avaient donc aucun droit ancien à faire valoir, et le droit nouveau qu'on prétendait créer pour elles était un juste objet de jalousie pour toute la noblesse, au-dessus de laquelle on semblait vouloir établir une quatrième prééminence, après celles des princes du sang, des princes étrangers et des bâtards royaux, qui l'avaient déjà si fort reculée. Elle résolut donc de s'y opposer; et les hommes les plus qualifiés de la cour, sans distinction de parti, s'assemblèrent chez le marquis de Montglat, grand maître de la garde-robe, où ils signèrent une association « dont nul ne pou-
Octobre. « vait se départir s'il ne voulait être réputé sans « foi et sans honneur, et n'être plus reconnu « pour gentilhomme. » Le but de cette union était d'empêcher « par toutes sortes de voies « et de ressentiments justes, honnêtes, géné- « reux et qui n'iraient pas contre le service « du roi, qu'on laissât établir aucune différence « de maisons dans la noblesse du royaume. » Voilà pour ce qui regardait l'affaire des tabourets. Mais comme dans le même temps il y avait aussi des familles, telles que celles de Bouillon

et d'Épernon, qui prétendaient se faire admettre au rang des princes, l'une à cause de sa principauté de Sedan, l'autre pour être venue, par les femmes, de la maison de Foix, on promettait pareillement « de s'opposer à ce que nul n'obtînt « les priviléges des princes qui n'aurait pas cet « avantage par sa naissance. » Tous s'engageaient en conséquence « à ne pas se désister de cette « poursuite qu'ils n'eussent reçu la satisfaction « qu'ils devaient légitimement espérer de la bonté « de leurs Majestés, ou que le parlement n'y eût « apporté le règlement nécessaire, ne s'excluant « pas de se pourvoir où ils jugeraient bon être « et par les moyens que l'assemblée trouverait « justes et raisonnables. »

Bien que l'assemblée se fît contre un acte émané de la reine, celle-ci ne s'en tenait pas fort offensée, et peut-être l'encourageait-elle sous main, parce qu'elle savait bien n'avoir pas agi en cette occasion de son propre et libre mouvement, parce que ces faveurs, dont on se plaignait, lui avaient été arrachées et ne se portaient pas là où son affection les aurait placées. Elle laissa donc ses serviteurs les plus dévoués prendre part aux délibérations, aux députations, aux démarches de toute espèce qui avaient pour

objet d'assurer le droit de la noblesse, de lui gagner des adhésions, et d'en remontrer la justice à ceux qui lui étaient contraires. Malheureusement, quand il y a une certaine quantité d'hommes réunis ensemble pour parler et pour agir, il est difficile de savoir jusqu'où la chaleur des discussions peut entraîner les esprits, et il arriva bientôt qu'une opposition, qui ne déplaisait pas à la reine, put raisonnablement inquiéter son ministre. Les Frondeurs étaient entrés en grand nombre dans la ligue nobiliaire, et ils y portaient le langage de leur parti où revenait toujours, comme une formule obligée, « la réformation de l'état. » Dès le premier acte d'union entre les gentilshommes, il avait été prévu qu'on pourrait s'adresser au parlement pour en obtenir le règlement des dignités du royaume suivant les anciennes lois et ordonnances. Maintenant une autre idée était sortie du sein de l'assemblée ; c'était qu'il fût donné suite à cette convocation des états-généraux, dont il n'avait plus été question depuis la paix conclue avec le parlement de Paris, sans même, à ce qu'il semble, qu'on se fût donné la peine d'en contremander les apprêts. La noblesse en effet avait là sa véritable force. Devant le parle-

ment, elle se faisait partie et sollicitait une cause. Dans les états-généraux elle formait corps, et, unie comme elle l'était toujours avec le clergé, elle faisait la loi, ce qui était bien autrement avantageux que de recevoir jugement. Déjà elle avait obtenu l'assistance de tous les prélats qui se trouvaient toujours à la suite de la cour, en assez grand nombre pour former une espèce d'assemblée. Il ne fallait plus qu'attendre la rentrée du parlement, et l'on avait à sa disposition des officiers de compagnies souveraines pour former le noyau d'un troisième ordre, avec lequel on se trouverait au complet. Le cardinal Mazarin vit bien qu'il était temps d'ôter le moyen de nuire à ce qui l'avait suffisamment servi. Quatre maréchaux de France allèrent présider l'assemblée de la noblesse et lui annoncer que la reine était disposée à la satisfaire, qu'elle révoquait les honneurs accordés récemment et même la faveur pareille dont jouissait depuis longtemps la comtesse de Fleix, qu'elle promettait de ne plus rien innover sur ce point, comme aussi de ne pas mettre le duc de Bouillon en possession du rang que le pape lui avait reconnu et qu'elle avait en effet voulu lui donner. Il ne restait plus qu'à savoir par quel acte ces promesses seraient garan-

ties. Ceux de l'assemblée qui tenaient à la Fronde voulaient une déclaration enregistrée au parlement ; les autres plus nombreux firent décider qu'on se contenterait d'un brevet, et ainsi les conférences cessèrent ; l'union fut dissoute, après avoir obtenu ce qu'elle demandait, et la reine se consola d'avoir cédé, parce qu'elle l'avait fait aux dépens de ceux qui n'étaient pas ses amis, ou, ce qui revient au même, qui voulaient lui faire payer trop cher leur amitié.

Dans cette affaire, le prince de Condé personnellement, et pour ce qui regardait sa sœur, et pour ce qui concernait la maison de Bouillon dont il avait pris hautement la protection, avait eu le dessous. La parti de la Fronde y était à peu près désintéressé ; car, outre qu'il avait un grand nombre des siens dans l'assemblée de la noblesse, il avait été convenu de ne pas toucher au privilége de la maison de Rohan, défendu par la duchesse de Montbazon et par la duchesse de Chevreuse pour leurs filles, par la princesse de Guéméné pour son propre compte, et toutes ces dames avaient de grandes liaisons, tant avec le duc de Beaufort qu'avec le coadjuteur. Ainsi le prince avait perdu un avantage du côté de la cour, sans gagner rien dans la faction opposée

qui lui tenait toujours même rigueur. Il ne réussit pas mieux dans un assez vilain projet dont il s'était alors avisé. Le marquis de Jarzé, ce courtisan assez étourdi contre lequel s'était faite l'équipée du duc de Beaufort au jardin des Tuileries, avait conçu en ce temps la pensée de jouer un grand rôle. Il avait fait porter au prince de Condé, par un de ses plus zélés serviteurs, le conseiller d'état Lenet, les propositions d'une intelligence étroite et secrète, dont le fond était qu'il espérait parvenir bientôt aux bonnes grâces de la reine, dans le sens le moins modeste du mot, que, par ce moyen, il lui serait facile d'éconduire le cardinal, qu'il voulait rapporter au prince tout le profit de son succès et se comporter en toutes choses suivant ses désirs, mais que, pour conserver la liberté entière de son assiduité chez la reine, il était obligé de ne paraître avoir aucun commerce avec lui. Le prince avait accepté, sans doute comme une occasion de se réjouir, la confidence de ce dessein, dans le temps de sa rupture avec le cardinal, et, depuis lors, le marquis continuait effrontément sa poursuite amoureuse mêlée d'intrigue politique. La reine, s'il faut en croire madame de Motteville, ne s'en doutait pas; ses femmes se conten-

taient d'en rire : mais le cardinal Mazarin s'en aperçut et s'en alarma. Quelle que fût la nature de ses sentiments pour la reine, il est certain que, seulement comme ministre de l'état sous une régente, il ne pouvait rester indifférent à une pa-
23 novembre. reille entreprise. Il exigea donc et il obtint que la reine congédiât sa première femme de chambre qui en avait eu confidence, et qu'elle traitât publiquement avec le mépris le plus sévère l'insolent marquis, auquel on retira sa charge de capitaine des gardes du duc d'Anjou. Le prince de Condé pouvait s'amuser avec tout le monde du dénouement fâcheux de cette aventure qui offrait quelque prise à la médisance. Il eut le tort très-grave d'y prendre une part violente, de recevoir chez lui le marquis avec éclat et de vouloir rétablir auprès de la reine, par autorité ou par menaces, un homme qui l'avait offensée, sur un point où toutes les femmes doivent avoir au moins la liberté de leur indignation.

Tandis que la cour était ainsi occupée, le cardinal songeait à réorganiser le gouvernement. Les finances surtout étaient complétement abandonnées depuis la retraite du maréchal de la Meilleraye, et la meilleure excuse qu'on en pût donner, c'était que véritablement il n'était guère

besoin d'administrer le revenu public, puisque personne ne voulait plus payer l'impôt. On en avait confié provisoirement le soin à deux conseillers d'état, hommes de probité, qui gardaient assez bien le peu d'argent qu'on ramassait, mais qui n'étaient pas gens de ressources pour en faire venir. Les hommes d'affaires, auxquels il fallait bien avoir recours en dépit des arrêts du parlement et de la réprobation publique, ne voulaient avoir rien à démêler qu'avec l'ancien surintendant d'Émery, le seul homme, selon eux, qui entendît les questions d'argent, et qui sût les traiter avec utilité pour l'état sans faire tort aux particuliers de leur bénéfice légitime. Le cardinal y était tout porté; mais, comme il ne fallait pas qu'il parût gouverner seul, il fut besoin de longues négociations pour obtenir l'assentiment du duc d'Orléans et du prince de Condé. On y parvint enfin, et le sieur d'Émery fut déclaré surintendant des finances avec le comte d'Avaux, qui consentit encore une fois à couvrir de son nom une charge qu'il ne voulait pas exercer. Il semblerait que le rétablissement du sieur d'Émery, dans ces fonctions où il s'était attiré tant de haine, aurait dû soulever l'indignation générale; il n'en fut rien. La réputation d'habileté, qu'il est tou- 9 novembre.

jours bon en pareil cas de ne pas perdre, le racheta en quelque sorte de tous les torts qu'on lui avait reprochés. On s'imagina que son retour allait ramener la fortune publique, comme on avait cru autrefois qu'il l'avait emportée. « Il y « a ici beaucoup de gens, écrivait Guy Patin « quelques jours auparavant, qui souhaitent que « ce soit lui qu'on choisisse, alléguant que, s'il « a gâté les affaires, il saura mieux qu'un au- « tre comment il faudra les réformer. » Le fait est que, si sa réintégration ne fut pas applaudie, au moins elle ne révolta personne. Le cardinal de Retz reconnaît cette vérité en l'expliquant à sa manière. « D'Émery, dit-il, qui connaissait « mieux Paris que le cardinal, y jeta de l'argent, « et même assez à propos. C'est une science par- « ticulière qui, bien ménagée, fait autant de bons « effets dans un peuple qu'elle en produit de « mauvais, quand elle n'est pas bien entendue. »

Cet argent jeté dans Paris n'était pas autre chose qu'une faible portion du fonds nécessaire pour acquitter la moitié seulement des arrérages échus sur les rentes dues par l'hôtel-de-ville. Le paiement partiel en avait été fixé au mois d'octobre qui venait de finir. Mais les adjudicataires des gabelles, qui devaient en fournir les deniers,

y avaient manqué, par le motif assez plausible que, le sel des greniers royaux ayant été enlevé pendant la guerre et vendu publiquement dans les marchés, ils n'avaient pu faire eux-mêmes une recette suffisante pour remplir leurs obligations. Cela même avait été trouvé si juste par la chambre des vacations du parlement, qu'elle avait diminué la somme à payer par eux, et par conséquent à toucher par les rentiers. Le nouveau surintendant, pour son début, rétablit la somme entière, qui devait être payée par semaine, et ce fut là ce qui fit accueillir avec joie son nouvel avénement. Mais il était fort permis de douter que ce bienfait pût se continuer jusqu'à l'acquittement total des arrérages échus, si l'on ne retirait pas du commerce public la marchandise réservée pour les gabelles, et ce n'était pas chose facile. De plus, il y avait assez de gens disposés à faire cesser cette première joie du peuple et à lui inspirer des inquiétudes. Au commencement, les rentiers s'étaient assemblés en grand nombre et « tumultuairement » dans l'hôtel-de-ville. La chambre des vacations, par la seule considération de la tranquillité publique, ayant interdit ces rassemblements, il fut proposé aux intéressés, par quelques hommes plus habiles, d'élire parmi

eux des syndics qui agiraient pour tous sans bruit et sans soupçon de sédition ; il n'est guère besoin de dire que le cardinal de Retz se fait honneur de cette idée. En conséquence, plus de trois mille rentiers, suivant le cardinal de Retz, près de cinq cents, selon Joly, « tous bons bourgeois et vêtus « de noir, » avaient nommé douze syndics, parmi lesquels étaient un président aux requêtes et
22 novembre. Guy Joly, conseiller au Châtelet. En ce moment, le parlement venait de faire sa rentrée, et les syndics des rentiers, qui n'étaient réellement que les délégués des Frondeurs, lui présentèrent une requête tendant à obtenir, ce dont le parti avait surtout grande envie, une assemblée générale de toutes les chambres. Dès que la grand' chambre
3 décembre. en fut saisie, elle rendit arrêt portant cassation du prétendu syndicat et défense de faire aucune assemblée en l'hôtel-de-ville ni ailleurs. Les conseillers des enquêtes prirent avec la même promp-
4 décembre. titude l'occasion qu'on leur donnait de s'agiter. Ils prétendirent qu'une décision de cette espèce demandait la réunion de tout le parlement ; ils se rendirent, avec une escorte nombreuse de rentiers, chez le premier président ; on se querella fort rudement ; le prévôt des marchands fut menacé, et l'on se sépara en assignant une assem-

blée nouvelle, « malgré l'arrêt, » à l'hôtel-de-ville. Cette assemblée eut lieu en effet sans obstacle. On s'y plaignit de ce qu'un des syndics 6 décembre. avait été poursuivi par des archers qui voulaient le mettre en prison, et on résolut de présenter une nouvelle requête, cette fois au nom des rentiers eux-mêmes, pour que le parlement les prît sous sa protection et informât contre ceux qui leur faisaient violence. Comme le premier président avait fixé, à quatre jours de là, une nouvelle conférence sur cette affaire, on n'alla pas plus avant, et les meneurs du parti eurent le temps de prendre leurs mesures, suivant la pensée où ils étaient que le moment était venu de tenter un coup d'éclat.

Il y avait certainement alors, chez ceux qui continuaient à s'appeler les Frondeurs, un sentiment assez mesquin, mais qui n'est pas sans puissance pour le mal ; c'était la crainte du ridicule. Ils étaient fort embarrassés de voir que, pendant qu'ils persistaient fièrement dans leur bouderie hautaine, les choses s'arrangeaient ou même se troublaient sans eux, qu'on ne témoignait aucunement les craindre, et qu'on se passait de leur secours, jusque dans les brouilleries. C'étaient bien eux qui avaient offert leurs services

au prince de Condé, lors de sa querelle avec le cardinal Mazarin, et ils n'avaient pas attendu qu'on vînt les chercher. Pour un parti, ce peut être une attitude noble et pleine d'espérance que l'expectative avec le maintien de toutes ses forces et de tous ses principes. Mais il y a, dans tous les temps, bien peu d'hommes habitués ou prédisposés au mouvement politique, qui se résignent à ne rien faire, à voir passer les événements, à « planer, » comme le dit énergiquement le cardinal de Retz. Il nous fait connaître lui-même, plus qu'il ne voulait peut-être, le motif auquel il obéissait alors, en citant un mot plaisant de la princesse de Guéméné, qui comparait la Fronde « à un certain régiment de Brulon, où on n'avait jamais compté que deux « dragons et quatre tambours. » L'inaction en effet faisait trop voir le petit nombre, et l'on voulut agir. Comme il n'y avait guère que des sottises à faire, on pense bien que le cardinal de Retz se défend d'y avoir contribué; mais ses complices, qui ont écrit aussi, lui refusent cette position à part. Dans le fait, on avait revu des attroupements, on avait entendu encore des cris, les chambres des enquêtes s'étaient de nouveau déclarées; il fallait ne pas laisser éteindre cette

chaleur qui réveillait le souvenir des premiers troubles, et obtenir que les armes aussi reparussent dans les mains des bourgeois. Un conseil de Fronde fut convoqué pour aviser à ce qu'on pourrait faire, et là, on décida que le meilleur moyen d'armer le peuple, de forcer le parlement à s'assembler, serait un assassinat commis sur un des chefs du parti. Comme la cour ne songeait à tuer personne, il fut convenu que l'attentat se ferait entre amis, sans aucun mal pour la victime, et avec toute sûreté pour le meurtrier. Guy Joly se dévoua pour être le patient, « après, dit-il, « que le coadjuteur se fût proposé lui-même, « mais sans y appuyer assez pour faire croire « qu'il le souhaitât tout de bon. » En ce monde, et principalement pour ce qui touche aux affaires politiques, on se vante de tout. Guy Joly, qui nous a laissé des Mémoires assez gênants pour ceux du cardinal de Retz, ne se fait pas fauté d'admirer son propre courage, en disant « qu'il « n'y avait assurément personne dans la com- « pagnie qui eût voulu risquer d'en faire au- « tant. » Or, cet acte d'héroïsme consistait à prêter son habit pour qu'on en perçât la manche d'un coup de pistolet, à se faire une meurtrissure légère sur le bras, à remettre son habit dont

l'ouverture correspondait fort bien avec la plaie factice, à monter en carrosse, et à passer ainsi, dans une rue choisie, devant un gentilhomme d'une adresse éprouvée, qui devait lâcher son pistolet dans la direction du carrosse, de manière à ne pas atteindre l'intrépide conseiller. Tout cela s'exécuta, comme il avait été convenu, dans la
11 décembre. rue des Bernardins, devant le logis du président Charton, autre syndic des rentiers, qui put croire aussi que l'entreprise le menaçait. Le faux meurtrier disparut, et la fausse victime fut portée chez un chirurgien qui pansa naïvement la fausse blessure. La comédie avait été fort bien jouée; mais elle ne réussit pas. Le peuple demeura tranquille. Il n'y eut guère d'émotion qu'au palais, où le président Charton, suivi d'une centaine de rentiers, vint « en équipage de « guerre, » et avec toute la chaleur d'une épouvante qui n'était pas feinte, dénoncer l'horrible attentat commis devant sa porte, et bien certainement dirigé contre lui. Le parlement s'assembla, rendit arrêt portant commission d'informer, et nomma deux rapporteurs pour visiter le blessé. Mais, pendant qu'il délibérait, une autre scène se passait au dehors. Le marquis de la Boulaye, un des anciens généraux de l'armée parisienne,

celui qui avait eu la plus grande part dans l'affection du peuple, après le duc de Beaufort, et qui était resté d'ailleurs particulièrement attaché à ce prince, s'était avisé de sortir dans les rues, le pistolet au poing, criant qu'on avait voulu assassiner aussi, ou lui-même, ou le duc de Beaufort, appelant le peuple aux armes, et l'invitant à former des barricades. Partout on le laissa passer, avec une vingtaine d'hommes qui le suivaient, sans rien faire de ce qu'il avait dit, chacun ayant soin seulement de s'approvisionner de pain, en cas de désordre.

C'était là tout ce qui s'était passé jusqu'à l'après-midi, et le seul doute que puissent donner les relations contemporaines est sur la nature du rôle que jouait le marquis de la Boulaye. Il est certain qu'il n'était pas, non plus que le duc de Beaufort, dans la confidence de l'assassinat supposé. Comme c'était là un grand projet, le coadjuteur le gardait pour lui, et n'y avait admis que des gens graves, tels que le président de Bellièvre, le comte de Montrésor, le marquis de Noirmoutier, toute la cabale particulière enfin; car « le régiment de Brulon » ne marchait pas même en un seul corps. Le marquis de la Boulaye venait donc se mêler d'une chose qui

ne le regardait pas, et, comme il avait mal réussi, non seulement on le désavouait, mais on voulait le faire soupçonner d'avoir été suscité par l'ennemi, en un mot, de s'être vendu au cardinal Mazarin. Il est beaucoup plus probable que le marquis faisait tout simplement pour son compte, mais malheureusement sans entraîner personne, ce que le savant conseil de la Fronde avait voulu produire; qu'au bruit de l'assassinat, il avait cru l'occasion bonne pour un soulèvement populaire, et qu'il avait couru y travailler, sans ordre, sans mission, dans l'intérêt et suivant la pratique ordinaire de son parti. Quoi qu'il en soit, les choses en étaient là quand la nouvelle en vint au Palais-Royal. La reine, qui n'avait jamais peur, n'en voulut pas moins aller faire ses dévotions accoutumées du samedi à Notre-Dame. Elle s'y rendit, elle en revint, accompagnée par le prince de Condé, sans trouver rien sur sa route qui sentît la sédition. Mais, le soir étant venu, il parut, sur le Pont-Neuf et vers la place Dauphine, un groupe d'hommes à cheval, qui se tenaient immobiles et comme en embuscade. Il paraît même qu'ils tirèrent un ou plusieurs coups de pistolet pour éloigner les curieux qui cherchaient à les reconnaître. Ce qu'étaient ces

hommes mystérieux, personne ne l'a dit; mais, comme tout le monde a prétendu l'expliquer, il en est résulté beaucoup de confusion. Le plus vraisemblable est que ceux qui avaient voulu émouvoir la ville, le marquis de la Boulaye ou d'autres, ne croyaient pas encore la partie manquée, et qu'ils s'étaient rassemblés en ce lieu, peut-être sans dessein arrêté. Le prince de Condé était en ce moment chez la reine, et devait passer le Pont-Neuf pour retourner à son hôtel. Le cardinal Mazarin lui fit dire, par le secrétaire d'état Servien, qu'on avait vu des gens apostés près de la place Dauphine, et que ce pourrait bien être un dessein formé contre lui, en revanche de l'entreprise du matin, qu'on ne savait pas encore être supposée. Le premier mouvement du prince fut d'y courir en personne, puisque c'était un péril. Mais on le retint, et il fut convenu seulement d'envoyer son carrosse de ce côté, pour essayer en quelque sorte le chemin. Il faut dire que madame de Motteville diffère sur ce point de tous les récits du temps. Suivant elle, l'avis de cette embuscade n'aurait pas été donné au prince dans le Palais-Royal, mais chez un baigneur où il était allé en sortant du conseil; non pas de la part du cardinal et par le comte Servien, mais

de la part de l'intendant du prince et par un de ses écuyers. Mais tous s'accordent à dire qu'il fit partir un carrosse avec ses pages et valets, suivi d'un autre à la livrée du comte de Duras; que les deux voitures traversèrent le Pont-Neuf, au milieu duquel elles reçurent la décharge de quelques armes à feu, et qu'un laquais du comte de Duras en fut atteint mortellement. Ainsi, au lieu d'un assassinat inventé dans le conseil de la Fronde, on en avait deux : celui du matin, que les Frondeurs voulaient attribuer à la cour; celui du soir, que la cour voulait attribuer aux Frondeurs. Le mensonge du premier est devenu constant et avoué. A l'égard du second, ceux auxquels il appartenait de s'en défendre ont accumulé les conjectures et les indices pour faire croire, non que le prince de Condé s'était prêté à une lâche contrepartie de la farce jouée par Joly, mais qu'on l'avait trompé lui-même, que le cardinal Mazarin avait tout disposé pour lui persuader la réalité de cet attentat, afin de le commettre avec les Frondeurs, sans aucune possibilité de rapprochement. Tout cela peut paraître fort ingénieux, surtout quand on s'aide des résultats pour commenter le fait qui les a précédés; mais nous n'y voyons rien qui

soit acceptable. D'abord il nous semble absurde d'avancer que le cardinal Mazarin ait pu songer à faire soulever le peuple par le marquis de la Boulaye, pour le seul avantage de constater l'impuissance des Frondeurs. Certes, en pareille expérience, le risque excédait de beaucoup le profit. Quant à la seconde tentative, car elle dérive nécessairement de la première, et c'est la prétendue intelligence du cardinal avec le marquis de la Boulaye qui fait le fond de l'une comme de l'autre, il nous est impossible de trouver le moindre intérêt, alors présumable, pour le ministre, à ce que le prince de Condé se crût menacé et ne courût réellement aucun danger; à ce que l'importance de ce prince, qui lui était déjà un si fort embarras, grandît encore par la considération d'un péril auquel il aurait échappé. Ce qui nous semble la vérité de tout ce mystère, où les historiens se sont diversement égarés, c'est que les Frondeurs, aux mémoires desquels on s'en rapporte trop volontiers, préoccupés comme ils l'étaient des affaires de leur parti, ne jugent les événements que dans leur relation avec ce qui les regarde eux-mêmes; qu'ils se voient partout, et ne voient qu'eux en opposition avec la cour; qu'ils oublient le désaccord qui existait,

dans cette cour même, entre le cardinal et le prince, la protection arrogante exercée par l'un sur l'autre, et à laquelle le ministre avait tant besoin de se soustraire. Sous ce rapport, ce que le cardinal devait désirer, c'était que le prince en effet fût tué, et que le crime en tombât à la charge des Frondeurs, ses autres ennemis. Mais comme les témoignages sont unanimes pour exclure la pensée d'un meurtre sérieux, il faut reconnaître que, dans cette occasion, le rôle du cardinal fut tout passif; qu'il vit ces événements bizarres s'accomplir, sans en avoir plus qu'un autre le secret; que seulement, quand ils furent achevés, il les jugea mieux qu'un autre, et s'en appropria fort habilement tout l'avantage.

Le parlement était saisi déjà du crime commis sur la personne du conseiller Joly; on jugea qu'il fallait, de la part de la reine, lui en recommander la poursuite comme de chose importante à l'état, et en même temps l'inviter à informer aussi « contre ceux qui s'étaient efforcés, en« suite de cette action, d'émouvoir le peuple à
15 décembre. « sédition et de troubler le repos public. » Ce fut l'objet d'une lettre de cachet portée au parlement, et à la lecture de laquelle assistèrent le duc d'Orléans, le prince de Condé et plusieurs

autres princes ou ducs. Il n'y était pas autrement question de l'attentat contre le prince de Condé, et l'arrêt rendu ensuite de cette communication n'en parla pas non plus. Le prince, qui était présent, ne fit aucune plainte, ce qui parut surprenant et fit beaucoup raisonner. Le mieux sans doute pour lui eût été de laisser dire les gens et de confondre sa propre affaire, comme un simple incident, parmi les actes tendant à sédition sur lesquels on informait. Mais, soit qu'il fût poussé par les exclamations affectées du cardinal, soit qu'il cédât à sa propre impatience, dès le lendemain il se porta formellement dénonciateur « d'une entreprise tentée con- 14 décembre.
« tre sa personne. » Cette démarche était certainement de l'homme le moins raisonnable et le plus mal conseillé. Outre qu'elle plaçait le premier prince du sang, le héros de tant de batailles, dans la même position que le sieur Guy Joly, demandant aussi justice d'un attentat fort suspect, elle le mettait aux prises, lui personnellement et devant des juges, avec tout le parti des Frondeurs, parmi lesquels il était obligé de chercher ses assassins, tandis que le cardinal et la reine demeuraient spectateurs du débat où, dans tous les cas, ils ne pouvaient que gagner.

Le prince ne vit rien de tout cela, et s'enfonça tête baissée dans la procédure comme il l'eût fait dans une mêlée. Les Frondeurs soutinrent le choc avec courage. Quoique les interrogatoires eussent bientôt dévoilé l'imposture du premier assassinat, le duc de Beaufort, le duc de Brissac, le duc de Retz, le coadjuteur et le maréchal de la Mothe, auquel la reine avait confirmé le rang de conseiller d'honneur que le parlement lui avait donné pendant le blocus, n'en vinrent pas moins
20 décembre. prendre hardiment leur place dans la compagnie. Les gens du roi, qui hésitaient encore sur les conclusions à prendre, proposèrent un supplément d'information sur lequel on ne décida rien, parce que la question s'éleva de savoir si le président Charton, l'un des plaignants, pouvait opiner, et il fut décidé qu'il se retirerait. D'autres conseillers proposèrent de délibérer sur l'affaire de Bordeaux que le duc d'Orléans assura être terminée par une déclaration royale qui allait rétablir la paix dans cette province. Ainsi le combat ne s'engagea pas; mais les adversaires s'étaient vus et mesurés. Deux jours
22 décembre. après, ils se trouvèrent encore en présence dans la grand' chambre. On avait bien songé à en écarter le coadjuteur en y faisant venir l'ar-

chevêque son oncle, dont la présence ne lui laissait plus de place au parlement. Mais ce prélat avait été retenu chez lui, soit par une indisposition réelle, soit par les instances de son frère et de ses autres neveux, soit, comme le cardinal de Retz le raconte, par la ruse bouffonne d'un médecin qui lui persuada qu'il était malade. Pendant ces deux jours la procédure avait marché, et le procureur-général était maintenant disposé à conclure; mais les deux avocats-généraux Talon et Bignon, auxquels il communiqua ses conclusions, refusèrent d'y souscrire. Les conclusions, signées du procureur-général seul, furent donc lues devant l'assemblée. Elles tendaient à ce qu'il fût décerné prise de corps contre le marquis de la Boulaye et autres, ajournement personnel contre le président Charton et le conseiller au Châtelet Joly, et enfin à ce que le duc de Beaufort, le coadjuteur de Paris et le sieur de Broussel fussent assignés pour être ouïs. Il n'est pas bien certain que le coadjuteur ait prononcé alors le discours qu'on trouve dans ses mémoires; mais il est constant qu'on avait eu la maladresse de lui en fournir le texte. Parmi les témoins entendus, il y avait de ces gens que tous les gouvernements

emploient pour s'introduire dans les complots et qui ne sont pas ordinairement de la condition la plus pure; mais il se trouvait ici de plus cette circonstance odieuse qu'un des espions, repris de justice, était porteur, pour la sûreté de son emploi, d'un brevet signé du roi avec le contreseing d'un secrétaire d'état. Peut-être faut-il ajouter, à la décharge de ceux qui faisaient descendre la royauté jusque dans ces honteux détails, qu'il fallait bien s'y résoudre, quand les officiers qui devaient en prendre le soin ne croyaient dépendre que des compagnies souveraines et n'appartenaient pas en effet au gouvernement. Quoi qu'il en soit, les conclusions prises, le premier président invita le duc de Beaufort, le coadjuteur et le sieur de Broussel à se retirer. Les deux premiers se levèrent pour sortir; le troisième les retint et déclara pour son compte qu'il ne s'en irait pas si le premier président ne quittait aussi sa place; le cardinal de Retz se vante d'avoir ajouté « et monsieur le Prince aussi! » On délibéra devant les trois accusés pour savoir s'ils devaient rester et il fut enfin arrêté qu'ils se retireraient.

Le jour suivant le duc de Beaufort et le coadjuteur se rendirent au palais où il ne devait pas

y avoir de réunion générale et où les deux princes n'étaient pas. Là ils demandèrent l'assemblée extraordinaire des chambres pour cause d'alarme publique. Le duc, le conseiller de Broussel et plusieurs jeunes gens des enquêtes adressèrent au premier président les paroles les plus injurieuses, dans l'espoir, comme le cardinal de Retz l'avoue, « de l'obliger à quelque répartie qui « pût fonder ou appuyer une récusation. » Il souffrit toute cette colère avec une admirable patience et donna jour au lendemain pour l'assemblée générale. Cette fois le sieur de Broussel déclara formellement récuser le premier président et ses parents ou alliés, en ajoutant que le prince de Condé voudrait bien sans doute s'abstenir de juger dans sa propre cause. Le temps manqua pour recueillir les avis, même sur cet incident, et l'assemblée fut remise à cinq jours de là, après les fêtes de Noël.

23 décembre.

24 décembre.

Ce délai fut bien différemment employé par les deux adversaires. Le coadjuteur, qui avait son appui dans le peuple et parmi les curés, reprit, tout accusé qu'il était, la hauteur et la sainteté de son caractère sacerdotal, en prononçant à Saint-Germain-l'Auxerrois un beau sermon sur la charité. Notre plume ne saurait

indiquer, et celle du cardinal de Retz a pu seule écrire, la circonstance, particulière à l'orateur, qui égayait selon lui, qui rendait infâme selon nous, cette effusion de zèle apostolique. Pour le prince de Condé qui, dans la position où il s'était mis, avait besoin d'être soutenu par la cour, il ne craignit pas de l'offenser mortellement. Le duc de Richelieu, ce petit-neveu du cardinal sur qui le ministre mourant avait fait reposer toutes ses espérances pour la continuation de son nom et de sa race, était devenu amoureux de madame de Pons, la même personne qui venait de gagner et de perdre le tabouret. Comme cette dame n'avait jamais eu de biens et n'avait plus de jeunesse, un mariage entre elle et le jeune héritier du duché de Richelieu anéantissait les projets formés par le défunt cardinal pour la fortune de sa famille et dont il avait confié l'exécution à sa nièce la duchesse d'Aiguillon. Mais ce mariage avait encore un inconvénient politique. Le duc était gouverneur du Havre, et, par le moyen de l'amitié qui existait entre madame de Pons et la duchesse de Longueville, cette place allait être à la disposition du gouverneur de la Normandie. Ce fut aussi pour cela que la sœur du prince de

Condé le contraignit à favoriser l'union des deux amants. En ce temps les alliances de ceux qui tenaient des places, des charges, des gouvernements, n'étaient pas et ne pouvaient être de simples affaires domestiques; car c'étaient évidemment des choses de l'état qu'on mettait en communauté, qu'on faisait passer à des familles ou suspectes, ou ennemies. Le prince de Condé se chargeait donc d'un tort vraiment sérieux en aidant ce mariage, contre la volonté de la duchesse d'Aiguillon et à l'insu de la reine. Il le fit pourtant. Il conduisit lui-même le duc de Richelieu dans la maison de la duchesse de Longueville à Trie, l'assista comme témoin, et le fit partir aussitôt avec sa femme pour le Havre, afin qu'il prît possession de ce gouvernement comme étant maintenant hors de tutelle. Après quoi le prince revint gaîment conter cette aventure à la cour et suivre son procès au parlement.

26 décembre.

Mais cette dernière action avait comblé la mesure des offenses que la reine s'était résignée à supporter. Il avait été facile au cardinal Mazarin de voir que le prince ne pouvait plus reculer dans la voie où il s'était engagé, et que le terrain y devenait chaque jour pour lui plus mauvais. Après s'être rendu personnelle la querelle

survenue entre le parti frondeur et le gouvernement, le prince avait touché ce parti au vif et, les Frondeurs lui ayant rendu pareille atteinte, il n'y avait plus de rapprochement possible. Or, le procès prenait une tournure manifestement désavantageuse pour le plaignant. Les accusés étaient forts, habiles, nombreux, et, selon que la question avait été posée, ils avaient pour eux le bon droit. Si le prince, en même temps accusateur et juge, venait au parlement avec une longue suite de gentilshommes armés, le duc de Beaufort et le coadjuteur en amenaient un pareil nombre dont ils avaient fait levée dans les provinces, et la foule répandue dans la grande salle était pour eux. Les deux partis se présentèrent ainsi
29 décembre. l'un à l'autre le jour où le parlement reprit ses assemblées. On n'y fit encore que produire de nouvelles récusations et développer par une longue requête les motifs de celle qui regardait le premier président. Celui-ci en parut un peu ému et sortit avec son fils pour laisser la compagnie délibérer. Elle y employa le restant de
30 décembre. cette séance et celle du lendemain sans que tous les avis eussent pu être recueillis, et l'assemblée fut remise encore à cinq jours plus tard à cause de la solennité du nouvel an.

Cette seconde suspension du procès criminel servit à la revanche du nouveau tort que le prince de Condé s'était donné pendant la première, et les moments n'en furent pas perdus. La reine avait résolu de se soustraire à l'arrogante protection du prince ; cela ne pouvait se faire que par une réconciliation avec les chefs du parti de la Fronde ; car il eût été par trop insensé de se priver d'un soutien, tout impérieux et tout embarrassant qu'il était, en ne conservant que ses ennemis. Le principal était donc de regagner ceux-ci, et, s'il n'est pas vrai, comme le dit madame de Motteville, qu'ils aient fait eux-mêmes les avances, au moins est-il certain, suivant l'aveu du cardinal de Retz, que les avances de la reine les trouvèrent parfaitement disposés. La duchesse de Chevreuse, qui avait repris ses habitudes à la cour, en reçut les premières propositions du cardinal, et se chargea d'un billet adressé par la reine au coadjuteur pour lui proposer une entrevue. Celui-ci l'accepta aussitôt et se rendit le lendemain à minuit au Palais-Royal où la conversation s'établit entre lui, la reine et le ministre. Là il fut convenu tout d'abord que la reine ferait mettre le prince de Condé en prison et que le parti de la Fronde

1 janvier 1650.

2 janvier.

l'assisterait dans ce coup d'état. Il ne s'agissait plus que de stipuler la récompense. Pour le coadjuteur, ce devait être tout naturellement le chapeau de cardinal; mais il assure qu'il le refusa, en insistant sur ce qu'il fallait donner à ses amis. Il demanda donc premièrement, pour le duc de Beaufort, la survivance de la surintendance des mers. On promettait depuis longtemps cette charge au duc de Vendôme, mais pour la faire passer après lui au duc de Mercœur, son fils aîné. Comme le cardinal Mazarin rappelait cet engagement, le coadjuteur lui répartit « qu'il « croyait ce fils aîné destiné à une alliance qui « lui vaudrait plus que ce dont il proposait de « le priver, » et le cardinal sourit en voyant le factieux de la veille reprendre si vite les allures de courtisan. Dans une seconde conférence tenue au même lieu et à la même heure, les conditions furent arrêtées, savoir : la surintendance des mers pour le duc de Vendôme et la survivance pour son second fils; un gouvernement de place frontière pour le marquis de Noirmoutier qui serait fait duc; la charge du marquis de Jarzé donnée au marquis de Laigues; au duc de Brissac, le gouvernement d'Anjou; au chevalier de Sévigné vingt-deux mille livres. A ce prix, la reine pou-

vait faire arrêter, quand bon lui semblerait, non seulement le prince de Condé, mais son frère et son beau-frère, les anciens généraux de la Fronde à Paris et en Normandie.

Tout cela s'était traité sans la participation du duc d'Orléans, dont on ne pouvait pourtant pas se passer. De ce côté la difficulté était double; car le duc d'Orléans, par lui-même, n'était capable que de peur. Tout le reste de ses sentiments et de ses pensées lui venait de l'abbé de la Rivière, qui, les yeux toujours fixés sur son chapeau de cardinal, ne voyait d'autre moyen pour l'obtenir que la continuation de la bonne intelligence entre les deux princes. Aussi ne négligeait-il rien de ce qui pouvait l'entretenir, soigneux de rendre tous les services possibles aux deux frères, à la sœur et à leurs amis. Or, ce fut justement par ce point qu'on parvint à ébranler dans l'esprit de son maître cette confiance illimitée, qui si souvent avait été funeste à son honneur. La jalousie une fois excitée, on en augmenta l'effet par des révélations qui se rapportaient aux faiblesses intimes. Le prince avait montré un tendre attachement pour une fille d'honneur de sa femme, qui tout-à-coup s'était retirée du monde pour entrer dans un couvent, d'où on avait eu

beaucoup de peine à l'arracher. On lui persuada que cette retraite était l'ouvrage de son infidèle conseiller. On l'acheva enfin par ce qui était toujours chez lui le plus fort : on l'effraya sur les suites que pouvait avoir son association avec un furieux qui se croyait toujours sur le champ de bataille, qui allait au palais suivi d'une troupe de gentilshommes armés, qui peut-être, dans un moment de dépit, ferait tirer ces épées et mettrait le carnage dans Paris. Le duc d'Orléans se rendit à ces raisons, surtout à la dernière, approuva tout ce que la reine avait fait et tout ce qu'elle voulait faire, garda le secret avec l'abbé, et s'applaudit en son particulier de penser que, sans aucun risque, il allait devenir seul maître de l'état.

Cependant le procès criminel suivait son chemin, au grand divertissement du petit nombre de gens qui savaient la conclusion du traité et qui n'en voyaient pas moins la dispute s'échauffer dans le parlement, et les deux bandes de gentilshommes se menacer à la porte de la grand'-chambre. On jugea d'abord la récusation présentée contre le premier président, et elle fut rejetée par quatrevingt-dix-huit voix sur cent-soixante. Le lendemain, les trois accusés déclarèrent se désister

4 janvier.

de la récusation qui regardait le prince de Condé, et l'on commença le rapport de l'affaire. Deux 7 janvier. jours après, ils demandèrent par requête à être jugés incontinent et renvoyés absous, attendu qu'il n'existait contre eux aucune charge, et que les conclusions même du procureur-général étaient nulles. Cette démarche avait pour but de séparer ce qui concernait le duc de Beaufort, le coadjuteur et le sieur de Broussel, des autres faits rassemblés dans les informations, et de présenter ainsi leur cause particulière nette et facile à juger. A cette occasion, il parut un commencement de mésintelligence entre le duc d'Orléans et le prince de Condé. Plusieurs conseillers ayant proposé de délibérer à part sur la requête présentée, le duc sembla les appuyer et le prince s'en montra offensé. Quelques mots furent échangés entre eux, dont le sens était que le prince reprochait à l'oncle du roi de vouloir se faire frondeur ; que celui-ci s'en excusait en disant que, là où on avait la majorité des voix, on ne faisait pas acte d'opposition en demandant un vote ; et que l'autre se vantait de pouvoir se réconcilier, quand il lui plairait, avec ceux qu'il poursuivait maintenant. Le lendemain, le duc 8 janvier. d'Orléans se trouva malade, et l'on ne fit rien,

malgré l'insistance du duc de Beaufort et du
10 janvier. coadjuteur. Après le dimanche qui suivit, toutes
les parties se retrouvèrent au parlement, mais
avec un incident nouveau, l'arrestation d'un syndic des rentiers faite sans décret, et qui souleva
une discussion violente. Le duc d'Orléans resta
encore un jour sans aller au palais, en suite duquel,
12 janvier. la lecture des informations étant épuisée,
se présenta la question de savoir s'il y avait lieu
de disjoindre les différentes accusations. C'était
là ce qui intéressait surtout le duc de Beaufort,
le coadjuteur et le sieur de Broussel, de sorte que
la solution de cette question en leur faveur donnait le dessous au prince de Condé. Elle fut décidée en effet contre son désir, et la délibération
sur les faits particuliers aux trois accusés fut remise à deux jours plus tard. On employa deux
14-15 janvier. autres séances, où le duc d'Orléans ne se trouva
pas, à lire et à discuter des dépositions de témoins.
Pendant ce temps on s'était saisi en Normandie
d'un homme qui avait figuré dans la dernière
émotion, et par lequel il avait toujours été dit
qu'on saurait la vérité entière du mystérieux
complot. Le chancelier fit venir les gens du roi,
16 janvier. pour leur faire connaître l'intérêt que prenait la
reine, en considération du prince de Condé, à ce

que cet homme fût interrogé, et le jugement sursis jusqu'à ce qu'il eût été entendu. A l'audience suivante, le procureur-général en fit la demande, et il fut ordonné que l'interrogatoire aurait lieu le jour même, sinon, et en tout cas, qu'il serait procédé au jugement dès le lendemain. 17 janvier.

Quelque ennui que nous ayons pu éprouver nous-même à indiquer l'une après l'autre les différentes scènes de cette insignifiante comédie qui se continuait dans le parlement après ce qui avait été convenu dans le cabinet, il fallait bien pourtant montrer comment les journées avaient été remplies durant cette crise dont le dénouement se préparait ailleurs. Tandis qu'on tenait le prince de Condé attaché à ce misérable procès criminel où il s'était si imprudemment engagé, pendant que l'impitoyable procédure l'enveloppait de ses replis et l'écartait chaque jour du but où il croyait toucher, les dispositions se faisaient dans le Palais-Royal pour l'exécution de ce qui avait été concerté. Le cardinal de Retz pense qu'on aurait pu l'avancer de cinq ou six jours, et c'est bien lui qu'il faut croire; car rien ne nous apprend pourquoi on avait eu besoin d'attendre jusque-là. Dans les seuls faits qui aient

une date et qui puissent nous servir à mesurer le temps, nous avons vu qu'on était arrivé à la veille du jour où le parlement devait, sans plus de remise, décider s'il y avait lieu d'assigner pour être ouïs, suivant les conclusions du procureur-général, le duc de Beaufort, le coadjuteur de Paris et le sieur de Broussel. Le lendemain au matin,
18 janvier. le parlement s'assembla et ne vit pas venir les princes. Le duc d'Orléans se fit excuser sur une indisposition, en ajoutant assez négligemment qu'on pouvait continuer sans lui, et l'on n'eut aucune nouvelle du prince de Condé. L'oncle du roi s'était en effet enfermé dans le Luxembourg, où il recevait les soins de ses médecins. La reine s'était aussi mise sur son lit, feignant un mal de tête pour écarter les visiteurs. Quant au prince de Condé, voyant que le duc d'Orléans n'allait pas au parlement, il n'avait pas cru devoir s'y présenter, sans doute parce qu'il n'avait rien de bon à espérer de la délibération, si elle s'achevait. La reine lui avait d'ailleurs communiqué la veille un avis qui pouvait bien être à deux fins. Elle comptait faire saisir dans la journée un des principaux coupables de la dernière sédition, et, de peur qu'on n'essayât de le délivrer, il fallait, lui avait-elle dit, faire tenir sur pied les gendarmes

et les chevau-légers, à quelque distance derrière le Palais-Royal. Le double résultat de cette confidence était d'abord que le prince, qui aurait pu s'étonner en voyant préparer une escorte, prendrait la peine de la commander lui-même, ensuite que l'espoir de faire entrer ce nouvel accusé dans le procès prêt à être jugé l'engagerait à s'absenter du palais, afin de gagner un nouvel ajournement, comme cela eut lieu. Le matin donc, il vint visiter le cardinal, et on dit qu'à son arrivée le secrétaire-d'état de Lionne eut à peine le temps de cacher sous le tapis de la table les ordres qu'il écrivait. Puis il alla dîner chez sa mère pour retourner ensuite au Palais-Royal, où le conseil devait se tenir à quatre heures. On avait eu soin d'obliger le duc de Longueville à s'y rendre, en lui faisant savoir qu'on y devait décider une affaire qui l'intéressait comme gouverneur de Normandie. Le prince de Condé, le prince de Conti et le duc de Longueville arrivèrent séparément au Palais-Royal, où le premier, ayant salué la reine qu'il laissa en compagnie de la princesse sa mère, gourmanda fortement l'abbé de la Rivière sur la tiédeur que montrait le duc d'Orléans pour ses intérêts. Les trois princes étant réunis, le cardinal fit dire à la reine qu'on était

prêt, les fit passer devant lui dans la salle du conseil et se retira. Alors, au lieu de la reine qu'ils attendaient, ils virent entrer le capitaine de ses gardes, que le prince de Condé accueillit familièrement. Mais cet officier lui déclara que son ordre était de l'arrêter, ainsi que le prince de Conti et le duc de Longueville. Le prince le renvoya prier la reine de lui accorder un moment d'entretien. Le chancelier et le secrétaire-d'état Servien sortirent aussi de la salle l'un après l'autre pour même fin, mais n'y rentrèrent pas. Le capitaine des gardes revint seul et signifia aux trois princes qu'il fallait partir pour Vincennes. Ils obéirent sans aucune résistance, après toutefois que le prince de Condé, en voyant s'ouvrir la porte d'un escalier dérobé, eut témoigné, mais par de nobles paroles, la crainte d'un assassinat. Un carrosse les attendait derrière le jardin et les conduisit hors de la ville par la porte de Richelieu. Là se tenait la compagnie des gendarmes du roi, commandée par le sieur de Miossens, qui ne savait pas quels prisonniers ses cavaliers devaient accompagner. Comme on marchait à travers champs, le carrosse versa, et le prince de Condé se trouva en un instant debout, avec grande facilité pour s'enfuir. Il adressa au comte de

Miossens un mot et un regard qui lui en demandaient congé. Celui-ci le supplia de ne pas tenter sa fidélité et de le laisser faire tout son devoir. Alors l'escorte et les prisonniers continuèrent leur route jusqu'à Vincennes.

Malgré l'accord qu'on avait fait avec les chefs du parti de la Fronde, peu s'en fallut que la ville ne fût soulevée ; car le bruit s'était répandu qu'on venait d'arrêter le duc de Beaufort. Mais le héros populaire se montra, et quand on sut que le prisonnier du jour était seulement celui qui avait battu l'ennemi de la France à Rocroi, à Fribourg, à Nordlingen, à Lens, « on fit par- « tout des feux de joie. » La reine voulait aussi faire arrêter la duchesse de Longueville ; mais cette dame réussit à se sauver avec le prince de Marsillac. La princesse douairière de Condé eut ordre de se retirer à Chantilly et d'y mener sa belle-fille, son petit-fils le duc d'Enghien, ainsi que les enfants de la duchesse de Longueville. Le duc de Bouillon, dont pour cette fois, à ce qu'il semble, tout le crime était que le prince de Condé avait pris en main ses intérêts, partit en grande hâte pour sa vicomté de Turenne. Le maréchal son frère, que le cardinal Mazarin voulait retenir, refusa ses offres par pur sentiment

d'honneur et de reconnaissance, et courut se jeter dans Stenay, l'une des villes du duc de Lorraine dont le roi avait récemment gratifié le prince. Le maréchal de Brézé alla s'enfermer à Saumur. Tous ces nobles suivants qui entouraient le jeune vainqueur se dispersèrent, et, à leur place, les champions de la Fronde envahirent le Palais-Royal. Il ne restait plus qu'à terminer pour la forme la maussade affaire du procès criminel; car le duc de Beaufort et le coadjuteur ne pouvaient pas se montrer publiquement devant la reine sous le poids d'une accusation formée en
19 janvier. son nom. Le parlement s'assembla le lendemain, fort empressé de terminer cette affaire qui le tenait en arrière des événements. Mais il reçut une invitation de venir trouver la reine, qui lui rendit compte de ce qui s'était passé. Le jour
20 janvier. d'après on lui apporta une lettre du roi, ou plutôt un long factum, pour justifier l'emprisonnement des princes. L'audience suivante fut employée à
21 janvier. recueillir les opinions dont il avait déjà été pris quelques-unes la veille et l'avant-veille, mais qui ne purent encore aboutir à un jugement, parce que chacun à l'envi s'efforçait de chercher les termes les plus honorables d'acquittement et les reproches les plus amers contre la

cause maintenant vaincue. Enfin, de trente avis différents, il s'en forma un pour déclarer par arrêt « qu'il n'y avait lieu de comprendre le duc « de Beaufort, le coadjuteur, les sieurs de Broussel et Charton dans les conclusions du pro« cureur-général, la cour les invitant à venir « prendre leurs places et les renvoyant de l'ac« cusation. » De la chambre voisine où ils attendaient, les trois principaux acquittés vinrent s'asseoir aussitôt parmi leurs juges. Le soir même, le duc d'Orléans s'empressa de conduire le duc de Beaufort et le coadjuteur chez la reine, au milieu d'une foule de courtisans montés pour les voir « sur des bancs qu'on avait apportés « comme au sermon. » Le conseiller au Châtelet Joly profita également de cette bonne disposition où se trouvait le parlement, et il obtint un arrêt qui non seulement le déchargeait de l'accusation intentée contre lui, mais lui permettait même de continuer son information au sujet de l'assassinat par lui dénoncé. Il ne faut pas omettre, quelque peu qne vaillent et la chose et la personne, que ce même Joly, écrivant comme un autre ses mémoires et s'y faisant honneur de son imposture, prétend encore au mérite de la générosité pour n'avoir pas voulu continuer ses

22 janvier

1 février.

poursuites. Il avait, dit-il, deux témoins qui auraient fort embarrassé le fils du premier président, et il assure que celui-ci lui fit offrir deux mille écus pour accommoder l'affaire, « ce qui « donna lieu de rire, ajoute-t-il, à ceux qui « étaient du secret. » Du reste le parlement parut tout-à-fait croire qne l'emprisonnement de deux princes du sang et d'un prince bâtard leur allié n'entrait pas le moins du monde dans ces mesures contre la liberté des personnes dont il avait naguère fait tant de bruit, et il n'y eut pas une voix pour réclamer en leur faveur l'article de la déclaration royale qui défendait de tenir prisonnier aucun sujet du roi sans le mettre en jugement. La chambre des comptes s'émut seule
24 janvier. au sujet de l'arrestation d'un de ses présidents, qui était en même temps intendant de la maison du prince de Condé. Mais sur ce qui lui fut objecté « que le sieur Perault avait été mis en « prison en qualité de domestique du prince et « non comme président, » la compagnie trouva cette distinction excellente, et ne crut pas devoir insister. Le duc d'Orléans à son tour exécuta ce qu'il avait promis. L'abbé de la Rivière fut disgracié, pour la seule chose honnête peut-être qu'il eût faite en sa vie. Car, bien qu'il y

eût intérêt, la conservation de la bonne intelligence entre son maître et le prince de Condé était évidemment ce qu'il y avait de plus utile pour le bien du royaume; il en était le lien et le garant ; il avait donné sa foi au prince de lui révéler tout ce qui pourrait être proposé à son préjudice, et on lui fit l'honneur de croire qu'il serait capable de la tenir. Il semble que ce hasard de loyale conduite, tout involontaire qu'il était, le mit en goût de bien faire ; car il soutint sa disgrâce avec dignité. Le duc d'Orléans ne la lui avait encore annoncée que par son silence et son affectation à l'éviter. L'abbé lui fit demander la permission d'aller passer quelques jours à la campagne ; puis il rassembla dans un festin tous ceux qui allaient ne plus être ses amis, les entretint gaiement jusqu'à la nuit, et partit le lendemain matin pour sa belle maison de Petit- 23 janvier.
bourg.

Ainsi se compléta cet événement qui avait bien tout le caractère d'une révolution, dans l'acception ordinaire et relative du mot. Il changeait subitement la face des choses et la position des hommes. On ne doit pas dire, comme fit un pamphlet du temps, « qu'il jetait à bas les « puissants et qu'il relevait les humbles, »

parce que le duc de Beaufort et le coadjuteur de Paris, auxquels s'appliquent ces paroles, étaient fort loin de l'humilité. Mais il rapprochait du pouvoir ceux qui étaient en possession de la popularité, et qui, pour le prix de quelques faveurs peu coûteuses, lui prêtaient une force employée jusqu'alors à le combattre. L'autorité royale, en répudiant, par un acte où il y avait de l'éclat et de la hardiesse, le défenseur le plus ardent de sa querelle, ne s'abaissait pas en effet, mais se déchargeait de toutes les haines qu'elle rejetait sur lui seul. Et il faut dire qu'avec un homme aussi emporté, aussi prêt à se jeter en avant que l'était partout celui-ci, il n'y avait pas grande difficulté à le rendre auteur de tout ce qui était violence et colère. Depuis fort longtemps le ministre travaillait à se disculper du tort le plus impardonnable que l'on pût avoir envers les Parisiens, en faisant dire ou écrire que le dessein d'assiéger leur ville avait été pris contre son avis. Gabriel Naudé, son bibliothécaire, l'affirmait positivement en plusieurs lieux de ce tant docte et curieux livre qu'il publia au mois de septembre 1649, sur le sujet des libelles imprimés contre le cardinal, et où il a dépensé tant d'esprit et de science pour faire

passer une apologie. Ce point ôté, il n'y avait plus de réconciliation impossible. Sans doute, dans le contrat qui en fut passé, il y avait de chaque côté des intentions et des espérances différentes. De part et d'autre on savait bien qu'il devait y avoir une dupe, comme il arrive nécessairement à toutes les alliances de partis, et ni l'un ni l'autre ne prétendait l'être. On pouvait prévoir qu'après la première surprise qui désorientait un peu les subalternes, il se formerait, des préventions les plus tenaces parmi les Frondeurs et des affections demeurées fidèles aux princes, une coalition contre l'ancien ennemi et ses alliés renégats. Mais l'effet actuel dont les politiques s'occupent surtout, parce que l'avenir est plein d'accidents, était entièrement favorable aux nouveaux convertis. Comme le gouvernement avait frappé de ses rigueurs, non seulement l'adversaire ardent de la Fronde, mais aussi ceux qui avaient voulu y mêler leurs intérêts, il satisfaisait en même temps les modérés de son parti et les exaltés du parti contraire. Enfin le fait constant est que, par cette action, il gagna tout d'un coup du crédit et de la vigueur. A cela près, et c'est beaucoup, qu'il n'avait pas versé de sang, il se trouvait dans

la même condition que l'avait été celui de Louis XIII après la chute du maréchal d'Ancre. Tous les applaudissements furent pour lui, toutes les injures contre les prisonniers, et le peuple expliquait fort bien la moralité de ce changement en disant « qu'il ne fallait plus haïr le « cardinal, puisqu'il avait cessé d'être Mazarin. »

FIN DU TOME PREMIER.